

Say, Jean Baptiste, 1767-1832

**Cours complet d'économie politique pratique / par
Jean-Baptiste Say**

A Paris : Chez Rapilly, 1829

T. 6: VII, 451 p.

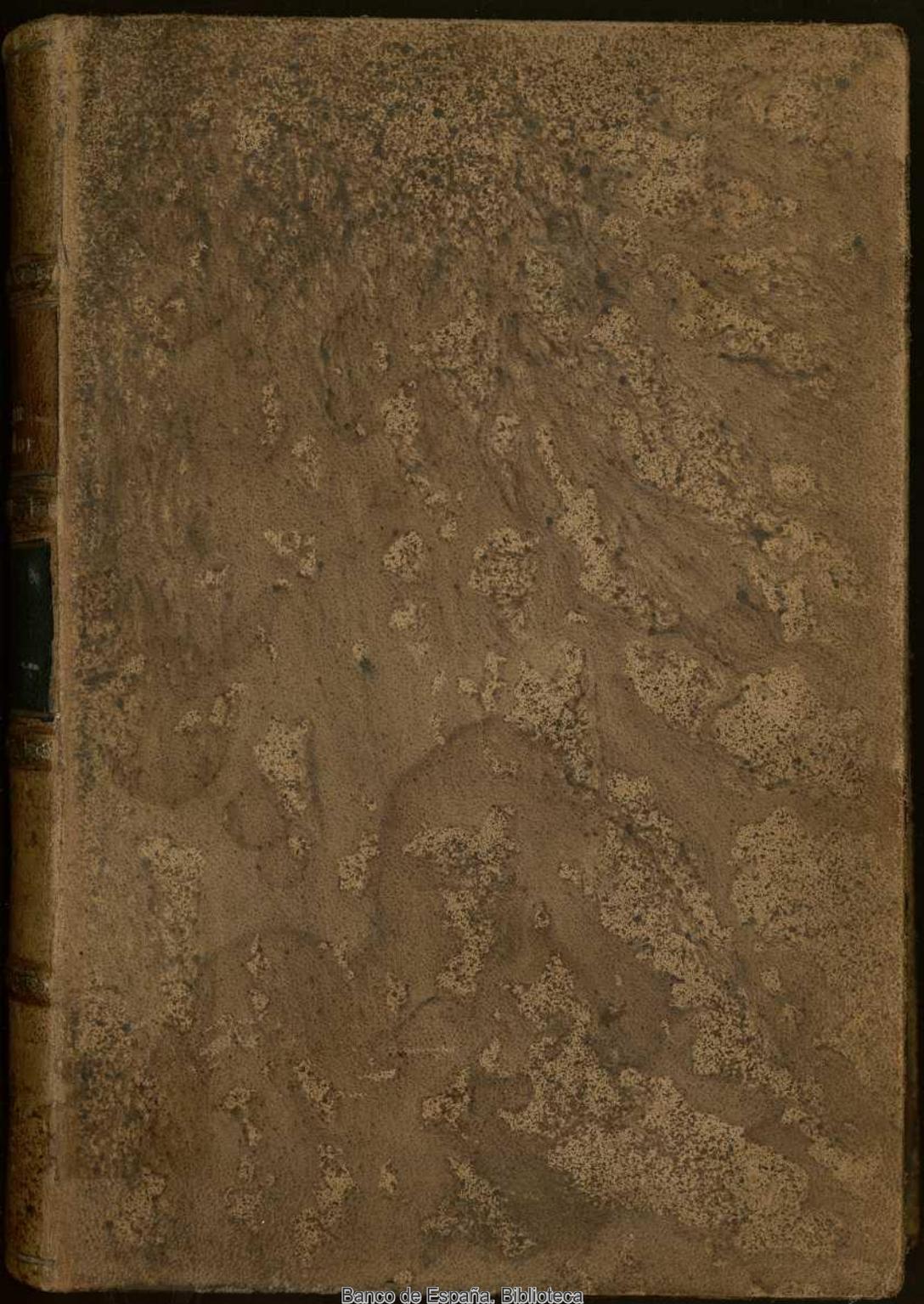
Signatura: FEV-SV-P-00113

La obra reproducida forma parte de la colección de la Biblioteca del Banco de España y ha sido escaneada dentro de su proyecto de digitalización

<http://www.bde.es/bde/es/secciones/servicios/Profesionales/Biblioteca/Biblioteca.html>

Aviso legal

Se permite la utilización total o parcial de esta copia digital para fines sin ánimo de lucro siempre y cuando se cite la fuente



C. B. 6000000 073701

Fcu - su - p. 0013

077

COURS COMPLET
D'ÉCONOMIE POLITIQUE
PRATIQUE.

VI.

SE TROUVE AUSSI :

A PARIS,

CHEZ PONTHEIU ET C^{ie}, LIBRAIRES,

PALAIS-ROYAL;

A LEIPSIG,

CHEZ PONTHEIU, MICHELSEN ET C^{ie}.

OUVRAGES DU MÊME AUTEUR

Qui se trouvent chez les mêmes libraires.

TRAITÉ D'ÉCONOMIE POLITIQUE, ou Simple Exposition de la manière dont se forment, se distribuent et se consomment les richesses; 5^e édition. 3 vol. in-8^o. Prix: 18 fr.

NOTA. Des contrefaçons de cet ouvrage, publiées dans la Belgique, portent le titre de 6^e, 7^e édition; mais elles sont pleines de fautes qui rendent souvent le texte inintelligible. Elles ne sont point avouées de l'auteur.

CATÉCHISME D'ÉCONOMIE POLITIQUE, 3^e édition. 1 vol. in-12. Prix: 2 fr. 50 c.

LETRES A MALTHUS sur différens sujets d'économie politique. 1 vol. in-8^o de 190 pages. Prix: 3 fr. 50 c.

PETIT VOLUME, contenant quelques aperçus des hommes et de la société; 2^e édit. 1 vol. in-18. Prix: 1 fr. 80 c.

PARIS.—IMPRIMERIE DE CASIMIR,
rue de la Vieille-Monnaie, n^o 12.

COURS COMPLET
D'ÉCONOMIE POLITIQUE
PRATIQUE;



OUVRAGE DESTINÉ A METTRE SOUS LES YEUX DES HOMMES D'ÉTAT,
DES PROPRIÉTAIRES FONCIERS ET DES CAPITALISTES, DES SAVANS,
DES AGRICULTEURS, DES MANUFACTURIERS, DES NÉGOCIANS, ET
EN GÉNÉRAL DE TOUS LES CITOYENS,

L'ÉCONOMIE DES SOCIÉTÉS,

PAR

JEAN-BAPTISTE SAY,

AUTEUR DU TRAITÉ ET DU CATÉCHISME D'ÉCONOMIE POLITIQUE,

MÈMBRE DE LA PLUPART DES ACADEMIES DE L'EUROPE.

Après tout, la solidité de l'esprit consiste à vouloir
s'instruire exactement de la manière dont se font
les choses qui sont le fondement de la vie humaine.
Toutes les plus grandes affaires roulent là-dessus.
FÉNELON.

TOME SIXIÈME.

A PARIS,
CHEZ RAPILLY, LIBRAIRE,
PASSAGE DES PANORAMAS, N^o 43.

1829.

TABLE DES CHAPITRES
DU TOME SIXIÈME.

HUITIÈME PARTIE.

DES FINANCES PUBLIQUES.

Première division.

DES IMPÔTS.

	Pages
CHAP. I ^{er} . Des finances publiques en général. . .	1
CHAP. II. Des Budgets.	13
CHAP. III. Des comptes par exercices et des comptes par années.	37
CHAP. IV. De l'impôt en général, de sa légitimité et de ses limites.	42
CHAP. V. De l'assiette de l'impôt.	63
CHAP. VI. Des impôts qui ne rapportent rien au fisc.	79
CHAP. VII. De la perception par des régies, et de la perception par des fermiers.	90
CHAP. VIII. De l'esprit de fiscalité.	94

	Pages
CHAP. IX. Sur qui retombent les impôts.	105
CHAP. X. De l'influence de l'impôt sur la production.	116
CHAP. XI. De la moralité de l'impôt.	125

Deuxième division.

DES EMPRUNTS PUBLICS.

CHAP. XII. De la nature des emprunts.	128
CHAP. XIII. Du crédit public et de ses bases.	149
CHAP. XIV. Des emprunts par souscription.	157
CHAP. XV. De l'agiotage.	168
CHAP. XVI. De l'utilité du crédit public.	178
CHAP. XVII. Du remboursement de la dette publique.	196
CHAP. XVIII. De la comptabilité commerciale.	207

NEUVIÈME PARTIE.

NOTIONS COMPLÉMENTAIRES.

CHAP. I ^{er} . Des rapports de la statistique avec l'économie politique.	233
CHAP. II. De l'imperfection des ouvrages de statistique.	244
CHAP. III. De l'arithmétique politique.	254
CHAP. IV. Des formes qui conviennent à la statistique.	262

TABLE DES CHAPITRES.

vij

TABLEAU GÉNÉRAL.

DE L'ÉCONOMIE DES SOCIÉTÉS.

	Pages
Organes essentiels.	283
Organes accidentels.	331

HISTOIRE ABRÉGÉE

DES PROGRÈS DE L'ÉCONOMIE POLITIQUE.

Première époque (temps anciens).	351
Deuxième époque (système exclusif).	361
Troisième époque (Quesnay et les physiocrates).	379
Quatrième époque (Adam Smith).	396
Cinquième époque (progrès jusqu'à nos jours).	409

TABLE ALPHABÉTIQUE DES PRINCIPALES MATIÈRES CONTENUES DANS LE TOME VI.	423
--	-----

FIN DE LA TABLE DES CHAPITRES.

TABLA DE CHAPITROS

DE LOS ORGANOS SOCIALES

Organos esenciales 287

Organos accesorios 331

HISTORIA ANTICUA

DE LOS PROCESOS DE ECONOMIA POLITICA

Primera época (siglos antiguos) 351

Segunda época (sistema esclavo) 361

Tercera época (Guesny et les physiocrates) 370

Cuarta época (Adam Smith) 386

Quinta época (siglos XVIII y XIX) 409

Tabla alfabética de las materias contenidas en esta obra 423

FIN DE LA TABLA DE CHAPITROS

COURS COMPLET
D'ÉCONOMIE POLITIQUE
PRATIQUE.

HUITIÈME PARTIE.

DES FINANCES PUBLIQUES.

Première division.

DES IMPÔTS.

CHAPITRE PREMIER.

Des finances publiques en général.

Nous avons vu, messieurs, en quoi consistent les principaux besoins d'une grande société; nous avons comparé le bien-être qu'elle recueille de leur satisfaction, avec ce qu'ils lui coûtent. La dépense qui en résulte pour elle, est puisée dans les finances publiques, ou, si l'on veut, dans l'argent du trésor public.

VIII^e PART.

Sources
du revenu
public.

Cet argent ne peut provenir que des revenus du gouvernement lui-même, ou des revenus des particuliers, c'est-à-dire du produit de leurs fonds productifs, puisque les fonds productifs (les terres, les capitaux et l'industrie) sont les seules sources d'où peuvent sortir des revenus. Voilà une vérité fondamentale en cette matière; tellement que tout système d'administration qui promettrait un revenu neuf, un revenu qui ne sortirait ni des fonds productifs de l'état, ni de ceux des particuliers, décèlerait de suite une ignorance profonde ou un charlatanisme effronté.

Les rapines
de la guerre
sortent d'un
fonds
productif.

La guerre peut remplir un trésor par des rapines, par des tributs; mais encore faut-il que les valeurs dont ces rapines se composent, aient eu leur origine dans des fonds productifs; et les fonds productifs ne sont autres que ceux qui se trouvent indiqués dans les différentes parties de ce Cours (1).

(1) Il est inutile de retracer ici les controverses qui divisent les économistes sur les fonds productifs. On a vu que plusieurs publicistes refusent cette dénomination aux capitaux et même aux terres. Peu importe: le principe est vrai, quels que soient les fonds productifs que l'on admette. Pour ceux qui admettent que le travail seul produit, le travail est le seul fonds qui fournisse aux dépenses publiques.

Les nations consomment quelquefois des biens, des services *en nature*, c'est-à-dire sans qu'ils aient été achetés de l'argent du trésor. Nos anciens rois marchaient à la guerre à leurs frais; et les feudataires qui les suivaient, ne recevaient point de solde. Jusque-là il n'y avait point de finances publiques; il n'y avait que des revenus privément administrés, et fournis au public à mesure que le besoin l'exigeait. Les guerriers, surtout les soldats, des temps plus anciens, et ceux des temps modernes, n'ayant pas en général de revenu en propre, ou ne voulant pas le consacrer à cet usage, il a fallu payer leurs services, et, pour cet effet, avoir des finances publiques.

CHAP. I.

Origine
des finances
publiques.

Quand la plupart des villes se furent formées en sociétés communes et se furent donné des magistrats, elles payèrent aux rois des contributions dont elles levèrent en général les deniers, par des droits d'entrée à leurs portes. Les villageois n'ayant pas la force de résistance que donne une association, furent taxés arbitrairement à la taille; et d'autres impôts furent levés, sous différens prétextes, par les gens de guerre, c'est-à-dire par les nobles et le roi, qui avaient les armes en main (1). Les assem-

Premières
contributions
des villes.Et des
campagnes.

(1) Dans le Testament politique qu'on peut attri-

VIII^e PART.Les finances
devenues
importantes.

blées soi-disant nationales étaient réunies pour des objets spéciaux, plutôt que pour voter habituellement l'impôt, et le véritable contribuable y venait pour exprimer ses doléances, au lieu d'y exercer un droit. Il a fallu l'importance graduellement acquise par le tiers-état en raison des besoins démesurés du gouvernement, en raison de l'accroissement des populations et de leurs richesses, pour que son consentement aux impôts, tacite d'abord, ou imparfaitement exprimé par les parlemens, fût regardé comme nécessaire. De là les formes représentatives introduites dans les pays gouvernés constitutionnellement; et les proclamations, les préambules d'édits, les comptes financiers, publiés dans les pays qui sont encore régis par un pouvoir arbitraire.

L'administra-
tion des
finances n'est
qu'un
accessoire des
sociétés.

Quoique l'administration des finances publiques soit un art très-important dans nos sociétés modernes qui sont devenues si vastes

buer au cardinal de Richelieu, malgré les dénégations de Voltaire, on lit : « Le peuple n'est point taxé; il est « pillé; les fortunes ne se font pas par l'industrie, « mais par la rapine. Ch. 4, § 4. » Telle était, en effet, la méthode de Richelieu. Il était assez sûr de son pouvoir, pour être impunément effronté. Mazarin se contenta de piller sans le dire.

et si compliquées, on ne saurait la considérer comme fondamentale dans le mécanisme des sociétés, puisqu'on a vu des corps politiques, des nations, sans finances publiques. L'importance de cette administration s'est encore accrue depuis que le choix, la proposition des dépenses publiques, c'est-à-dire le jugement qu'on fait de l'importance des besoins de l'état, des dépenses qu'il convient de faire ou de consentir, est devenu une annexe de l'administration publique. Néanmoins ce n'est encore, de même que le gouvernement lui-même, qu'une circonstance accidentelle qui influe puissamment sur le sort des nations, mais qui influe à la manière d'un autre art. La navigation, l'art de la guerre, influent puissamment aussi sur le sort des nations. Ces arts peuvent aller jusqu'à les renverser, sans être des parties nécessaires de l'existence des sociétés ; et cette influence suffit pour qu'on y donne une grande attention quand on veut se faire une idée un peu complète des phénomènes qui accompagnent la vie du corps social.

Il semble au premier aspect que sous les gouvernemens arbitraires, il doive être plus facile de lever de l'argent pour les besoins réels ou supposés de l'état, que sous les gouvernemens constitutionnels. L'expérience prouve

Les gouvernemens constitutionnels lèvent plus facilement de l'argent que les gouvernemens arbitraires.

VIII^e PART.

qu'il n'en est pas ainsi. Il a fallu sous Louis XIV et Louis XV, en France, épuiser les inventions fiscales anciennes et nouvelles pour tirer des peuples une somme de tributs annuels inférieure de beaucoup à ce qu'on en a tiré depuis, au moyen d'une législature complaisante ou abusée. Les besoins d'argent étaient quelquefois si pressans, qu'on était forcé d'avoir recours à des ressources humiliantes. En 1759, Louis XV se vit réduit, pour éteindre quelques dettes criardes, à emprunter aux gens de son écurie les épargnes qu'ils avaient mises de côté. Le ministre des finances Calonne, qui ne refusait jamais rien aux personnages en pouvoir, faisait au besoin, le soir, enlever de la caisse de l'Opéra la recette du jour ; et l'on n'a pas encore oublié que le même ministre fit une description pathétique des souffrances des malades entassés dans l'Hôtel-Dieu de Paris, pour obtenir de ses habitans, sous prétexte de remplacer ce réceptacle par quatre hôpitaux situés aux confins de la capitale, une souscription dont les fonds, imprudemment versés au trésor royal, furent bientôt dissipés.

Extrémités où
l'on s'est
trouvé réduit.

Les besoins d'argent ont été si pressans dans certaines occasions, que les agens d'un gouvernement absolu, ont été obligés d'avoir recours au langage des supplications. L'histoire des

gros financiers est pleine de révélations qui l'attestent (1). La cour d'un prince absolu, et ceux qui prennent part à ses faveurs, regardent comme un très-mauvais ministre un ministre économe. On se débarrassa de Sully aussitôt que Henri IV eut reçu le coup mortel; on obséda Louis XVI pour qu'il renvoyât Turgot et Necker. Suivant la morale des courtisans, le meilleur ministre des finances est le plus fécond en expériences pour dépouiller le contribuable. On le met à l'œuvre quand on lui suppose des ressources dans l'esprit; et du moment que l'on a épuisé son génie fiscal, on en prend un autre.

Le peuple paie avec moins de répugnance, lorsqu'il croit que les impôts sont consentis par

Les gouver-
nemens
représentatifs
devenus
nécessaires.

(1) On trouve dans la *Notice sur M. Necker*, publiée par M. de Staël, son petit-fils, des lettres que lui écrivait le chef du trésor royal sous le ministère de l'abbé Terray. M. Necker, alors banquier, avait déjà fait quelques avances au trésor : « Nous vous supplions, » lui écrivait-on, de nous secourir *dans la journée*. « Daignez venir à notre aide pour une somme dont nous avons un besoin indispensable. » Et dans une autre occasion : « On est à la veille du départ pour Fontainebleau; mais les passe-ports ne sont pas expédiés, ils sont entre vos mains : le moment presse; vous êtes notre *seule ressource*. » Page xxi.

des délégués tirés de ses rangs, et dont les intérêts sont pareils aux siens. Cette observation n'avait pas échappé à Montesquieu : « On peut, » dit-il, lever des tributs plus forts à proportion « de la liberté des sujets (1). » C'est ainsi que des gouvernemens, fort peu amis de la liberté, ont pris leur parti de souffrir des assemblées délibérantes, s'affranchissant par là de ce qu'il y a d'odieux à faire payer de l'argent, et se réservant l'agréable soin de le dépenser. Mais il ne suffit pas d'une apparence de légalité pour qu'une nation subviennne à de fortes dépenses; il faut qu'elle soit en état de payer. Un grand développement d'industrie est donc devenu une

(1) Esprit des Loix, liv. XIII, ch. 3. Montesquieu ne se trompe-t-il point sur l'explication qu'il en donne? « Il y a, dit-il, dans les états modérés, un dédommagement pour la pesanteur des tributs : c'est la liberté. » Il y a dans les états despotiques un dédommagement pour la liberté : c'est la modicité des tributs. » Ne serait-ce pas plutôt que là où la liberté et la sûreté ne se trouvent pas, il n'y a qu'une faible production et par conséquent peu de chose à prendre? D'ailleurs la contre-partie n'est pas vraie : dans le temps de Montesquieu même, les cantons les plus libres de la Suisse payaient peu d'impôts, et, depuis Montesquieu, aux États-Unis, la liberté n'est point balancée par la pesanteur des tributs.

condition nécessaire des gros impôts, et une grande industrie suppose des capitaux considérables, une instruction progressive, et beaucoup d'activité dans les facultés de l'esprit. De là la nécessité où se sont trouvés les gouvernemens de marcher avec le siècle, et de se concilier l'opinion. L'emploi de la force brutale ne servirait plus, ou plutôt gâterait tout et tarirait la source des tributs.

Ces considérations feraient supposer qu'un régime constitutionnel met une nation à l'abri d'une mauvaise administration financière. Mais quand l'administration a rendu une dépense inévitable, une représentation nationale peut-elle se dispenser de l'acquitter? Quand le ministère n'est pas soutenu par une inflexible probité, en même temps qu'il ne trouve pas dans la constitution politique, un appui suffisant contre les exigences des gens en crédit, on voit se renouveler l'infâme trafic commencé en Angleterre sous le ministère de Robert Walpole⁽¹⁾; l'autorité entraîne la majorité des votes par des caresses, des places, des faveurs, de l'argent même; et tandis qu'autrefois on se procurait de l'argent à l'aide des soldats, et des soldats

Si une représentation procure nécessairement un bon régime financier.

(1) Voyez *Goldsmith's History of England*; Letter 55.

VIII^e PART. avec de l'argent, on s'est procuré des impôts par le moyen d'une législature, et des législateurs dociles à l'aide des impôts.

Tactique des
gouvernemens
constitution-
nels.

Cependant on rencontre des consciences moins aisément maniables; le public ne peut pas être acheté, et son opinion a toujours un certain poids; il faut donc employer concurremment d'autres moyens encore que ceux que donne la corruption. On fait usage d'un certain art dans le choix des questions que l'on soumet aux assemblées délibérantes, dans la manière de présenter ces questions, de les soutenir (1). On alarme les esprits faibles par la crainte des bouleversemens qui peuvent compromettre leurs personnes et leurs propriétés; on leur persuade que l'unique moyen de conserver la tranquillité publique est de fortifier l'autorité, et qu'il est impossible que l'autorité soit forte sans quelques abus dont on a soin de dissimuler l'étendue et les dangers. Les hommes dont la vue est courte en politique, ne s'aperçoivent pas qu'un abus est un vice interne, une maladie qui ronge le corps politique et amène tôt ou tard les désordres qu'ils se flattaient

(1) Voyez l'excellent *Traité de la tactique des assemblées législatives et des sophismes politiques*, par Jérémie Bentham; 2 vol. 1816.

d'éviter. Il serait facile de prouver que tous les bouleversemens arrivés de nos jours remontent à un malaise intérieur que l'on pouvait prévenir, ou auquel on pouvait porter remède; et quant à ceux qui pensent qu'un gouvernement fort peut seul mettre à l'abri des désordres intérieurs, qu'ils songent aux désordres qu'ont entraînés le gouvernement fort de la Convention nationale, et le gouvernement fort de Bonaparte; et qu'ils jettent les yeux sur les États-Unis, sur un pays dont le gouvernement est sans argent, sans troupes, sans gendarmes, et qui n'est jamais troublé.

Rien ne simplifie les finances comme l'économie dans les dépenses publiques. Ce sont les grosses dépenses qui donnent naissance aux inventions fiscales, aux édits bursaux qui fatiguent, écrasent et soulèvent les peuples. L'art de la finance n'est difficile que parce que l'art d'économiser n'est pas connu. Un gouvernement accoutumé à manier de grosses sommes, devient de plus en plus prodigue et avide; de là des ressources artificielles, des abus, qui ne peuvent se soutenir qu'à l'aide de la déception et de la corruption politique; et comme il faut étouffer les plaintes qu'excite toujours un système vicieux, on voit communément des lois oppressives et la vermine des espions et des

L'économie
simplifie
les finances.

VIII^e PART. délateurs marcher à la suite du désordre des finances.

— Voulez-vous que l'impôt soit payé avec exactitude et de bon cœur? Qu'il n'excède pas les besoins réels de l'état, et que chacun soit à portée de se convaincre de la fidélité de son emploi. « Je suis convaincu, dit judicieusement Verri (1), que si le produit des impôts avait toujours été sagement employé, le public regarderait cette charge comme une dette sacrée; quiconque chercherait à s'y soustraire, partagerait la honte encourue par un homme qui, s'étant uni volontairement à quelque association particulière, se refuserait à supporter sa part des dépenses de la société après en avoir partagé les avantages. »

(1) Réflexions sur l'économie politique, ch. 29.

CHAPITRE II.

Des Budgets.

DE tout temps on a fait des tableaux de la dépense et des recettes de l'état; mais deux circonstances qui ne sont pas fort anciennes, ont imposé la loi de dresser ces tableaux à l'avance et d'y mettre plus de soins et de méthode. L'une de ces circonstances est l'augmentation graduelle des dépenses publiques modernes; l'autre est la nécessité de faire sanctionner d'avance par les représentans des contribuables, les sacrifices annuels qu'il convient de faire pour l'état, aussi bien que les moyens d'y pourvoir.

Origine des budgets.

Indépendamment des abus qui ont accru les dépenses publiques, et dont quelques-uns ont été signalés dans les chapitres précédens, il convient de remarquer que les populations sont devenues plus considérables et se sont étendues dans des lieux auparavant moins habités. C'était un effet des progrès de l'art social, et ces progrès mêmes ont dû multiplier le nombre des fonctionnaires publics. La guerre en même

Les dépenses sont devenues plus importantes.

VIII^e PART.

temps est devenue un art plus compliqué, et les armées sont plus nombreuses, surtout depuis la révolution française. Cette révolution attaquée dans son principe, les masses nationales ont dû se mettre en mouvement pour défendre leur indépendance. De défensives, ces masses n'ont pas tardé à devenir offensives; dès-lors leurs antagonistes ont été forcés de mettre sur pied des forces équivalentes et d'adopter l'usage de la conscription, de ce mode de recrutement qui consiste essentiellement à enrôler de force toute la population mâle et valide, à mesure qu'elle parvient à l'âge d'homme, pour l'employer à seconder militairement la politique du gouvernement, quelle qu'elle soit (1).

(1) La nécessité de défendre le territoire national contre une agression étrangère, peut seule excuser la mesure barbare d'enlever à toutes les familles leurs enfans, au moment où ils viennent d'achever les études de leur état, et où ils vont commencer à être utiles à leurs proches et à la société. Il viendra un temps, qui n'est peut-être pas très-éloigné, où l'on sera bien honteux de cette iniquité commise sans remords. C'est ainsi que le gouvernement français a employé cette classe précieuse de citoyens à soutenir en Russie, en 1812, et en Espagne, en 1823, des guerres conformes à sa politique du moment, et tout-à-fait contraires aux intérêts de sa nation, non moins qu'à

Les développemens de l'industrie ont rendu plus considérables les travaux publics, les routes, les ports de mer. Ce qui surtout a augmenté les dépenses, c'est la facilité qu'on a trouvée à lever des impôts, aussi bien qu'à contracter des emprunts; et cette facilité est due aux progrès qu'ont faits simultanément tous les genres d'industrie, surtout en Angleterre et en France (1). Cette combinaison de

CHAP. II.
On a eu plus de facilités pour les levées d'argent.

ceux de l'humanité. Pour déguiser cette mesure inique, on en a successivement changé le nom. C'était d'abord la réquisition, ensuite la conscription, puis le recrutement; et toujours la même chose. L'Angleterre est exempte de ce crime politique, mais non de celui de la presse.

(1) Les dépenses de la France, qui, sous le cardinal de Richelieu, s'élevaient annuellement à environ 160 millions de francs de notre monnaie (*), purent s'élever à 330 millions sous Louis XIV. A l'époque de la révolution, les dépenses de l'état montaient à 531,533,000 livres tournois, et le budget de 1830 a été de 979,352,000 francs, sans les accessoires.

Les dépenses de l'Angleterre qui, sous Élisabeth, étaient seulement de 600,000 livres sterling (15 mil-

(*) Suivant le testament politique du cardinal de Richelieu, il la porte à 80 millions, le marc d'argent étant à 27 livres 10 sous. Quant à la valeur propre de l'argent depuis cette époque, elle n'a pas considérablement baissé.

VIII^e PART.

besoins et de ressources, a rendu fort importante la tâche d'un ministre des finances, et ce ministère est devenu, dans la plupart des états de l'Europe, le pivot sur lequel se meut toute l'administration.

Le luxe d'un état n'est pas celui d'un particulier riche.

On a dit qu'un peuple, de même qu'un particulier, peut bien proportionner ses dépenses à sa fortune, et se permettre même des dépenses de luxe, quand il est en état de les payer. La parité n'est pas exacte. Un particulier et sa famille peuvent, sans manquer à la justice, avoir du luxe quand ils ont plus que le nécessaire. C'est leur bien dont ils usent, et ils sont les seuls bons juges de la préférence à donner, vu leur prix, à une consommation plutôt qu'à une autre. Il n'en est pas ainsi dans une vaste société, dans une nation où chacun contribue pour la dépense commune, et où la plupart des contribuables, loin d'avoir du superflu, n'ont pas

lions de notre monnaie) (*), ont été portées, sous Guillaume et Marie, à 100 millions de France; sous George I^{er}, à 181 millions; sous George II, à 293 millions (**); et enfin en 1827, le budget des dépenses a été de 1,347,138,525 francs, comptant toujours 25 francs pour une livre sterling.

(*) Napier, Supplément à l'Encyclopédie britannique.

(**) Clarke, Coup d'œil sur la Grande-Bretagne.

toujours le nécessaire. Ceux-là sont fort en droit de s'impatienter quand on leur prend, sous prétexte que la nation est riche, un morceau de leur pain pour contribuer à la construction d'un arc de triomphe. Pour des dépenses nationales de luxe, il semble que les seules personnes qui dussent contribuer sont celles qui s'accordent à elles-mêmes des jouissances de luxe. Au surplus, dans les pays où les contributions sont modiques et très-équitablement réparties, le luxe national a peu d'inconvéniens, parce que chacun n'y contribue alors que pour une faible quote-part, et qui ajoute fort peu à ses privations.

Par la raison même que les dépenses publiques ont été fort augmentées, il a fallu faire sanctionner à l'avance, soit par une assemblée nationale, soit par le prince dans les gouvernemens absolus, le projet des dépenses annuelles et les moyens d'y pourvoir. Sans cela on pouvait s'embarquer dans des entreprises qu'on n'aurait pas pu soutenir. Chaque gouvernement en outre, lorsqu'il se trouve dans la nécessité d'emprunter, veut pouvoir justifier aux yeux de ses prêteurs, des moyens qu'il a de remplir ses engagements. Sous ce rapport, les gouvernemens constitutionnels ont eu l'avantage sur les gouvernemens absolus; car, quoiqu'il soit fort diffi-

L'approbation
des peuples
devenue
nécessaire.

VIII^e PART.

cile, d'après les budgets rendus publics, de se faire, même dans les pays constitutionnels, une idée juste des dépenses et des recettes d'un état un peu vaste, néanmoins le droit qu'ont les représentans de prendre connaissance des documens, et surtout les controverses qui s'élèvent dans des comités particuliers et dans des discussions publiques, rendent plus difficiles à l'administration, les réticences et les déguisemens qui ont pour objet de donner le change à des créanciers.

L'Angleterre étant le premier état où il ait fallu rendre compte à des représentans, de l'état des finances publiques, a été aussi le premier qui ait eu des tableaux dressés par anticipation, des dépenses et des recettes présumées; tableaux auxquels on a donné même en France le nom anglais de *budget* (1); car le grand usage qu'on fait d'une formalité entraîne la nécessité de l'exprimer brièvement. On a donné en même tems au tableau des ressources, le nom, également plus anglais que français, de *voies et moyens* (2). Je

(1) Johnson fait dériver ce mot du français, *pochette*. On appelait autrefois de ce nom le gousset où l'on avait coutume de porter de l'argent; mais cette étymologie paraît fort incertaine.

(2) *Ways and means*, manières et moyens; c'est-

tâcherai dans l'examen que nous ferons des impôts et des emprunts, de vous faire connaître la nature de ces ressources et les résultats de l'emploi qu'on en fait.

Un budget n'étant qu'un aperçu des recettes et dépenses présumées, l'événement peut différer de la prévision ; certaines dépenses peuvent l'avoir excédé, certaines recettes peuvent y être restées inférieures ; il faut donc, pour chaque année, un autre acte de la législature qui légalise ce qui a été réellement fait. C'est ce qu'on appelle en France la *loi des comptes*, ou la loi qui approuve les comptes de telle année. La loi du budget regarde toujours une année postérieure, et la loi des comptes une année antérieure au moment où elle a été rendue. Lorsqu'une dépense imprévue et non autorisée, a néanmoins été faite, et qu'elle est approuvée après coup par la législature, cette autorisation porte un autre nom barbare : c'est un *bill d'indemnité*. Un député de la législature française, fort exercé dans les matières de finance (1), a

Nécessité
d'une loi des
comptes.

à-dire les ressources et la manière de les exploiter, ou les impôts et les formes de leur recouvrement, auxquels il faut ajouter les emprunts.

(1) Discours de M. Jacques Laffitte, séance du 7 mai 1827.

VIII^e PART. prouvé que de l'année 1815 à l'année 1827, c'est-à-dire à une époque où le repos était rendu à l'Europe, les recettes présumées dans le budget de la France, ont toujours de beaucoup excédé les dépenses, et que, lorsqu'il s'est agi de faire approuver les comptes des exercices passés, les dépenses réelles ont toujours surpassé les recettes présumées (1).

Perpétuité des
impôts.

Les impôts s'établissent presque toujours à l'époque d'une guerre : c'est le moment où les besoins de l'état sont le plus évidens, où l'on ose moins murmurer contre les sacrifices extraordinaires. La paix venue, le peuple s'y est accoutumé; le gouvernement, de son côté, s'est accoutumé à manier beaucoup d'argent; les prétextes ne manquent pas pour perpétuer l'impôt : il faut faire honneur à ses engagements; la guerre a entraîné des frais qui durent encore, et, outre les dettes dont le grand-livre est

(1) On verra comment dans ces cas-là, à défaut d'autres ressources, l'état paie en ses billets portant intérêt et qu'on négocie (c'est-à-dire qu'on vend sous la déduction de l'escompte) sur la place. C'est ce qu'on nomme la *dette flottante*, qui prend le nom de *consolidée* lorsqu'on la rembourse au moyen de la vente que fait le gouvernement, de nouvelles inscriptions au grand livre de la dette publique. Avec le produit des inscriptions vendues il acquitte ses billets à terme.

demeuré grevé, la France a continué, quinze ans après la dernière paix générale, à payer des contributions qui ne devaient durer que pendant la guerre. Que dis-je ? nul ne peut dire quand elles cesseront !

Telle est la malheureuse tendance des gouvernemens. Ceux qui en tiennent les rênes ne considèrent pas l'argent du même œil que les contribuables ; ils n'y voient qu'un moyen puissant de satisfaire leurs vues personnelles, de réaliser les rêves de leur ambition, de leur vanité, de leur cupidité et quelquefois de ce qu'ils imaginent être le bien de l'état. Le plus grand ministre des finances, à leurs yeux, est celui qui sait recueillir le plus d'argent. L'expérience prouve au contraire que les ministres avec lesquels on a fait de grandes choses, sont ceux qui savaient le mieux l'économiser. Rappelez-vous, messieurs, ce qu'on a pu exécuter avec des ministres tels que Sully, Colbert et Necker. Avec eux les recettes ont presque toujours excédé les dépenses. Obligés de fournir aux dissipations de princes guerriers ou faibles, ils trouvaient encore le moyen d'exercer une sage parcimonie dans les dépenses dont la nécessité ne leur était pas démontrée. Cette qualité est peut-être la première de toutes dans les pays où le gouvernement n'est pas soumis

Principal
mérite d'un
ministre des
finances.

VIII^e PART. à un contrôle légal. Mais elle est rare. On appelait, sous notre ancien régime, les ministres des finances, contrôleurs généraux; ils auraient dû, pour le bien de l'état, être plutôt contrôlés que contrôleurs. Dans les états représentatifs, cet esprit d'économie doit se trouver dans les députés qui représentent les intérêts généraux; sans cela ils sont peu dignes de leur mission.

Le contrôle
des dépenses
est l'essentiel.

On voit que dans un budget, l'essentiel est le côté des dépenses. C'est aussi sur ce point que les législateurs éclairés fixent leur principale attention. Ce n'est pas que l'assiette, le recouvrement des impôts, et la ressource des emprunts, ne soient des choses fort importantes en elles-mêmes. Mais, dans ces choses-là, l'intérêt des gouvernans n'est point en opposition avec celui des gouvernés. Il importe à la nation que les impôts soient assis sur des objets susceptibles de les supporter, et qu'ils soient équitablement repartis. Cela convient de même au gouvernement; car alors le recouvrement en est plus facile, et le mécontentement qu'ils occasionnent est moins dangereux. Il est donc toujours aisé de s'entendre avec lui lorsqu'il s'agit de l'assiette et de la répartition. Les gouvernemens despotiques mêmes, lorsqu'ils sont bien avisés, permettent volontiers que ces objets soient réglés

par des assemblées provinciales ou communales tirées du sein du peuple. Les Turcs ne chargent-ils pas les primats de lever sur leurs co-religionnaires, les Grecs, les impôts dont ils accablent ceux de ces infortunés qui subissent encore leur joug? Un conquérant, fort peu disposé à ménager un peuple conquis, laisse néanmoins à ses magistrats, la répartition des contributions de guerre qu'il exige des vaincus; mais quant à la quotité de la contribution et à son emploi, le despote et le conquérant se les réservent toujours à eux-mêmes. Le pouvoir, en quelques mains qu'il soit logé, repousse, autant qu'il peut, tout contrôle. En effet, à voir les choses sous un point de vue étroit, sans égard pour le bien de l'état, ou la durée et la tranquillité du pouvoir lui-même, il lui convient d'avoir de grosses sommes à sa disposition. Outre que les hommes qui occupent les postes élevés, en retiennent la première et la plus grosse part, leur importance personnelle s'accroît avec l'argent qu'ils ont à distribuer, avec le nombre des emplois dont ils ont la nomination, avec l'importance des achats qu'ils ont à faire. Les systèmes, les travers, les vices des gouvernans sont érigés en nécessités politiques. Louis XIV veut rétablir les Stuarts, Louis XV veut satisfaire l'avidité de ses maîtresses; et ja-

Les gouvernans
sont intéressés
à grossir les
dépenses.

VIII^e PART. mais les argumens n'ont manqué pour justifier l'énormité des dépenses. Les droits du trône, de hautes convenances, la sûreté de l'état, la dignité de la nation, sont des lieux communs d'un effet assuré. Les mêmes hommes qui se partagent les deniers de l'état, affirment qu'il est des sacrifices auxquels un bon citoyen ne se refuse jamais, qui ne souffrent pas même de discussion; on pose en fait ce qui doit être en question; car la nécessité d'une dépense doit toujours être un point en question. Viennent ensuite les raisons d'état, les difficultés diplomatiques, les mariages, les naissances, les couronnemens, les décès de princes. « En Europe, dit l'auteur de l'Esprit des Loix, les édits des princes affligent même avant qu'on les ait vus, parce qu'ils y parlent toujours de leurs besoins, et jamais des nôtres (1). »

Et la nation à les diminuer.

Mais quand une nation n'est pas dominée par la force brutale, elle apprécie à sa juste valeur la nécessité de toutes ces dépenses, et son intérêt est de s'opposer avec une imperturbable fermeté, à toutes celles que le bien public dûment constaté n'exige point impérieusement.

- La cour des

C'est à la politique pratique à suggérer aux

(1) Liv. XIII, chap. 15.

nations les moyens de dépenser peu. Tel n'est point l'objet du tribunal qu'on appelle en France la *cour des comptes*. Il est chargé de vérifier si un comptable a véritablement payé les sommes qu'il passe en compte comme ayant été déboursées; mais il n'est point chargé d'examiner si un ministre a ordonné une dépense qu'il n'aurait pas dû ordonner. Du moment qu'un ministre a décidé une dépense dans les limites posées par le budget, il est en règle à ses yeux, et nulle autorité n'est admise à le blâmer; une quittance suffit ici pour justifier une dépense. Cependant le contrôle des comptables, bien qu'il ne soit pas sans importance, n'est que d'une importance secondaire. C'est le contrôle des *ordonnateurs* des dépenses, qui est l'essentiel; or, il n'en existe point (1).

Il n'existerait un véritable contrôle de l'administration qu'autant que chaque article de dépense serait autorisé d'avance dans la loi du budget, et qu'une cour des comptes, nom-

CHAP. II.
comptes ne
contrôle pas les
ordonnances.

Le contrôle
des dépenses
ne peut se
trouver que
dans la
constitution
politique.

(1) Il n'a pas existé davantage, lorsqu'il y a eu deux administrations différentes, une pour les contributions et une pour le trésor. Le ministre du trésor constatait bien pour sa décharge, les sommes qu'il avait délivrées aux autres ministres pour leurs dépenses; mais il ne pouvait contrôler l'usage qu'ils en avaient fait.

VIII^e PART.

mée par les contribuables, serait autorisée à vérifier si la somme appliquée à une dépense, n'a point été appliquée à une autre ; et même si le ministre qui en a ordonné le paiement, n'avait pas des moyens d'arriver au même but à moins de frais. Mais qui ne voit que dans une aussi vaste machine que les finances d'une grande nation, une semblable surveillance est impraticable ? D'ailleurs si c'était le même prince qui nommât le surveillant et le surveillé, le contrôle deviendrait illusoire. Puisqu'il doit se trouver nécessairement une assez grande latitude dans le choix des dépenses qu'il convient de faire et dans la somme qu'il convient d'y employer, c'est dans la constitution politique seule qu'il faudrait trouver des moyens pour que les ordonnateurs des dépenses fussent toujours dignes de la confiance des contribuables. La liberté de la presse et l'impression des comptes seraient déjà de très-grands moyens d'économie.

Il ne peut
exister sans la
spécialité dans
les articles de
dépense.

Jusque-là tout ce qu'on peut désirer, c'est que les articles de dépenses soient assez détaillés pour que le législateur ait l'assurance que les principaux besoins de l'état seront satisfaits, et que l'argent du public ne sera pas employé contre le vœu des représentans du public. Vous sentez en effet, messieurs, que si les personnes

chargées d'administrer les biens de l'état, peuvent appliquer à une dépense les fonds destinés pour une autre, ce ne sont plus les représentants de la nation qui votent la dépense : voter une dépense, c'est décider que l'avantage que l'état doit en tirer, est assez grand pour balancer le sacrifice qu'elle occasionne. Si l'on peut se permettre de remplacer un avantage par un autre, la décision devient illusoire. C'est en mettant sous les yeux du législateur les besoins de l'état, article par article, qu'on le fait consentir à sacrifier annuellement une certaine somme, qu'il n'aurait nullement donnée s'il eût prévu qu'elle dût être appliquée à toute autre fin. Les mauvaises administrations ont leurs raisons pour vouloir la non-spécialité ; elle est synonyme de l'arbitraire. Avec le tableau des besoins nombreux de l'état, on obtient un milliard, et avec la non-spécialité, on en fait ce qu'on veut.

Un corps qui est censé représenter le peuple donne à l'impôt un vernis légal qui fait respecter ceux qui le perçoivent et ceux qui en dépensent le montant ; d'où ce fait déjà remarqué, qu'en Europe, les nations qui supportent les charges les plus lourdes, sont en général celles qui jouissent d'un régime constitutionnel. Les personnes chargées de l'administration

L'impôt plus facilement perçu dans les pays gouvernés constitutionnellement.

VIII^e PART.

centrale savent rendre les dépenses indispensables; ce qui met à l'aise la conscience des législateurs auxquels on en soumet l'approbation. Dans les états despotiques, les ministres sachant que la responsabilité tout entière pèse sur eux, apportent dans les dépenses un peu plus d'esprit de critique (1). Le seul avantage que les pays gouvernés constitutionnellement retirent d'une représentation, est dans les discussions publiques qu'elle entraîne et qui préviennent un certain nombre d'abus.

Des dépenses
non consenties.

Outre les dépenses qui figurent au budget, les peuples en ont beaucoup d'autres qui n'y figurent pas. De ce nombre sont les dépenses locales des provinces, des districts, des communes. Dans les pays qui sont bien administrés, les besoins des localités sont soumis à l'appro-

(1) Un statisticien anglais, M. Joseph Lowe, a donné le tableau suivant de la population, des charges et du *quantum* payé par tête, en 1822, dans les principaux états de l'Europe. Cela peut servir de preuve à l'observation que je fais dans le texte. Il convient cependant de remarquer que le *quantum* par tête ne tient pas compte des décharges qui ont lieu en faveur des ordres privilégiés (les nobles et les prêtres), et qui retombent nécessairement sur les classes non privilégiées.

L'auteur anglais exprime les sommes en livres sterling; pour la commodité du lecteur français, je les

bation de leurs habitans, ou des délégués de CHAP. II.

donne ici en francs sur le pied de 25 francs par livre sterling.

NATIONS.	POPULATION.	Impôts, dîmes, et autres charges publiques.		Idem par tête.	
		âmes.	fr.	fr.	c.
Suède, sans la Norvège.	2,000,000	32,500,000	12	50	
Russie d'Europe.	37,000,000	450,000,000	12	18	
Turquie d'Europe (par aperçu)	8,000,000	125,000,000	15	62	
Pologne, depuis le partage.	2,850,000	30,000,000	10	83	
Espagne.	11,000,000	150,000,000	13	15	
Portugal.	3,700,000	75,000,000	20	62	
Danemarck.	1,600,000	32,500,000	20	62	
Suisse, 22 cantons.	1,750,000	10,750,000	6	25	
L'empire d'Autriche, compris la Lombardie, la Pologne autrichienne.	29,000,000	450,000,000	15	80	
La domination prussienne.	10,500,000	175,000,000	17	30	
Bavière.	3,600,000	62,500,000	17	50	
Le Piémont, compris la Sardaigne, Gènes et la Savoie.	4,000,000	55,000,000	13	75	
États du Pape.	2,450,000	22,500,000	9	35	
Naples et Sicile.	6,700,000	67,500,000	10		
France.	30,700,000	995,000,000	30		
Grande-Bretagne (*), Irlande non comprise.	14,500,000	1,000,000,000	68	75	
Irlande.	7,000,000	100,000,000	13	75	
Wurtemberg.	1,400,000	25,000,000	17	90	
Saxe.	1,200,000	22,500,000	18	75	
Pays-Bas (**).	5,300,000	200,000,000	37	50	
L'Europe collectivement.	200,000,000	4,500,000,000	22	50	

(*) La somme de 1,100,000,000, en y comprenant l'Irlande, n'embrasse que les impôts perçus par le fisc. Les îles britanniques paient en outre la dime, la taxe des pauvres, les chemins et les dépenses locales. Lowe estime que le tout s'élève à 1750 millions de francs; ce qui fait pour la contribution, par tête, 81 fr. 40 c.

(**) Dans la répartition des impôts les provinces hollandaises

VIII^e PART.

leurs habitans ; en France , depuis le règne de Napoléon , les conseils de départemens qui votent les dépenses locales , sont nommés par le prince ou par ses agens ; et , comme les administrateurs de la localité (les préfets) sont également nommés par le prince , il en résulte que les provinces et les communes sont gouvernées par une espèce d'aristocratie qui n'est point selon l'esprit de la constitution de ce pays. Pour comble d'abus , les budgets des localités sont rarement soumis , par l'impression , à l'investigation du public.

Impôts anglais
qui ne figurent
pas au budget.

En Angleterre , le clergé épiscopal s'étant emparé non seulement des biens-fonds qui appartenaient au clergé catholique auquel il a succédé , mais des dimes , ou contributions que ses prédécesseurs faisaient payer au peuple , il se trouve que le peuple paie , de cette manière seulement , au-delà de cent douze millions de francs , qui ne figurent point au budget (1). Il en est de

(1) Comme l'état ne salarie pas les prêtres des religions dissidentes , leurs ouailles les paient , en même temps qu'elles paient la dime au clergé anglican. C'est ainsi que les malheureux catholiques d'Irlande , après avoir payé le clergé papiste pour qu'il entretienne leur

sont beaucoup moins ménagées que les provinces flamandes. Celles-ci paient , par tête , moins que la proportion commune ; les autres paient davantage.

même de la taxe des pauvres qui est répartie et levée par les paroisses, et qui s'élève, dit-on à près de 8 millions sterling (1), (200,000,000). C'est une des plaies de l'Angleterre.

Le casuel des gens de loi, bien qu'il ne figure pas au budget, n'en est pas moins une lourde charge pour les peuples.

En France, le traitement et les pensions du clergé, les séminaires ou écoles de prêtres, et en général les dépenses relatives au sacerdoce, forment autant d'articles du budget (2); mais

Frais du culte
en France.

ignorance et leurs préjugés, paient les dîmes au clergé anglican pour qu'il les persécute.

(1) Suivant les *Statistical illustrations of the London statistical Society*, page 37, la taxe des pauvres s'est élevée, en 1817, à 7,890,148 livres sterling.

(2) La France paie, pour les frais généraux du culte catholique, environ 50 millions par année, indépendamment de ce que paient les localités et les particuliers. Elle a éprouvé, par l'effet de la révolution, un grand soulagement à cet égard; car elle payait, pour les dîmes seules, 120 millions, dont 20 millions pour les frais de perception. Les biens-fonds du clergé et ses droits seigneuriaux s'élevaient, en outre, à 60 millions. Le casuel des prêtres et les droits payés au pape, étaient plus considérables qu'ils ne le sont de nos jours. Cette contribution payée à un prêtre étranger, est un abus dont un bon gouvernement sait en général préserver sa nation.

VIII^e PART.

les frais occasionés par les presbytères et le casuel des prêtres, qui se compose du salaire attribué à plusieurs de leurs fonctions, n'y paraissent pas, non plus que les énormes supplémens votés par les localités, ou plutôt au nom des localités (1).

Un budget
peut-il être
rejeté sans
inconvenient ?

Des législateurs parfaitement indépendans et pénétrés de la sainteté de leurs devoirs, ne craindraient point de rejeter les budgets qu'on leur présente, toutes les fois qu'ils ne seraient pas fondés sur des dépenses évidemment commandées par le bien général; toutes les fois qu'on négligerait de leur donner toutes les garanties désirables contre les abus. Que les créatures du pouvoir et les co-partageans dans les biens du public ne soient pas de cet avis; qu'ils représentent cette mesure comme le bouleversement de l'état, tandis qu'elle n'est que la suspension de leurs honoraires jusqu'à ce que leurs honoraires soient mieux mérités, rien n'est moins surprenant; mais que les personnes qui ne pren-

(1) On fait payer aux départemens, sur les dépenses locales, des supplémens aux traitemens des évêques, des loyers de presbytères, etc., dont on ne connaît pas le montant. Il est vrai que les contribuables ne sont pas représentés dans les conseils départementaux.

CHAP. II.

ment aucune part à ce riche butin, regardent cette utile fermeté comme une extrémité dangereuse, c'est une faiblesse tout-à-fait protectrice de la dissipation, de la corruption, et complice de la perte des gouvernemens. Les hommes qui manient le pouvoir, ne sont en général contents que par les institutions; et une institution qui ne se fait pas respecter n'est pas une institution vivante. On craint que le gouvernement ne soit ébranlé s'il n'a pas de quoi satisfaire aux besoins de l'état, et l'on n'a rien de plus pressé que d'y pourvoir; c'est ainsi que l'on nourrit les abus qui exposent véritablement la tranquillité des nations. Si du temps de Louis XIV, un corps représentant les véritables intérêts de la France, eût pu mettre un obstacle à ses guerres et à ses persécutions, la France ne fût pas tombée dans l'avilissement et la misère qui signalèrent la fin de ce règne théâtral, et le roi lui-même n'eût pas été abreuvé d'humiliations. Si le corps législatif muet de Bonaparte, avait refusé nettement de pourvoir aux dépenses qui maintenaient ses fonctionnaires publics et ses armées, il n'aurait pas formé ces entreprises gigantesques et insensées qui l'ont renversé. Mais les membres du soi-disant corps législatif étaient désignés par lui!

Sauf des fléaux naturels, heureusement rares

Les peuples

VIII^e PART.
n'éprouvent
que les maux
qu'ils ont
mérités.

et passagers, les nations n'éprouvent guère que les maux qu'elles ont mérités. Pour les éviter, ce n'est pas une molle complaisance qui sert; ce sont les lumières et la fermeté. Si des ministres complaisans ont l'art de lier une dépense abusive à d'autres dépenses utiles, on peut sans danger refuser le tout jusqu'à ce que les ministres présentent ces dernières dégagées de toute autre. Ils se hâteront de se conformer à une telle suggestion; ils sont plus intéressés que la nation à présenter un budget qui mérite d'être approuvé. Les nations subsistent par elles-mêmes, puisqu'elles subsistent de ce qu'elles produisent; tandis que les fonctionnaires publics ne subsistent que du budget.

Les gros
budgets font
désertier les
administrés.

Les gouvernemens dépensiers sont menacés d'un autre danger, surtout le gouvernement d'Angleterre, c'est d'être désertés par leurs sujets. Vous verrez bientôt, messieurs, l'effet que produisent les impôts sur les prix que le consommateur est obligé de payer pour satisfaire aux besoins de la vie. La vie devient trop chère là où le gouvernement fait de trop fortes dépenses; on y vit mal à l'aise; avec un revenu donné, avec douze mille francs à dépenser par an, je suppose, et une famille, on y est exposé à trop de privations, on y fait une trop pauvre

figure. Dès-lors, si le revenu n'exige pas résidence, on cherche à le dépenser ailleurs; et nous avons vu des milliers de ménages anglais s'établir en France, surtout dans les provinces où l'on vit à bon marché. Ces émigrations sont d'autant plus fâcheuses pour l'Angleterre, qu'elles ont lieu parmi les classes moyennes de la société, où l'on trouve ordinairement plus de moralité et de lumières que dans les hautes classes et parmi la populace. Les premières ne se déplacent pas, car elles ne veulent pas perdre les avantages attachés à leur position sociale; les classes indigentes ne peuvent pas supporter les frais d'un déplacement et sont plus esclaves des habitudes de leur pays (1). Ces émigrations pacifiques deviendront d'autant plus faciles que les communications se multiplieront et que les préjugés nationaux s'affaibliront par l'effet des progrès indubitables des sociétés. De pareils déplacemens sont encore

(1) Des familles d'ouvriers anglais qui sont venues chercher de l'ouvrage en France depuis la paix de 1815, la plupart sont retournées en Angleterre du moment qu'elles ont pu espérer d'y trouver de l'occupation. Beaucoup d'établissmens durables ont été formés au contraire, et de mariages contractés, dans la classe moyenne.

VIII^e PART.

plus multipliés, malgré la distance, entre l'Angleterre et les États-Unis. Dans ce dernier cas, à l'avantage que présente un gouvernement à bon marché, se joint celui qui résulte d'un même langage et d'une certaine conformité d'habitudes. Ce serait bien autre chose si l'Amérique n'était pas si loin, et si elle présentait en même temps toutes les douceurs de la sociabilité et d'une vieille civilisation.

Les gros
budgets
multiplient
les crimes.

Les charges imposées à la société par les gouvernemens chers, ont encore le fâcheux effet d'y multiplier les attentats contre les personnes et contre les propriétés. La vie y devient si difficile et la disparité des fortunes si grande, que toutes les passions y fermentent et qu'une multitude de gens, pressés par le besoin, cherchent à se soutenir par le crime (1).

(1) Le nombre commun des condamnations annuelles dans la Grande-Bretagne, de 1817 à 1823, a été de 13,400. Voyez *Statistical illustrations of the territorial extent, etc., of the British empire, published by the London statistical Society*, page 37.

CHAPITRE III.

Des comptes par exercices et des comptes par années.

LORSQU'ON a dressé le tableau des dépenses présumées d'une année, telle par exemple, que l'année 1820, on n'a pas prétendu que nulle dépense, nulle recette relatives à cette année, n'auraient lieu, passé le 31 décembre 1820. Plusieurs d'entre elles ont dû s'effectuer en 1821, 1822, etc. C'est ce qui a donné lieu, en France, à distinguer les *exercices* des diverses années; de sorte qu'après avoir, postérieurement au dernier jour de 1820, rendu compte des services (c'est-à-dire des recettes et des dépenses) de cette année-là, il a fallu en 1821, en 1822, et autres années subséquentes, rendre un compte supplémentaire des nouvelles recettes et dépenses qui ont eu lieu relativement à cette même année 1820, mais opérées seulement dans les années qui l'ont suivie.

Ce mode de comptabilité observé en France, a de très-graves inconvénients.

On peut dire que les comptes d'un exercice ne sont jamais véritablement terminés et soldés,

Ce que sont
les exercices
en finance.

Leurs
inconvénients.

VIII^e PART.

car il est impossible qu'il ne reste pas, durant des siècles, des articles en suspens relatifs à une année déjà passée depuis long-temps. Faut-il renoncer à une dette qu'on a droit de recevoir parce qu'elle n'a pas été payée au moment de son échéance? faut-il méconnaître un engagement qu'on a pris, parce que celui au profit de qui on l'a souscrit, n'a pas été en mesure de le faire valoir? tels sont les motifs qui ont fait adopter les comptes par exercices, où l'on sépare totalement les recettes et les dépenses qui ont rapport au service de chaque année, de celles des autres années; mais d'énormes abus ont accompagné cet usage. Les sommes que le gouvernement devait sur les exercices antérieurs à l'année courante, ont été renvoyées à *l'arriéré*; et cet arriéré donnait lieu plus tard à des liquidations où la faveur et la corruption n'étaient pas toujours sans influence, et où les dettes reconnues étaient payées en valeurs insuffisantes. Sous l'ancien régime, à plusieurs époques, les exercices anciens n'étaient clos que par des banqueroutes; et en thèse générale, il paraît difficile d'avoir une bonne comptabilité avec des comptes qui commencent tous les ans et qui ne finissent jamais, si ce n'est par le moyen de ce qu'on appelle vulgairement une *cote mal taillée* et d'une décision arbitraire du législateur.

L'arriéré.

Dans la comptabilité *par années*, on tient registre des sommes véritablement reçues ou payées dans le courant de l'année, et l'on porte au compte de l'année 1821, par exemple, les soldes qui se trouvent en caisse et les sommes qui sont encore à recevoir à la fin de 1820, de même que les sommes qui restent à payer. C'est la forme de comptabilité usitée généralement dans le commerce et en Angleterre pour les finances publiques.

On a objecté contre la comptabilité par années, qu'elle intervertissait l'application d'une ressource à l'acquit d'une dépense à laquelle elle avait été consacrée; que c'était ravir aux créanciers de l'année révolue, des fonds qui leur avaient été attribués; qu'on risquait ainsi de compromettre le crédit public et par conséquent de rendre les conditions des emprunts plus onéreuses pour le contribuable (1).

Objections.

On n'a pas fait attention, en élevant de semblables objections, que la manière de solder un compte n'altère en rien les ressources qui doivent faire face au paiement de ce qu'on doit. Dans une bonne comptabilité par années, chaque classe de dépenses doit avoir un compte ouvert aussi bien que chaque créancier. Au

Réponse.

(1) Voyez Ganilh, Science des Finances, pag. 247.

VIII^e PART.

moment d'un règlement, ce qui reste à recevoir ou à payer sur chaque compte, est un solde que l'on porte au même compte pour l'année nouvelle; et les mêmes ressources peuvent être employées aux usages auxquels elles ont été primitivement affectées. Le crédit public, loin d'être ébranlé, est consolidé par la possibilité que l'état débiteur a de pouvoir à toute heure donner par appoint son bilan, l'état de ses dettes et de ses créances. Les bons négocians pour qui la confiance publique est si nécessaire, et dont on connaît la susceptibilité en fait de crédit, le savent bien; et ceux qui veulent que leurs écritures puissent être facilement apurées font un inventaire de leur avoir et soldent leurs comptes tous les ans. En un mot tous les inconvéniens des comptes par exercices peuvent être évités et l'on peut jouir de tous leurs avantages dans les comptes par années (1).

L'état devrait présenter un inventaire tous les ans.

Ce n'est pas tout : les biens de l'état ne se composent pas seulement des écus qu'il reçoit et qu'il dépense. Ils comprennent encore les marchandises, les matières qui garnissent ses magasins. Une année qui a laissé à celle qui la

(1) En termes de négoce, la situation de chaque compte est mieux connue lorsqu'on les solde tous les ans, que lorsqu'on ne les solde que pour les terminer.

suit, des vivres, des fourrages, des habits en abondance, épargne à cette année des dépenses qui sans cela seraient devenues indispensables. Le bon ordre des dépenses publiques exige donc qu'on imite en ceci les négocians qui dressent chaque année un inventaire de ce qu'ils possèdent, et qui chargent le compte de l'année 1821, par exemple, non-seulement de l'argent, mais des matières que l'année 1820 lui transmet.

Comptes
de l'impôt

On les appelle ici impôts (1).
On il soit assis sur les terres ou sur l'indus-
trie, ou il soit prélevé sur les capitaux ou sur
les revenus des particuliers, ses effets écono-
miques sont les mêmes. Ce sont ses effets écono-
miques dont je vous parle ici. Nous verrons
ensuite les effets divers qui résultent des diffé-
rentes espèces d'impôts.

(1) Pour préciser l'expression, je répéterai ici ce
que j'ai dit dans mon Traité d'Économie politique :
« Quelque soit le nom que l'on donne à l'impôt, qu'on
l'appelle contribution, taxe, droit, aide, ou bien
son système, c'est une charge imposée à des particu-
liers ou à des revenus de particuliers par le souve-
rain, quelle qu'en soit la destination, pour faire aux consom-
mateurs payer à propos de faire à leurs dépenses :
c'est donc un impôt » Liv. III, chap. 1.

CHAPITRE IV.

De l'impôt en général, de sa légitimité et de ses limites.

Caractère
de l'impôt.

CETTE portion du bien des particuliers que le gouvernement consacre à satisfaire ses désirs ou les besoins du corps social, est ce que nous appelons ici *impôt* (1).

Qu'il soit assis sur les terres ou sur l'industrie, qu'il soit prélevé sur les capitaux ou sur les revenus des particuliers, ses effets économiques sont les mêmes. Ce sont ses effets généraux dont je vous entretiens ici. Nous verrons ensuite les effets divers qui résultent des différentes espèces d'impôts.

(1) Pour préciser l'expression, je répèterai ici ce que j'ai dit dans mon *Traité d'Économie politique* :
 « Quel que soit le nom que l'on donne à l'impôt, qu'on
 « l'appelle contribution, taxe, droit, subside, ou bien
 « don gratuit, c'est une *charge imposée* à des particu-
 « liers ou à des réunions de particuliers par le souve-
 « rain, peuple ou prince, pour fournir aux consom-
 « mations qu'il juge à propos de faire à leurs dépens :
 « c'est donc un impôt. » Liv. III^e, chap. 9.

Quand les peuples ne jouissent pas des avantages que l'impôt peut leur procurer, quand le sacrifice auquel il les soumet n'est pas balancé par l'avantage qu'ils en retirent, il y a iniquité. Ce bien leur appartient; on ne saurait, à moins de commettre un vol, ne pas leur donner en échange un bien qui le vaille (1).

Ce n'est pas tout. Chaque homme a, de par la nature, le droit d'acheter les choses et par conséquent le bien-être, la sécurité qu'on lui offre en retour de l'impôt, au prix le plus bas où l'on puisse se les procurer. Si un despote ne laissait respirer à ses sujets que la quantité d'air que ses sujets lui paieraient, il est évident qu'il commettrait la plus criante des injustices; car il ferait payer une chose dont tout le monde est en droit d'user pour rien. Je ne fais cette supposition extrême, que pour faire sentir le vice du raisonnement qui prétendrait fonder

(1) J'ai montré ailleurs (chap. 3 de la III^e partie de cet ouvrage) qu'il est possible et nécessaire de comparer une satisfaction avec une valeur, quoique ces deux choses ne semblent pas de même nature; il est conséquemment possible de comparer un avantage avec un sacrifice. L'intérêt du contribuable consiste à obtenir le plus grand avantage possible au prix du plus petit sacrifice.

VIII^e PART.

no imp mall
les égou
supra

Il ne suffit pas
qu'il procure
aux citoyens
la protection
du gouverne-
ment.

la légitimité de l'impôt sur l'avantage immense, indispensable, que la protection du gouvernement procure aux citoyens dans tout état productif et policé. Ce n'est pas là la mesure de l'impôt légitime. De même que le prix d'une marchandise, lorsqu'il est fondé sur un monopole, et, en vertu de ce privilège, supérieur aux frais de production, est une atteinte à la propriété de l'acheteur, un impôt qui s'élève plus haut que les frais *nécessaires* pour procurer au contribuable la sécurité dont il a besoin, est un attentat contre la propriété du contribuable.

Ainsi, en supposant que les citoyens d'une ville pussent jouir de toute la sécurité désirable, moyennant cent francs de contribution par famille, si on leur faisait payer plus que cette somme, ce surplus pourrait passer comme un prix exagéré, injuste, illégitime, de l'avantage qu'on leur procurerait; ce serait une spoliation (1).

(1) Ces principes sont fondés sur les caractères de la production exposés en divers endroits de ce Cours (*voyez* notamment le chap. 7 de la I^{re} partie). Il n'y a de valeur véritablement produite, que celle qui est fondée sur une utilité qu'on ne peut se procurer d'aucune autre manière à meilleur marché.

Montesquieu paraît avoir compris de même ces prin-

Remarquez, messieurs, que ce principe d'équité naturelle est également vrai, quelle que soit la forme du gouvernement; et qu'une contribution qui le viole, est aussi bien illégitime, votée par une chambre des communes d'Angleterre, qu'établie en vertu d'un ukase de l'autocrate de toutes les Russies.

CHAP. IV.
L'impôt peut être inique sous un gouvernement représentatif.

C'est sur ce principe que devraient être basées toutes les impositions des peuples qui se prétendent civilisés, et que devraient être réglées par conséquent toutes les dépenses publiques.

Exemples d'impôts iniques.

Les anciens Égyptiens habitaient le sol le plus fécond de l'univers, et cependant le bas peuple ne s'y nourrissait que des alimens les plus grossiers; mais il fallait que les produits du pays se dissipassent pour l'entretien d'un nombreux clergé qui pesait sur la production, loin d'y contribuer, ainsi que nous le voyons pratiquer actuellement en Espagne; il fallait entretenir les multitudes d'ouvriers qui, dans un temps où l'on ne savait pas employer les forces de la na-

cipes d'équité naturelle, lorsqu'il a dit: « Ce n'est point à ce que le peuple *peut donner* qu'il faut mesurer les revenus publics (les impôts), mais à ce qu'il doit donner. » *Esprit des Lois*, liv. XIII, chap. 1.

VIII^e PART. ture, étaient nécessaires pour élever ces énormes temples, ces monstrueuses pyramides que le temps n'a pu renverser, et qui subsistent encore, comme des monumens éternels de l'imbécillité des nations et de la vanité des grands.

Même de nos jours, pense-t-on que l'immense production d'un pays tel que la France, ne suffirait pas pour fournir à nos paysans une nourriture habituelle meilleure que du pain d'orge et de sarrasin, nourriture de plusieurs de nos provinces, si les hommes chargés de décider des dépenses publiques, ne consacraient pas à de fausses dépenses un argent levé sur le peuple, qui non-seulement ne jouit pas de ce qu'il paie, mais se trouve découragé de se livrer à la production de ce qui lui serait plus favorable? Que de dépenses pourraient être supprimées, je ne dis pas sans inconvéniens, mais avec profit! L'île de Corse coûte annuellement à la France 800,000 fr. de plus qu'elle ne lui rapporte (1). Ses colonies des Antilles lui avaient coûté jusqu'en 1789, deux milliards et demi (2). Qui

(1) Cette somme est tirée de l'Administration des finances de Necker (tome II, page 506). Elle est probablement beaucoup plus forte maintenant.

(2) Arthur Young, Voyage en France, page 436 de l'édition anglaise.

peut douter que si tout cet argent eût été consacré à des dépenses favorables à la production, notamment à favoriser les communications (1), le sort des peuples n'en eût été prodigieusement amélioré?

La vanité des nations leur coûte aussi bien que les fautes de leurs gouvernemens. On peut demander ce qui revient à l'Angleterre d'une pension annuelle de 13,000 liv. sterling (325,000 fr.) au duc de Wellington (2) qui, indépendamment d'une fortune considérable, jouit de plusieurs gros traitemens. C'est, dit-on, pour encourager d'autres généraux à défendre leur pays. Comme si l'on n'avait pas, à toutes les époques, trouvé, depuis Aristide jusqu'à Marceau, des hommes de talent pour défendre leur pays quand leur pays savait les honorer! Ce n'est pas l'amour de l'or qui fait les grands hommes et conduit aux grands sacrifices; les armées renferment des

La vanité
nationale
dissipieuse.

(1) Faut-il répéter encore que les communications faciles donnent une seconde fois l'existence aux produits qui sans cela ne pourraient pas sortir du lieu de leur naissance; et aux produits qui sont achetés avec ceux-là?

(2) Voyez le budget anglais de 1818.

En quoi servent au bonheur de l'Angleterre les trois millions de notre monnaie de bénéfices ecclésiastiques que reçoit annuellement l'évêque de Durham?

milliers de militaires aussi dévoués que le général, et beaucoup moins payés.

Il serait difficile d'expliquer ce qui pouvait revenir à la France des frais occasionés à la France par le couronnement de Napoléon, ou les réjouissances qui accompagnèrent la naissance du roi de Rome (1). Le progrès des lumières, la connaissance que les nations acquerront de leurs véritables intérêts, feront indubitablement, par la suite, regarder en pitié de pareilles duperies.

C'est un commun adage dans l'administration, qu'il est facile de déclamer contre l'énormité des impôts, et fort difficile de les réduire. Il n'est point ici question de ce qui peut paraître difficile ou aisé : il est question du mal que font les impôts poussés trop loin. Du reste, si

(1) J'ai vu les mémoires du seul berceau du roi de Rome, offert en don par la ville de Paris, dont les magistrats étaient nommés par le prince. Ils se montaient à 201,871 francs 97 centimes.

Dépense entièrement superflue et nullement volontaire de la part des citoyens de Paris, quoiqu'on ait tout fait pour que cela en eût l'air. Il n'y a quelque spontanéité dans les générosités des villes que lorsqu'elles choisissent librement leurs magistrats ; et encore peuvent-elles craindre que leurs magistrats ne fassent leur cour aux dépens de leurs administrés.

l'on est assez faible pour tolérer de grosses dépenses, il faut être assez fort pour supporter de gros impôts.

CHAP. IV.

Un ouvrage sans nom d'auteur, mais que l'on attribue généralement à un employé du gouvernement (1), pose en principe que l'autorité qui prélève l'impôt, coopère à la formation de la propriété (formation que l'auteur suppose tenir au défrichement), qu'elle coopère au travail de l'exploitation, et qu'à ce titre elle a droit de participer aux produits, comme fesant corps avec les producteurs.

Si l'impôt
concourt à la
production.

Il est permis de se servir de toutes les suppositions que l'on veut, pour représenter l'action

(1) M. le comte d'Hauterive : *Considérations générales sur la théorie de l'impôt et des dettes, ou Introduction d'une seconde édition d'un ouvrage qui portera le titre de Notions élémentaires d'économie politique.* Brochure, 1825.

Le même auteur prétend (page 4) que *la théorie de l'impôt est le but de toutes les théories de l'économie politique.* C'est comme si l'on disait que la laine est le but de l'histoire naturelle de la brebis. Sans doute en connaissant bien l'économie des sociétés, on peut rendre plus abondante la source où se puisent tous les impôts; mais l'objet essentiel de la richesse générale, est avant tout de nourrir la société, et ce qu'on y puise pour l'impôt, diminue d'autant sa provision.

VIII^e PART.

des rouages compliqués de la machine sociale ; mais non pour en faire un titre à qui que ce soit. Ici la nature des choses, le fait, est que la protection accordée par la puissance sociale à chacun de ses membres, bien qu'indispensable à la production, ne la sert qu'accessoirement. L'autorité publique qui représente la puissance sociale, n'exécute directement aucune opération productive. Un boisseau de blé ne nourrit pas en vertu de la protection du gouvernement achetée par l'impôt (1) ; et quand même on regarderait l'action du gouvernement comme une façon véritablement productive, resterait toujours la question de savoir s'il n'était pas possible d'obtenir le même service à meilleur marché.

Si l'impôt est
versé dans la
société.

De fausses idées d'économie politique ont fait long-temps considérer l'impôt comme n'entraînant aucune perte pour la société. On a dit :

(1) Quand le gouvernement remplit bien ses devoirs, il rend un service au producteur en le protégeant ; et ce service qui est productif en ce qu'il procure un bien, n'est pas productif en coopérant à la confection du produit. Un médecin qui me rend la santé, m'est utile en ce qu'il me met en état d'exercer ma profession, mais il ne travaille pas aux produits de ma profession.

l'impôt fait payer cent mille francs par des particuliers, mais il ne détruit pas cette somme. Il la reverse dans la société, puisque la société possède autant d'écus après le paiement des impôts qu'auparavant (1). Le gouvernement reverse dans la société les écus qu'il a reçus; mais il n'y reverse pas les denrées qui ont été achetées au moyen de ces écus. Ces écus ont été une perte pour les contribuables qui les ont fournis, et n'ont pas été un gain pour le marchand des denrées que le gouvernement a achetées, ou que les salariés du gouvernement ont achetées pour lui (2).

Les profits que l'on a pu faire sur les denrées vendues au gouvernement, ne sont pas une in-

(1) Voltaire n'a été que l'interprète d'une erreur fort commune, lorsqu'il a dit dans son Dictionnaire philosophique (article *Économie*) : « Le roi d'Angleterre a un million sterling à dépenser par an... Ce million revient tout entier au peuple par la consommation. »

(2) Si le reversement de la somme était considéré comme une restitution d'impôt, il résulterait que la même somme d'impôt serait une perte pour le contribuable en Chine, et ne le serait pas en Europe; car en Chine la contribution se paie en denrées, que les agents du gouvernement consomment en nature, et par conséquent ne reversent pas dans la société.

VIII^e PART.

dennité du sacrifice fait par le contribuable. L'unique dédommagement que reçoive ce dernier, est la protection qu'il reçoit, ou qu'il doit recevoir, de la part du gouvernement (1).

Un achat n'est point une restitution.

— Il convient, messieurs, de remarquer que ce qui constitue la contribution, est l'abandon gratuit que l'on fait au gouvernement, d'une chose pourvue de valeur (que ce soient des écus ou bien des denrées); et que l'achat auquel le gouvernement emploie cette valeur, n'est point une restitution faite à la société. C'est un échange. Le gouvernement est un consommateur, qui détruit, soit en consommant des denrées, soit en consommant des services, la valeur qu'il a levée sur le contribuable (2). La société est plus pauvre de tout le montant de l'impôt, et n'est pas plus riche de son emploi; de même que le marchand dont parle M. Robert Hamilton, n'est pas

(1) Les profits qui ont été faits sur les denrées vendues au gouvernement, auraient été faits sur les denrées que le contribuable aurait achetées lui-même, s'il n'eût pas payé la contribution; car des écus ne peuvent servir à autre chose qu'à des achats.

(2) Il est bon de se reporter ici aux principes que j'ai établis en exposant la nature des consommations (septième partie de cet ouvrage, chap. I^{er}). En général les principes étant bien compris, les conséquences en découlent d'elles-mêmes.

plus riche, lorsqu'un voleur vient lui acheter le soir des marchandises avec les écus qu'il lui a dérobés le matin (1).

CHAP. IV.

Le contribuable forcé par les lois ou par l'arbitraire, de fournir aux dépositaires du pouvoir, la valeur qui constitue l'impôt, la puise dans ses biens, c'est-à-dire dans ses capitaux ou dans ses revenus. Quelques économistes, dans leurs ouvrages, ont regardé comme illégitime l'impôt que l'on ne peut payer qu'en entamant ses capitaux. Il est vrai que si l'on considère les capitaux uniquement comme des instrumens de production, il peut paraître injuste d'ôter à un ouvrier, pour protéger son travail, l'outil qui lui servait à gagner sa subsistance. Mais une immense quantité de valeurs se rencontrent dans la société, que leurs possesseurs rangent

Un impôt sur les capitaux n'est point illégitime.

(1) Recherches sur la Dette nationale, 3^e édition, page 35. L'auteur anglais, et moi qui le cite, nous sommes bien éloignés de comparer le gouvernement au voleur; nous cherchons seulement à expliquer comment les écus, quoiqu'ils soient rentrés par un achat dans le comptoir du marchand, n'empêchent pas que le marchand n'ait essuyé une perte par la contribution forcée qui lui a été imposée.

Je suis presque honteux d'insister sur des vérités si simples. Il le faut bien, puisqu'elles sont contestées.

VIII^e PART. tantôt dans leurs capitaux productifs en les plaçant utilement, tantôt dans leur fonds de consommation. S'il leur convient mieux de les assimiler à ce dernier, en les appliquant à leurs contributions, on ne peut en faire un crime au gouvernement qui, pourvu qu'on le satisfasse, est fort aise que le contribuable s'acquitte de la manière qui lui convient le mieux. Or il est évident qu'un impôt sur les successions, qui se paie presque toujours sur un capital, est un des impôts les moins pénibles à acquitter. Il est pris sur un bien dont la destination n'était point fixée d'avance; sur un bien que l'héritier n'avait pas compris dans ses ressources ordinaires, et dont on lui demande une portion au moment où il le reçoit, c'est-à-dire, où il a entre ses mains la chose qu'on lui demande. Cet impôt ne serait injuste et préjudiciable que par son excès.

Les revenus
sont la
véritable
matière
imposable.

Quant aux revenus, ils sont proprement, quelle qu'en soit la source, la véritable matière imposable, parce qu'ils renaissent incessamment (1). Nous vivons tous, dans l'état ordinaire

(1) On appelle quelquefois ainsi la marchandise à l'occasion de laquelle on asseoit l'impôt. Le mot semble moins propre dans ce cas; car la véritable matière

des choses, sur nos revenus ; et s'il faut, comme il est incontestable dans toute société bien réglée, en sacrifier une partie, pour procurer au reste la protection du gouvernement, nous devons regarder la portion vouée à cet usage, comme utilement consommée. Quand ce service est fidèlement rendu et n'est pas payé au-delà de sa valeur, il est légitimement exigé. Faut-il que le paiement qu'on en fait soit dans une exacte proportion avec le revenu ? Cela paraît équitable ; car le service rendu au contribuable, est d'autant plus important que son revenu est plus considérable. Ce principe s'opposerait à tout impôt progressif ; c'est-à-dire à tout impôt qui s'élèverait proportionnellement plus haut quand le contribuable est plus riche.

D'un autre côté, une contribution simplement proportionnelle n'est-elle pas plus lourde pour le pauvre que pour le riche ? L'homme qui ne produit que la quantité de pain nécessaire pour nourrir sa famille, doit-il contribuer exactement dans la même proportion que celui qui, grâce à ses talens distingués, à ses immenses biens-fonds, à ses capitaux considérables, non-seule-

De l'impôt
proportionnel
et de l'impôt
progressif.

imposable se compose des biens au moyen desquels seuls on acquitte l'impôt. Là où elle manque, il n'y a pas d'impôt possible.

VIII^e PART.

ment jouit et procure aux siens, toutes les jouissances du luxe le plus somptueux; mais de plus accroît chaque année son trésor?

Objections
contre l'impôt
progressif.

Ne trouvez-vous pas dans cette prétention, messieurs, quelque chose qui choque l'équité? Cependant à l'époque de la révolution française plusieurs écrivains, et notamment ceux qui exerçaient une grande influence sur les décisions des assemblées législatives, conçurent une grande horreur pour l'impôt progressif (1). On le regarda comme un motif de découragement pour tout accroissement de fortune, et par conséquent pour tous les genres de perfectionnemens; on le représenta comme une prime accordée à l'insouciance et à la paresse, puisqu'un tel impôt punissait pour ainsi dire le succès. M. Jollivet prouva dans un écrit (2) qu'en ne demandant rien à un revenu de cent francs, mais en faisant payer à un revenu de deux cents francs 10 pour cent d'impôt, à un

(1) M. Rœderer, dans son Journal d'Économie publique, de Morale et de Politique, dit positivement qu'il n'est plus permis de mettre en doute l'incompatibilité absolue de l'impôt progressif avec aucun régime social. (Tome I, page 217.)

(2) De l'Impôt progressif et du Morcellement des patrimoines, avec cette épigraphe: *C'est le vautour déchirant ses propres entrailles.*

revenu de trois cents francs 11 pour cent, à un revenu de quatre cents francs 12 pour cent, et ainsi de suite, on arriverait bientôt à un revenu qui paierait cent pour cent, c'est-à-dire à un impôt qui s'emparerait de la totalité du revenu; ce qui serait encore plus injuste. L'estimable auteur ne faisait pas attention qu'il y a plusieurs sortes de progressions, et qu'il y en a telle qui n'enlèverait jamais que la moindre partie du revenu; la progression par exemple qui se réglerait non sur le revenu total, mais seulement sur l'accroissement du revenu. Une portion de cet accroissement ne l'atteindrait jamais tout entier.

Réfutes.

L'impôt indirect progressivement lourd pour le pauvre.

En second lieu, l'impôt progressif ne peut avoir lieu que relativement à l'impôt direct; il est impossible de l'appliquer à l'impôt indirect comme celui des douanes, et à celui qu'on fait payer sur les consommations. L'impôt sur les consommations est nécessairement proportionnel à la quantité de la marchandise consommée; et comme la quantité de la chose consommée ne peut suivre la proportion de la fortune, il s'ensuit que ce genre d'impôt, qui joue le principal rôle dans les pays fortement imposés, tombe sur les contribuables d'autant plus qu'ils sont moins riches. En effet, un homme qui jouit de trois cent mille francs de revenu,

VIII^e PART. ne saurait consommer trois cent fois plus de sucre ou de vin, que l'homme qui n'a que mille francs. Les petites fortunes supportent donc sous ce rapport un impôt véritablement progressif ; c'est-à-dire d'autant plus fort proportionnellement, que les facultés du contribuable sont moindres. C'est un des grands défauts des contributions indirectes ; et dont une progression croissante dans l'impôt direct, ne serait qu'une juste, mais imparfaite compensation.

Il n'est pas la cause du morcellement des propriétés.

On représenta que si l'impôt était d'autant plus fort proportionnellement que la propriété est plus grande, on encourageait les gens à morceler leurs biens-fonds, à disperser, à déguiser leurs propriétés. Ces inconvéniens disparaissent dans la pratique, surtout quand la progression est modérée. Que l'impôt soit progressif ou simplement proportionnel, l'intérêt du contribuable est de déguiser sa propriété ; si l'impôt progressif offre un léger motif pour morceler les héritages, d'autres motifs plus puissans tendent à conserver grandes les entreprises agricoles, et même à concentrer les propriétés (1).

(1) Ce n'est que pour les grandes entreprises agricoles que l'on trouve de solides fermiers ; ce n'est que

Les autres objections élevées contre l'impôt progressif, ont encore moins de force que celles-là : Montesquieu l'adopte complètement comme le seul équitable (1); et Adam Smith, qui avait des idées bien plus justes encore sur les véritables intérêts des sociétés, l'approuve également (2).

Tout impôt a une borne nécessaire, car il est payé au moyen des capitaux et des revenus d'une nation; et s'il allait au point de demander plus que les capitaux et les revenus de cette nation, il est évident qu'elle ne pourrait l'acquitter. C'est alors que le peuple se fâche et refuse de payer; ou bien l'impôt renchérit les objets de consommation au point que leurs frais de production excèdent la satisfaction qui peut résulter de leur usage. Mais dans l'économie des nations presque aucun effet n'est instantané. Un despote commence par exiger de ses sujets plus que leur industrie ne peut annuel-

Borne
nécessaire de
l'impôt.

Comment
l'impôt fait
déperir un
pays.

là que l'on peut employer certains procédés expéditifs, élever de grands troupeaux, etc. En morcelant les grandes fermes on est obligé de multiplier les bâtimens d'exploitation.

(1) Esprit des Lois, liv. XIII, chap. 7.

(2) Richesse des Nations, liv. V, chap. 2.

VIII^e PART.

lement produire. Les sujets ne parviennent à le satisfaire qu'au moyen de leurs épargnes. Leurs capitaux diminuant ainsi par degrés, ils ont tous les jours moins de moyens de satisfaire leur oppresseur. Leur famille décline ; la misère les anéantit ; le despote lui-même perd de sa puissance , et à son tour devient la proie d'un de ses pareils. L'Asie nous en fournirait plusieurs exemples. Combien de contrées qui jadis fesaient une certaine figure dans le monde, comme le pays des Phéniciens , Babylone , Persépolis , dont on ne trouve plus de traces ! On en peut dire autant des bords de la Méditerranée entre l'Égypte et Tripoli.

Cette marche peut être fort lente quand une sorte de modération accompagne l'arbitraire.

Dans les états mieux policés et où une sorte de règle préside à la spoliation des citoyens, le mal se présente sous des formes plus mitigées. Un impôt s'élève-t-il assez haut pour nuire à la production d'une certaine espèce de produits ? le déclin de cette production, le déclin des recettes du fisc dont elle est l'occasion, avertit le fisc de modérer ses prétentions ; il n'y a qu'un gouvernement stupide autant que violent, qui coupe l'arbre au pied pour en cueillir les fruits. Celui qui sait mieux rattacher les effets à leurs causes, se garde de pous-

Comment il
fait décliner
les peuples
policés.

ser l'impôt au point d'altérer les capitaux engagés dans les entreprises, et de paralyser les efforts des travailleurs; du reste il tire de la production tout ce qu'il en peut tirer, et si la production, malgré cela, s'est accrue en Europe, si les recettes des gouvernemens se sont accrues en proportion, on ne le doit qu'à des progrès qui sont ceux de l'esprit humain, et nullement à l'économie des gouvernemens.

On ne peut pas plus comparer les impôts de deux nations, que leurs richesses et leurs revenus respectifs, parce que les impôts sont relatifs aux prix des choses chez l'une et l'autre nation. On les évalue en argent, et l'on dit que l'argent ne diffère pas de plus de deux ou trois pour cent dans deux pays voisins. J'en conviens; mais ce n'est pas le rapport de la valeur de l'argent avec l'argent dont il s'agit ici: c'est de la comparaison de l'argent avec toutes les autres denrées. Si l'une dans l'autre leur valeur commune est, en argent, d'un tiers plus haute en Angleterre qu'en France, un milliard et demi d'impôts en Angleterre, ne sont pas une somme plus forte qu'un milliard en France (1).

Les impôts de deux nations ne peuvent se comparer entre eux.

(1) Le mal de l'Angleterre vient de ce qu'un terri-

VIII^e PART.

Le terme où l'on n'ajoute rien aux recettes du fisc en ajoutant à l'impôt, varie selon les divers impôts, c'est-à-dire suivant la manière dont ils sont assis, qui sera la matière du prochain chapitre.

toire plus ingrat, et une population moins considérable, paie néanmoins autant d'impôts; en supposant toutefois que le rapport du prix des choses en général soit comme le rapport des deux sommes d'impôts.

CHAPITRE V.

De l'assiette de l'impôt.

Nous avons vu que, par l'impôt, ce sont les capitaux ou les revenus des contribuables qu'il s'agit d'atteindre; mais à moins de taxer arbitrairement les contribuables, on est obligé d'exiger leur contribution à l'occasion d'un fait qui serve de base à la prétention du fisc. Ses préposés exigent l'impôt foncier en vertu du fait que le contribuable est propriétaire d'un bien-fonds d'une certaine valeur; la patente, en vertu du fait qu'il exerce une profession industrielle; un droit d'entrée, en raison de l'introduction de telle ou telle marchandise, etc. Ce sont là les faits qui servent de bases à l'impôt, c'est sur eux qu'il est *assis*, et c'est la nature diverse de ces faits, qui sert à la classification, à la dénomination des impôts (1).

L'impôt
toujours
motivé par un
fait.

(1) C'est une locution convenue, mais peu exacte, que de dire que les sucres paient tant pour cent de droits d'entrée. On ne prélève pas une portion de la marchandise introduite; mais on fait payer une somme

VIII^e PART.

L'économie politique n'a pas pour objet de faire connaître tous les impôts dont on s'est avisé, et encore moins d'en suggérer de nouveaux. C'est ce qu'on pourrait attendre d'un traité général des finances publiques. Pour l'économie politique, il suffit de montrer quel est l'effet des impôts sur l'économie sociale, suivant leur grandeur et la manière dont ils sont assis.

L'impôt
considéré par
rapport
à l'économie
sociale.

La nature de l'autorité qui s'arroe le droit de déterminer la quotité de l'impôt et sa perception, ne change rien à ses effets économiques. Un impôt n'est pas meilleur pour être commandé par une paroisse, ou par une municipalité, au lieu de l'être par des représentans chargés spécialement de le voter et d'en déterminer l'assiette. Si un vernis de légalité donne quelque facilité pour l'accroître et le faire payer, ce n'est que relativement à sa quotité et à l'influence qu'il exerce sur le gouvernement, que nous en avons fait la remarque. Quand un despote, comme l'empereur d'Autriche, met un impôt, le blâme ne porte que sur lui; et la modération peut lui être conseillée par le désir de conquérir une sorte de popula-

à l'occasion de l'introduction d'un certain nombre de livres de sucre.

rité, ou même pour sa propre sûreté. Quand il est consenti par des magistrats populaires, ou soi-disant tels, quelque mauvais que soit l'impôt, le peuple n'ose pas s'en plaindre. Ne nous occupons plus de sa légitimité, mais de sa forme et de ses effets.

Tout impôt est une charge que le contribuable cherche à rejeter sur les autres membres de la société. L'homme industriel qui contribue, soit à raison de son travail, ou des capitaux qu'il emploie, que ce soit sous le nom de patente ou de droits d'entrée, ou tout autre, élève sans doute le prix du produit dont il s'occupe, et jusque-là parvient à se faire indemniser par le consommateur; mais ce renchérissement même diminue le débit, la demande de la marchandise; il diminue l'importance des ventes qu'on en peut faire, et met le producteur dans la nécessité de sacrifier une portion de son bénéfice plutôt que d'abandonner son état et de renoncer à la totalité de ses profits. Chaque contribuable, chaque consommateur parvient ainsi à s'affranchir de l'impôt, mais dans des proportions infiniment variées.

C'est un fardeau qui peut être rejeté par un contribuable sur un autre.

Il en est résulté une grande diversité d'opinions relativement aux classes de la société, qui, en définitive, supportent les différens

Variété des opinions à cet égard.

VIII^e PART.
Opinion
de Quesnay.

impôts. On sait que les partisans de Quesnay étaient d'avis que les impôts retombent en totalité sur les propriétaires des terres. Toute autre industrie, disaient-ils, n'opère que des transformations; la terre seule produit une valeur *nouvelle*; rien par conséquent, si ce n'est la terre, ne peut fournir la valeur que l'impôt réclame *de nouveau* chaque année. Si vous mettez un impôt sur les toiles, le tisserand, se trouvant forcé par la concurrence à se contenter des profits qui peuvent l'entretenir dans sa profession, ne peut la continuer qu'autant qu'il retiendra sur le cultivateur du lin, le montant de l'impôt sur les toiles. Le cultivateur à son tour ne peut continuer son métier, sans retenir le même impôt sur le propriétaire foncier, qui, ne pouvant le faire payer à aucun autre, en supportera tout le faix.

De Ricardo.

David Ricardo et ses partisans, au contraire, partant de cette supposition que, toutes choses d'ailleurs égales, les capitaux s'appliquent *toujours* à l'industrie qui rend les plus gros profits, prétendent qu'un impôt sur un objet manufacturé, est entièrement payé par le consommateur; car si le prix de l'objet, disent-ils, ne s'élevait pas à un taux suffisant pour payer la totalité de l'impôt, le fabricant applique-

rait ses capitaux à une autre production (1).

Toute opinion trop absolue à cet égard me semble téméraire. Il n'est probablement aucune espèce de contribution qui ne retombe sur plusieurs classes de citoyens, et dans des proportions qui varient non-seulement en raison des différens impôts, mais en raison de la position particulière de chaque contribuable et des circonstances générales et très-variables où se trouve la société. Ces circonstances ne sont pas toujours accidentelles; il en est qui durent autant que les nations elles-mêmes; telle profession a des désavantages constans relativement à ses rapports avec le fisc, comme les marchands de boissons, et il ne paraît pas que leurs bénéfices soient proportionnés à leurs tri-

Ce sujet
n'admet point
d'opinion
absolue.

(1) Ricardo : *Principles of political economy and taxation*, chap. 17. Le tort de cette école est de considérer chaque principe trop absolument; et, après l'avoir énoncé sous la forme d'un théorème, d'en tirer des conséquences rigoureuses, qui, très-souvent, ne cadrent pas avec les faits. Il est très-vrai que les capitaux cherchent à s'employer dans les occupations qui rendent le plus, et il n'est pas moins vrai que les capitaux rendent des profits très-divers. Les profits industriels sont plus divers encore, quoiqu'on soit libre, en thèse générale, d'appliquer son industrie à la production la plus lucrative.

VIII^e PART.

bulations (1). La nature de l'impôt, la nature de l'homme ne peuvent fournir qu'un petit nombre d'indications générales qu'on puisse considérer comme des lois, et que l'expérience vienne confirmer.

On distingue deux manières générales d'asseoir l'impôt.

Impositions
directes.

Ou bien on demande directement au contribuable une somme que certaines indications font supposer qu'il est en état de payer ; comme dans le cas où il est taxé en raison de la propriété foncière dont il est possesseur, soit en raison de la grandeur et de la cherté du logement qu'il occupe, du nombre des fenêtres qui laissent entrer le jour chez lui, des domestiques qui le servent. C'est ce qu'on nomme

Impositions
indirectes.

en France les *contributions directes*. Ou bien on le taxe en raison de la marchandise qui est l'objet de son travail, ou qu'il veut consommer, ou qu'il fait transporter d'un lieu dans un autre, de l'étranger dans son pays, ou de la campagne dans les villes, etc. C'est ce qu'on nomme les *contributions indirectes*.

(1) Les marchands de vins de Paris sont une des professions où il se déclare annuellement le plus de faillites.

CHAP. V.
La contribu-
tion foncière
est d'une
assiette
difficile.

Parmi les contributions directes, celle dont on a fait le plus généralement usage a été la contribution foncière, celle qu'on exige en proportion des propriétés immobilières que l'on possède. Ici la base de l'impôt est visible, le contribuable ne peut pas se soustraire à l'obligation de le payer sans renoncer à sa propriété; et cependant la répartition en est difficile et inégale, par la raison que l'équité ne veut pas qu'un terrain paie en raison de sa dimension, ni d'aucune qualité sensible, mais bien en raison de sa valeur qui est une qualité morale, fugitive et variable. Un arpent de terre stérile ne peut pas payer autant qu'un arpent de bonne terre. Une terre bien bâtie, fortement amendée, doit incontestablement supporter une plus forte contribution qu'un espace vide ou non défriché.

On a cru pouvoir vaincre cette difficulté par un tableau comparatif de toutes les propriétés et de leurs valeurs; mais la grandeur et la valeur de chaque propriété est perpétuellement variable, et ce qui serait vrai à une époque, cesserait de l'être quelques années plus tard. D'ailleurs la valeur des biens à l'endroit où ils sont situés, n'est pas la même qu'au lieu où l'impôt est réparti. On en peut dire autant du rapport qui se trouve entre la valeur vé-

Insuffisance
d'un cadastre.

VIII^e PART.

nale et la valeur locative de la propriété taxée. Dans une certaine situation un bien de la valeur de trente mille francs ne rapporte que mille francs, tandis qu'il rapporterait aisément quinze cents francs dans d'autres circonstances. La monnaie qui sert aux évaluations varie de son côté. Somme toute, il est certain que les cadastres sont des opérations dispendieuses, et il n'est pas également certain qu'elles soient utiles dans la pratique.

Injustice
et insuffisance
d'un impôt
unique.

Comme il convient que toutes les industries soient taxées dans un rapport quelconque avec ce qu'elles rapportent, de même que leurs instrumens qui sont les capitaux et les terres, bien des sources de revenus ne seraient pas taxées ou le seraient imparfaitement avec un impôt unique, un impôt qui ne reposerait que sur une seule base. Il convient que ces bases soient assez multipliées pour que les producteurs (1) qui ne seraient pas atteints par un impôt puissent l'être par un autre.

Jamais les

L'instinct fiscal de la plupart des gouverne-

(1) Ne perdons pas de vue que dans le langage de l'économie politique expérimentale, on est producteur, non-seulement par son industrie, mais par les instrumens que l'on fournit à l'industrie (les capitaux et les terres).

mens l'a emporté à cet égard sur les idées systématiques. Leurs tributs ont pu s'élever d'autant plus qu'ils ont diversifié davantage les impôts; mais quelque habiles que leurs financiers aient été jusqu'ici, ils sont encore loin, dans quelque pays que ce soit, d'avoir atteint, et surtout d'avoir atteint dans une équitable proportion, tous les revenus de la société.

Est-ce un bien? Est-ce un mal? Je n'oserais décider la question. Lorsqu'un revenu se trouve surchargé outre mesure, les réclamations contre la surcharge se multiplient; l'impôt rend moins que s'il était plus modéré; et, un peu plus tôt, un peu plus tard, les répartiteurs entendent raison. En attendant, les revenus qui contribuent en moins forte proportion, se gardent de réclamer. S'ils étaient tous également grevés, les revenus paieraient au total une contribution plus forte, et nul n'aurait ce motif de se plaindre, savoir, qu'il est surchargé.

Il ne convient cependant pas que la modération du fisc aille pour les revenus jusqu'à l'exemption complète, comme il arrive pour les rentes sur l'état. M. de Tracy regarde ce genre de contribution comme le meilleur de tous (1).

CHAP. V.
revenus n'ont
été complète-
ment atteints.

L'inégalité de
répartition a
un avantage.

Les rentes
publiques
devraient
payer un
impôt.

(1) *Éléments d'idéologie*, tome IV, page 456.

VIII^e PART.

Seulement il le regarde en même temps comme une banqueroute. Je ne partage pas ce scrupule. C'est pour un capitaliste un placement comme tout autre, que les rentes sur l'état. Et quel est le capitaliste qui, en faisant un placement avantageux, n'est pas exposé à voir le fisc venir prendre part à ses revenus? Certes, ce serait justice que les créanciers de l'Angleterre payassent une portion du revenu qu'ils reçoivent du trésor public : ils ont reçu, d'après le budget de 1827, pour la dette consolidée, la rente de la caisse d'amortissement déduite, une somme

de 27,245,750 liv. sterl. (fr. 681,143,750)

Et en outre, pour la dette

flottante, 831,207 liv. st. (20,780,175)

Total de la dette anglaise, _____

en 1827. fr. 701,923,925.

Une taxe d'un dixième devrait paraître aux rentiers, modérée en comparaison de ce que paient tous les autres revenus, et il pourrait en résulter un allègement de plus de soixante et dix millions de francs pour tous les autres contribuables qui se plaignent avec grande raison d'être trop imposés.

Et qu'on ne dise pas que les sept cents millions de la dette, ont déjà payé leur contin-

gent, au moyen de l'impôt que le gouvernement a levé sur les terres, sur l'industrie, etc.; ce sont précisément les valeurs versées dans le trésor public, les revenus du gouvernement, qui n'ont rien payé, et c'est au contraire la portion de revenus échue aux producteurs qui a été diminuée de tout le montant de l'impôt; quant à l'impôt lui-même, il n'a été grevé d'aucune retenue, pas même des frais de perception qui ont été payés par le contribuable et non par le rentier.

Le fait est que les rentes, avant que l'emprunt ne soit fait, ne sont grevées d'aucune retenue pour que l'emprunt soit négocié à un meilleur prix et que le trésor reçoive davantage; et qu'elles ne sont pas frappées de l'impôt après l'emprunt effectué, pour que le gouvernement ne soit pas accusé de banqueroute et conserve tout son crédit, afin d'emprunter encore. Sous quelque jour qu'on envisage cette exemption, c'est ici, comme toujours, le contribuable qui est sacrifié au profit du gouvernement et de ceux qui partagent avec lui; c'est-à-dire la totalité des citoyens au profit du plus petit nombre. Et qu'on ne dise pas que l'intérêt de tous est que l'état ait un bon crédit; car un bon crédit ne diminue pas les charges du peuple, et n'est propre qu'à étendre

VIII^e PART.

les dépenses du gouvernement, qui ne sont bornées que par l'impossibilité de recevoir davantage.

On ne peut pas dire que les rentiers doivent être exemptés d'un impôt sur les rentes, par la raison qu'ils paient des impôts sur les consommations : est-ce que les impôts sur les consommations exemptent les propriétaires fonciers de payer l'impôt sur les terres ?

Inconvéniens
des impositions
indirectes.

On a dit que les contributions indirectes étaient moins vexatoires et moins pénibles à acquitter que les autres ; on a même dit que le contribuable les payait *sans s'en apercevoir*, et confondait leur montant avec le sacrifice auquel il se résout pour jouir des consommations atteintes par les droits. Il semble pouvoir s'y soustraire, en s'interdisant les actes (les consommations) qui donnent lieu à les exiger. Mais elles sont accompagnées de beaucoup d'inconvéniens.

C'en est d'abord un très-grand que de produire et de ne pas consommer ses produits, ou les produits qu'on pourrait acquérir au moyen des premiers. Par la raison même qu'elles ne sont pas susceptibles de réclamations personnelles, et que les agens du fisc peuvent répondre à ceux qui s'en plaignent : *Vous êtes*

libres de vous y soustraire, le fisc a pu leur donner une extension scandaleuse, comme dans les droits d'accises en Angleterre, et dans la régie des contributions indirectes en France.

CHAP. V.

Elles ne sont point proportionnées aux facultés des contribuables. Le riche et le pauvre consomment du sel; mais le riche qui jouit d'une fortune cent mille fois plus considérable que celle du pauvre, ne consomme pas cent mille fois plus de sel que lui. L'impôt sur les boissons fermentées oblige les sept huitièmes des habitans de la France à se priver dans leur vie ordinaire, de vin, d'une boisson fortifiante, que leur sol produit en abondance (1); or c'est une inégalité de répartition, que celle qui permet aux uns l'usage d'un produit qu'elle interdit aux autres.

Elles sont très-inégaies.

Cet impôt n'est point non plus en proportion des prix. Il ne peut se proportionner ni aux récoltes, ni aux qualités. Trente francs, qui sont une taxe d'un dixième sur un tonneau de trois cents francs, sont une taxe de trois cents

(1) L'impôt exagéré sur la consommation des vins a ce fâcheux inconvénient qu'en interdisant à un ouvrier l'usage modéré de cette boisson à ses repas et en famille, il excite la consommation du cabaret, au détriment de sa bourse et de sa santé.

VIII^e PART.

pour cent sur un tonneau de dix francs; et ce qu'il y a de pis, c'est que la plus forte taxe est payée par l'indigent, et la plus faible par le riche.

On peut affirmer que les impôts sur les consommations, sont les plus inégalement répartis de tous; et que dans les nations où ils dominent, les familles les plus indigentes sont sacrifiées. C'est une des plaies de l'Angleterre.

Les diverses valeurs d'une même monnaie sont une source d'inégalité.

Il est reconnu que l'impôt doit être dans une proportion quelconque avec la fortune du contribuable; et cependant l'argent dont on paie l'impôt a des valeurs très-diverses selon les lieux (1). Quand le législateur établit un impôt d'une certaine somme sur les portes et fenêtres d'un logement, cet impôt est bien plus considérable au fond d'une province où l'on jouit, moyennant peu d'argent, d'un logement

(1) La valeur de l'argent consiste dans la quantité des choses qu'il peut acheter; en conséquence vingt francs valent beaucoup plus à cent lieues de Paris qu'à Paris. Cela est vrai, quoique l'argent qu'on achète avec de l'argent, vaille seulement deux ou trois pour cent de plus dans un lieu du même pays, que dans un autre. Sa différence de valeur naît, non du rapport de l'argent avec lui-même, mais de son rapport avec la valeur de toutes les autres marchandises qui s'achètent avec de l'argent.

étendu, que dans la capitale où l'argent a relativement moins de valeur. Cette différence est peu sensible quand l'imposition est modérée, mais importante sur une grosse somme. Si la valeur relative moyenne de la monnaie avec les autres denrées, est de moitié moins grande à Paris, la différence qui en résultera relativement à deux contribuables, pourra n'être que de dix francs; elle sera de cinq cents francs si l'impôt peut s'élever à mille francs.

Une contribution sur le tonnage des navires est à peine sensible si le bâtiment transporte de la cochenille, des pierres précieuses, ou de l'or; elle devient importante si le navire transporte du riz ou du coton.

Les frais de recouvrement sont très-considérables dans les contributions indirectes, et c'est un des inconvéniens qu'on leur reproche. Le nombre des employés des douanes excède en France le nombre de vingt mille. Le nombre des agens préposés au recouvrement de l'impôt sur les boissons, n'est pas moins considérable, et ceux que réclament l'octroi ou les droits de consommation des villes, sont aussi très-nombreux. Tout cela est une charge pour le peuple sans rien ajouter à son bonheur.

Elles sont
sujettes à
beaucoup de
frais de
recouvrement.

J'ai déjà signalé l'inégalité de l'impôt en nature qui prélève les droits, non sur le produit

VIII^e PART.

net, mais sur le produit brut (1); mais de tous les impôts en nature, le plus inégalement réparti est la conscription militaire. Il peut se mesurer par le prix du remplacement. Un millionnaire pour racheter son fils, n'a pas à déboursier une plus forte somme qu'une famille d'artisans.

(1) Voyez mon *Traité d'Économie politique*, 5^e édition, tome III, page 208.

CHAPITRE VI.

Des impôts qui ne rapportent rien au fisc.

UN impôt qui renchérit un certain produit met tout de suite un certain nombre de consommateurs hors d'état de se le procurer, ou du moins de s'en procurer en aussi grande quantité ; dès-lors la portion qui n'est pas produite ne rapporte rien au fisc.

Un impôt trop fort supprime la production et la consommation.

Cet effet est surtout bien sensible dans les droits d'entrée. On sait que, lorsque le système continental réduisit en France la consommation du sucre de cinquante millions de livres à quatorze millions, les droits sur 36 millions qui cessèrent d'être produits et consommés, ne rapportèrent rien au fisc (1).

Quand l'impôt ne renchérit pas directement un produit en particulier, quand il est directement demandé au contribuable, comme l'impôt sur les portes et fenêtres, il réduit les fa-

(1) Voyez au chap. 3 de la III^e partie, pourquoi les produits ne peuvent pas se vendre quand ils excèdent un certain prix.

VIII^e PART.

cultés du contribuable, il le met hors d'état de consommer en même quantité des produits quelconques, et alors l'impôt payé par les produits qu'on ne consomme plus, est réduit d'autant.

La production n'est pas rigoureusement proportionnée aux capitaux.

L'école économique de Ricardo pose en principe abstrait que toujours la production est proportionnée au capital, et que les capitaux qui ne furent pas employés à produire 36 millions de livres de sucre, furent employés à autre chose. Ce principe, vrai dans beaucoup de cas, est trop souvent démenti dans la pratique, pour pouvoir servir de base à un raisonnement général. L'industrie s'y prend de mille manières, soit pour tourner à un usage productif des valeurs qu'on n'employait pas, ou qu'on employait mal. Il est une foule de petites industries qui marchent à l'aide de capitaux qui n'ont jamais été réduits en sommes et soumis à des placemens formels. Quand le monopole du tabac n'existe pas, une multitude de petits ménages élèvent des pieds de tabac autour de leurs cabanes. Quand l'impôt du sel l'autorise, mille ménages évaporent l'eau de mer dans leur marmite, sans autre feu que celui de leur foyer, sans autre main-d'œuvre que celle de la famille. Dans un pays industriel et peuplé, on est étonné de la quantité de productions qui ont

lieu sans un capital assignable; et malgré cela, de la quantité de valeurs qui pourraient être employées reproductivement, et qui ne le sont pas. L'industrie manque à la production peut-être aussi souvent que les capitaux à l'industrie; j'entends à l'industrie véritable, qui crée avec les capitaux et ne les compromet pas.

Mais en supposant même, comme le font les partisans de l'économie politique abstraite, que la production se proportionne *toujours* à l'étendue des capitaux, ils ne peuvent nier du moins que l'impôt n'oblige les capitalistes à retirer leurs fonds d'un emploi qu'ils jugeaient le meilleur puisqu'ils l'avaient préféré, pour les consacrer à un emploi moins avantageux; et c'est précisément le tort qu'eux-mêmes reprochent au système réglementaire, avec cette différence qu'avec le système réglementaire, le fisc gagne au moins quelque chose par ses droits; tandis que, dans ce cas-ci, il porte un préjudice sans rien recevoir.

L'impôt forcé à faire des emplois de capitaux moins avantageux.

Pour encourager la pêche de la baleine, le gouvernement anglais prohibe les huiles végétales que nous brûlons en France dans les lampes à courant d'air. Qu'en résulte-t-il? C'est qu'une de ces lampes qui coûte à un Français

Prohibition qui équivaut à un impôt.

VIII^e PART.

60 francs par année (1), coûte 150 francs à un Anglais. C'est pour favoriser la marine et multiplier les matelots, dit-on, que chaque bec de lampe coûte aux Anglais 90 francs de plus qu'en France. En ce cas c'est multiplier les matelots par le moyen d'un commerce où l'on perd : il vaudrait mieux les multiplier par un commerce lucratif. Et si le consommateur préfère se passer de cet éclairage, plutôt que de faire cette dépense, l'impôt coûte aux Anglais la satisfaction qui résulterait de cette consommation. Des deux façons le sacrifice est le même.

Impôt qui
supprime une
production.

Un ouvrier laborieux, m'a-t-on dit, avait coutume de travailler à la lumière. Il avait calculé que dans sa veillée, il brûlait une chandelle de 4 sous et gagnait 8 sous par son ouvrage. Un impôt sur les suifs et un autre sur la fabrication des chandelles, ont augmenté de 5 sous la dépense de son luminaire, qui est devenu ainsi plus coûteux que la valeur du produit qu'il pouvait éclairer. Aussitôt la nuit

(1) En supposant qu'elle est allumée quatre heures par soirée, l'une portant l'autre. On sait que c'est en précipitant au moyen de l'acide sulfurique le principe mucilagineux des huiles végétales, que l'on a fait la conquête de ce bel éclairage.

venue, l'ouvrier est demeuré les bras croisés; il a perdu les 4 sous que son ouvrage lui pouvait procurer, sans que le fisc ait rien perçu au sujet de cette production. Une semblable perte doit être multipliée par le nombre des ouvriers d'une ville et par le nombre des jours de l'année.

Cet effet, au reste, est commun à tous les impôts exagérés : ils rapportent moins et en outre coûtent au pays tout ce qu'ils empêchent de produire. Ustariz, en plusieurs endroits de son ouvrage (1), attribue la ruine des manufactures de l'Espagne aux droits d'*alcavala* et de *cientos*. L'Espagne a perdu les profits qui résultaient de ses manufactures, et le fisc a perdu les droits qu'il pouvait y percevoir.

L'impôt ruine
l'industrie
en Espagne.

En France, la poste aux lettres, qui en 1792 rapportait au trésor public 12 millions, n'a plus rapporté en 1821 que 9,887,000 francs, malgré l'activité plus grande du commerce et la faculté donnée aux courriers de la malle, de transporter des voyageurs. Un tarif plus élevé entre sans doute pour beaucoup dans ce résultat (2).

(1) Ustaritz : Théorie et Pratique du Commerce.

(2) Comment le capital occupé par cette production peut-il se vouer à une autre quand le produit baisse?

VIII^e PART.Et la contraire
en Angleterre.

Visitant un jour, à Newcastle, une verrerie où l'on fabriquait de superbes cristaux, j'aperçus dans le coin d'une halle, un employé absolument oisif. L'oisiveté est choquante dans un pays où l'activité est générale. On m'apprit que c'était un employé de l'accise dont l'unique fonction était de veiller à ce qu'on ne sortit aucune pièce du four à refroidir, sans la peser pour le paiement des droits. Quand il était forcé de s'absenter, il fermait le four avec une clef particulière; et le manufacturier entendait se briser ses cristaux par un changement de température, sans pouvoir y porter remède. Cette perte pour le producteur, n'était point un gain pour le fisc.

Pertes sans
profits pour le
fisc en France.

On en peut dire autant des pertes qui résultent des visites qui se font aux frontières ou à l'entrée des villes. Beaucoup de marchandises et d'effets y éprouvent des avaries; les caisses et emballages y sont gâtés; les marchandises sont remballées précipitamment, en désordre; les voituriers et les propriétaires des effets y perdent un temps précieux; et le fisc ne profite en rien de ces pertes (1).

et que devient, dans ce cas, l'argument des économistes ricardiens?

(1) Voyez une note de la page 265 au deuxième volume de cet ouvrage.

Il faut placer dans la catégorie des impôts, ou de la portion des impôts, qui n'entrent pas dans le fisc, tous les frais de recouvrement quels qu'ils soient.

CHAP. VI.
Les frais de recouvrement ne sont point un profit pour le fisc.

Les droits-réunis (1) étaient modérés dans l'origine, lorsqu'ils furent organisés par Bonaparte. C'est une maxime dans les finances que pour tirer beaucoup d'argent des peuples, il faut commencer par leur en demander peu; car quand on ajoute graduellement au fardeau d'une bête de somme, on parvient à lui faire supporter une charge considérable: elle dépérit plus promptement, il est vrai; mais on en a tiré un service plus grand. Les mauvais gouvernemens, peu ménagers de l'avenir, écoutent volontiers les préceptes des gens de finance; les droits-réunis devenus si vexatoires depuis, surtout les droits sur les boissons, étaient alors fort supportables. On représenta au prince que cette perception qui exigerait une armée de plus de vingt mille employés, coûterait au gouvernement au-delà de ce qu'elle lui rapporterait (2). Bonaparte sourit de la bonhomie

(1) Qu'on appelle maintenant les contributions indirectes.

(2) Un des principaux personnages de sa cour me dit à ce sujet : « Vous lui avez reproché ses armées

VIII^e PART.

de l'objection; il répondit qu'il ne fallait pas s'arrêter aux calculs d'une première année, et donna à entendre que ses droits-réunis étaient une machine fiscale qu'il établissait; et qu'à mesure qu'on y joindrait de nouvelles perceptions à faire, ou que l'on donnerait de l'extension aux droits anciens, la machine ne coûterait rien de plus, et rapporterait davantage (1).

Frais de
recouvrement
des
contributions
indirectes.

A ne considérer là-dedans que la question économique, et mettant absolument de côté le motif sinistre de multiplier les créatures du pouvoir, les frais de perception qui entrent dans la bourse des receveurs de l'impôt, sont une charge pour les peuples, et ne sont pas un gain pour le trésor du prince. Suivant un de nos budgets (celui de 1820), et je n'ai pas de raisons de croire que les choses se soient amé-

d'employés; c'est pour lui un motif de tenir à son projet: il aime autant à multiplier ses créatures, qu'à remplir ses coffres. »

(1) Le prince héréditaire de Danemark, que j'ai eu l'honneur de compter depuis ce temps au nombre de mes élèves, me demandait à ce sujet comment Bonaparte avait osé avouer si naïvement son projet. La réponse était simple: il ne craignait pas de passer pour un despote; mais il craignait beaucoup de passer pour un imbécile.

liorées depuis, les frais de perception des contributions indirectes, en y comprenant les douanes et l'impôt sur le sel, se montaient à 71 millions sur 226 millions, c'est-à-dire presque à un tiers de la recette. Il n'est pas nécessaire de vous répéter, messieurs, que c'est une illusion de croire que ces soixante et onze millions sont reversés dans la nation par les dépenses des employés du fisc. Les fabricans d'étoffes, de pain, de viande, etc., qui ont fait des fournitures à l'employé pour ses consommations, ne conviendront pas qu'on leur ait fait restitution de leur quote en leur payant leur marchandise. Ils diront qu'ils ont fourni à l'employé une valeur qui leur appartenait déjà, en échange d'une valeur en argent. L'idée qu'on restitue en dépensant ne peut venir qu'aux hommes demeurés étrangers aux premiers élémens de l'économie sociale.

Le régime financier établi par Bonaparte, et malheureusement conservé depuis dans tout ce qu'il avait de mauvais, a été beaucoup trop vanté (1). Là, comme dans tout le reste, ce

Le régime financier de Napoléon a été trop vanté.

(1) Je lis dans un mémoire de M. Hennet, premier commis des finances, qu'en 1813, la France composée alors de 130 départemens, pour toucher 170 millions de l'enregistrement et des domaines, faisait payer 240

VIII^e PART. n'était qu'au prix des plus grands sacrifices qu'on obtenait des résultats toujours moins grands que ceux que l'on pouvait obtenir avec des moyens si étendus.

Progrès dans
l'administra-
tion financière.

Inutiles pour
les peuples.

Cependant l'art d'administrer les finances a fait des progrès, de même que tous les autres arts. Avant Sully, les frais de recouvrement se montaient à cinq cents pour cent; et maintenant en Angleterre, sur l'ensemble des recettes, ils ne s'élèvent guère qu'à cinq pour cent; malheureusement les peuples n'y ont rien gagné; les économies introduites dans la perception n'ont presque jamais profité qu'aux gouvernemens; car ceux-ci, sous différens prétextes, trouvant toujours le moyen de faire payer aux peuples à peu près tout ce qu'ils peuvent payer sans se fâcher, ce qu'ils ont épargné sur le recouvrement a été ajouté à leurs dépenses; les besoins publics n'ont presque jamais été, selon le vœu de Montesquieu (1), la mesure de leurs contributions; on persuade aisément aux défenseurs des intérêts généraux, même à ceux qui sont de bonne foi, que le maintien de la paix dans

millions par les contribuables; c'est-à-dire, 70 millions de frais de perception (41 pour cent.)

(1) Esprit des Loix, liv. XIII, chap. 1.

l'État exige qu'ils secondent toutes les vues de l'administration ; on leur vante l'harmonie là où il est nécessaire qu'il y ait divergence, pour qu'il existe un véritable contrôle.

Certains impôts sont établis sur les citoyens par des réglemens de police, et même par les coutumes d'un pays, sans qu'il en soit fait mention dans les lois. L'interdiction du travail dans certaines solennités, quand elle est d'obligation, est un impôt qui ne rapporte rien au gouvernement. On a vu en France, depuis la restauration, des curés soutenus de la force publique, interdire à de pauvres cultivateurs le soin de leurs récoltes qui se détérioraient dans les champs. Le repos forcé était ordonné par la loi des Hébreux en faveur des serviteurs, et pour que leurs maîtres n'abusassent pas de leur force ; mais elle est sans objet dans les pays où le travailleur est libre. En Chine, il n'y a point d'oisiveté obligée. Il est vrai que dans le même pays, il n'existe point de clergé salarié, ni rien qui ressemble au casuel des prêtres (1).

Impôts établis sans lois.

(1) Macartney, tome IV, page 78 de la traduction.

CHAPITRE VII.

De la perception par des régies , et de la perception par des fermiers.

Différence
des deux
perceptions.

DES régies sont des corps d'administrateurs qui lèvent les impôts pour compte de l'État.

Les fermes rendent à l'État une somme fixe pour avoir le droit de percevoir l'impôt conformément aux lois de l'État.

Montesquieu dit qu'il est utile de donner à ferme un droit nouvellement établi, parce que l'intérêt des fermiers leur suggère des moyens de prévenir les fraudes, que des régisseurs n'auraient su imaginer; et que, après que la levée a été imaginée par le fermier, on peut avec succès établir la régie. C'est une vue machiavélique uniquement dans l'intérêt de ceux qui vivent de la sueur des peuples. Les fermiers d'un droit ne s'occupent pas seulement de *prévenir les fraudes*, mais de donner à l'impôt le plus d'extension qu'il est possible. De la manière dont l'impôt a été entendu jusqu'ici, il semble que son produit est une valeur conquise sur la nature; tandis qu'il n'y a pas une

obole de l'impôt qui, si elle est gagnée par le gouvernement, ne soit perdue pour le contribuable.

Sous l'ancien régime français le gouvernement se réservait souvent une part dans les bénéfices des fermiers des droits. Il se défiait de l'âpreté de ses agens et voulait prendre part aux recettes dues à l'âpreté de ses fermiers. Il leur laissait tout l'odieux de l'exaction et voulait en partager les profits. Les fermiers, de leur côté, n'avaient nul besoin de la popularité d'un gouvernement qui ménage les peuples. De gros profits étaient pour eux une indemnité suffisante de la haine que leur valaient leurs exactions (1).

Le gouvernement partage quelquefois avec les maltôtiers.

Dans d'autres temps le gouvernement ne craint pas de s'associer à la haine qui entoure les exacteurs, en créant des régies intéressées, où les percepteurs des impositions ont une part

Des régies intéressées.

(1) Des fermiers généraux vertueux, pour justifier à leurs propres yeux, l'énormité de leurs gains, faisaient un noble usage de leurs richesses : Helvétius donnait des pensions à des hommes de lettres peu fortunés, comme à Saurin, à Dumarsais. Lavoisier consacrait les siennes à l'avancement des sciences. Peut-être auraient-ils dû faire le bien plus ouvertement, afin que justice fût faite à qui elle était due.

aux produits de leurs extorsions. Les grands besoins des gouvernemens les obligent trop souvent à traiter les contribuables en peuples conquis.

Chambres
ardentes.

Aux époques des grands désordres financiers et des profits exorbitans qui en sont la suite, l'autorité a eu recours à des moyens extra-légaux pour obliger les traitans à rendre gorge. Tel fut l'objet des chambres ardentes, des chambres étoilées, des chambres de justice, créées à diverses époques et dans divers pays. Ces moyens toujours odieux, parce qu'on ne peut les employer qu'à l'aide de l'arbitraire, ont presque toujours été sans effets importans. Les principaux vampires trouvent dans leurs gains excessifs, des moyens de fermer les yeux des commissaires rectificateurs, dont les rigueurs tombent communément sur de légers malversateurs. Sully était fort opposé aux mesures de ce genre souvent employées par Henri IV qui, de même que tous les princes guerriers, aimait les voies expéditives, et trouvait tout simple de se faire justice de vive force (1). Mais ce n'est pas le tout d'être fort : il faut être juste.

(1) On peut consulter divers endroits des Mémoires de Sully, et notamment ce qu'il en dit au livre 24^e.

Quoique la perception des droits par des fermiers introduise l'âpreté de l'intérêt privé dans les affaires publiques, et que Montesquieu trouve qu'elle ne convient point aux états libres, peut-être y aurait-il de l'exagération à la proscrire dans tous les cas. Si l'on mettait en ferme la poste aux lettres, elle rapporterait probablement davantage, car elle serait exploitée avec plus d'économie; et le tarif qui ferait loi pour le fermier comme pour le contribuable, serait un obstacle aux exactions. Les citoyens auraient alors une garantie contre l'abus du contre-seing, et une garantie encore plus importante contre la violation du secret des lettres. On peut traduire le fermier d'un droit devant les tribunaux; on ne peut pas en France y traduire un fonctionnaire public.

CHAPITRE VIII.

De l'esprit de fiscalité.

L'esprit de
fiscalité
caractérisé.

C'EST une chose toute naturelle que chaque homme prenne l'esprit de son état ; et c'est en même temps une chose assez fâcheuse , quand ce même état pèse sur la société. La position des agens du fisc , depuis le ministre des finances jusqu'au dernier employé , les rend perpétuellement hostiles envers les citoyens. Tous considèrent le contribuable comme un adversaire , et les conquêtes que l'on peut faire sur lui comme légitimes. Il arrive même que les employés trouvent à vexer le redevable , une certaine satisfaction d'amour-propre , un plaisir analogue à celui que ressentent les chasseurs lorsqu'ils réussissent , par force ou par ruse , à se rendre maîtres du gibier. Cette disposition tient tellement à notre nature , que l'on a vu des administrateurs d'un grade supérieur , se vanter devant des assemblées législatives , d'avoir , par des saisies , causé la faillite de plusieurs maisons de commerce.

Dans une circonstance pareille , un autre

administrateur se glorifiait d'avoir fait payer à une classe de producteurs, des sommes considérables sans qu'ils s'en doutassent. Il était loin de s'en faire scrupule; cependant il fallait nécessairement que ce fussent ou des producteurs ou des consommateurs qui en supportassent la perte, et dans tous les cas, c'étaient des compatriotes.

Les employés inférieurs n'ont pas plus de bienveillance, et ils ont moins de politesse; aussi ce sont eux qui portent principalement le poids de la haine populaire. Dans leurs momens de liberté, leurs conversations roulent sur des contraventions devinées, sur des vexations exercées légalement; car je ne parle pas ici de celles que punissent les lois (1).

(1) Au milieu de la multitude d'exemples que me fournissent les régimes financiers de différens peuples et de différentes époques, de ce que j'avance ici, je me bornerai à donner l'analyse succincte d'un mémoire que j'obtins d'un des principaux employés des droits-réunis sous le gouvernement impérial. Ces abus qui naissaient d'une administration sans contrôle, se sont malheureusement propagés depuis, sous d'autres noms.

Exemples
de fiscalité.

La régie envoie à ses agens des instructions manuscrites et secrètes autres que les circulaires imprimées et publiques. Dans ces instructions, les lois et les arrê-

VIII^e PART.Interprétation
des lois d'une
façon
rigoureuse.

Les besoins, je ne dis pas de la nation, mais du gouvernement, donnent encore naissance

tés du gouvernement sont toujours interprétés dans le sens le plus défavorable au redevable. Quelque excessive et vexatoire que soient leurs dispositions par elles-mêmes, on les aggrave toujours. Dans la correspondance, les seuls employés qui obtiennent l'approbation des administrateurs, sont ceux qui, *per fas et nefas*, tirent le plus d'argent des redevables. L'employé qui se renferme dans les termes de la loi, ou qui veut être juste, est mal noté, sa recette est *mauvaise*, et ne trouvant aucun protecteur dans l'administration, il finit toujours par succomber.

Pour obtenir les augmentations de recettes exigées par les administrateurs, on porte, dans le registre *portatif*, les boissons à une valeur supérieure au prix où le marchand peut les vendre, prétextant une fausse déclaration de sa part. On accorde 3 ou 4 pour cent par année pour les coulages, l'évaporation, etc. Quelque insuffisante que soit cette allocation, l'on fait payer au contribuable le droit sur les boissons qu'il est obligé d'employer au remplissage, comme s'il les avait vendues. Deux aréomètres ne marquent jamais exactement les mêmes degrés; on éprouve un tonneau qui montre 18 degrés; le lendemain nouvelle vérification avec un autre aréomètre qui montre 17 $\frac{1}{2}$ d.: *Vous avez mis de l'eau; vous avez changé sans déclaration l'état de vos boissons!* — Fraude, procès-verbal, confiscation, amende. Les préfets, sous-préfets, mettent du retard dans la promulgation d'un décret impérial (ce

aux interprétations. L'interprétation d'une loi de finance équivaut à un nouvel impôt. On

qui depuis a été nommé *ordonnance royale*) ; le maire d'un bourg reçoit le bulletin des lois et le garde chez lui ; la régie le fait connaître sans retard à tous ses employés ; le contribuable ne connaissant pas ses obligations, est pris en contravention : procès-verbal, poursuite.

On emploie le ministère des agens provocateurs, des faux témoins. Une vieille femme, en apparence accablée par la fatigue, prie un voiturier de mettre sur sa voiture le paquet dont elle est surchargée : au détour d'une rue, la vieille disparaît, un contrôleur ambulante survient, visite le paquet, trouve une carotte de tabac.... Procès-verbal, amende considérable dont les employés de tous grades ont leur part, après avoir été juges et parties (*).

Que ne réclame-t-on auprès de l'administration supérieure ? diront les bonnes gens. — Il est de principe dans l'administration, de donner toujours raison à ses employés et toujours tort au contribuable. On se donne bien de garde d'attiédir le zèle d'un employé et d'exciter le contribuable à la résistance. Si le redevable invoque les tribunaux, ordre aux employés de tous grades de suivre, pour la moindre affaire, tous les degrés de juridiction ; de manière à ruiner le redevable. La con-

(*) L'auteur ne parle pas de ce fait sur un ouï-dire : l'aventure est arrivée à l'un de ses domestiques, et l'amende a été payée par lui.

peut augmenter par exemple à volonté le tarif des lettres à la poste, suivant le poids qu'on

damnation est impossible à éviter, parce que les procès-verbaux et les registres des employés, font foi devant les tribunaux. La cour de cassation posant en principe que la régie n'est pas responsable des erreurs de ses agens; tellement que lorsqu'un employé honnête homme confesse lui-même sa faute, la régie ne restitue pas le montant du dol. Je veux bien croire que les contribuables cherchent par toutes sortes de moyens à se soustraire au paiement des droits; mais ce n'est que lorsque les droits sont exagérés; et d'ailleurs celui qui défend une partie de son bien, n'est-il pas plus excusable que celui qui cherche à faire son chemin en devenant l'instrument des rigueurs du fisc?

Afin d'augmenter les droits de détail, la régie donne pour instruction à des contrôleurs extraordinaires, de faire *tomber le commerce en gros*, au moyen de vexations toujours faciles sous un gouvernement qui n'est soumis à aucune censure. Veut-on des exemples de vexations: on tourmente les redevables par l'éternelle présence des commis qui occupent les particuliers aux instans où on les sait le plus pressés par leurs affaires.

On oblige les brasseurs à détourner à chaque instant les ouvriers de leurs travaux, pour les occuper à porter de l'eau afin de vérifier la contenance d'une chaudière, déjà vérifiée vingt fois. A la moindre opposition, même sur une simple remontrance de la part du redevable, procès-verbal pour refus d'exercice.

On arrête des transports de boissons que des em-

attribue à une feuille de papier et la distance qu'on assigne entre deux villes. Une loi veut que les bateaux paient à la régie des contributions indirectes, un droit proportionné à leur longueur; et une *instruction ministérielle* porte que la longueur sera comptée de l'extérieur de la poupe à l'extérieur de la proue; ce qui comprend non-seulement l'épaisseur du bâtiment, espace qui ne peut point contenir de marchandises, mais les avancemens en saillie sur lesquels aucun chargement ne peut être assis.

Il n'y a de remède à l'abus des interprétations que dans des lois assez détaillées pour ne

Remède aux
interpréta-
tions.

ployés, sous divers prétextes, vérifient sur la route, ou font déposer dans les entrepôts de la régie, où elles se détériorent avant que le propriétaire puisse terminer un procès;

On exige que les débitans de boissons n'enlèvent aucun vaisseau, ne fassent aucun transvasement, sans avoir appelé les commis dont il faut saisir la commodité;

Les commis sont laissés juges des redevables qu'ils qualifient à leur gré de fraudeurs, et frappent ainsi d'anathème, de manière à leur ôter toute protection.

Ces derniers faits sont extraits d'un mémoire dressé par un employé même de la régie, indigné des vexations dont il était l'instrument. C'est ce que les flatteurs du pouvoir appelaient *avoir remis de l'ordre dans les finances*.

VIII^e PART.

rien laisser à la décision arbitraire de l'autorité exécutive ou des agens qu'elle emploie; et dans des garanties de l'exécution scrupuleuse des lois, suffisantes pour ouvrir aux citoyens des recours faciles devant des magistrats indépendans de l'autorité (1). Il est vrai que cette précaution rend la loi plus difficile à rédiger; mais cette difficulté n'arrête pas, lorsqu'on veut de bonne foi la rendre plus parfaite, et prévenir l'invasion de l'arbitraire dans toutes les parties de l'administration. Il n'y a plus de loi lorsque l'administration peut l'exécuter ou non, à volonté, ou seulement l'interpréter à sa manière. L'administration est fort intéressée à destituer les lois de tous détails, afin d'avoir la faculté de suppléer selon ce qui lui convient, aux dispositions qui leur manquent; aussi dans les pays où l'initiative des

(1) On n'a plus de garantie contre les abus d'autorité lorsqu'il est nécessaire d'obtenir la permission de l'autorité supérieure pour poursuivre un de ses agens. Elle est alors juge dans sa propre cause. Un magistrat doit pouvoir être attaqué devant des juges indépendans, sauf à rendre le demandeur passible de dommages-intérêts envers la partie publique, s'il n'est pas fondé. Cela suffit pour garantir les fonctionnaires publics des dénonciations indiscrettes. Il est bien difficile de mettre en cause un magistrat intègre.

lois appartient à l'autorité exécutive, on trouve qu'elles se réduisent peu à peu à n'être que des principes tellement généraux, qu'elles ne lient point véritablement l'administration.

Pour qu'une loi contienne toutes les dispositions de détail propres à assurer les droits des citoyens, il faut que le législateur s'instruise des dispositions exécutoires, et propres à être suivies de l'effet qu'on en attend. Or le législateur ne peut prendre des décisions éclairées, sans consulter les personnes qui doivent être affectées par le dispositif de la loi. De là la nécessité des enquêtes dans lesquelles toutes les personnes dont on peut attendre des lumières, sont mandées et interrogées devant un comité de la législature (1). De telles enquêtes sont pratiquées en Angleterre et contribuent puissamment à la bonne exécution des lois qu'on remarque en ce pays. Le procès-verbal des questions et des réponses est imprimé quand l'objet en vaut la peine; et il en résulte cet

Nécessité des
enquêtes
législatives.

(1) Voyez un petit ouvrage intitulé : *Des Garanties offertes aux capitaux et aux autres genres de propriétés*, par M. Charles Comte, avocat. Paris, 1826. Dans cet écrit substantiel, la question des *enquêtes parlementaires* est traitée sous toutes ses faces et avec supériorité.

VIII^e PART. avantage que le public est éclairé en même temps que les législateurs. Quand c'est l'administration qui se charge dans des rapports, dans des discours de tribune, de fournir au législateur les renseignemens nécessaires, l'administration qui ne consulte que ses agens, les donne de la manière qui convient à ses vues plutôt qu'aux administrés; le législateur ne pèse plus des intérêts contradictoires, et consacre souvent des mesures vexatoires ou des privilèges injustes (1).

Traitemens
proportionnés
aux vexations.

C'est par une invention toute fiscale que l'on proportionne le traitement des percepteurs au montant de leurs recettes (2). C'est un encou-

(1) La tâche du législateur est sans doute rendue plus difficile quand on veut que la loi soit bien faite et qu'elle soit rendue avec connaissance de cause; d'où il résulte que dans les pays industriels où le temps et la capacité ont une valeur, il est nécessaire qu'aux fonctions de législateur soit attachée une *indemnité*, si l'on a trop de vanité pour nommer cela un *salaire*. Les mauvais gouvernemens n'aiment point les indemnités, parce qu'elles rendent le législateur plus indépendant; ils préfèrent que son sort dépende des faveurs du pouvoir.

(2) Dans le recouvrement des contributions indirectes, une partie des traitemens est mise en réserve pour n'être payée qu'à la fin de l'année sous forme de

agement à pressurer, à tort ou à droit, les contribuables. Quand les procès-verbaux des percepteurs sont admis comme pièces probantes devant les tribunaux, le contribuable n'a plus aucune garantie contre les vexations. Alors le percepteur est excité par sa cupidité à commettre une injustice, et il est autorisé par sa place à fabriquer lui-même la pièce qui l'absout.

CHAP. VIII.

C'est ainsi qu'une administration civile, pacifique, instituée pour le plus grand bien des nations, devient une institution hostile; que les agens du fisc, au lieu de paraître, ainsi qu'ils

Correctif de la fiscalité.

gratifications. Elle est répartie entre les employés en raison des produits obtenus dans leurs recettes en sus d'un *minimum* fixé aux $\frac{3}{4}$ des produits d'une année moyenne. Chaque trentième de ce minimum qu'ils parviennent à faire rentrer de plus, augmente leur traitement d'après une proportion marquée dans un tableau. Les receveurs centraux ont par exemple pour le premier trentième $\frac{1}{18}$ de leur traitement, et cette proportion va en augmentant, tellement que pour le 30^e trentième ils ont $\frac{1}{16}$ en sus de leur traitement; et que si la recette allait au double du minimum, leur traitement serait doublé.

Cette disposition est textuellement extraite du budget de 1820.

VIII^e PART.

le pourraient, des fonctionnaires utiles, sont transformés en ennemis. Les contraintes, les ventes forcées, les militaires, les recors, sont mis en jeu ; tout sentiment d'intérêt public et d'équité devenu étranger aux exacteurs, n'est plus qu'une duperie aux yeux des contribuables. Mais quand les dépenses publiques n'ont d'autre objet que la satisfaction des besoins du public, quand les percepteurs sont sévèrement contenus dans les bornes de l'équité et des lois, quand les dépenses sont modérées, les contributions s'acquittent facilement, et l'opinion publique devient l'auxiliaire du fisc.

CHAPITRE IX.

Sur qui retombent les impôts.

LE prix des choses est d'une importance fondamentale dans toute l'économie de la société. Vous vous rappelez, messieurs, les démonstrations qui établissent que chacun de nous est d'autant plus riche, ou moins pauvre, à proportion du bon marché des choses que ses besoins le portent à acheter. L'impôt ne nous appauvrit donc pas seulement de ce que le percepteur nous ôte, mais de tout le renchérissement des objets de notre consommation.

Un auteur anglais décrit ainsi l'état actuel de son pays, sous le rapport de la consommation : « Comment se fait-il qu'une nation (l'Angleterre), qui plus qu'aucune autre est pourvue de matières premières, de machines et d'outils, d'habitations et de denrées ; qu'une nation qui abonde en producteurs actifs et intelligens ; qui semble pourvue de tous les moyens de bonheur ; et qui (du moins pour ce qui regarde le plus grand nombre de ses enfans) se trouve exposée à

L'Angleterre appauvrie par le prix des objets de consommation.

VIII^e PART.

« plus de privations que d'autres nations beau-
 « coup moins opulentes en apparence; com-
 « ment se fait-il que les fruits de son travail,
 « d'un travail opiniâtre et fructueux, lui soient
 « mystérieusement et constamment ravis, sans
 « convulsions dans la nature, sans qu'on ait
 « aucun reproche à lui faire? L'amour du tra-
 « vail, l'esprit d'entreprise, les connaissances
 « nécessaires se trouvent chez elle, tout, hors
 « l'abondance. D'où vient ce contre-sens dans
 « les affaires humaines? Que des tribus sau-
 « vages sans industrie, vouées à la paresse,
 « manquent de tout, il n'y a rien là qui doive
 « surprendre; mais qu'une société hautement
 « productrice, soit privée de tout, c'est cer-
 « tainement un fort étrange spectacle (1). »

Les revenus
 des
 producteurs
 mutilés par
 l'impôt.

Quand on cherche l'explication du triste
 phénomène que signale l'auteur anglais, et qui
 frappe les économistes du continent, quand ils
 visitent l'Angleterre, on est porté à croire que
 ce ne sont point en effet les produits qui man-
 quent à ce pays; mais des revenus suffisans
 pour les acheter. Je ne parle point de ces gros
 revenus que les gens riches tirent d'un vaste
 domaine, d'un gros capital, ou des faveurs

(1) *Thompson's inquiry into the distribution of wealth*; page 15.

d'une cour. Je parle des revenus que l'on est obligé d'obtenir par l'exercice assidu de facultés personnelles et de capitaux productivement employés; car telle est la source des revenus de la grande majorité de la population. Or ce sont ces revenus que rendent insuffisans les exigences de l'état.

Remontons à quelques principes.

L'impôt que le producteur est obligé de payer, fait partie des frais de sa production; c'est une difficulté qu'il rencontre sur son chemin, qu'il ne parvient à surmonter qu'en payant une certaine somme. Et comme il ne peut continuer à produire qu'autant que tous ses frais de production (sa peine comprise) se trouvent remboursés, il faut bien qu'il augmente le prix de ses produits; et de cette manière fasse supporter au moins une forte partie de l'impôt, à ses consommateurs (1).

L'impôt partie
des frais de
production.

(1) Je parle ici d'un prix réel, et quelle que soit la valeur de l'argent et de la monnaie dont on paie le produit. Toutes les ventes et les achats se réduisent, comme on sait, à des échanges en nature, et quand on troque deux produits, on troque en réalité les frais de production auxquels ils doivent l'existence. Ainsi quand je dis que l'impôt enchérit un produit, je dis qu'il le renchérit soit qu'on le paie en argent, en plomb, en blé ou en travail. *Voyez* (tome II, page 340) com-

VIII^e PART.

L'augmenta-
tion de prix
diminue la
demande.

On a remarqué que, dans la plupart des cas, le producteur ne réussit pas à élever le prix de son produit, de tout le montant de l'impôt qu'on lui fait payer; car l'effet de tout renchérissement, est de diminuer la demande et la consommation. La raison en est bien évidente: L'impôt qui augmente la valeur vénale du produit, n'augmente pas de même les revenus des consommateurs (1). Or la même somme de revenus ne peut pas acheter une plus grosse somme de produits. Il faut donc nécessairement qu'on les demande en moins grande quantité. Cet effet n'est pas seulement l'effet de l'impôt: il a lieu quelle que soit la cause du renchérissement; il a lieu dans le cas de l'impôt, comme dans le cas d'une mauvaise récolte, des ravages de la guerre, d'un emploi de procédés

ment tous les prix peuvent hausser ou baisser à la fois.

(1) Il ne faut pas perdre de vue un seul instant qu'ici, comme dans tout le cours de cet ouvrage, j'appelle *revenu* le profit, le bénéfice que chacun trouve dans l'emploi de son industrie, de ses terres ou de ses capitaux. Les personnes qui ne font pas leurs dépenses sur le revenu de leurs fonds productifs, comme les pensionnaires de l'état, font leurs dépenses sur les revenus des contribuables. De toute manière on ne peut dépenser que des revenus ou des capitaux que l'on tient de soi-même ou d'autrui.

imparfaits, etc. Dans toutes ces occasions, si la consommation d'un certain produit en particulier se soutient favorisée par les circonstances, c'est la consommation d'un autre produit qui décline en place de celle-là. La conséquence est forcée (1).

Exemple.

Si nous voulons donner un corps à cette abstraction, représentons-nous une famille de travailleurs, ouvriers ou petits entrepreneurs, qui consommeraient volontiers dix livres de viande par semaine. Mais soit qu'ils se trouvent forcés de payer un impôt sur leurs consommations, soit que la diminution de demande dans la production dont ils s'occupent, les oblige à réduire leurs prix et leurs bénéfices, ils réduiront leurs consommations à neuf livres de viande par semaine. On peut changer, on peut

(1) Il paraîtra singulier à un riche qui, sans rien retrancher à ses jouissances, met de côté cinquante mille francs tous les ans, que je lui dise que sa consommation est diminuée. C'est pourtant la vérité. Si ses jouissances lui coûtent dix mille francs de plus, il épargne dix mille francs de moins. Ses capitaux placés sont grossis d'autant moins; ce sont donc dix mille francs de moins qui sont consommés en main-d'œuvre, en bâtimens, en matières premières, etc., selon les travaux productifs auxquels ils auraient été employés, par lui ou par les personnes à qui il les aurait prêtés.

VIII^e PART. étendre la supposition à tous les genres de consommations, et dans des proportions fort diverses ; car une famille qui se trouve plus gênée en conséquence des impôts, fait d'abord porter ses privations sur les superfluités, et dans les choses nécessaires, remplace des consommations plus délicates par d'autres plus grossières et moins dispendieuses. Telle est à peu près la condition de tout pays fortement imposé.

La cherté des produits diminue les revenus.

Si vous vous reportez, messieurs, aux principes professés dans tout le cours de cet ouvrage (1), vous sentirez que, comme la valeur est une quantité relative, si les produits sont plus chers la nation est plus pauvre, elle ne peut plus en consommer en même quantité, elle est moins bien accommodée, elle a plus de privations à supporter.

C'est la même doctrine que celle que je vous ai enseignée en commençant : *la richesse est en proportion* de la valeur des choses qu'on possède, et la valeur *en proportion* de la quantité de choses consommables qu'elles peuvent acquérir (2). Or notre propriété constante, ce qui nous fournit incessamment le moyen d'a-

(1) Notamment aux chapitres 4 et 5 de la III^e partie de cet ouvrage, tome II, pages 311 et 336.

(2) Première partie, chap. 1 de cet ouvrage.

acheter les choses que nous voulons consommer, ce sont nos fonds; nous sommes d'autant moins riches en fonds, que, quel que soit leur prix nominal et le prix des produits qui en sortent, nous ne pouvons acheter par leur moyen qu'une moins grande quantité de choses (1).

CHAP. IX.

Cette doctrine complètement confirmée par l'expérience de tous les temps et de tous les pays, est méconnue de David Ricardo, et faute de l'avoir adoptée, je crains qu'il ne se trompe dans la plupart des explications qu'il donne des phénomènes de l'impôt. Il dit que, « si un contribuable paie 100 francs au gouvernement, le gouvernement possède 100 fr. de plus à dépenser, en place du contribuable (2). » Il en résulte bien en effet que la somme totale des revenus de la société n'a pas été diminuée; mais les frais de production

La doctrine de Ricardo sur l'impôt, attaquée.

(1) On peut se rappeler (voyez tome II, page 336) qu'avec nos fonds nous nous procurons les objets de notre consommation, soit directement en les créant, soit indirectement en les achetant avec ce que nous avons créé. L'importance de nos fonds productifs quels qu'ils soient, est proportionnée à la quantité de choses consommables qu'ils peuvent nous procurer d'une ou d'autre manière.

(2) *Principles of political economy and taxation*; chap. 16.

VIII^e PART. ayant été augmentés du montant de l'impôt, les mêmes revenus ne peuvent pas acheter la même quantité de produits.

Ricardo prétend que lorsque les consommations du fisc sont d'une autre nature que celles du public, la production change d'objet, et c'est là tout l'inconvénient qu'il y trouve ; mais n'est-ce point un grave inconvénient que de détourner l'industrie de sa pente naturelle ? Un pareil changement n'entraîne-t-il pas de grandes pertes de capitaux ? Les talens acquis sont des capitaux aussi, et, de même que les instrumens de l'industrie, sont au moins perdus en grande partie lorsqu'ils s'appliquent à une autre production. La même école ne regarde-t-elle pas comme un très-grand mal la direction forcée que la prétendue balance du commerce donne à tous les travaux ?

La production
n'est pas
toujours
comme les
capitaux.

J'avais dit dans mon *Traité d'Économie politique* que Turgot, en diminuant de moitié les droits de la marée qui venait à Paris, en doubla la production. Ricardo croit que la production ne saurait être augmentée quand la somme des capitaux ne l'est pas. Il ne voit, en conséquence, aucun avantage dans la bienfesante mesure de Turgot : les capitaux que l'on donna de plus, dit-il, à la production de la marée, furent retirés d'une autre produc-

tion (1). Mais il n'est pas possible d'admettre que la production soit *toujours* proportionnée à la somme des capitaux. Nous avons vu récemment (2) qu'une foule de petites portions de capitaux peuvent être employées qui ne le sont pas ; et que beaucoup de capitaux productifs peuvent être réduits à l'inaction.

Il faut y prendre garde, messieurs, l'économie politique métaphysique arrive à des résultats que ne confirme pas l'économie politique expérimentale, qui a les faits pour elle. Qu'une seule circonstance accidentelle reste inaperçue ou méconnue, la chaîne des raisonnemens de la plus subtile métaphysique, s'éloignent d'autant plus de la réalité, qu'ils sont plus rigoureux. La perfection de l'économie politique ne consiste pas à en savoir plus que les faits, mais à savoir rattacher les faits à leurs véritables causes.

Danger des abstractions.

Il résulte de ce que je viens de vous dire, messieurs, que le reflet des circonstances générales et particulières, diversifie à l'infini l'influence des divers impôts, et la gravité du poids avec lequel ils retombent sur les contri-

Diversité des opinions sur l'impôt et ceux qui le supportent.

(1) Même ouvrage, même chapitre.

(2) Page 80 de ce volume.

VIII^e PART. buables, suivant la position de ceux-ci dans la société (1). De là la diversité des opinions que les publicistes ont énoncées à ce sujet. Les uns ont nettement affirmé que tous les impôts retombent sur les terres. D'autres, sous couleur que le travail seul est productif, ont pensé que c'était l'industrie qui supporte principalement le fardeau des impôts, et que l'impôt sur les terres équivalait à la confiscation d'une partie du fonds. Quelques-uns ont pensé que les impôts sur les objets de luxe étaient payés en entier par leurs consommateurs. Sans nier que les consommateurs en payassent une forte part, d'autres ont été d'avis que les producteurs des objets de luxe ne pouvaient entièrement s'y soustraire; d'autres encore ont soutenu que tous les impôts étaient bons pourvu qu'ils fussent anciens, et qu'il n'en était pas un qui, avec le temps, ne se répartit équitablement sur tous les citoyens. Tous se sont

(1) Par exemple, les droits sur les contrats, sur les ventes, tombent en général sur la partie contractante la plus nécessaire, sur celle qui a le plus besoin que le marché soit conclu. Quand un propriétaire est forcé de vendre son bien, l'acquéreur n'est pas forcé de l'acheter; il peut s'arranger d'un autre; il peut différer l'acquisition; ou ne la jamais faire. Il ne comptera les biens que pour ce qu'ils valent, les frais déduits.

fondés sur de bonnes raisons, et sous le point de vue qu'ils envisageaient, peut-être aucun d'entre eux n'avait tout-à-fait tort; le reproche qu'on peut leur faire, c'est d'avoir étendu à tous les cas, des effets particuliers à un petit nombre d'entre eux. Pour ne pas encourir le même reproche, je laisserai à ceux de vous, messieurs, qui se sont bien pénétrés des lois véritablement fondamentales, le soin d'en faire l'application aux cas particuliers dont ils voudront porter un jugement.

(1) M. John Bull, dans ses *Ressources de l'Empire britannique*.

CHAPITRE X.

De l'influence de l'impôt sur la production.

Des apologistes
des gros
impôts.

IL n'est pas de mauvaise cause qui n'ait eu ses avocats. Un écrivain anglais dont je ne me permets pas de suspecter les intentions, a pris systématiquement la défense des grandes dépenses publiques et des gros impôts (1). Il est bon, dit-il, que le peuple apprenne à supporter de fortes charges, afin qu'il subviennne au besoin à la défense du pays, afin que le gouvernement puisse améliorer les institutions, récompenser les services, encourager les sciences, les lettres et les arts.

Garnier, dans sa préface d'Adam Smith (page lxviii), dit qu'il est bon que la classe laborieuse, après avoir travaillé assez pour subvenir à ses besoins, travaille encore pour satisfaire à ceux des personnes que nourrit l'impôt. D'autres écrivains encore qui pour la plupart

(1) M. John Bristed, dans ses Ressources de l'empire britannique.

tiennent, du moins par leurs espérances, à l'administration, soutiennent la même thèse. CHAP. X.

— Pour combattre ces auteurs, messieurs, il faut tenir pour vrai, ce qu'ils supposent l'être, c'est-à-dire que le produit de l'impôt est toujours employé à bonne fin; qu'il ne soudoie point d'hommes inutiles ou malfesans; qu'il n'est jamais un moyen de corruption et d'oppression, et que les institutions qu'il favorise, servent toutes au bonheur, à l'amélioration, à la véritable gloire des nations. Admettons donc toutes ces suppositions.

Ils supposent
tous que
l'argent en est
bien employé.

Des dépenses du gouvernement anglais et des impôts qui en ont été la suite, il a dû sans doute résulter quelques progrès dans toutes les industries. Un peuple industriel au sein duquel de grands capitaux ont été amassés, perpétuellement aux prises avec tous les genres de besoins, a dû mettre son esprit à la torture pour tirer parti de tous les moyens de produire, pour découvrir les méthodes les plus expéditives. « Nos fermiers, me disait un Anglais éclairé, sont obligés, sous peine de prison, de tirer du même terrain que chez vous, une fois plus de produits (1). » De là sans doute, en

(1) Le fermier anglais, outre le fermage dû à son propriétaire et ses contributions à l'état, doit la dîme

VIII^e PART. partie, l'exploitation en grand des entreprises d'agriculture, l'emploi des machines, la multiplication et la bonification des races de bestiaux, enfin un travail opiniâtre d'esprit et de corps (1).

Résultat réel. Qu'en est-il résulté? L'Angleterre a eu des colonies dans les cinq parties du monde, une marine immense; il a fallu qu'elle s'assurât partout des points de relâche pour ses vaisseaux, qu'elle entretint des garnisons et des approvisionnemens par toute la terre, qu'elle fût mêlée dans toutes les intrigues et dans toutes les querelles, qu'elle fût accablée de dettes, de gros traitemens et de places abusives. Mais que revient-il aux producteurs, de cette politique? On vient de le voir : un approvisionnement insuffisant pour la majorité des

au clergé, et de plus, à sa paroisse, la taxe des pauvres, son contingent pour l'entretien des chemins, etc.; et les voies de contraintes sont rigoureuses.

(1) Un auteur américain a dit que : « Le système de contribution des Anglais semble avoir pour objet de résoudre ce problème : *Comment faut-il s'y prendre pour que les producteurs aient le plus de peine et le moins de jouissances qu'il est possible ?* » *An examination of the new tariff proposed, by Henry Baldwin, 1821.*

citoyens, un travail excessif, et quelquefois la prison. Les accroissemens de l'industrie ne sont un bien que lorsqu'il en résulte un accroissement de bien-être pour ceux qui produisent; autrement il faudrait vanter comme des lieux de délices, les maisons de force et les bagnes, où le travailleur ne jouit pas non plus du produit de ses peines. On ne saurait regarder comme un bien, une production stimulée comme celle des nègres dans les colonies. Les formes sont différentes, j'en conviens; mais il n'y a que la différence qui peut se trouver entre le fouet et la prison.

Au reste, ces effets ne se montrent dans toute leur rigueur que parmi ceux des producteurs qui n'ayant d'autres fonds productifs que leur travail, sont obligés de payer de leur personne. Beaucoup de familles possèdent en outre quelques biens-fonds ou quelque capital qu'elles tiennent soit de leurs familles, soit de leurs alliances; et joignant quelques revenus à celui de leur travail, peuvent mener une vie plus supportable. Si jamais la nation anglaise est véritablement représentée, si jamais les producteurs ont la jouissance de ce qui est légitimement à eux, je veux dire des fruits de leur travail, ils éprouveront un grand bien-être en

CHAP. X.

Les riches
échappent aux
fâcheux effets
des impôts.

VIII^e PART. jouissant des perfectionnemens que leur a suggérés une dure nécessité.

Les impôts
éteignent
l'émulation.

Les exacteurs de l'ancien gouvernement de France avaient coutume de dire : *Il faut que le paysan soit pauvre; c'est le seul moyen pour qu'il ne soit pas paresseux.* Et en même temps je lisais dans M. Necker qui le savait bien, puisqu'il avait administré les finances : « Si
« les collecteurs de la taille et des vingtièmes
« n'avaient pas soin de veiller sur les momens
« où la plupart des habitans de leur paroisse
« viennent de faire une vente et ont reçu quel-
« que argent, ils ne parviendraient jamais à se
« faire payer (1). » Comment n'auraient-ils pas été paresseux ? Ils ne pouvaient pas jouir en paix du fruit de leurs travaux. S'ils élevaient quelques bestiaux, s'ils engraisaient leur champ, s'ils augmentaient le nombre de leurs outils aratoires, s'ils appropriaient et embellissaient un peu leur habitation, aussitôt leur quote était augmentée. Dès-lors point d'émulation pour amasser un petit capital, un petit fonds de meubles et d'ustensiles. Les mœurs se forment sur cette impossibilité. Le paysan s'habitue à la vie des brutes. Il devient indifférent aux goûts qui caractérisent l'homme

(1) Administration des finances, tome I, page 171.

civilisé; et nous avons l'explication de ce qui frappe nos yeux dans nos voyages. CHAP. X.

Ces tristes conséquences, je le répète, ne sont pas universelles; ce qui l'est, ce qui est la conséquence inévitable de l'impôt, c'est d'accroître les frais de production, d'où résulte une augmentation de prix et une réduction dans la quantité produite. Ricardo et ses partisans m'opposent que les frais sont remboursés par les consommateurs, et que l'impôt ne diminue pas leur nombre; car la consommation de ceux qui vivent de l'impôt, remplace celle que les contribuables sont obligés de s'interdire. Mais on a vu que l'impôt n'augmente pas la somme des revenus; qu'il ne fait que substituer un consommateur à un autre, que donner à Paul le revenu de Pierre; et qu'avec une somme de revenu qui n'est pas augmentée, il est impossible d'acheter la même quantité de produits, lorsqu'ils ont nécessairement augmenté de prix.

Indépendamment de cet effet général de l'impôt, divers impôts nuisent à la production d'une manière spéciale. En réfutant le système de la balance du commerce, je vous ai montré comment dans maintes circonstances les douanes entravent, suppriment même les commu-

Ils nuisent à la production en nuisant à la consommation.

Les impôts nuisent aux communications entre les hommes.

VIII^e PART. nifications si puissantes sur la production (1). Vous pouvez en inférer le tort que font à la production les obstacles intérieurs qui s'opposent à la facilité, à la rapidité des communications, tels que les visites, les péages, les tarifs de la poste aux lettres, qu'on exagère à l'abri du monopole.

Pour protéger les douanes on gêne le transit.

On gêne quelquefois le transit, la faculté d'entrer les marchandises par une frontière pour les faire sortir par une autre frontière, sous prétexte que le transit favorise la contrebande. On lui impose des frais et des formalités. On établit une gêne pour en protéger une autre; un mal par égard pour un vice. Afin de mieux perdre les avantages du commerce d'importation, on renonce aux avantages que notre territoire a reçus de la nature, aux profits du transit, où l'industrie nationale s'exerce principalement sur des capitaux étrangers, et ne compromet jamais les siens!

La taille faisait cacher les capacités et détruire les instrumens.

Souvent les impôts en dépravant les mœurs industrielles d'un peuple, nuisent au développement de ses facultés. La taille était en France un impôt assis sur les profits supposés du cultivateur, et l'on se formait une idée de ses

(1) Voyez quelle est leur importance au tome V, page 226 de ce Cours.

profits sur le nombre et sur la qualité des instrumens de culture qu'il employait et sur les bonifications qu'il ajoutait à sa terre. On conçoit dès-lors que son fonds d'instrumens (l'un des plus puissans moyens d'accroître le produit des terres) devait rester misérable ; et qu'il devait s'abstenir de laisser paraître aucune amélioration du fonds de terre.

En Angleterre un tireur d'or ne peut commencer son travail sans que le préposé de l'accise soit présent, et sans qu'il ait pesé les matières ; il faut qu'il vérifie ensuite les quantités fabriquées et vendues. On sent combien dans ce cas, et dans beaucoup d'autres semblables, les mouvemens utiles de l'industrie doivent être contrariés.

Exemples
d'entraves
pour
l'industrie.

Dans le même pays on fait une grande consommation de bois de sapin (1). Les sapins du Nord sont excellens, mais frappés de droits considérables pour favoriser les sapins du Ca-

(1) Pour les usages civils qui n'exigent pas une durée séculaire, le sapin, qui est plus léger et moins coûteux que le chêne, est d'un emploi avantageux dans les charpentes ; surtout de la manière dont les Anglais le mettent en œuvre. Ils remplacent les poutres par des madriers placés *de champ*, et maintenus parallèles par de légères entretoises qui ont la forme d'un X.

VIII^e PART. nada qui ne valent rien. Dans ce cas-ci l'impôt nuit à une production désirable et avantageuse, pour obliger les consommateurs à se servir d'un produit inférieur. Le système colonial a toujours pour effet de sacrifier la métropole.

CHAPITRE XI.

De la moralité de l'impôt.

BIEN des fois dans le cours de notre instruction, nous avons eu lieu de nous convaincre, messieurs, de l'heureuse influence de la bonne conduite des individus sur le sort de la société en général. L'impôt à son tour exerce une assez grande influence sur la conduite des individus, et par là même, sur le sort de la société.

Toute contribution est un sacrifice, partant une peine imposée à certaines personnes et à certaines actions. Malheureusement elle est toujours une peine, une amende imposée à l'industrie, action si favorable au bien-être du corps social, puisque, après les richesses naturelles, c'est sur celles que lui procure l'industrie, qu'il subsiste et qu'il recueille ces jouissances permises qui embellissent l'existence. C'en est assez pour que l'on doive désirer comme citoyen, de voir l'impôt réduit à sa moindre expression. C'est l'article sur lequel nos grandes sociétés laissent le plus à désirer.

L'impôt punit
l'industrie.

VIII^e PART.Il devrait
punir le luxe.

Après cette considération générale qui est la plus importante de toutes, on peut apprécier des effets moins généraux, de divers impôts en particulier, et en tirer quelques directions favorables à une nation. Si comme il vous a été démontré en plusieurs circonstances, les dépenses de luxe sont fâcheuses, si elles sont contraires aux accumulations d'où naissent les capitaux, si elles exaltent la vanité et la sensualité de la classe qui se les permet, en excitant l'envie des classes qui n'y peuvent atteindre, il est en général utile de les frapper de l'impôt beaucoup plus fortement que les dépenses mieux entendues. Vauban voulait qu'on mît un impôt considérable sur les énormes perruques des hommes de son temps; objet à la fois incommode et dispendieux. Cet impôt n'aurait pas fait entrer de grosses sommes dans le fisc; mais on pourrait citer beaucoup d'autres consommations inutiles et même dangereuses, qu'il serait possible d'atteindre; et quand le gouvernement est économe, les plus faibles rentrées ne sont pas méprisables.

Le jeu.

Il est superflu de faire sentir le tort que les loteries font à une nation. Il suffit de dire que les législateurs qui sanctionnent un pareil impôt, votent un certain nombre de vols et de suicides tous les ans. Il n'est aucun prétexte de

dépense qui autorise la provocation au crime. CHAP. XI.

Les impôts qui ont pour objet de préconiser des superstitions fâcheuses ont d'autres conséquences également funestes. C'est mettre une amende sur des actions utiles, celles qui coopèrent à la production, pour multiplier celles qui sont nuisibles à la société (1). Les superstitions funestes.

L'impôt est encore coupable des mensonges, des fausses déclarations qu'il provoque (2). Et ne pas exciter à la mauvaise foi.

(1) Aux époques où la nation française avait le moins de confiance dans l'administration, tous les ministres disposaient de sommes considérables pour encourager et répandre les journaux et les écrits les plus contraires à ses véritables intérêts.

(2) M. Ferrier cite un exemple assez curieux d'une fraude provoquée par les hauts droits perçus sur le sucre. On visite assez négligemment les marchandises expédiées de France pour un autre port de France. Des expéditeurs déclarent à la douane de Rouen, par exemple, un certain nombre de barriques de sucre pour Bordeaux. Au lieu de sucre, ces barriques contiennent des marchandises dont la sortie est prohibée, telles que du blé, des chiffons; on leur remet, suivant l'usage, une expédition indicative de ces marchandises qui sont autorisées à rentrer sans payer de droits. Le navire dépose la marchandise à Jersey, et prend en échange une pareille quantité de sucre qu'il introduit par une double fraude à Bordeaux, sans droits, au moyen de son expédition de Rouen.

VIII^e PART.*Seconde division.*

DES EMPRUNTS PUBLICS (1).

CHAPITRE XII.

De la nature des emprunts.

QUAND les dépenses ordinaires ou extraordinaires d'un état excèdent ses revenus, il n'a d'autres ressources que de vendre une portion de son domaine, ou d'emprunter.

Aliénation
du domaine
public.

Sous le point de vue politique, on peut ne pas regarder comme un mal l'aliénation du domaine. Les biens fonciers conviennent à certains établissemens publics et de bienfaisance, comme les musées et les hôpitaux. Il importe que les fonds sur lesquels ils subsistent, ne puissent pas être dissipés; l'administration en

(1) J'ai traité des emprunts des particuliers en plusieurs endroits de cet ouvrage, et notamment dans la cinquième partie, chapitres 14, 15, 16 et 17, sur l'intérêt des capitaux prêtés.

est confiée à des curateurs, en petit nombre, qui sont électifs et responsables. Les domaines de l'état sont d'une utilité plus douteuse : leur administration est plus dispendieuse ; les abus s'y glissent aisément ; et ils affranchissent le gouvernement de la salutaire nécessité d'avoir recours au peuple (1).

CHAP. XII.

D'ailleurs les domaines considérés comme ressource extraordinaire, ne peuvent l'être qu'une seule fois ; car l'état ne peut vendre de nouveau, un bien-fonds déjà vendu ; il ne peut, non plus qu'un particulier, disposer pour des dépenses qui peuvent renaître, d'une ressource qui n'est pas renaissante. Il ne paie l'intérêt de ses emprunts qu'au moyen de ses revenus ; il en résulte que, même lorsqu'il dépense le principal emprunté, il ne dépense que ses revenus ; mais ce sont ses revenus futurs, au lieu de ses revenus courans.

Ils ne sont pas
une ressource
constante.

Combien d'erreurs n'ont pas été professées

(1) L'importance que le clergé attache à posséder des biens-fonds, indique assez le danger de remettre une propriété indépendante à un corps puissant. En Amérique, où le clergé tient sa subsistance de la communauté, il n'agit ni ostensiblement, ni secrètement, contre la communauté : en Espagne et en Portugal, il est maître, et n'agit que dans son intérêt ; dans ces pays-là, les prêtres et les moines sont gras, le peuple est maigre.

VIII^e PART. relativement aux emprunts, dont vous pouvez d'ici, messieurs, reconnaître la fausseté!

La nature des emprunts méconnue.

Voltaire avait dit : « Un état qui ne doit qu'à lui-même ne s'appauvrit pas, et ses dettes même sont un nouvel encouragement pour l'industrie (1). » L'état n'est pas appauvri par le fait de l'emprunt, mais il l'est par la consommation qu'il fait de la somme empruntée dont il a détruit la valeur; car quelque service qu'ait pu rendre cette consommation, elle ne peut se renouveler avec la même valeur. Si l'état a emprunté un million pour construire un vaisseau de guerre, et si le vaisseau a été pris par l'ennemi, l'état a perdu un million. Cette perte se réalise dans tous les cas; car en supposant que le bâtiment ne soit pas devenu la proie de l'ennemi, il devient tôt ou tard la proie du temps. Voltaire, ni personne, ne pouvait se persuader que la consommation fût une perte de richesse pour la société, avant qu'on eût appris par l'analyse, ce que c'est que la richesse et la consommation.

La dépense de l'état n'est pas un nouvel encouragement pour l'industrie.

Le passage cité regarde l'achat que le gouvernement fait, au moyen de l'emprunt, comme un *nouvel encouragement* pour l'industrie. Vol-

(1) Observations sur le commerce, le luxe, les monnaies et les impôts, tome 29, édit. de Kehl.

taire, qui était en ceci l'organe de l'opinion générale de son époque, ne voit pas que la valeur empruntée, si elle n'avait pas été dépensée par le gouvernement, l'aurait été par le capitaliste qui la lui a prêtée; même quand il l'aurait dépensée reproductivement; puisque dans ce cas même il en aurait acheté de la main-d'œuvre ou des matériaux, et n'aurait pas donné à l'industrie moins d'encouragemens que le gouvernement dépensant la même somme. Reportez-vous, messieurs, aux élémens de notre science; vous vous rappellerez que, de toute manière, une somme accumulée n'est bonne qu'à être dépensée, reproductivement ou non; et qu'elle l'est toujours un peu plus tôt ou un peu plus tard.

Condorcet, quoique venu après Voltaire (1), ne le combat qu'avec de mauvaises raisons. Il dit que la dette de l'état est fâcheuse en ce qu'une partie des intérêts est payée à des étrangers, et qu'ils ne sont pas intéressés à faire servir leurs capitaux aux progrès de l'industrie nationale. Ce n'est point en cela que consiste le malheur de la dette. Les intérêts que l'état paie à des étrangers ne sont point un capital: c'est un revenu qui ne peut former un capital

L'emprunt
n'est pas pire
quand c'est
l'étranger
qui fait
l'avance.

(1) Tome 29, page 158 de l'édition de Kehl.

VIII^e PART.

que par leur accumulation ; et qui, en supposant qu'on les accumule, forment un capital nouveau que l'étranger peut prêter à d'autres, sans endommager le capital du pays emprunteur. Le dommage vient encore ici de la consommation du capital emprunté, et il n'est pas plus grand, par la circonstance que cette avance vient d'une main étrangère.

Le
gouvernement
emprunteur
ne rend rien à
la circulation.

Comment un publiciste qui a écrit après tous ceux-là et depuis les progrès récents de l'économie politique, a-t-il pu imprimer que *les gouvernemens rendent toujours à la circulation les fonds qu'ils en retirent par l'emprunt, puisqu'ils n'empruntent que pour payer* (1)? C'est la même erreur que celle qui prétend que le gouvernement restitue par ses dépenses, les fonds qu'il lève par les impôts. L'erreur naît du mot *fonds* que l'on substitue à celui de *monnaie* ou *d'argent*. Le gouvernement rend à la circulation de la *monnaie*, de l'*argent* qu'il en a retiré ; d'accord. Si par le mot *fonds* on entend une *valeur*, une *propriété mobilière* livrée au gouvernement, il ne la rend pas ; car les achats qu'il fait ne sont pas une restitution. Il n'est plus permis de méconnaître une vérité si sim-

(1) M. Dufresne Saint-Léon : Études du crédit public, page 91.

ple, et de fonder aucun argument tolérable sur une erreur de mots. CHAP. XII.

Par un emprunt, l'état consomme d'avance le revenu du contribuable; il donne virtuellement au prêteur qui favorise cette anticipation, une délégation sur le contribuable qui se trouve forcé par là de lui abandonner une portion de son revenu (1). Vous voyez qu'il n'y a nulle différence, quant au tort que l'emprunt fait au contribuable, entre l'emprunt et l'impôt, si ce n'est que l'emprunt est un peu plus fâcheux, en ce que, outre la valeur consommée par le gouvernement et perdue pour le contribuable, il charge celui-ci des frais nécessaires pour escompter sa propre contribution, pour fournir au gouvernement les moyens de dépenser, dès à présent, une contribution future.

L'emprunt et l'impôt, c'est la même chose.

La nécessité de payer un intérêt augmentant la somme de l'impôt, élève dans l'avenir le prix de tous les produits; et après qu'il vous a été démontré, messieurs, qu'un prix plus élevé équivaut précisément à une diminu-

Les objets de consommation sont rendus plus chers par l'emprunt.

(1) Voyez à la fin de mon Traité d'Économie politique, un tableau synoptique où l'on voit d'où viennent et ce que deviennent les valeurs prêtées à l'état. La nation perd absolument le revenu du capital emprunté.

VIII^e PART.

tion de la valeur des fonds productifs de la société et des revenus des citoyens, à un appauvrissement général, nous serons forcés de conclure que les emprunts appauvrissent doublement l'avenir, et par les consommations qu'ils permettent aux gouvernemens aux dépens des contribuables, et par le renchérissement de tous les objets de leurs consommations.

Cette fidèle représentation de la nature des emprunts publics nous donnera quelque avantage pour juger de la valeur des argumens au moyen desquels on a prétendu les faire valoir.

Les épargnes
provoquées par
l'emprunt,
sont détruites
par lui.

On a dit qu'ils favorisent les économies des particuliers, en leur offrant un moyen facile, toujours ouvert, de placer leurs épargnes jusqu'au moment où ils jugent à propos de retirer leurs fonds placés sur l'état, pour les employer dans quelque entreprise productive. Il n'est pas douteux que les effets publics ne soient commodes pour les capitalistes, quels que soient leurs motifs, et qu'ils n'offrent des placements au moyen desquels ils peuvent aisément retirer leurs fonds par la vente de leurs créances. Aussi ne blâmé-je pas les emprunts comme blessant les intérêts des capitalistes, mais comme funestes à la chose publique. Il est douteux au surplus qu'ils servent beaucoup à provoquer les

épargnes. Chacun fait des accumulations autant que le permettent les revenus dont il jouit, les goûts, les habitudes qu'il veut satisfaire, le rang qu'il se croit obligé de tenir dans le monde, et non suivant les placemens qui s'offrent à lui. Jadis les placemens étaient difficiles, hasardeux, et néanmoins on épargnait; ne pouvant acheter des rentes, on achetait des champs, des maisons, on formait des trésors. Aujourd'hui que l'industrie est infiniment plus répandue, elle présente plus de moyens qu'on n'en a jamais eu de faire valoir des accumulations. La disposition à accumuler est naturelle: chacun cherche à se ménager des ressources pour l'avenir; et il se peut que, si les gouvernemens n'offraient pas, par leurs emprunts, des placemens favorables à la paresse, l'industrie serait plus stimulée, les terres surtout plus améliorées, mieux pourvues de bâtimens et de bestiaux, les entreprises utiles plus multipliées; les dispositions généreuses que l'on fait rarement de son bien, seraient plus communes.

Ne pourrait-on pas dire au contraire avec plus de fondement que les emprunts des gouvernemens sont favorables à la dissipation des capitaux, en attirant dans le gouffre des dépenses publiques, des fonds qui seraient plus utilement placés, quoique à un moindre intérêt,

Ils provoquent
des dissipations
de capitaux.

VIII^e PART.

dans des entreprises particulières ; des fonds qui contribueraient toujours mieux au bien-être de la société s'ils s'appliquaient à des consommations lentes, à des dépenses durables, à des améliorations d'habitation, de meubles, de bibliothèques, à des placemens enfin dont le revenu serait l'utilité ou l'agrément des familles (1) ?

Et ne leur
servent pas
d'entrepôt.

Mais quand il serait vrai que la facilité qu'on vous offre de placer vos accumulations, en provoquât quelques-unes, quel avantage en résulte-t-il pour la société si ces accumulations ne sont faites que pour être anéanties ? — Le propriétaire d'un capital placé en rentes, le

(1) Je ne me dissimule pas que les placemens lucratifs présentent de grandes difficultés ; que beaucoup de gens, surtout dans les provinces, ne savent placer qu'en terres ou en maisons ; et que de tels placemens ne sont pas illimités. Les placemens qui sont destinés à féconder l'industrie sont presque sans bornes ; mais pour les faire avec succès, il faut connaître les ressources de l'industrie et les besoins de la société ; or, ces connaissances ne se trouvent pas dans les pays retardés ; c'est ce qui m'a souvent donné lieu de gémir sur le défaut d'instruction des peuples.

Quant aux gens très-riches, et qui après avoir beaucoup placé, ont chaque année de nouveaux placemens à faire, on a lieu d'être surpris que, déjà possesseurs de revenus plus que suffisans pour contenter tous leurs goûts, ils ne disposent pas plus souvent de leurs nou-

retrouve au besoin, dit-on, lorsqu'il veut l'employer productivement. — Non, il ne le retrouve plus : il rencontre un autre capitaliste qui juge à propos de se substituer au premier, en acquérant son intérêt dans les fonds publics. Si le premier de ces deux capitaux devient disponible en faveur de la production, l'autre cesse de l'être.

Les effets publics favorisent la circulation, dit-on ailleurs; mais il y a des circulations oiseuses, nuisibles, aussi bien que des circulations utiles. On est trop porté à prendre ce

Ils ne favorisent pas une circulation utile.

velles économies pour acquérir une espèce de revenu que l'on peut toujours obtenir avec de gros fonds : je veux dire la considération publique. Un homme riche, indépendamment de l'exercice de la bienfaisance qui n'a point de fâcheux résultats lorsqu'elle répare des maux que les secours ne peuvent pas multiplier, comme ceux que l'on donne aux aveugles, etc., ne peut-il pas élever un monument utile, un aqueduc, une fontaine? Il est vrai qu'il faut que la législation le favorise, et qu'il ne soit pas contrarié par l'administration. Ces sortes d'établissements ne devraient dépendre que des communes et nullement de l'administration centrale; et l'administration des communes devrait être nommée par elles-mêmes. Tout établissement public dû à un fondateur particulier devrait porter son nom. Ce titre de noblesse ne serait pas sans utilité.

VIII^e PART.

mot en bonne part et sans se rendre raison de ce qu'il signifie. Dans l'économie des nations, ce qu'on entend par le mot de *circulation* est le passage de la monnaie ou des marchandises d'une main dans une autre par voie d'échange. On s'imagine que le corps social a d'autant plus de vie et de santé, que la circulation des valeurs est plus générale et plus rapide. Oui, quand cette circulation sert à la confection des produits. Non, quand elle n'ajoute à l'objet qui circule, aucune utilité, aucune valeur nouvelle (1).

Quelle
circulation est
utile.

Lorsqu'un raffineur achète du sucre brut pour en faire du sucre en pain, il est avantageux pour la société, aussi bien que pour lui-même, qu'il exécute cet achat aussitôt qu'il a des fonds disponibles; il est avantageux que les opérations de sa fabrique s'exécutent rapidement, et qu'il vende ses produits aussitôt que terminés, afin de pouvoir recommencer plus tôt à créer de nouveaux produits. Son capital étant moins long-temps occupé, ses frais de production sont moins considérables; le consommateur acquiert le produit à meilleur

(1) Voyez les Principes fondamentaux de l'industrie commerciale, partie II, chap. 13, tome II, page 204.

marché, sans que les gains du manufacturier s'en trouvent altérés. Voilà une circulation favorable et dont l'activité est un indice de prospérité. Mais quand on agiote sur le sucre, quand on l'achète et qu'on le revend, sans rien ajouter au mérite de cette denrée, une telle circulation est funeste à la prospérité publique. Si elle ne renchérit pas le sucre, elle cause une perte à ceux qui se sont livrés à un travail sans fruit; si elle le renchérit, elle cause une perte au consommateur qui paie un prix additionnel, sans recevoir une utilité nouvelle.

Or, une telle circulation est celle qui s'opère sur les fonds publics. Semblable à celle des jetons sur une table de jeu, elle ne procure aucun gain sans causer une perte équivalente; et les intérêts des capitaux qu'on y emploie, sont une perte pour les capitalistes et pour les industriels, dont ils pouvaient favoriser les conceptions et l'activité.

On a dit encore que les emprunts, en fournissant aux capitalistes un emploi de leurs fonds, empêchent qu'ils ne les envoient dans l'étranger. — Eh! qu'on les laisse aller dans l'étranger plutôt que de grever nos contribuables! Quand nos capitaux vont au dehors, c'est

CHAP. XII.

Quelle
circulation est
fâcheuse.

ou marque à
à son sein
et blâmes et
de contribution
d'impôt

Il vaut mieux
prêter aux
étrangers
qu'au gouver-
nement.

VIII^e PART. notre nation qui en touche les intérêts, et c'est l'étranger qui les paie. Ce capital national n'est pas perdu pour la nation; car c'est un gouvernement étranger qui le dépense, et néanmoins nous le retirons quand nous voulons.

L'emprunt ne
laisse pas à
la société la
disposition du
fonds.

Un auteur nommé Saint-Aubin, mort il y a peu d'années après avoir beaucoup écrit, non sans quelque succès, sur les finances, s'est pourtant avisé un jour d'imprimer que le gouvernement, lorsqu'il emprunte, rend un signalé service aux contribuables, et voici comme il le prouve (je dois renverser son sophisme, car on le reproduit encore tous les jours) : L'état a besoin, dans sa supposition, d'une somme de cinq millions : s'il la demande aux contribuables, dit Saint-Aubin, voilà cinq millions retranchés des capitaux du pays, et les revenus annuels de la nation sont diminués en proportion. Si au lieu d'exiger ce sacrifice, le gouvernement se borne à demander aux contribuables, les intérêts seulement de cette somme, et leur laisse l'usage du principal, il leur laisse les moyens de faire des profits qui leur rendront facile le paiement des impôts. Il n'a pas vu que de toutes manières, quand le gouvernement emprunte cinq millions, il retire, par la main des prêteurs, cinq millions des capi-

taux de la société. On empêche de même cette somme de servir à l'entretien de la classe industrielle.

Le même auteur s'extasie sur les encouragemens que la dépense des rentiers procure aux productions de l'industrie. Il ne songe pas que lorsque les rentiers ont moins à dépenser, les contribuables en ont davantage. De toutes façons, l'encouragement de la production est égal à la somme des produits créés, car on ne saurait acheter un produit qu'avec un autre ; ou, ce qui revient au même, avec le prix qu'on a tiré d'un autre ; et ce n'est pas en transportant aux rentiers le revenu des contribuables, que l'on multiplie la somme des revenus.

La dépense des rentiers n'augmente pas la dépense totale.

On a prétendu que les emprunts de l'Angleterre ont multiplié les ressources de cet état ; et l'on en donne pour preuve, que c'est à l'époque même où ces emprunts ont été le plus multipliés, que sa population s'est prodigieusement augmentée, que l'accroissement de ses exportations a surpassé celui de sa population, etc. Voilà des *vérités de fait* (1), a-t-on dit, auxquelles on ne peut rien opposer. Mais

L'Angleterre n'a pas prospéré à cause de ses emprunts.

(1) Voyez la Science des finances de M. Ganilh, page xxxiiij.

VIII^e PART.

de ce que ses progrès ont eu lieu *pendant* qu'on empruntait, il ne s'ensuit pas que les emprunts *soient la cause* des progrès ; or, tel était le fait qu'il s'agissait de prouver (1).

Les doctrines que je signale ont mis à l'aise la conscience des gouvernemens emprunteurs ;

Ils ont rendu
les gouverne-
mens
dépendans.

(1) Les progrès des arts ont, en Angleterre, diminué les frais de production plus encore que les impôts ne les ont augmentés. Dans l'agriculture, on a supprimé les jachères, on a perfectionné les races de bestiaux, on a beaucoup plus cultivé les pommes de terre, on a employé plusieurs machines expéditives. Dans les manufactures, on a introduit des matières nouvelles et des machines puissantes, notamment la machine à vapeur, et perfectionné l'administration des entreprises. Dans l'industrie commerciale, on a facilité les communications, amélioré les chemins et creusé des canaux. Les voyages de long cours sont devenus plus rapides, des ports ont été creusés, etc. Enfin l'Angleterre a joui, pendant la guerre, de plusieurs monopoles de fait ; plusieurs des fautes même de son gouvernement ont favorisé son industrie : la banqueroute partielle de son papier-monnaie a diminué d'un côté les intérêts de sa dette, tandis que ses emprunts l'augmentaient d'un autre côté ; la baisse de son change, et les subsides que son gouvernement payait à l'étranger, ont favorisé ses exportations ; beaucoup d'autres causes, moins évidentes, ont ainsi produit les effets qu'on a un peu ridiculement attribués aux impôts et aux emprunts.

elles ont puissamment secondé chez les peuples, l'amour de la domination et de la guerre; en facilitant l'excès des dépenses publiques, elles ont favorisé l'insatiable avidité des gens en faveur, l'amour des plaisirs sensuels et les entreprises du pouvoir. Il est si doux de dépenser l'argent que des prêteurs apportent en foule, et, tout en se livrant à de scandaleuses profusions, de pouvoir se dire : *Nous sommes d'habiles gens; nous travaillons à la prospérité nationale : des gens du métier nous l'ont dit.*

On doit considérer comme des emprunts publics, toutes les manières de lever de l'argent, lorsque l'état contracte en même temps l'engagement de reconnaître, soit par un remboursement intégral, soit par des rentes, soit par des annuités (1), soit par des traitemens, soit par les lots d'une loterie, l'argent qu'on lui a confié.

Steuart (2) est dans l'erreur lorsqu'il ne fait remonter qu'à François I^{er} les premiers emprunts du gouvernement français. On voit par

Origine des
emprunts
publics.

(1) Une annuité est une rente annuelle qui comprend chaque année le remboursement d'une partie du principal.

(2) Tome II, page 377.

VIII^e PART.

un règlement que fit Sully en 1604, pour mettre de l'ordre dans les dépenses, que l'on payait encore des rentes créées en 1375, par Charles V. François I^{er} créa des rentes portant $8 \frac{1}{3}$ pour cent d'intérêt pour faire la guerre en Italie où il fut fait prisonnier. Il fallut en créer d'autres pour le tirer de prison ; il obligea d'autorité ses officiers, les conseillers dans les parlemens, à lui prêter pour les besoins de l'état ; et ce fut la première origine de la vénalité des charges, l'une des plaies de ce royaume, qui fut confirmée et sanctionnée par Charles IX (1). La vente des grades militaires qui conféraient de l'avancement et des emplois de finances qui procuraient des gains de plus d'un genre, souffrit encore moins de difficultés. Les intérêts de ces espèces d'emprunts étaient payés sous le nom d'émolumens.

Vénalité des charges.

Sully n'emprunta point ; il fit au contraire des économies ; mais aussitôt après lui, le gouvernement français, entre les mains de Richelieu, reprit le cours de ses profusions ; et, d'emprunts en banqueroutes, est arrivé jusqu'à nos jours.

Les rentes viagères

La plupart des gouvernemens paraissent avoir

(1) Hénault : Abrégé chronologique de l'Histoire de France.

abandonné les emprunts à fonds perdus, en rentes viagères et en tontines; et en effet ils sont extrêmement onéreux pour l'emprunteur. Les gouvernemens, comme les particuliers, en prenant un engagement destiné à durer autant que la vie de l'homme, en calculent la durée d'après les tables générales de mortalité de toute une population. Ils ne font pas attention que les gens qui placent un capital pour qu'on leur en serve l'intérêt pendant une vie quelconque, le placent sur une tête choisie, sur une personne qui, par son âge, par son sexe, son genre de vie, sa fortune, doit vivre plus long-temps qu'un individu pris au hasard dans toute la population, et plus exposé à tous les risques inhérens à l'humanité et à la mauvaise fortune. Des observations récentes ont prouvé que l'on vit plus long-temps dans la première de ces classes que dans les autres (1). C'est un exemple des erreurs où l'on peut être entraîné par des faits et des chiffres, quand on n'y joint pas le raisonnement.

CHAP. XII
onéreuses
pour les
emprunteurs.

Quand le gouvernement inscrit le nom de ses créanciers sur un registre conservé au tré-

Grand livre
de la dette
publique.

(1) Voyez un Mémoire de M. L. R. Willermé, communiqué à l'Institut.

VIII^e PART.

Le sor public, et leur promet un intérêt perpétuel de 3, 4, ou 5 pour cent, sur les sommes qu'ils y ont déposées, ou qu'ils sont censés y avoir déposées, la dette qui en résulte pour l'état, se nomme *dette consolidée*. Les prêteurs peuvent transmettre leurs créances à d'autres prêteurs dont ils font substituer les noms aux leurs. On leur donne un certificat de leur inscription au livre de la dette publique.

Les intérêts payés par semestres.

En France, les intérêts de ces inscriptions sont payés par semestres; en Angleterre, ils le sont par trimestres. Peut-être ferait-on bien d'adopter partout cette dernière méthode; car si l'on réserve pendant le cours de six mois, une partie de l'argent des contributions pour les rentes qu'il faut acquitter à la fin du semestre, on perd beaucoup d'intérêts, et l'on risque d'appliquer à d'autres usages, l'argent qu'on réservait pour ce service. Quand on ne met pas cet argent en réserve, on est obligé de vendre des bons du trésor pour se le procurer, et dans ce cas on ajoute à l'intérêt d'une dette consolidée, les intérêts d'une dette flottante. D'ailleurs il est commode pour les rentiers de recevoir leur rente en quatre paiemens plutôt qu'en deux (1).

(1) Pour avoir moins de rentiers à servir à la fois,

Quand le trésor public, ou toute autre administration générale, émet des promesses à terme (des bons du trésor, de la marine), et les négocie à des prêteurs qui retiennent le montant de l'intérêt (l'escompte), la dette se nomme, à l'imitation d'une expression anglaise, *dette flottante* (1). Les bons que l'on fait souscrire aux receveurs des impôts, à compte sur les rentrées qu'ils doivent avoir, sont du même genre. Les dettes qui en résultent font partie de la dette consolidée, quand au lieu d'acquitter les billets échus, en négociant de nouveaux billets, on les acquitte au moyen de la vente que l'on fait de nouvelles inscriptions au grand livre.

Il est évident que si l'état s'assujettissait à ne dépenser le montant de l'impôt qu'après que l'impôt est entré dans ses coffres, il épargne-

et payer les rentes à mesure qu'on reçoit l'impôt, on pourrait partager les rentiers en trois séries, dont l'une serait payée le premier, le quatrième, le septième et le dixième mois de l'année; l'autre, le second, le cinquième, le huitième et le onzième mois, etc. Le travail serait plus divisé, et les sommes plus facilement rassemblées.

(1) Peut-être parce qu'elle *flotte* entre de certaines limites, selon que les ministres négocient plus ou moins de leurs billets à échéance.

VIII^e PART.

La dette
française

rait l'intérêt de la dette flottante, intérêt qui s'est élevé en France, dans certaines années, à plus de vingt millions, ce qui suppose un capital de quatre cents millions. Ces anticipations à des époques de paix, où les récoltes ont été bonnes et l'industrie florissante, annoncent un défaut d'économie qui accuse la facilité qu'ont les gouvernemens de dépenser, non-seulement leurs revenus réguliers, mais tout l'argent qu'ils peuvent trouver, à quelque titre que ce soit; disposition qui, si elle n'est pas contenue par un système représentatif réel et sévère, n'a de bornes que la banqueroute.

Il est évident que le total des dépenses dépasse le montant de l'impôt qu'après que l'impôt est entre dans ses coffres, il éparpille

et payer les rentes à mesure qu'on reçoit l'impôt, on pourrait partager les rentes en trois séries, dont l'une serait payée à l'étranger, le quart, le sixième et le dixième aux nationaux, le quart, le sixième et le dixième aux étrangers, etc. le travail serait plus divisé, et les sommes plus facilement réparties.

(*) Peut-être parce qu'elle s'élève entre de certaines limites, selon que les contribuables négocient plus ou moins de leurs biens à l'étranger.

CHAPITRE XIII.

Du crédit public et de ses bases.

LE crédit public, comme le crédit personnel, consiste dans la ferme persuasion où est le public, que le débiteur (qui est l'état), s'acquittera fidèlement des engagements qu'il a contractés envers ses créanciers. C'est seulement alors que des prêteurs mettent volontiers leurs capitaux à sa disposition et se contentent d'un intérêt modéré. Le prêteur fait une avance parce qu'il est certain de pouvoir rentrer dans ses fonds ; et il se contente d'un modique intérêt, parce qu'il ne se croit pas obligé d'y ajouter une prime d'assurance qui le dédommage du risque de tout perdre (1).

C'est ainsi qu'un état, quand il jouit d'un bon crédit, outre l'avantage de trouver de l'argent au moment du besoin, paie un intérêt moins fort, et, avec une moindre somme d'intérêts, dispose d'un principal plus considérable.

En quoi
consiste le
crédit public.

Ses avantages
pour un état.

(1) Voyez quels sont les fondemens du crédit personnel, tome IV, page 226.

VIII^e PART.

L'état doit avoir la volonté et le pouvoir de payer.

La banque-route était un droit régalien.

Pour que le crédit de l'état soit stable, il faut que le public (entre les mains de qui sont les capitaux) soit dans l'opinion que le gouvernement qui stipule pour tout l'état, a les moyens, aussi bien que la volonté, de tenir ses promesses. Dans les siècles précédens, la faculté de manquer aux engagements du prince, semblait faire partie des droits régaliens. Les rentiers gémissaient quelquefois, mais n'osaient se plaindre trop haut. La légèreté avec laquelle Boileau parle de cet accident prouve qu'il n'était pas très-rare (1). Louis XIV, une fois, sentit bien quelque scrupule en violant ses promesses; mais son confesseur les leva en lui prouvant que les propriétés de ses sujets lui appartenaient, et qu'en les retenant, il ne faisait qu'user de son bien. Aussi, dans les malheurs de la guerre de la succession, n'ayant plus aucun crédit, il fut obligé de passer par les mains des maltôtiers, et d'avoir recours aux plus violentes exactions.

Comment les gouvernemens ont acquis du crédit.

De nos jours les gouvernemens les plus despotiques ont mis au premier rang de leurs dépenses, le paiement de la dette. Ils ont compris ce que l'on ne comprenait pas dans les siècles

(1) Plus pâle qu'un rentier

A l'aspect de l'arrêt qui retranche un quartier.

précédens : c'est-à-dire que l'on peut trouver plus d'argent en faisant de nouveaux emprunts, qu'en retenant de vieux intérêts. Un seul a manqué de l'intelligence nécessaire à ce calcul, et l'argent ne s'est point montré. Toutefois il n'est personne qui ne sente que les gouvernemens sont des débiteurs trop puissans pour n'être pas un peu dangereux. Dans le contrat passé entre eux et leurs créanciers, ils sont juges en même temps que parties. Comme dépositaires du pouvoir souverain, ils déterminent l'époque et la manière dont, en leur qualité de débiteurs, ils devront s'acquitter. La loi qu'ils font est la règle que suivent les tribunaux.

Quant aux ressources, un gouvernement en possède que n'a pas un particulier. Celui-ci, quand le malheur l'atteint, ne peut aller puiser dans la bourse d'autrui. Le gouvernement puise dans celles des contribuables. Quand ils sont nombreux et prospères, quand leurs terres sont bien cultivées, leurs capitaux et leur industrie en plein rapport, ils pourront subvenir aux engagements contractés par le gouvernement, pourvu toutefois que ces engagements ne soient pas excessifs.

Les facultés des contribuables, comme celles d'un particulier, ne peuvent manquer toutes à

Leurs ressources pour acquitter leurs dettes plus sûres que celles d'un particulier.

Mais il faut qu'ils soient paisans.

VIII^e PART.

la fois ; la multiplicité et la diversité de leurs revenus , offrent une sécurité que des accidens particuliers ne sauraient détruire ; mais il faut que le gouvernement soit en mesure d'en disposer. Les revenus des contribuables seraient plus que suffisans pour payer des intérêts , qu'il se pourrait que le gouvernement ne trouvât point de prêteurs , s'il n'était pas assez puissant pour lever les impôts. Le Directoire qui gouvernait la France quand Bonaparte usurpa le pouvoir , ne trouvait de prêteurs à aucunes conditions , et l'on pouvait acquérir une rente de 5 francs sur l'état pour le prix de 10 francs 50 centimes , c'est-à-dire , à peu de chose près , sur le pied du denier deux. Bonaparte devenu maître , et ses succès ayant mis entre ses mains un immense pouvoir , les mêmes engagements de l'état augmentèrent successivement de prix , jusqu'à valoir au-delà de 80 francs. S'ils n'allaient pas beaucoup au-delà , c'est que les facultés des contribuables et les forces du gouvernement ne sont pas tout : il faut encore que le paiement des intérêts ne dépende pas de la volonté d'un seul homme , et surtout d'un seul homme insatiable de pouvoir et de renommée. Cet homme peut faire de folles entreprises , il peut trahir ses promesses ; il peut perdre la vie. Il faut donc , pour que les créanciers n'aient

Et qu'il ne
dépende pas
d'une seule
volonté.

point d'inquiétudes sur leurs droits, que leur exécution repose sur les promesses de plusieurs personnes, et sur l'autorité des lois. Voilà pourquoi les gouvernemens où l'autorité réside dans un prince, et n'est restreinte par aucune forme, ont toujours moins de crédit que les gouvernemens représentatifs, où il ne dépend pas du roi de violer des promesses où d'autres que lui ont pris part.

Privilèges dont le gouvernement entoure la dette.

Telles sont les bases fondamentales du crédit de l'état; mais indépendamment de ces motifs légitimes que chacun a pour mettre entre ses mains sa fortune, il en est d'autres que l'on peut regarder comme des privilèges que le gouvernement, en vertu de sa suprême puissance, accorde à ses prêteurs.

Exemption d'impôts.

Tandis que le génie fiscal exploite les revenus de tous les contribuables, les rentes qu'on a sur l'état sont mises à l'abri de ses entreprises: elles sont exemptes de toute contribution. La transmission de cette espèce de propriété a été affranchie des droits aussi bien que des formalités qui accompagnent toute autre transmission. Ce fonds ainsi que ses intérêts, ont été déclarés insaisissables; tellement qu'un créancier de l'état, criblé de dettes, peut tranquillement manger ses revenus en bravant ses créanciers. On a ouvert des marchés publics

Facilité pour vendre.

VIII^e PART. que l'on appelle, selon les lieux, *boürse* ou *royal exchange*, où le créancier de l'état peut vendre ses inscriptions du moment qu'il conçoit quelque inquiétude sur la solidité du titre. La possibilité de vendre fait regarder comme nul le danger de garder. Soit à un prix, soit à un autre, on est assuré de trouver des acheteurs. Nul genre de placement n'est plus généralement connu : tous les journaux avertissent chaque jour toutes les personnes qui ont quelque argent à placer, de ce placement-là, et du revenu qu'il rapporte. Il n'en est point qui exige moins de capacité dans le prêteur, et l'expose moins aux chicanes de la mauvaise foi. Il est également ouvert à toutes les professions, à toutes les sommes, grandes et petites ; on en fait usage sans frais (1), sans être obligé de

C'est un placement généralement connu et accessible.

(1) Les seuls frais sont le courtage de l'agent de change, qui est en France l'intermédiaire obligé de la vente et de l'achat des effets publics français. Ce privilège exclusif leur a, dans de certains temps, procuré des gains considérables qui ont porté très-haut le prix de leurs charges ; le gouvernement n'en a pas profité, car il n'a touché que le cautionnement des premiers titulaires, ou le prix original de leurs charges ; mais les gouvernemens aiment à multiplier les nominations qu'ils ont à faire, et à jouir de l'influence qui leur en revient. En Angleterre l'industrie des agens de change

mettre le public dans sa confiance ; et rien n'est plus commode pour ceux qui cherchent à cacher des gains dont on pourrait soupçonner la pureté.

CHAPITRE XIV.

Tous ces avantages sont appréciables : ils équivalent à un, deux, trois pour cent d'intérêt, plus ou moins, et quand ils ont réussi à mettre les placemens dans les fonds publics, au même taux que les placemens les plus solides, on a appelé cela du crédit. Tenons la chose pour vraie, puisque l'effet en est le même, et voyons quelles en sont les conséquences.

et celle des agens du commerce pour les marchandises, sont des industries libres, et la confiance du public y est plus rarement trompée.

Amiens
manière de
réviser les
comptes.

CHAPITRE XIV.

Des emprunts par souscription.

Nous avons vu quelles sont les sources ordinaires du crédit des gouvernemens ; nous avons vu de quels puissans auxiliaires ils accompagnent les ressources réelles qui leur permettent de faire des emprunts. Je ne vous ai pas encore parlé, messieurs, de la plus puissante de toutes peut-être.

Ancienne
manière de
négocier les
emprunts.

Jusqu'à l'époque à peu près de la révolution française, les gouvernemens ouvraient des emprunts. Ils déclaraient qu'ils avaient besoin d'une certaine somme ; ils annonçaient qu'ils en paieraient un certain intérêt déclaré d'avance ; ils y joignaient de certains avantages qu'ils faisaient valoir : des lots, des annuités, un remboursement ; ils hypothéquaient des immeubles au paiement des intérêts et du principal. Malgré toutes ces amorces, ils avaient de la peine à remplir leurs emprunts et n'y réussissaient pas toujours. Il fallait trouver un mode par lequel on fût assuré de trouver la somme qu'on voulait avoir, quel que fût le

crédit dont on jouissait ; et ce mode , on l'a trouvé. CHAP. XIV.

L'intérêt qu'on promet maintenant aux prêteurs importe peu : c'est indifféremment 3, 4 ou 5 pour cent. On annonce qu'on paiera une somme de 5 francs , par exemple , pour chaque somme de 100 francs inscrite sur le livre de la dette publique au nom du prêteur ; et cette somme de cent francs , on la vend le plus qu'on peut et le plus souvent pour une somme fort inférieure à celle pour laquelle on est inscrit. Que le prêteur apporte 60, 80, 90 francs , elle procure toujours l'intérêt d'une somme de cent francs pour laquelle il est inscrit sur le livre de la dette publique , et dont on se reconnaît débiteur envers lui.

Nouvelle
manière.

Ce n'est pas tout. Les petits capitalistes n'aiment pas à inventer les placemens , à juger par eux-mêmes de leur solidité ; et ils sont portés à suivre , par imitation , les exemples les plus nombreux , et surtout ceux des gros spéculateurs. Un gouvernement pourrait mettre en vente ses rentes et les céder à très-bas prix , sans que les particuliers voulussent se hasarder à en acquérir (1). Les ministres des finances se

Les petits
capitalistes
prêtent par
imitation.

(1) « J'ai vu , pendant que j'étais dans l'administra-
tion , un emprunt en rentes viagères rester deux ans

VIII^e PART. sont donc adressés à des compagnies de contractans qui consentent à se charger de la totalité d'un emprunt pour le revendre soit à des spéculateurs en second, soit à des particuliers qui désirent y placer leurs économies. Le gouvernement négocie son emprunt à celle de ces compagnies qui lui fait les propositions les plus avantageuses (1).

Négociation
des emprunts.

Quoique fort riches, des compagnies financières ne le seraient pourtant jamais assez pour fournir aux différens gouvernemens de l'Europe, les millions dont ils ont besoin. Les banquiers dont elles se composent, seraient fort peu disposés d'ailleurs de mettre toutes leurs fortunes entre les mains des princes et de

« ouvert sans succès. Quelques prêteurs se succédaient
 « de loin en loin ; l'argent n'arrivait pas. Pour la pre-
 « mière fois des banquiers spéculèrent ; ils deman-
 « dèrent à souscrire pour la totalité de ce qui restait
 « de l'emprunt ; leur proposition fut acceptée. Le tré-
 « sor royal annonça que l'emprunt était fermé ; qu'il
 « ne recevrait plus d'argent du public. Aussitôt le
 « public voulut de cet emprunt qu'il dédaignait la
 « veille ; et les banquiers souscripteurs le lui vendirent
 « plus cher parce que l'imagination s'échauffa. » Du-
 fresne Saint-Léon : Études du crédit public, page 88.

(1) Dans le premier emprunt de 1817, la France a négocié 23,600,000 francs de rente, dont le gouverne-

leurs ministres, quelque haute opinion qu'ils en eussent conçue. Ils s'arrangent en conséquence pour effectuer un premier paiement entre les mains du ministre qui n'a jamais besoin de recevoir en une seule fois toute la somme empruntée; et ils revendent *en détail* les rentes qu'ils ont achetées *en gros*; les sommes qu'ils tirent de ces reventes, leur fournissent de quoi subvenir aux paiemens subséquens, pour lesquels ils ont eu soin de se réserver un an à dix-huit mois de terme. Dans le traité, les compagnies stipulent d'autres avantages, comme

ment, pour chaque rente de 5 francs, n'a touché en principal que 55 francs.

Dans le second emprunt de la même année, il a
 vendu 9,000,000 de rentes sur le pied
 de 64 fr. pour 5 fr.
 de rentes.

Dans l'année 1818. 14,600,000 à 66 fr. 50 pour 5 fr.

Même année. . . . 17,800,000 à 67 fr. pour 5 fr.

Dans l'année 1821. 12,512,220 à 85 fr. 55 pour 5 fr.

Dans l'année 1823. 23,114,516 à 89 fr. 65 pour 5 fr.

En tout. . . . 100,626,736 de rentes,

que l'on peut regarder comme ayant été négociées au taux commun de 70 francs, c'est-à-dire sur le pied de $7\frac{1}{2}$ pour cent d'intérêt; mais un des avantages de cette manière d'emprunter, est de déguiser le taux usuraire de l'intérêt.

VIII^e PART.

de jouir de la totalité des intérêts de chaque semestre, quoique le principal de l'emprunt ne soit versé au trésor que par portions, et que les derniers versements ne soient exécutés quelquefois que plus d'un an après l'époque où le prêteur a touché les premiers intérêts.

Manière dont
on les revend
en détail.

Vous demanderez par quels moyens les compagnies de traitans parviennent à rassembler les sommes immenses qu'ils livrent de cette manière aux exigences des gouvernemens. C'est effectivement en cela que leur talent se manifeste. Une compagnie de traitans ne se met pas sur les rangs sans avoir de nombreux correspondans, et même des associés dans les principales villes de l'Europe; chacun d'entre eux a des cliens qui le rendent dépositaire de leurs fonds, ou de leurs désirs de placer leurs épargnes, ou simplement de spéculer dans les fonds publics. Chacun de ces correspondans, par la connaissance qu'il a des ressources qu'offre sa résidence, est en état d'estimer combien on pourra placer de rentes à Paris, à Londres, à Amsterdam, à Francfort, à Vienne, et dans les villes qui ont des relations avec celles-là. Il s'agit ensuite de savoir à quel taux il convient aux contractans de se charger de l'emprunt; car ils ne veulent pas seulement s'en défaire avec certitude, mais avec bénéfice.

Chaque ville a une bourse, un marché où les rentes des différens états de l'Europe, ont un cours ouvert. Le taux auquel les compagnies de contractans, se chargent d'un emprunt, est toujours inférieur au cours établi dans ces différentes villes, pour des emprunts du même genre; les compagnies ne se chargent d'un emprunt qu'avec toutes les chances de hausse; et du moment que le marché est conclu, elles ont d'immenses moyens pour en faire monter le cours encore davantage. Elles donnent, par exemple, à leurs correspondans, dans plusieurs lieux à la fois, l'ordre de faire des achats du nouvel emprunt, et d'en offrir un prix élevé qui ne leur coûte rien, parce qu'étant vendeuses, en même temps qu'acheteuses de cet emprunt, elles reçoivent par les mains d'un de leurs agens, les sommes qu'elles ont déboursées par les mains d'un autre. Pendant que des opérations de cette espèce se renouvellent, plusieurs portions des mêmes rentes sont achetées par de véritables consommateurs, qui les achètent pour les garder et s'en faire un revenu (1). De cette manière, les

CHAP. XIV.
Comment on
en fait monter
le cours.

(1) Un auteur anglais (*Joseph Lowe: on the present state of England*, page 311) estime que les rentes placées à poste fixe, s'élèvent à peu près aux quatre cin-

VIII^e PART. traitans qui se sont chargés de tout l'emprunt d'un gouvernement, sont quelquefois les capitalistes qui en conservent le moins pour leur compte; et après avoir réalisé d'immenses bénéfices, ont de nouveau leurs capitaux disponibles pour recommencer une opération semblable avec un autre gouvernement.

L'intérêt véritable est déguisé.

On voit que lorsqu'on vend une rente de 5 francs pour un capital de 100 francs que l'on suppose avoir reçu, et que l'on n'a réellement pas reçu, on déguise le véritable taux de l'intérêt; et que quand l'état s'engage à payer 5 francs de rente pour un principal de

quièmes de la dette publique; mais que le cinquième restant des possesseurs des rentes sont les seuls qu'on aperçoive, qui fassent sensation à la bourse. Ce sont eux qui spéculent sur les fonds; qui achètent et qui vendent; qui confèrent avec les ministres et se chargent des nouveaux emprunts. Ils y emploient occasionnellement leurs capitaux, à défaut d'autres spéculations, et les en tirent lorsque l'achat des fonds publics de quelque autre état, leur présente des chances de gain. Ce sont eux qu'on appelle *banquiers cosmopolites*. Ils ne songent qu'à la hausse et à la baisse. Quant aux rentiers définitifs, ils ne songent qu'au paiement régulier des intérêts.

En France on paraît croire qu'une portion plus grande que les quatre cinquièmes de la dette, compose ce qu'on appelle les rentes *casées*.

70 francs qu'il reçoit, il emprunte, dans le fait, à $7\frac{1}{7}$ pour cent, ou au denier 14, au lieu du denier 20; et il est assez singulier d'observer que des gouvernemens qui ont pros- crit entre particuliers, les emprunts portant un taux supérieur à cinq pour cent, comme en Angleterre, ont eux-mêmes donné l'exemple de la violation de leurs propres lois.

Je ne prétends blâmer aucun taux d'intérêt, quand on en exclut toute fraude; mais il est impossible de ne pas remarquer que cette forme d'emprunts est très-funeste aux intérêts des nations, en ce qu'elle rend ceux de leurs gouvernemens dont une haute moralité ne dirige pas les résolutions, indifférens sur le prix auquel ils obtiennent des capitaux pour l'exécution de leurs desseins. S'ils ont besoin de quatre cents millions, ne pouvant obtenir que 89 francs 65 centimes (1) pour chaque fois 5 francs de rente, ils inscrivent sur le livre de la dette publique, 23,114,516 francs de rente au lieu d'en inscrire 20 millions qui auraient procuré le même capital, si les compagnies de traitans avaient donné 100 francs, qui est la somme

CHAP. XIV.

La somme des
dettes d'une
nation est
déguisée.

(1) Taux où l'on a négocié à une compagnie, l'emprunt fait pour entreprendre la guerre d'Espagne en 1823.

VIII^e PART. dont le gouvernement s'est reconnu débiteur envers les prêteurs.

Les dépenses coupables sont favorisées.

C'est grâce aux emprunts par souscription, que des traitans ont pu pomper dans tous les coins de l'Europe, les capitaux de toutes dimensions qui s'y trouvaient disponibles, pour les livrer aux puissances, et que les épargnes les plus innocentes, comme les gains les plus coupables, au lieu de servir à féconder des terres incultes et tous les genres d'industrie profitables, ont favorisé des dépenses funestes au bonheur des nations (1). C'est ainsi que des puissances qui n'avaient aucun crédit auparavant, ont pu cependant emprunter à des conditions que n'obtiennent pas toujours les meilleures hypothèques territoriales : le roi de Naples à 94 en reconnaissant au prêteur un capital de cent ; la Russie à 95 $\frac{1}{2}$; l'Autriche à 96 ; la Prusse à 99 $\frac{1}{2}$ (2).

En quoi les On prétend qu'il est de l'intérêt des nations

(1) « En réunissant le capital de toutes les dettes publiques de l'Europe, je trouve qu'il s'élève de 38 à 40 milliards de francs, dont l'Angleterre seule doit plus des trois quarts. » Dufresne Saint-Léon : Étude du crédit public, page 128.

(2) Voyez les Réflexions sur la réduction de la rente, par M. J. Laffitte, page 43.

que leurs gouvernemens empruntent à bon marché, parce que les peuples ont alors d'autant moins d'intérêts à payer. Cette raison serait fort bonne si les besoins indispensables déterminaient seuls la quotité des sommes empruntées; mais si les besoins se multipliaient d'autant plus qu'on a plus de facilité pour les satisfaire; si le bas intérêt, au lieu de diminuer la somme de rentes qui pèse sur les contribuables, n'avait d'autre effet que de grossir la somme des capitaux qu'on détruit; si l'état qui emprunte au plus bas intérêt (l'Angleterre) était aussi celui qui a le plus de dettes, et se trouve chargé d'une plus grosse somme d'intérêts: pourrait-on soutenir qu'une nation gagne à emprunter à bon marché? L'intérêt des peuples n'est point que leurs gouvernemens empruntent à un taux modéré: c'est qu'ils n'empruntent pas du tout (1). Il est à craindre que plus ils ont de facilité pour trouver de l'argent,

CHAP. XIV.
emprunts par
souscription
sont
favorables.

(1) On dira que cette maxime est fort bonne lorsqu'on est libre de dépenser ou de ne dépenser pas; mais qu'elle ne convient pas lorsqu'il s'agit de payer un tribut imposé de force. A cela je n'ai rien à répondre: celui qui impose un tribut est un ennemi; et il est bien évident que lorsqu'on ne sait pas s'acquitter envers lui avec du fer, il faut s'acquitter avec de l'or.

VIII^e PART.Abus qu'on en
a fait.

plus ils en aient pour en dépenser. Il est à craindre que cette facilité ne mette la force aux mains de la sottise, des préjugés, et des passions politiques. Alors on verrait les dépenses *ordinaires* d'un état, s'élever au niveau des circonstances les plus *extraordinaires*; on multiplierait les emplois inutiles, et les traitemens scandaleux; le pouvoir prodiguerait ses récompenses à d'hypocrites enthousiastes de la royauté, à des écrivains mercenaires toujours prêts à justifier les mesures les plus fâcheuses, que sais-je? peut-être à des législateurs empressés à les convertir en lois; à des juges serviles moins disposés à suivre les lois de l'équité, qu'à lire dans les yeux des grands, les jugemens qu'ils doivent prononcer. On pourrait même craindre que l'on ne fit marcher des bataillons que pour soutenir des intérêts sinistres et des doctrines décriées; et qu'on ne procurât aux nations la douleur de ne payer de plus gros impôts, qu'afin de les tuer, de les piller et de les corrompre plus sûrement.

Leur première
origine.

On n'est pas bien certain de l'époque où l'on s'est avisé pour la première fois de donner des emprunts par souscription. On voit dans l'ouvrage de M. Robert Hamilton, ouvrage nourri de faits et fondé sur les meilleurs principes de

l'économie politique, que dans l'année 1759, le gouvernement anglais fit un emprunt dans lequel il se reconnut débiteur envers son créancier de 115 livres sterling pour 100 livres qu'il avait reçues; et qu'en 1760, il se reconnut débiteur, de 103 livres pour 100 livres avancées par le prêteur (1). Mais ces emprunts portaient intérêt, le premier à 3 pour cent, et le second à 4 pour cent; et il paraît que cet avantage offert pour des créances *remboursables*, n'avait pour objet que de balancer la modicité des intérêts par la supériorité du capital. Il y a encore loin de là à des emprunts livrés à des compagnies de traitans, et négociés au taux voulu par les prêteurs; de telle sorte que depuis ce temps, il a suffi, quand le ministre ne trouvait pas un bon prix de ses rentes, de multiplier le nombre des rentes inscrites, pour arriver en principal à la somme qu'il voulait avoir. Il paraît que cet abus du crédit public, est dû à Pitt; et l'on peut avancer hardiment que par l'emploi de cette manœuvre, ce ministre a été plus fatal à l'Angleterre, que les dilapidations de Calonne ne l'ont été à la France.

(1) *Rob. Hamilton's Inquiry concerning the rise and progress of the national debt*, page 88.

CHAPITRE XV.

De l'agiotage.

Spéculations
sur les rentes
publiques.

PARMI les avantages que nous avons reconnus dans les placemens en effets publics, l'un des plus signalés est leur facile transmission, tellement qu'après qu'un particulier a placé ses épargnes, ou une partie de ses épargnes dans les rentes, il peut, sans autre frais qu'un courtage payé à un agent de change, revendre ses rentes et disposer de son capital. On a trouvé dans cette facilité un moyen de spéculation, de jeu ; on a acheté des rentes lorsqu'on a cru qu'elles n'étaient pas à leur véritable valeur, pour les revendre lorsque leur prix serait plus élevé. Jusque-là rien de plus légitime. Ce n'est point encore là de l'agiotage tel qu'il se pratique de nos jours.

L'agiotage se
réduit à une
gageure.

Celui-ci consiste à faire un pari que tel effet négociable sera monté, ou descendu, à tel prix, à une époque déterminée ; que, par exemple, une inscription sur le livre de la dette publique, donnant droit à cinq francs de rente, vaudra à la bourse de Paris, le dernier jour du

mois, plus de cent francs. Un autre joueur parie contre le premier, que cette rente vaudra moins de cent francs. Le premier se nomme joueur à la hausse; le second joueur à la baisse. L'événement décide. Si la rente vaut cent un francs, le second joueur paie au premier un franc pour chaque rente de cinq francs qui a été l'objet du pari : en supposant qu'ils aient joué sur mille francs de rente, comme il y a dans mille francs, deux cent fois cinq francs, le perdant paie au gagnant 200 francs. Dans la supposition où cet effet aurait baissé d'un franc et que le cours serait tombé à 99, le joueur à la hausse paierait 200 francs au joueur à la baisse.

Voilà, messieurs, l'opération réduite à ce qu'elle a d'essentiel; voici maintenant les formes dont la revêt une opération de bourse.

Le joueur à la hausse s'adresse à un agent de change et lui donne l'ordre d'acheter pour son compte, à la bourse du jour, mille francs de rente livrables à la fin du mois et que l'on peut obtenir par supposition pour 20,000 francs. La fin du mois arrivée, et la rente montée au prix de 101 francs, le marché se *liquide*, se solde. Comme l'intention de l'acheteur n'est pas d'avoir mille francs de plus en rentes sur l'état, il ne demande pas qu'on lui fournisse une inscrip-

Revêtu des formalités de la bourse.

VIII^e PART.

tion de cette somme, que le vendeur ne possède même pas; mais celui-ci lui paie, par le ministère du même agent de change, une somme de 200 francs, montant de la différence qui se trouve entre le prix auquel l'acheteur a acheté la rente, et le prix qu'elle vaut au moment du règlement. L'acheteur est censé dire au vendeur : *Vous m'avez vendu pour me la livrer aujourd'hui, une inscription de mille francs de rente, au prix de vingt mille francs : si je vous obligeais à acheter cette inscription, pour me la livrer, elle vous coûterait 20,200 francs : payez-moi les 200 francs d'excédant, et je vous tiendrai quitte.* Vous voyez bien, messieurs, qu'une pareille vente n'est qu'un pari déguisé que j'avais réduit à ce qu'il est en réalité.

Clauses
accessoires.

Je vous fais grâce de quelques clauses qui se mêlent quelquefois à de semblables marchés (1), clauses qui ne sont que des modifications de ce jeu; inutiles aux conséquences que le publiciste peut en tirer.

(1) On fait des *marchés à primes*, ou l'acheteur paie d'avance au vendeur, une somme au moyen de laquelle il reste libre, en faisant le sacrifice de cette somme, d'annuler le marché au terme convenu, si la perte qui en résulterait pour lui, excédait la prime qu'il a déjà payée. C'est une manière de limiter la perte à laquelle on s'expose.

Vous remarquerez que ce jeu exige que les joueurs fixent le terme où le prix courant de l'inscription détermine la perte et le gain des joueurs. Il est bien évident que lorsqu'il est question seulement de transférer véritablement une rente, le vendeur et l'acheteur peuvent déterminer à l'instant même le prix qui convient à l'un et à l'autre, et qu'un marché de ce genre ne donnant lieu à aucune incertitude, ne peut être l'objet d'un pari. L'agiotage n'a lieu que dans les *marchés à terme*. Le danger de ce jeu a été signalé dès long-temps; en Angleterre comme en France la loi ne reconnaît pas les marchés à terme; le joueur gagnant ne peut exercer une action juridique contre le perdant; mais celui-ci est déshonoré s'il ne tient pas sa promesse. C'est la loi des tripots.

Vous remarquerez encore que les rentes réelles, les inscriptions sur le livre de la dette publique ne sont pour rien dans les jeux de bourse, si ce n'est pour fournir le prix courant qui sert de base au paiement des différences. Les joueurs ne sont ni des emprunteurs, ni des prêteurs véritables; le seul emprunteur réel est le gouvernement qui reçoit un principal et qui promet une rente; et le seul prêteur réel est celui qui ayant accumulé un capital, achète et *garde* son inscription. Il semblerait,

CHAP. XV.

La fixation
d'un terme est
une condition
nécessaire du
marché.

On ne vend et
l'on n'achète
réellement
pas.

VIII^e PART.

en conséquence, que le gouvernement devrait rester indifférent à l'agiotage, ou plutôt s'efforcer de le réprimer. C'est pourtant ce que ne font pas les gouvernemens emprunteurs quand ils obéissent à un intérêt sinistre, à un intérêt qui n'est pas celui du peuple qui les paie, et auquel seul ils devraient leur protection. Ils ouvrent des lieux splendides de réunion, où les transactions utiles des négocians entre eux, les ventes et les achats qui ont pour objet d'approvisionner le pays, de procurer à l'industrie ses matières premières, à la consommation ses alimens, ne font qu'une humble figure à côté des opérations où s'élèvent et se renversent les fortunes financières (1). On conçoit en effet qu'un gouvernement qui est disposé à emprunter, veuille avoir un *marché* constamment ouvert, où, soit à un prix, soit à un autre, il ait la certitude de trouver un capital pourvu qu'il offre une rente. C'est une institution sans

(1) La bourse de Paris a été placée on ne sait pourquoi sous l'autorité du ministre des finances; tandis qu'un marché public ouvert à tout le monde pour y traiter, de gré à gré, toutes sortes d'affaires, devrait être spécialement sous l'inspection des délégués du commerce, et, pour le maintien de l'ordre, soumis seulement à la police municipale. Qu'est-il arrivé? Le ministre a permis ou défendu de coter le prix courant

laquelle nul traitant n'oserait contracter avec aucun gouvernement; car il ne serait pas assuré de vendre au public ce qu'il aurait acheté de l'autorité. Du reste le taux du cours n'est, ni pour l'une ni pour l'autre des parties contractantes, un objet de la première importance. Haut ou bas, le traitant peut faire ses offres et le ministre peut les accepter. Il suffit d'observer que, comme le ministre veut toujours avoir la même somme, quel que soit l'état du cours, il met en vente moins de rentes si le cours est élevé, et qu'il en met davantage, s'il ne l'est pas. Et pour ne point violer ce qu'on appelle assez gratuitement la *foi publique*, le contribuable qui n'a rien promis, tient les engagements pris par le ministre.

A ce motif ostensible qu'on a pour tolérer, et même pour favoriser l'agiotage, il ne serait pas impossible qu'il s'en joignit quelquefois d'autres plus secrets et non moins puissans. Les

Spéculations
secrètes.

de telle ou telle nation, selon qu'il convenait à sa politique. Les agens de change peuvent annoncer publiquement le cours des emprunts de Naples ou d'Espagne, et non ceux des nouveaux états de l'Amérique. On peut favoriser la politique des princes absolus, et nuire aux efforts des nations qui luttent pour leur indépendance et leur prospérité.

opérations du gouvernement exercent une influence nécessaire sur les fonds publics. Si la guerre est probable, on prévoit des dépenses extraordinaires et par conséquent des emprunts. De nouvelles rentes seront mises sur le marché et entreront en concurrence avec les rentes anciennes : leur prix baissera. Si l'on prévoit la paix, les accumulations devenues plus faciles et les emprunts plus rares, les rentes seront plus recherchées, les fonds publics monteront. Un revers qui rendra nécessaires de nouveaux sacrifices, des succès qui procureront au gouvernement de nouvelles forces, auront des effets analoges (1). Quel avantage n'ont donc pas

(1) Bonaparte devenu consul, les fonds publics éprouvèrent une hausse. On pensait avec raison que sous un gouvernement puissant et ferme, les contributions seraient toujours exactement acquittées. Cependant avant la victoire de Marengo on n'était pas assuré que le nouveau gouvernement pût se maintenir, et les fonds montaient faiblement. On savait que le premier consul avait passé les Alpes ; mais sa situation en Italie était extrêmement périlleuse et l'on attendait l'issue du conflit. Un jour, à l'heure de la bourse, un orage lointain fit entendre quelques coups de tonnerre. On crut que c'était le canon qui annonçait le gain d'une bataille : les fonds montèrent aussitôt. C'était probablement la première fois que le tonnerre avait fait monter le cours des effets publics.

les hommes qui, placés au timon de l'état, et disposant des courriers du cabinet et des télégraphes, ont plus de données que d'autres pour être instruits, avant le public, des événemens importans, ou seulement des mesures qui peuvent influer sur les prix courans (1) ! On comprend que par le moyen d'agens qui, en apparence, leur sont étrangers, ils peuvent vendre à terme lorsqu'ils sont assurés d'une baisse, et acheter lorsqu'ils ont lieu de croire que les fonds doivent monter. Chacun de leurs gains est une perte pour autrui. On peut les comparer à des joueurs placés de manière à voir le dessous des cartes qui demeure caché pour leurs adversaires ; ou bien à des combattans armés contre des antagonistes qui portent un bandeau sur les yeux. On ne peut que gémir sur les dupes qui entrent dans cette lice dangereuse. Il n'est point de ministre dans les différentes cours de l'Europe qui, depuis l'année 1815, n'ait pu amasser d'immenses trésors, sans compromettre sa tête, ni même son honneur. S'il en est qui l'ont perdu, c'est par d'autres causes.

(1) Les ministres peuvent influer sur le prix des effets par les achats qu'ils font exécuter au nom de la caisse d'amortissement. Ils savent quelles lois sont préparées ; quels ordres sont donnés aux généraux et à l'armée, etc.

VIII^e PART.

Danger des
jeux de
bourse.

Les jeux de bourse, malgré tous ces dés-avantages, ont l'attrait de toutes les loteries : l'attrait que présente au joueur un gain rapide. On voit autour de soi, des gens qui dépensent beaucoup, qui font une grande figure dans le monde; on se flatte toujours d'avoir le même bonheur ou la même adresse; on fixe ses regards sur l'appât brillant que vous offre la fortune; on en est ébloui, et l'on ne voit pas l'abîme qui vous en sépare. Le nombre des familles qui, depuis quelques années, ont été ruinées par les spéculations de la bourse, est véritablement effrayant. Les loteries publiques portent leurs ravages parmi les indigens et souvent les conduisent au vol; les maisons de jeux données à ferme par la police, ruinent les fortunes moyennes de la société; l'agiotage renverse les maisons de commerce et les grandes fortunes. C'est un triste accessoire au système des emprunts et du crédit public.

Les rentes de l'état ne sont pas la seule matière de l'agiotage. On agiote sur les eaux-de-vie, les huiles, les cafés; c'est-à-dire qu'on s'engage à livrer ou à recevoir une certaine quantité de ces marchandises à une certaine époque. Ce n'est pas à dire que l'on veuille réellement en vendre ou en acheter; mais le

terme arrivé on résout le marché en payant, ou recevant, la différence qui se trouve entre le prix convenu et le prix courant. On parie que le prix de cette marchandise haussera ou baissera dans l'intervalle. Comme toutes les ventes fictives, c'est une circulation dont il ne résulte rien de plus qu'un coup de dés qui met souvent, suivant l'expression énergique d'un anonyme (1), la sottise sur l'édredon et le mérite sur la paille ; mais le mérite qui joue de pareils jeux n'est-il pas un peu contestable ? Tous ces jeux qui entraînent beaucoup de malheurs et dont l'industrie et la production ne profitent jamais, pourraient, je crois, être supprimés, si le gouvernement le voulait.

(1) D. J., sur les emprunts.

CHAPITRE XVI.

De l'utilité du crédit public.

De la nécessité
où est un état
d'engager son
revenu futur.

EN faisant abstraction des domaines d'une nation, elle ne possède que des revenus qui se composent des contributions annuelles de ses citoyens. Est-il à désirer qu'elle ait en son pouvoir de consacrer à la dépense de l'année présente, une portion de ses revenus futurs; qu'elle puisse les aliéner pour un certain temps, ou à perpétuité?

La réponse à cette question ne paraît pas devoir être le sujet d'une controverse. On conviendra qu'il est toujours fâcheux d'engager son revenu futur; mais il faut, dira-t-on, avoir la possibilité de le faire, en cas de nécessité.

Remarquez bien, messieurs, cette restriction : *en cas de nécessité*. Elle change la question, qui devient dès-lors celle-ci : *Qui sera juge de ce cas de nécessité?* Sera-ce le gouvernement (1)? Mais les hommes qui gouvernent

(1) Dans tout le cours de cet ouvrage, j'entends par le mot de *gouvernement* aussi bien les hommes qui font les lois, que ceux qui les exécutent. On gouverne par les injonctions de la loi comme par les injonctions d'un

ont quelquefois un intérêt différent de celui des nations qui devront payer les rentes de la dette ; et, dans tous les cas, ils sont beaucoup plus faiblement lésés dans leurs intérêts comme contribuables, qu'ils ne sont favorisés par la disposition qu'ils se trouvent avoir du capital emprunté. CHAP. XVI.

Il faut bien, dira-t-on, que l'état ait du crédit pour résister à une injuste agression, pour affermir son indépendance..... Il serait désirable en effet que la cause la plus juste eût constamment du crédit, car elle en ferait un bon usage ; et il ne serait pas moins désirable que l'injustice manquât toujours d'un crédit dont elle ne peut se servir qu'au détriment de l'humanité. Mais c'est ce qu'on ne voit guère. La cause la plus juste est en général celle de la faiblesse opprimée. N'étant pas appuyée de la force, elle ne peut invoquer que la justice et les droits de la nature. Ce n'est point la cause qui sourit aux traitans : ils sont du parti qui paie le mieux les arrérages ; or, c'est le parti qui dispose des forces matérielles. Ils n'exami-

Le crédit public ne sert que lorsqu'il peut faire du mal.

administrateur ; ou plutôt les injonctions d'un administrateur ne devraient jamais être que des conséquences de celles de la loi. Quand ses ordres vont au-delà, c'est lui qui fait la loi.

VIII^e PART.

ment point si un gouvernement a tort ou raison ; mais s'il a de bons législateurs, ou à défaut de législateurs, un bon ministre des finances, pour donner un vernis légitime à l'impôt, et de bons soldats, bien disciplinés, pour le faire payer. L'alliance des gens à argent, à la tête de ses millions, marche toujours au secours du plus fort. En 1776 l'Angleterre trouvait de grosses sommes pour soutenir les injustes monopoles qu'elle voulait imposer aux États-Unis ; et les États-Unis n'en trouvaient point pour assurer leur indépendance. La France, lorsqu'elle ne cherchait encore qu'à défendre ses institutions nouvelles, ne trouvait point de prêteurs ; elle n'en trouva que lorsqu'il fut question de la dépouiller.

Il est fatal
aux bonnes
habitudes.

En même temps que le crédit public est une arme qui n'est guère qu'à l'usage du mauvais sens et du mauvais droit, il entretient des habitudes funestes à l'industrie et à la moralité des nations. Il donne naissance à des fortunes scandaleuses. Il excite une cupidité générale qui fait ranger au nombre des duperies, les conseils de la modération et l'emploi des moyens lents de faire fortune, les seuls qui ne soient pas préjudiciables aux nations (1).

(1) J'ai été témoin d'une réponse faite par un finan-

Les auteurs du jour les moins déraisonnables, en convenant que la faculté d'emprunter est, entre les mains des gouvernemens, une arme dangereuse, ajoutent que, semblable à l'artillerie, cette arme, du moment qu'elle est à l'usage d'une puissance, doit être adoptée par toutes les autres; et que celle qui s'en interdirait l'usage, serait inévitablement écrasée par des gouvernemens moins scrupuleux. Mais pense-t-on que les nations qui auraient des garanties efficaces contre les prodigalités de leurs gouvernemens, voulussent se laisser écraser; et s'il fallait des emprunts pour se conserver, peut-on supposer qu'elles consentissent à être écrasées, et qu'elles refusassent à leur gouvernement l'autorisation de rassembler de l'argent avec toutes les garanties propres à donner de la sécurité aux prêteurs? Quand un gouvernement est digne de la confiance d'une nation, il dispose toujours au moment du danger de toutes les ressources de cette nation; des

CHAP. XVI.
Si un état est
écrasé faute
de crédit.

cier à un industriel qui demandait des fonds pour une entreprise sûre, éprouvée, utile au public: *Mes capitaux me rendront-ils plus de 20 pour cent et rentrerai-je dans mes avances avant la fin de l'année?* disait le financier. — *Non.* — *En ce cas mon affaire vaut mieux que la vôtre.*

VIII^e PART.

peuples ont perdu leur indépendance faute de courage : jamais faute de crédit. Quand un grand danger survient, un état abonde en ressources d'autant plus sûres, qu'il est moins grevé de dettes. Mais si la nature du gouvernement ôte toute espèce de garantie à la nation contre la politique de son cabinet, ses revenus s'engageront à perpétuité, et elle deviendra incapable d'action au moment du danger ; elle ne trouvera plus en elle-même de ressources pour en avoir abusé.

Le crédit rend durable un malheur passager.

La guerre la plus heureuse, est un fort grand malheur. Tout ce qui tend à la faciliter, est fâcheux ; et la possibilité d'emprunter et de tirer des contribuables l'intérêt au lieu du fonds des sommes que la guerre engloutit, est une des causes qui ont multiplié et prolongé les guerres depuis cent ans. Le malheur passager des guerres se transforme, grâce aux emprunts, en un malheur durable ; car les gouvernemens ne savent pas réduire leurs dépenses une fois consenties. Le dépôt des caisses d'amortissement a été violé en Angleterre comme en France. Des taxes de guerre qui devaient cesser à la paix, ont été continuées jusqu'à ce qu'une autre guerre en ait provoqué l'augmentation. Les suites de la guerre causée par la révolution française, ont été aussi difficile-

ment supportées par l'Angleterre, que la guerre elle-même. CHAP. XVI.

C'est le crédit de l'Angleterre qui la surcharge maintenant de cette épouvantable dette qui prive le plus grand nombre de ses citoyens de la douceur d'atteindre au prix, et par conséquent de jouir de cette abondance de consommations auxquelles on peut prétendre dans beaucoup de pays dont le crédit est beaucoup moins solide. Depuis la paix générale, la France a beaucoup moins souffert, parce que Bonaparte, avec moins de crédit, n'avait pas le pouvoir d'endetter au même point sa nation.

Je sais que les gouvernemens peuvent avec fruit faire des emprunts pour former des établissemens publics, hautement favorables au public, et qu'il ne saurait convenir aux particuliers de fonder à leurs frais (1). Des emprunts qui auraient été faits pour donner un facile accès aux provinces centrales de la France, pour franchir aisément des montagnes, pour rendre des rivières navigables en tout temps, pour former des ports où l'on pût aborder sans

Les emprunts
sont louables
pour fonder
des établissemens
publics.

(1) Voyez à l'article des dépenses publiques, la dépense des voies de communications, et particulièrement des routes : partie VII, chap. 23, page 226 du tome V du présent ouvrage.

VIII^e PART.

danger, pour détruire des écueils féconds en naufrages, tous ces emprunts auraient pu doubler les revenus généraux et la population de la France ; mais nous savons malheureusement par expérience, que l'argent des emprunts favorise les mauvaises opérations, et laisse les bonnes en souffrance. On sait que les canaux entrepris sous la direction de nos ponts et chaussées, ont consommé des capitaux immenses, et que, soit par les fautes de l'administration, soit par l'ascendant des intérêts privés, ils ont répondu tard, ou jamais, aux heureux effets qu'on était en droit d'en attendre (1).

Les emprunts
devraient être
spéciaux.

Il existe un moyen de borner les effets du crédit à ce qu'il a de réellement favorable au bonheur des nations. Les états qui jouissent d'une véritable représentation nationale, ne devraient consentir que des emprunts spéciaux, des emprunts consacrés à une guerre, à une entreprise dont le but serait spécifié. Peut-être que la difficulté de trouver de l'argent pour une entreprise funeste, pour une guerre peu conforme aux intérêts du pays, empêcherait qu'on ne s'y précipitât. Et si malgré cela,

(1) Voyez à la page 261 du tome V, les sommes énormes empruntées et dépensées pour des canaux qui ne s'achèvent pas.

le gouvernement persistait à vouloir emprunter dans un mauvais but, il lui serait heureusement impossible de l'accomplir. Une chambre des députés qui serait le résultat de la fraude, de la séduction, ou de la violence, aurait beau sanctionner de son vote, une mesure anti-nationale; les prêteurs ne se mettraient pas en avant: ils pourraient craindre qu'un gouvernement mieux avisé, une représentation nationale plus éclairée, ne voulussent pas, dans la suite, ratifier les engagements contractés par leurs prédécesseurs. Il me semble que cette crainte salutaire, en ruinant le crédit des mauvaises mesures, n'ôterait rien aux ressources que les bonnes mériteraient de rencontrer (1).

(1) Grâce à la fusion de toutes les rentes françaises en une seule masse (le grand livre de la dette publique), les rentes qui ont servi à rétablir le pouvoir absolu et le pouvoir sacerdotal en Espagne, jouissent de la même faveur que celles qui ont servi à les détruire en France. C'est le fruit de la pusillanimité du ministre (M. de Richelieu) qui consentit, comme on sait, à la suggestion d'un banquier anglais (M. Baring), à confondre la dette ancienne de la France, avec la nouvelle; de manière qu'il ne fut plus possible de distinguer l'une de l'autre. Voyez *Études du Crédit public*, par M. Dufresne de Saint-Léon, page 62.

VIII^e PART.

L'amortissement en serait plus facile.

Cette forme d'emprunts rendrait leur extinction plus facile, et chaque fonds d'amortissement aurait tout son effet parce qu'il ne serait pas divisé. C'est ce qu'ont très-bien senti des hommes qui ne sont pas moins recommandables par leur savoir en finances, que par la pureté de leurs intentions (1).

La dette anglaise lui a valu moins d'avantages qu'à la France.

Il me semble que convaincus, comme nous devons l'être, de la fâcheuse influence que la faculté d'emprunter met entre les mains des gouvernemens, les publicistes honnêtes gens doivent tendre à fortifier le crédit capable d'accomplir de louables desseins, et affaiblir celui dont l'erreur ou les passions politiques se servent pour le malheur de l'humanité. Si nous comparons la dépense où la dernière grande lutte a précipité l'Angleterre et la France, avec les avantages que l'une et l'autre en ont recueillis, nous trouverons que le crédit public a valu à l'Angleterre la faculté d'emprunter, seulement de l'année 1793 à l'année 1818, tant en rentes consolidées, qu'en billets de l'échi-

(1) Voyez les Études du Crédit public, par M. Dufresne de Saint-Léon; et les Discours de M. Laffitte, notamment celui qu'il a prononcé dans la chambre des députés, du 14 mai 1828.

quier, et en déduisant les fonds amortis par le rachat, une somme qui ne s'élève pas, en principal, à moins de 10 milliards 700 millions de francs, d'où résulte une dette qui double ses dépenses annuelles, qui rend toute consommation difficile pour ses habitans, sauf ceux qui jouissent d'une grande fortune; une dette qui l'épuise à tel point, que, malgré l'orgueil national qui la tourmente, elle ne réussit pas à influer sur les affaires générales de l'Europe. Tandis que la France, avec une dette beaucoup trop considérable sans doute, mais qui pourtant s'élève à peine, en principal, à 4 milliards (1), a conquis un gouvernement représentatif, l'égalité des droits et des impôts, un code de lois uniformes, la liberté de la presse, et une amélioration sensible dans son instruction et dans ses mœurs.

Les meilleurs économistes d'Angleterre ont discuté la question de savoir s'il convenait à une nation, d'emprunter pour subvenir aux dépenses extraordinaires, comme à celle d'une guerre, par des emprunts ou par des impôts;

Il convient de supporter à mesure les dépenses extraordinaires.

(1) En y comprenant même 1300 millions pour la guerre d'Espagne en 1823, et pour l'indemnité donnée aux émigrés.

VIII^e PART.

c'est-à-dire par des contributions levées sur les peuples dans le temps même de la guerre et qui cessent à la paix, ou par des contributions moins fortes, mais durables et progressives, destinées à payer seulement les intérêts des emprunts annuels (1). Ils ont été unanimes à préférer les impôts aux emprunts.

La dépense
ordinaire
s'élève au
niveau de la
dépense
extraordinaire.

Il est incontestable que si l'on veut suivre la voie la plus aisée, mais en même temps la plus funeste, on dépensera seulement le principal qu'on empruntera cette année, et l'on ne chargera le contribuable que d'un intérêt. Pour défendre cette opinion on représente que la dépense d'une année de guerre dépasse la borne des facultés annuelles d'une nation, si les capitalistes ne viennent à son secours. Mais il convient de calculer les charges qui résultent d'un nouveau capital dépensé chaque année, et dont les intérêts, joints au fonds d'amortisse-

(1) Les intérêts des emprunts peuvent tous être considérés comme perpétuels; car si on en rembourse par portions le principal, on se rapproche jusqu'à un certain point du paiement fait à présent d'une partie de la dépense présente. Le paiement de la totalité des dépenses de l'année, dans l'année, est le système de l'amortissement poussé à sa plus grande perfection; c'est l'amortissement dans l'année; c'est l'équivalent de l'escompte qu'on ferait des intérêts de la dette.

ment, croissant de même que les intérêts, pendant chaque année de guerre, laissent à la paix une nation accablée d'une dépense annuelle supérieure à celle que l'on regardait, dès la première année, comme dépassant les forces de la nation. CHAP. XVI.

La Revue d'Édimbourg, dans un article attribué à M. Macculloch, a fait un relevé des contributions payées par le peuple anglais depuis la première année de la guerre (1793) jusque après la dernière (1816), et elle a trouvé que, pour les 24 années, la dépense n'a excédé les rentrées fournies par l'impôt réellement payé, que de 114 millions sterling. Ce qui fait, pour chaque année de guerre, 4 millions et demi seulement (ou 112,500,000 francs), auxquels il a fallu pourvoir par des moyens de crédit (qui se réduisent tous à des emprunts).

Dépense
anglaise de la
dernière
guerre.

Or quelles étaient à l'époque où la guerre a commencé, les dépenses annuelles de l'Angleterre, l'Irlande comprise? 28 millions sterling. Quelles étaient-elles en 1816? 101 millions (1)!

(1) Voyez les *Statistical illustrations by the London statistical society, in the folding sheet prefixed*. Les dépenses particulières à l'Irlande y sont comprises pour 15 millions (annuels) à la fin de la guerre; et les rentes de la caisse d'amortissement pour 13 millions.

VIII^e PART. N'est-il pas naturel de supposer que des contribuables qui ont pu supporter des charges croissantes d'années en années, jusqu'à excéder en 1816, une dépense annuelle de 101 millions, pouvaient supporter, dès 1793, une dépense annuelle de 28 millions, plus quatre et demi, c'est-à-dire 33 millions? Il est vrai que la dépense de 101 millions a été réduite depuis la paix, en vertu des économies et des amortissemens. On payait néanmoins encore en 1827, onze ans après la paix, 54 millions sterling, compris les intérêts de la dette (1); tandis que si chaque année de guerre avait supporté sa dépense, on n'aurait payé pendant la guerre seulement, que 33 millions, sauf les accroissemens naturels de l'état de paix. Et remarquez que c'est en supposant les profusions et les dilapidations aussi grandes qu'elles l'ont été.

Que l'on vérifie toutes ces données; que l'on y fasse toutes les corrections qu'on voudra, on trouvera toujours que pour faire un peu moins de dépense dans les premières années de la

(1) Voyez le budget anglais de 1827. Il ne comprend même pas la portion des rentes dues à la caisse d'amortissement (*Sinking fund*).

guerre, il en faudra faire davantage au bout de quelques années, et que l'état demeurera long-temps après la paix, chargé de beaucoup d'intérêts.

CHAP. XVI.

Les auteurs anglais ne sont-ils pas fondés à se plaindre que la facilité qu'on donne au gouvernement de dépenser des capitaux qui ne lui appartiennent pas, au lieu de ses revenus annuels, favorise singulièrement la légèreté et les passions des gouvernans? « On est forcé
« d'avouer, dit M. Robert Hamilton, que nous
« avons souvent fait la guerre par des motifs
« insuffisans, et dans un but qu'il n'était pas
« possible d'atteindre, et qui en effet n'a pas
« été atteint (1); que sous prétexte d'éviter
« des dangers éloignés et douteux, nous nous
« sommes jetés dans des embarras réels et im-
« minens; que la colère et la vanité nationales,
« plutôt que des vues raisonnables et modérées,
« ont servi de règle à notre politique; qu'après
« nous être engagés dans la guerre avec im-
« prudence, nous y avons persisté par obsti-
« nation, et rejeté des propositions meilleures

Opinion des
meilleurs
économistes
anglais.

(1) Un homme d'esprit a remarqué que faire la guerre à des opinions; c'était tirer le canon contre des idées.

VIII^e PART. « que celles que nous avons plus tard accep-
 « tées forcément (1). »

David Ricardo, quoique riche capitaliste lui-même, et l'un des traitans qui sont le plus entrés dans les emprunts par souscription, mais en même temps homme d'honneur, savant en économie politique, et plus disposé à défendre les intérêts de la vérité que ceux de sa bourse, se prononce formellement pour la ressource de l'impôt préférablement à celle des emprunts. Certains contribuables, dit-il, surtout les propriétaires fonciers, ne pourront peut-être pas subvenir en cas de guerre, à une augmentation d'impôts; que les mêmes prêteurs qui voulaient faire des avances au gouvernement, en fassent aux contribuables propriétaires, et aux chefs d'entreprises, pour les aider à payer leurs impositions. Ricardo est d'avis qu'avec un bon système hypothécaire, il serait possible de leur donner une sécurité suffisante pour leurs fonds (2). Les contribuables qui sont les plus imposés sont en même temps ceux qui donnent de plus fortes garanties.

(1) *Rob. Hamilton : on the national debt*, page 37 de la 3^e édition anglaise.

(2) Ricardo, article *Funding system*, dans l'*Encyclopédie britannique*.

Les financiers qui n'osent pas soutenir qu'une nation est plus riche en empruntant et en faisant des dettes, ont exagéré la commodité que les emprunts procurent pour faire une dépense qu'ils supposent toujours *indispensable*. Mais en admettant qu'elle le soit en effet, convient-il de payer cette commodité à un prix si onéreux? On peut la comparer à celle dont jouissent les petits ménages, qui n'ayant pas assez d'argent pour acheter leur bois ou leur charbon par grandes mesures, les achètent chez le détaillieur à la bûche ou au boisseau : ils paient ainsi leur provision au double de sa valeur. Une grande nation, à moins d'être bien mal conduite, n'est jamais réduite aux mêmes extrémités.

Les emprunts que fait un gouvernement pour soutenir une guerre, sont toujours faits et remboursés aux époques qui lui sont les plus défavorables. Il emprunte à l'époque où son crédit est le plus bas, à l'époque où il met chaque année sur le marché de nouvelles rentes qui font concurrence aux anciennes, et occasionnent la baisse des unes et des autres. S'il les rachète, avec les fonds d'une caisse d'amortissement, c'est à l'époque où la paix est revenue, où son crédit est plus solide que jamais, et où le prix des effets publics est à

On rembourse toujours une somme supérieure à la somme empruntée.

son apogée. Règle générale, le gouvernement vend toujours à plus bas prix qu'il n'achète : il supporte toujours une perte égale aux bénéfices que font les possesseurs de rentes, soit spéculateurs, soit simples rentiers ; et c'est ce qu'à la bourse on appelle *amélioration du crédit, augmentation des capitaux placés dans les fonds publics* (1).

Ricardo regarde en outre les jeux de bourse comme hautement préjudiciables à la morale. Personne n'a osé le nier, mais cet auteur est louable de les condamner ; et nul ne s'y connaissait mieux que lui qui avait été agent de change pendant long-temps.

« Enfin, ajoute-t-il, de quelque côté qu'on
« envisage cette question, nous arrivons à la
« même conclusion : il est fort à désirer que
« nous débarrassions notre politique du sys-
« tème des emprunts. Surmontons les difficul-
« tés à mesure qu'elles se présentent ; et soyons

(1) Quand la caisse d'amortissement rachète sur le pied de 100 francs, des inscriptions dont elle n'a touché que 55 francs, le contribuable perd 45 francs pour chaque rente de 5 francs. C'est le contribuable français qui paie les frais de ces bénéfices qu'ont empochés à diverses époques, et selon l'importance de leurs rentes, les porteurs d'inscriptions depuis 1817 jusqu'à nos jours.

« libérés de toutes dépenses anciennes, dont CHAP. XVI.
« nous ne sentons bien le fardeau que lorsqu'il
« est devenu intolérable (1).

(1) Ricardo, Encyclopédie britannique, article *Funding system*.

CHAPITRE XVII.

Du remboursement de la dette publique.

Voici, messieurs, des vérités communes, triviales même, et cependant je ne puis faire autrement que de les énoncer en traitant ce sujet, puisqu'on parle, et, ce qui est plus fâcheux, on agit comme si elles n'existaient pas.

Il n'existe qu'un seul moyen de se libérer de ses dettes.

Souffrez donc que je vous rappelle qu'une nation, de même qu'un particulier, sont plus pauvres de tout ce qu'ils doivent. Si l'état est obligé de payer tous les ans deux cents millions d'intérêts à ses créanciers, les contribuables ont deux cents millions *de moins* à dépenser chaque année pour les besoins ou les plaisirs de leurs familles. Tous les éloges qu'on répandra sur les ressources du crédit, et les avantages des dettes publiques, ne changeront rien à ce résultat.

Or il n'y a qu'un moyen de se libérer : c'est de consacrer chaque année une part de ses revenus, à former un nouveau capital jusqu'à

ce qu'il soit devenu aussi considérable que celui qu'on a emprunté et consommé. Tous les miracles de la caisse d'amortissement et de l'intérêt composé, se réduisent à cette opération vulgaire; et tous les calculs des publicistes, tous les raisonnemens des plus profonds économistes, aboutissent tous à mettre hors de doute une vérité si simple.

Cependant il ne faut point jurer sur la parole des maîtres; il convient que toute vérité soit démontrée à la raison. Voici en abrégé en quoi consistent les opérations d'une caisse d'amortissement.

Si l'état emprunte cent millions à cinq pour cent, il faut qu'il se procure tous les ans une portion du revenu national égale à cinq millions, pour acquitter les intérêts de cet emprunt. Il établit ordinairement un impôt dont le produit s'élève à cette somme chaque année.

Si l'état porte l'impôt à une somme un peu plus forte, à celle de 5 millions 462,400 fr., par exemple; s'il charge une caisse particulière d'employer les 462,400 francs d'excédant à racheter chaque année, sur la place, une somme pareille de ses engagemens; si cette caisse emploie au rachat, non-seulement le fonds annuel qui lui est affecté, mais de plus les arrérages des rentes dont elle a racheté le

CHAP. XVII.

Opérations des
caisses d'amor-
tissement.

VIII^e PART.

titre (1), au bout de cinquante ans, elle aura racheté le principal tout entier de l'emprunt de cent millions.

Telle est l'opération qu'exécute une caisse d'amortissement.

Elles ne
servent à rien.

Un tel calcul, un tel effet sont incontestables ; mais il n'est pas besoin d'une caisse d'amortissement pour parvenir au même résultat. Il suffit de consacrer chaque année la même somme de 462,400 francs au rachat de la dette, pour jouir de même de tout l'avantage des intérêts composés, et parvenir à l'extinction de la dette au bout du même nombre d'années. En effet si, dès la première année, on emploie cette somme à racheter une pareille somme d'inscriptions, on a de moins à payer, dès la seconde année, les intérêts des inscriptions rachetées. Dès-lors l'excédant des recettes sur les dépenses est accru du montant de ces intérêts, et permet d'acheter l'année suivante une plus grande somme d'inscriptions ; on jouit ainsi de l'intérêt composé, de l'intérêt des intérêts ; il n'est pas nécessaire pour cela d'obliger une

(1) Comme il a été pourvu au paiement des intérêts de la dette, c'est-à-dire des rentes attachées aux inscriptions sur le livre de la dette publique, la caisse d'amortissement reçoit annuellement, de même que tous les rentiers, les rentes attachées à ses inscriptions.

caisse du gouvernement (le trésor), de payer CHAP. XVII.
à une autre caisse du gouvernement (celle de
l'amortissement) un excédant de recette que la
première de ces caisses peut employer elle-
même. Il vaut mieux cesser de payer chaque
année une portion d'intérêts , que de les accu-
muler , pour les supprimer tous à la fois. On
épargne ainsi les frais d'administration de la
caisse d'amortissement (1).

On a pu croire que des excédans de recettes
se trouvaient plus en sûreté étant confiés aux
mains des commissaires de l'amortissement, que
consignés dans le trésor, pour être employés
chaque année au rachat d'une portion de la
dette ; mais l'événement a prouvé contre une
semblable précaution. Les sommes d'inscrip-
tions rachetées par les caisses d'amortissement,
tant en Angleterre qu'en France, ont été dé-
tournées de leur emploi primitif, et consacrées
à satisfaire les exigences nées de la politique
du gouvernement, tout aussi facilement que
les excédans de recettes du trésor public (2) ;

Pas même à
mettre les
épargnes en
sûreté.

(1) Les frais d'administration de la caisse d'amortis-
sement d'Angleterre, d'après les papiers officiels de la
session de 1819 (n° 68), ne se sont pas élevés à moins
de 187,000 livres sterling (4 millions 675,000 francs).

(2) Le dépôt des caisses d'amortissement a été violé

VIII^e PART.

de sorte que ces fonds d'amortissement accumulés aux dépens des contribuables qui ont payé des surcroîts d'impôts destinés à rembourser les dettes publiques, ont eu le même sort que les trésors accumulés par l'économie de quelques princes, tels que Charles V et Henri IV, rois de France, et Frédéric II, roi de Prusse. On ne peut compter sur la conservation des valeurs accumulées par les gouvernemens, que lorsqu'elles sont inébranlablement fixées dans des établissemens publics (1).

sous le ministère de M. Vansitartt en 1813, et sous celui de M. de Villèle, en 1825, pour donner une indemnité aux émigrés.

En 1765, un arrêt du conseil du roi de France avait créé une *caisse des remboursemens*, pour laquelle on fit une retenue d'un dixième sur les rentes viagères et d'un quinzième sur les rentes perpétuelles. Un M. Dubut de Longchamp, à qui l'on voulait conférer une faveur, fut nommé caissier. On nomma en même temps deux conseillers au parlement pour veiller à la sûreté du dépôt. Cette caisse ne remboursa rien; le dépôt fut versé au trésor royal; et l'on donna à chacun des deux conseillers, mille écus de pension pour qu'ils se tinsent tranquilles. M. Dufresne de Saint-Léon, alors garde du trésor royal, m'a dit avoir payé pendant plusieurs années la pension des deux conseillers au parlement.

(1) « L'unique service qu'ait rendu la caisse d'a-

On s'est imaginé pendant quelque temps que, même en empruntant tous les ans, pourvu qu'on attachât à chaque emprunt un fonds d'amortissement combiné de manière à le racheter entièrement au bout de trente ans, le premier de ces emprunts se trouvant remboursé à cette époque, permettrait qu'on lui donnât pour successeur un autre emprunt qui ne grèverait pas le contribuable de nouveaux intérêts. On croyait qu'au bout de ce terme il était possible d'affecter au nouvel emprunt, le fonds d'amortissement auparavant consacré au précédent, et qu'il en résultait une espèce de périodicité au moyen de laquelle il devenait possible de faire une guerre éternelle. Mais qui ne voit que si l'on remplace les dettes remboursées par des dettes nouvelles, on ne rembourse rien en effet? On se borne à élever les recettes ordinaires (les impôts) au niveau des recettes extraordinaires. Mettons les illusions de côté : on ne peut s'affranchir des charges de la guerre, que pendant les années de paix ; et

CHAP. XVII.

Si l'amortissement fournit les moyens de soutenir éternellement la guerre.

« mortissement a été de mettre les ministres en état de
 « négocier leurs emprunts plus aisément, d'avoir en
 « maniement des sommes énormes, et de persuader
 « au public d'en payer les intérêts de bonne grâce. »
Edinburgh Review, January, 1820.

VIII^e PART.

une longue expérience nous apprend que les grands états, toujours mêlés aux querelles du reste du monde, et perpétuellement compromis par les intrigues de la diplomatie, n'ont jamais des intervalles de paix suffisans pour rembourser leurs dettes ; même lorsqu'ils se piquent de beaucoup d'esprit de conduite (1).

Une opération
de finance ne
créé point
de valeur
nouvelle.

La caisse d'amortissement, à laquelle le docteur Price, et plus tard le ministre Pitt, donnèrent une vogue qui dure encore, est totalement décriée par les économistes éclairés. Il a été arithmétiquement prouvé par MM. Ricardo et Rob. Hamilton (2), que nul remboursement véritable ne peut avoir lieu que par des revenus

(1) « De 1689 à 1813, l'Angleterre a eu 63 années de guerre et 61 années de paix. Dans ces 124 années elle a emprunté chaque année, l'une portant l'autre, 225 millions de francs, et elle a aussi remboursé chaque année, l'une portant l'autre, 14 millions de francs. »
(Études du crédit public, page 115.)

Empruntant 225 millions par année, tandis qu'on en remboursait 14, comment la dette ne se serait-elle pas progressivement augmentée ?

(2) Principes de l'Économie politique et de l'impôt, par David Ricardo, et dans l'article *Funding system*, de l'Encyclopédie d'Édimbourg, par le même ; et dans les Recherches sur la Dette publique de Rob. Hamilton.

supérieurs à la dépense. Et que quant à la manière d'opérer ce remboursement, la plus simple est la meilleure ; c'est-à-dire que lorsqu'on a un excédant de recette, il faut se hâter d'acheter des inscriptions de rentes, et les annuler. CHAP. XVII.

Un particulier peut s'enrichir en empruntant, même en payant tous les ans cinq mille francs d'intérêts, parce qu'il peut en gagner dix mille par son capital joint à son industrie. Un état n'a pas le même avantage, parce qu'il n'agit pas comme un particulier, et que ses dépenses extraordinaires se dissipent improductivement, et par conséquent sans créer aucune nouvelle valeur. Les contribuables à la vérité, produisent et paient l'impôt ; mais ils ne remboursent pas les prêteurs, aussi long-temps que ceux-ci fournissent de nouveaux fonds qu'on dépense à mesure, comme il arrive quand on se sert de capitaux pour faire la guerre.

Et qu'on ne pense pas que la doctrine des merveilleux effets d'une caisse d'amortissement, soit innocente et sans dangers. C'est en faisant croire à la nation que sa dette, quelque immense qu'elle soit, pouvait être acquittée par le produit mystique d'opérations financières, que le gouvernement anglais est parvenu à l'extension démesurée et déplorable pour l'An-

Danger de la doctrine des caisses d'amortissement.

VIII^e PART.

gleterre, des emprunts répétés. On a pendant un temps emprunté chaque année plus qu'on n'a remboursé, et le résultat a été une dette toujours croissante. Ce n'est que dans ces dernières années que la dette anglaise a été en diminuant; mais cet effet n'est pas dû à la puissance de l'intérêt composé : c'est tout bonnement parce que les économies qu'on a pu faire sur les dépenses publiques, ont permis au trésor de recevoir plus qu'il n'a dépensé. Si cet excédant de recette avait été directement appliqué à l'extinction de la dette, on se serait libéré exactement de la même somme; et l'on ne se serait pas libéré du tout, si avec ou sans caisse d'amortissement, on avait détourné pour d'autres usages, les fonds destinés à éteindre la dette publique, ainsi qu'on l'a fait ailleurs.

Vous voyez, messieurs, qu'une nation, non plus qu'un particulier, ne s'affranchissent d'une dette et des obligations qu'elle impose, qu'en proportion de la supériorité qu'on parvient à maintenir de leurs recettes par-dessus leurs dépenses; et qu'on la rembourse à mesure qu'on a des sommes disponibles. Tout autre amortissement est un pur charlatanisme, dont il ne résulte aucun avantage réel pour l'état. Nul plan de finance ne saurait tenir lieu d'esprit de conduite et d'économie.

Hors de là, on ne peut se débarrasser de ses dettes que par la banqueroute; mais la banqueroute, en affranchissant les gouvernans de quelques-uns des embarras où ils se sont jetés par leur propre faute, n'est qu'un changement de malaise. Quel serait en effet le résultat d'une banqueroute? Le revenu des contribuables se trouverait augmenté de tous les millions qu'ils paient aux rentiers; mais le revenu des rentiers se trouverait diminué de tout le montant des rentes. Les produits seraient moins chers, étant diminués d'une partie des frais de production; ils seraient plus abondans sans doute, et les profits de la production probablement plus considérables. Mais que de fortunes bouleversées! Les familles qui auraient confié tous leurs capitaux aux gouvernemens, seraient subitement plongées dans la misère; le bien qui en résulterait serait lent, graduel, divisé entre tous les citoyens. On souffre des maladies: on ne s'aperçoit pas de la santé. Le mal que fait un gouvernement lorsqu'il emprunte, est irrémédiable. Il est commis du moment que l'emprunt est négocié et son produit consommé; car une valeur consommée ne peut plus être recouvrée. Il faut qu'elle soit produite de nouveau. Si l'on se dispense de la rembourser, on fait tort au prêteur. Si on la rembourse, on fait tort au contribua-

CHAP. XVII.
Malheur des
banqueroutes
de l'état.

ble ; car il faut alors qu'il produise par ses sueurs et avec les instrumens qui sont sa propriété, le capital *tout entier* qui a été emprunté, accru de tous les frais, de tous les profits usuaires, de toutes les dilapidations, cortège ordinaire des opérations de finance.

CHAPITRE XVIII.

De la comptabilité commerciale.

Avertissement.

LE morceau qu'on va lire, devait naturellement être placé dans la division des Monnaies. Je l'en ai ôté parce qu'il me semblait trop spécial, et devoir faire partie de l'art du commerçant, plutôt que de l'économie des nations. Cependant on m'a fait remarquer qu'à mesure que les finances publiques se perfectionnent, on applique à leur comptabilité, les procédés du commerce qui sont une garantie du bon ordre. Mais pour appliquer ces formes, il faut en connaître les motifs, et sous ce rapport elles ne sont pas tout-à-fait inutiles au publiciste et au citoyen. On a remarqué de plus que la comptabilité en usage dans le haut commerce, étant considérée dans son essence et d'une manière philosophique, n'était pas sans intérêt pour les commerçans eux-mêmes, dont plusieurs m'ont avoué que, lorsque j'ai fait usage de ce morceau dans mon Cours oral d'écono-

VIII^e PART.

mie industrielle, ils avaient découvert pour la première fois le but et les ressources de cette comptabilité.

Au surplus on peut, si l'on veut, passer la lecture de ce chapitre, qui ne tient pas essentiellement aux recettes et aux dépenses des nations.

Si quelqu'un d'entre vous, messieurs, se proposant de suivre, non la comptabilité de son entreprise, mais seulement les procédés de son art, croyait en conséquence n'avoir pas besoin de connaître la comptabilité commerciale, je prendrais la liberté de lui représenter qu'il lui convient toujours d'en connaître la marche générale et l'esprit, ne fût-ce que pour être à portée de juger sainement de la capacité des hommes chargés de cette partie. J'en dirais autant à ceux d'entre vous qui ne se proposent pas même d'exercer l'industrie, mais à qui il importe cependant de savoir comment les entreprises sont bien gérées; car il est bien difficile que les revenus de mes auditeurs (quelle qu'en soit la source) ne soient pas affectés par une bonne ou une mauvaise gestion.

La nature des monnaies, leur usage et leurs modifications, nous sont connus; nous avons vu

par quels signes on les remplace, et ce qui résulte de cette substitution; il nous reste à savoir comment elles nous servent à tenir nos comptes, à constater ce que nous devons, et ce qui nous est dû, aussi bien que les variations qui surviennent dans nos fortunes.

La fortune d'un particulier, d'une association, d'un peuple, se compose de la valeur de toutes les choses qu'ils possèdent, quelles qu'elles soient. Ces choses sont très-variées dans leur nature et dans leurs usages; mais comme portion de fortune, nous ne devons observer en elles qu'une seule de leurs qualités, qui est leur valeur; qualité qui leur est commune à toutes; car celles qui n'ont aucune valeur, qu'on dédaigne, qu'on rejette, ne font partie d'aucun bien, d'aucune fortune.

Tous les biens ont une qualité commune qui est leur valeur.

Les biens ont une qualité commune qui est leur valeur.

Pour constater l'importance de nos biens, des augmentations, des diminutions qu'ils subissent, nous sommes obligés de les évaluer en une marchandise unique, en monnaie. Nous avons vu que la monnaie est éminemment propre à cet usage, par la facilité qu'elle a de se diviser en unités de même nature, en quelque quantité que ce soit, et de présenter à notre esprit une idée exacte de la valeur qui s'y trouve contenue, en raison de la grande habitude que nous avons de faire des échanges

On les évalue en monnaie.

VIII^e PART.

où la monnaie entre comme un des termes de l'échange. Pourquoi concevons-nous clairement quelle est la valeur d'un édifice de vingt mille francs? C'est parce que nous avons une idée claire de la valeur des francs; et pourquoi avons-nous une idée claire de la valeur des francs? c'est parce que nous les échangeons journellement contre toutes sortes de choses.

Une monnaie variable n'est pas propre à la comptabilité.

L'usage commun et la législation sont donc ici d'accord avec notre plus grande commodité; mais quand l'usage, quand la législation nous obligent à tenir nos comptes dans une monnaie nominale, dans une monnaie qui représente tantôt par une plus grande, tantôt par une plus petite quantité de métal, alors nous sommes exposés à compter ensemble, sous le même nom, des unités de natures différentes. Un exemple le fera sentir tout de suite.

Lorsque la valeur de la monnaie anglaise déclina par suite de la suspension du remboursement des billets de la banque, en 1797, une livre sterling qui pouvait jusque-là acquérir 115 grains d'or fin, ne put bientôt plus en acquérir que 112, puis 100, puis 90, et même moins. La valeur de la livre sterling déclina de même dans l'échange qu'on en fit contre toute autre espèce de marchandise; et ceux qui additionnaient une même page d'un compte,

où il y avait eu des articles couchés, les uns au commencement, les autres à la fin de la même année, additionnaient, dans la réalité, des unités de valeurs diverses. Ils additionnaient des livres sterling de 113 grains d'or, avec des livres sterling de 104 grains, de 95 grains, etc. CHAP. XVIII.

Si l'on eût tenu ses comptes en grains d'or au lieu de les tenir en livres sterling, il se peut qu'on eût additionné ensemble des grains d'or qui n'auraient pas eu aux deux époques précisément la même valeur par rapport aux autres marchandises; mais en premier lieu cette différence eût été insensible, et finalement on n'eût mis ensemble que des unités pareilles, dont chacune aurait représenté un grain d'or fin, avec toutes ses propriétés.

La base de tous les comptes est un inventaire ou un bilan; c'est-à-dire un état de toutes les choses évaluables qu'on possède, avec leur évaluation en une même marchandise, en un dénominateur commun, en monnaie d'argent, en francs. Les créances, les sommes qui vous sont dues par d'autres particuliers, y figurent évaluées de même que toutes les autres propriétés. Les comptes que l'on tient régulièrement se continuent en ajoutant à ce premier fonds,

Un inventaire
base de toute
comptabilité.

VIII^e PART. toutes les valeurs qui deviennent notre propriété; et en retranchant toutes celles qui cessent de l'être. Quelque formule que l'on emploie, c'est à cela que se réduisent toutes les comptabilités. Inventaire; addition de tout ce qui doit y entrer; défalcation de tout ce qui doit en sortir.

La connaissance de notre avoir en espèces ne suffit pas.

Il semble que pour connaître la situation de sa fortune, il suffise de regarder dans sa bourse, ou dans sa caisse, pour savoir ce qui s'y trouve. Cela suffirait tout au plus si l'on n'avait jamais sa fortune qu'en argent comptant; mais il n'est presque personne qui ne possède autre chose que des espèces. Quand on n'a ni capitaux placés, ni terres, on possède du moins son mobilier; et dans tous les cas, il faut déduire de ce qu'on a, les dettes dont on est passible. En d'autres mots, l'état de la caisse vous montre bien ce que vous possédez en argent, mais non ce que vous avez sous d'autres formes. Elle ne vous donne qu'une idée imparfaite de votre situation, de vos droits et de vos engagements; elle ne vous le montre pas d'un coup d'œil et dans un tableau unique. En quelque état de fortune que l'on se trouve, il est utile aux familles de connaître exactement leur fortune et de pouvoir s'en rendre compte. C'est le premier guide qu'on doit consulter dans la conduite

de son bien ; c'est l'unique moyen de se faire rendre par les autres ce qu'ils vous doivent , et de ne pas leur faire tort de ce que vous leur devez. Sans doute le soin qu'on met à tenir ses comptes , n'ajoute rien à nos revenus ; mais il nous rend plus présente la nécessité de redoubler nos efforts pour les améliorer , ou de diminuer nos dépenses pour les y proportionner. L'homme qui dépense plus qu'il ne reçoit , à coup sûr , dépense le bien d'autrui , soit qu'il ait obtenu ce surplus par l'abus qu'il a fait de leur confiance , ou qu'il le tienne de leur générosité. Dans tous les cas , on se doit à soi-même , on doit aux siens , de connaître exactement sa situation. La première règle de l'économie , est de tenir ses comptes , et le premier pas qui conduit au désordre , est de les négliger.

L'absence de tout compte conduit au désordre.

ne reçoit
soit par
négligence

Cette obligation est bien plus étroite encore pour les négocians ; et en général pour tous les entrepreneurs d'industrie. Ils ont des rapports d'intérêts avec une foule de personnes , avec des vendeurs , des acheteurs , des créanciers et des débiteurs , des prêteurs de fonds , des associés , des employés , des ouvriers. Les lois le leur prescrivent ; et cette intervention des lois dans les affaires privées , est tellement utile en point de fait , que je ne l'ai jamais entendu blâmer en point de droit. Les livres de

Les comptes indispensables aux négocians.

VIII^e PART.

compte régulièrement tenus sont le seul moyen de constater les transactions, de régler les droits des créanciers en cas de faillite, de décès, ou de litige; et les tribunaux y ajoutent foi lorsque rien n'y peut faire présumer la fraude.

Les livres de compte des négocians (et tous les entrepreneurs d'industrie peuvent passer pour des négocians), leurs livres, dis-je, se tiennent suivant deux méthodes qu'on nomme *parties simples* et *parties doubles*.

Livres en
parties
simples.

Un négociant qui tient ses livres en parties simples, couche sur un registre qui se nomme *journal*, toutes les opérations de son commerce, à mesure qu'elles se présentent. S'il a acheté des cafés, il écrit sur son journal :

Acheté tant de livres de café à Pierre, Jean ou Guillaume, à tel prix, payables dans tel temps.

C'est là le fondement de tous ses comptes. En tenant note ainsi de toutes les affaires qu'il fait, à mesure qu'elles se font, le négociant est sûr de n'en pas omettre. Mais comme une liste de beaucoup d'affaires successives, ne lui donnerait aucune idée de ce qu'il doit à chacun de ses correspondans, ni de ce qui lui est dû par eux, il relève chaque article en particulier, et le porte sur son *grand livre*, au compte du correspondant que cette affaire rend son créan-

cier ou son débiteur. Le grand livre peut passer, comme on voit, pour le classement ou le répertoire du journal. CHAP. XVIII.

Chaque compte de correspondant occupe sur le grand livre, deux pages, les deux qui sont en regard. On a soin de coucher sommairement, et en une seule ligne, sur la page de gauche, les affaires qui constituent le correspondant *débiteur*; et sur la page de droite, celles qui le constituent créancier, ou *créditeur*. Il suffit dès-lors, chaque fois qu'on veut connaître si ce correspondant doit plus ou moins qu'on ne lui doit, d'additionner l'un et l'autre côté de son compte, et de comparer les résultats. Du grand livre des particuliers.

Quand un négociant règle ses comptes avec un correspondant (ce qui arrive au moins une fois tous les ans), il réduit tout compte antérieur à un *solde* qui est la différence du *débit* au *crédit*, et, après qu'on s'est réciproquement entendu, ce solde forme le premier article d'un compte nouveau.

Tel est le fond de toutes les écritures d'un négociant; mais pour mettre un plus grand ordre dans les détails de son affaire, il a plusieurs autres registres, au moyen desquels il peut se rendre compte en détail de chaque partie. Il a un *livre de caisse*, qui présente sur la page de gauche toutes les recettes, et sur la

Des livres d'ordre.

VIII^e PART. page de droite tous les paiemens opérés à mesure qu'ils ont lieu. Chaque jour le caissier fait ce qu'il appelle le compte de sa caisse; c'est-à-dire vérifie, après que toutes les recettes et tous les paiemens de la journée ont été terminés, si les espèces qui s'y trouvent, se rapportent avec celles qui ont été couchées sur le registre. Il a un livre d'entrée et de sortie des marchandises, afin de pouvoir chaque jour vérifier de même l'existence de celles qui doivent se trouver dans son magasin, ou se rendre compte de la manière dont il en a été disposé.

Les négocians ont encore un registre où sont copiées toutes les lettres qu'ils écrivent, et qui sert de contrôle aux autres registres; parce que, excepté dans les ventes au détail, toutes les affaires qui se font se constatent par lettres.

Toutefois vous concevez que si, par l'oubli d'un commis ou par une erreur de plume, tel article est omis, ou s'il a été mal couché, on n'est pas nécessairement averti de l'erreur. Dans la tenue des livres *en parties doubles*, chaque article est contrôlé par un autre article correspondant, tellement qu'il faudrait commettre deux erreurs précisément de la même somme, et qui se balançassent l'une par l'autre, pour qu'on n'en fût pas averti. La même méthode permet en outre qu'on se rende compte

beaucoup plus exactement du résultat de chaque opération, ou de chaque nature d'opérations, parce qu'on les *personnifie* pour ainsi dire, on leur demande compte de ce qu'elles doivent, et on leur tient compte de ce qu'on leur doit.

Je ne sais si dans un développement purement oral, je pourrai vous faire entendre ce qu'il y a de fondamental dans la tenue des livres en parties doubles qui nous vient des Italiens, et qui a été adoptée par toutes les maisons de commerce du monde, lorsqu'elles ont quelque importance.

Le fondement des livres en parties doubles, est, comme dans la méthode précédente, le *journal*, ce registre dans lequel on consigne jour par jour, heure par heure, s'il le faut, toutes les opérations qui se font dans une maison de commerce, dans une entreprise quelconque; mais ici la manière dont les articles sont conçus, est un peu différente et forme le caractère essentiel de cette méthode.

En toute affaire d'intérêt, il y a transmission d'une valeur; par conséquent il y a une partie qui *donne* et une partie qui *reçoit*; ce qui pour chaque affaire constitue un *créditeur* et un *débiteur*. Le créditeur est celui qui se dessaisit

Des parties
doubles.

VIII^e PART.

de la valeur ; le débiteur est celui en faveur de qui l'on s'en dessaisit. Dès-lors pour représenter complètement chaque affaire, il faut désigner un débiteur et un crédeur, et constater sur chacun de leurs comptes, la transmission qui a été opérée. De là la méthode des parties doubles. On y écrit doublement chaque affaire ; on la passe sur deux comptes.

La
comptabilité
commerciale
personnifie
les affaires.

Ce n'est pas tout. On personnifie certaines affaires, certaines branches de la maison de commerce ; on en fait des débiteurs et des crédeurs ; de sorte qu'à chaque instant on peut connaître non-seulement les rapports qui existent entre les correspondans et la maison, mais ceux des différens embranchemens de la maison entre eux. C'est ce qu'un exemple fera beaucoup mieux comprendre.

Théophile m'a fait une remise, c'est-à-dire, m'a fait l'envoi d'un effet de commerce payable dans un mois. Mon teneur de livres constatera ainsi cette opération sur le journal :

REMISES (c'est-à-dire mon compte de remises) doivent à THÉOPHILE pour telle et telle transmission (ici le détail de la somme, de l'effet de commerce, de son échéance, de l'accepteur qui doit l'acquitter, etc.).

Lorsque cet article sera rapporté du journal sur le grand livre (c'est le classement des articles du journal), il paraîtra dans deux comptes.

différens : dans celui de *Théophile* qui sera CHAP. XVIII. reconnu *créditeur* de sa remise, puisque c'est à lui qu'on la doit; et dans un autre compte, celui des *remises*, qui sera établi *débiteur* du montant de cette même lettre de change. En effet, à qui a-t-elle été confiée? à un personnage fictif, dépositaire d'un porte-feuille où se trouvent les effets non encore échus; et ce personnage fictif *doit* ce qu'on lui confie jusqu'au moment où il en rend compte et où on l'en décharge. Cette écriture met, comme vous voyez, le négociant à portée de connaître toujours ce qu'il possède en effets de commerce, et de comparer ce qui doit se trouver dans le porte-feuille, avec ce qui s'y trouve réellement.

Lorsque l'échéance de la remise faite par *Théophile* est arrivée, autre opération, qu'il faut de même constater sur les livres de la maison et sur deux comptes différens. On va chez l'accepteur, chez celui qui doit payer l'effet; on en touche le montant, et on le verse dans la caisse. De là un article sur le journal, qui porte :

CAISSE doit à REMISES.

Suit le détail, c'est-à-dire la date, la somme, etc.

Le compte de *remises* qui avait été *débité* du montant de l'effet, s'en trouve maintenant *cré-*

VIII^e PART.

dité ; il en est déchargé de même qu'une personne réelle qui en aurait été dépositaire et qui l'aurait rendu. Mais en même temps la *caisse* se trouve constituée débitrice ; comme elle l'est de toutes les sommes qui lui ont été confiées , jusqu'à ce que de nouveaux articles l'en aient déchargée.

Lorsqu'on puise dans la caisse pour un achat de marchandises au comptant , c'est alors la caisse qui est créditée de la somme , et le compte de *marchandises générales* qui en est débité. Ce dernier compte reste débiteur de la valeur de ces marchandises , jusqu'au moment où l'on juge à propos d'en disposer. Supposez qu'on les expédie à un manufacturier de province nommé *CHRYSÈS* , le journal porte :

CHRYSÈS doit à MARCHANDISES GÉNÉRALES.

Et au-dessous de ce titre , vient le détail. Lorsqu'on porte cet article sur le grand livre , à chacun des deux comptes de *Chrysès* et de *marchandises générales* , on le fait sommairement en une seule ligne sur la page de droite , si c'est *au crédit* du compte ; et sur la page de gauche si c'est *au débit* ; et lorsqu'on a besoin d'avoir le détail d'une affaire trop sommairement exprimée sur le grand livre , on revient au journal pour le consulter ; et on le trouve facilement , car dans une des colonnes du grand

livre, on a soin de consigner le folio du journal CHAP. XVIII.
d'où l'article est tiré.

Ici se présente une difficulté. Un article entre au compte de *marchandises générales* pour le prix auquel la marchandise a été achetée; il en sort pour le prix auquel elle a été vendue; mais ces deux prix n'étant presque jamais les mêmes, ce compte ne peut pas, comme celui de *caisse*, se balancer par appoint. Les sommes qui en sortent peuvent être plus ou moins fortes que les sommes qui y sont entrées. Cependant, il faut que tous les comptes se balancent par appoint; car il faut que toutes les personnes réelles ou fictives, s'acquittent si elles doivent; comme il faut qu'elles soient payées, si elles sont créditrices. On solde donc le compte de *marchandises* tous les ans, tous les mois, toutes les semaines, si l'on veut; et pour cet effet, on additionne la valeur de toutes les marchandises qui s'y trouvent entrées, de toutes celles qui en sont ressorties. S'il en reste en magasin, on les évalue au cours du jour, et l'on en porte le montant au côté du crédit en un seul article, qui représente le produit que donneraient ces marchandises, si l'on voulait les vendre et en décharger leur compte. Le résultat des additions faites d'un et d'autre côté du compte, montre le résultat de cette partie

Comment
se balancent
les différens
comptes.

Comment
se balancent
les différens
comptes.

VIII^e PART.

du commerce qui a rapport aux marchandises. S'il en est *sorti* sur le compte des marchandises, pour une plus forte somme qu'il n'en est *entré*, on a gagné sur les marchandises. S'il en est *sorti* pour une moins forte somme, on a perdu. Mais comment solde-t-on la différence?

Compte des
profits et des
pertes.

On a un autre compte pour y consigner les profits et les pertes; et si les marchandises ont produit à la vente 10,000 francs par exemple, au-delà de ce qu'elles ont coûté, on rédige ainsi l'article du journal destiné à solder le compte des marchandises :

MARCHANDISES GÉNÉRALES DOIVENT À PROFITS ET PERTES,

Pour bénéfices réalisés sur ces marchandises, 10,000 francs.

En effet, on a confié au personnage fictif, nommé *marchandises générales*, non-seulement les marchandises au prix qu'elles avaient à l'instant de l'achat, mais, en outre, les bénéfices résultant du prix qu'elles avaient au moment de la vente, puisqu'on a tenu compte à ce personnage fictif, de la totalité du prix qu'on en a tiré. Il faut bien dès-lors qu'il tienne compte à son tour de ces bénéfices; et il en tient compte en les versant entre les mains d'un autre personnage fictif appelé PROFITS ET PERTES; lequel à son tour les répartit aux associés suivant les proportions convenues entre eux.

Cette manière de tenir les comptes, admet une foule de modifications favorables au bon ordre des affaires. Un négociant, par exemple, a dans son magasin, non-seulement des marchandises qui lui appartiennent, mais il en a qui appartiennent à ses correspondans. Ceux-ci les ont consignées entre ses mains, pour les vendre à leurs périls et risques. De là des propriétés séparées, diverses, qui peuvent avoir une marche différente et conduire à des résultats opposés, selon qu'elles ont été conduites avec plus ou moins de jugement et de bonheur. C'est ce qu'il faut représenter par des comptes bien distincts.

CHAP. XVIII.

Ordre
résultant
des parties
doubles.

J'ai fait, par exemple, un envoi au Brésil, et j'ai chargé mon correspondant, *Moralès*, de m'envoyer en retour des cotons; il exécute mes ordres et me remet une facture des cotons qu'il m'a expédiés, montant, avec les frais, par supposition, à 25,000 francs. Je l'en crédite par le débit de *marchandises générales*; c'est-à-dire que je décharge mon correspondant de cette valeur qu'il m'a transmise, et que j'en charge mon compte de marchandises générales qui va les recevoir. Mais en même temps, ce même correspondant m'a expédié, *pour son compte*, des peaux de bœufs, présument qu'elles se vendraient avec profit en Europe où l'on use beau-

VIII^e PART.

coup de souliers. Son ballot entre aussi dans mon magasin ; mais il ne doit pas entrer dans le compte de mes marchandises ; non plus que le produit de la vente que j'en fais en suivant ses intentions. Aussi pour ces deux transmissions différentes, il y a dans mon journal deux articles différens ; le premier ainsi conçu :

MARCHANDISES GÉNÉRALES doivent à MORALÈS de Bahia, pour mon compte,

Pour tant de balles de coton qu'il m'a expédiées, suivant la facture jointe à sa lettre de tel jour. 25,000 francs.

L'autre article ainsi conçu :

CAISSE doit à MORALÈS de Bahia, pour son compte,

Pour tant de peaux de bœufs qu'il m'a consignées, et que j'ai vendues pour son compte, suivant le compte de vente que je lui en ai donné par ma lettre de tel jour. tant.

Il y a donc sur mon grand livre deux comptes pour *Moralès* : l'un des deux désigné par ces mots : *Moralès SON compte* ; et l'autre, *Moralès MON compte*.

Les différentes spéculations distinguées.

Je peux de la même manière distinguer sur mes livres, les opérations qui ont rapport à certaines affaires entre autres, lorsqu'il me convient d'en connaître le résultat en particulier. Si j'essaie un commerce nouveau, avec la Russie, par exemple, et si je veux connaître les résultats particuliers que j'en obtiendrai, afin de le continuer au cas qu'il me soit avan-

tageux, ou de l'interrompre dans le cas contraire, j'ouvre un compte à ce commerce. J'en fais un personnage fictif. Je porte à son débit tout ce qu'il me coûte, toutes les avances que je lui fais; et je porte à son crédit, tout ce qu'il me rapporte; je sais par là le cas que j'en dois faire.

Il n'y a point d'armateur qui n'ouvre un compte à chacun de ses navires, et même à chacun des voyages de ses navires, pour en connaître les résultats; et comme tous ces résultats arrivent dans un compte commun, celui de *profits et pertes*, la multiplicité des comptes ne cause jamais ni gêne, ni confusion. Il y a tel négociant qui a trois ou quatre cents comptes ouverts sur son grand livre; il n'a qu'à le parcourir pour savoir où il en est, non-seulement par rapport à chacun de ses correspondans, mais aussi par rapport à chacune de ses spéculations.

Souvent des maisons de commerce font des spéculations de concert et en commun. Elles ne sont point associées pour leurs autres affaires; elles n'en font de compte à demi, qu'une seule, ou une suite d'affaires du même genre. Alors elles ouvrent chacune de leur côté, sur leurs livres, un compte à cette af-

CHAP XVIII.

Des comptes
en
participation.

VIII^e PART.

faire. Elles portent au débit de ce compte, toutes les avances qu'elles lui font, dans l'intérêt commun, et suivant les conventions qu'elles ont consenties. Elles portent au crédit de la spéculation ce qu'elle rapporte, et elles se partagent la perte ou le gain qui résulte de la balance de ce compte, qu'on nomme un *compte en participation*, parce que chacun y participe tant pour les frais et pour les soins, que pour les profits.

Ce que c'est
que les
comptes
courans.

Les *comptes courans* sont des relevés qu'on fait sur le grand livre, du compte, tantôt d'un correspondant, tantôt d'un autre. Les négocians se communiquent ces relevés, afin de se mettre d'accord sur l'état de leurs dettes et créances respectives. Lorsque j'envoie à un correspondant l'extrait de son compte, il le compare avec ses propres livres. S'il a omis, s'il a mal *passé*, c'est-à-dire mal enregistré un article, il le rectifie. Si c'est moi qui me suis trompé, il m'en avertit; on se met d'accord sur le solde de compte que l'un des deux doit à l'autre, et quand ce solde ne se paie pas, il forme le premier article d'un compte nouveau.

Ce que c'est
que les
comptes
d'intérêts.

L'époque où se font les transmissions de valeurs, est importante entre négocians. Ils jouis-

sent de la faculté d'employer une somme, de jouir de l'intérêt qui s'y attache, dès le moment où elle est effectivement entrée dans leurs mains. De même ils sont privés du pouvoir d'en tirer parti, dès le moment où ils s'en dessaisissent. Pour cette raison, aux comptes courans que s'envoient les négocians entre eux, se trouve joint ordinairement un *compte d'intérêts*. Il paraît difficile au premier aperçu de balancer les intérêts d'une foule de sommes, les unes payées, les autres reçues, à toutes sortes d'époques différentes. Voici comment l'on s'y prend.

On établit à côté de la colonne des sommes portées soit au débit, soit au crédit d'un compte courant, une autre colonne destinée à contenir les intérêts de chaque article. Pour calculer ces intérêts, on fixe arbitrairement une époque pour l'ordinaire plus reculée que la dernière échéance des valeurs contenues dans le même compte; par exemple, si l'un de mes correspondans m'a fait des remises dont quelques-unes ne seront payables qu'à la fin de l'année, je prends pour une époque commune, la fin de l'année, et je suppose que les sommes du compte sont toutes à recevoir et à payer ce jour-là. Je dois dès-lors à mon correspondant

VIII^e PART. les intérêts de toutes les sommes que j'ai reçues ou que je dois recevoir pour lui, depuis le moment de leur échéance véritable, jusqu'à la fin de l'année; comme lui, de son côté, me doit les intérêts de toutes celles que j'ai déboursées pour son compte, depuis l'époque du déboursement jusqu'à la fin de l'année également. Ces deux colonnes d'intérêts comparées par l'addition qu'on en fait, montrent quel est celui des deux qui a été le plus long-temps en avances à l'égard de l'autre, et le solde des intérêts est porté dans la colonne des sommes principales, au débit de celui des deux qui doit plus d'intérêts qu'il ne lui en est dû. On solde ensuite les sommes principales, et le solde que l'un des deux doit à l'autre, est dû dès l'instant qui a été choisi pour époque commune.

Si, par exemple, à la suite du compte courant et d'intérêts que j'ai remis à mon correspondant dans l'exemple ci-dessus, il se trouve être mon débiteur d'une somme de 9000 francs, je lui mande que son compte est soldé par 9000 francs, que je porte à son débit dans un compte nouveau, *valeur à la fin de l'année*, c'est-à-dire une somme pour solde dont il me devra les intérêts à partir de ladite époque. En effet, le compte d'intérêts ayant modifié

chaque somme du principal pour la réduire à ce qu'elle aurait été à l'époque unique qui a été fixée, toutes les sommes sont comme si elles avaient été reçues et payées ce jour-là. Or, si ce jour-là j'ai payé pour mon correspondant 9000 francs de plus que je n'ai reçu pour son compte, il me les doit à partir de ce jour-là.

Il me reste à vous expliquer, messieurs, ce que devient le solde du compte de *profits et pertes*, où nous avons renvoyé les soldes de tous les comptes qui n'ont pu se solder par leurs propres moyens.

Solde du
compte des
profits et des
pertes.

Ce compte m'offre à son débit toutes les sommes perdues, et à son crédit toutes les sommes gagnées durant l'espace qu'il embrasse. Ces deux côtés ne se balancent presque jamais par appoint. Supposons qu'il y ait au crédit un surplus, un solde qui représente l'excédant des bénéfices sur les pertes. Cet excédant a été confié au personnage fictif appelé *compte de profits et pertes*; comment son compte sera-t-il soldé? Si je suis seul propriétaire de mon entreprise, on portera ce solde au crédit de mon compte de capital, au crédit du compte par lequel, en formant mon entreprise, j'ai mis

VIII^e PART. un capital quelconque au service de cette entreprise. En d'autres termes, mon capital se trouvera accru de ce que j'ai gagné ; comme dans le cas contraire, il se trouverait diminué de ce que j'aurais perdu.

Dans une entreprise où se trouvent plusieurs associés, l'acte de société a dû régler d'avance dans quelle proportion seraient partagés les pertes ou les bénéfices : on porte alors une, deux, ou trois, ou cinq de ces parts, au crédit ou au débit des comptes particuliers de chaque associé. Chacun sait par ce moyen quels sont ses droits dans l'entreprise.

Des
liquidations.

Après avoir en différentes occasions fourni des fonds à une entreprise et en avoir retiré au besoin, après que chaque associé a eu son compte crédité de ce qu'il a fourni, et débité de ce qu'il a reçu, on voudra savoir comment chaque associé, au moment d'une liquidation, retirera sa part accrue de ses bénéfices, ou diminuée de ses pertes : avec quels fonds sera-t-il payé de la portion qui lui revient ? — Avec les fonds détaillés dans l'inventaire de l'entreprise, tels qu'ils résultent de l'excédant de ce qui lui est dû sur ce qu'elle doit. Les soldes de comptes dus par les correspondans ne sont-ils pas exigibles dès l'époque convenue pour le

réglement de chacun ? Les marchandises en-
core en magasin, si elles ne sont pas évaluées
au-delà de leur valeur au comptant, ne ré-
pondent-elles pas de toute la somme pour la-
quelle on les a portées au débit du compte de
marchandises ? Enfin la caisse ne renferme-
t-elle pas les espèces du montant desquelles
elle est débitée ? S'il y a eu des pertes à sup-
porter, à quelqu'un de ces égards, n'ont-elles
pas dû être portées au débit du compte de *pro-
fits et pertes*, et par conséquent n'ont-elles pas
dû réduire d'autant l'actif à partager ?

C'est ainsi, messieurs, que se tiennent et se
réglent les comptes de tous ceux qui ont des
entreprises industrielles. Ce que je vous en ai
dit peut suffire aux personnes qui ont des in-
térêts à débattre avec des entreprises de ce
genre ; à celles qui veulent exercer convena-
blement des fonctions judiciaires et administrati-
ves. Pour les hommes qui veulent être commer-
çans, manufacturiers, et même agriculteurs,
ces considérations, toutes rapides et abrégées
que j'ai été forcé de les rendre, faciliteront
beaucoup l'étude plus détaillée qu'ils feront
des procédés de leur art, parmi lesquels je
comprends pour beaucoup l'ordre et la tenue
des comptes. On arrive avec le temps à savoir

VIII^e PART.

toutes ces choses par routine; mais combien n'apprend-on pas plus vite et plus aisément la pratique, quand on sait d'avance le motif et le but de chaque opération?

Un administrateur des finances de l'état a beaucoup de bonnes idées à prendre dans les procédés du commerce. Ils tiennent à l'art de l'un et de l'autre, plutôt qu'à la science; je le sais. Mais la science en général ne s'éclaircit-elle pas par les applications qu'on peut en faire?

NEUVIÈME PARTIE.

NOTIONS COMPLÉMENTAIRES.

CHAPITRE PREMIER.

Des rapports de la statistique avec l'économie politique.

A mesure que les nations de l'Europe sont devenues plus populeuses, plus riches, et plus puissantes, l'attention des hommes instruits, et de ceux qui aspirent à l'être, s'est plus particulièrement dirigée sur la situation, la manière d'être des différens états. On a cherché à rattacher la condition de l'espèce humaine aux institutions des divers pays. On avait l'histoire des princes : on a voulu avoir celle des nations ; on a été conduit à rechercher ce qui pouvait les rendre plus heureuses ; les progrès déjà faits ont permis d'apprécier ceux qui restaient à faire ; et cette époque de transition a

Ce qui a donné naissance à la statistique.

IX^e PARTIE. rendu nécessaire l'étude des choses sociales. On a voulu en connaître la nature et en juger les effets. De là l'importance que chaque jour acquièrent l'économie politique, c'est-à-dire la connaissance de la nature des choses, et la statistique qui nous instruit des phénomènes qui en sont les résultats.

La statistique
essentiellement
progressive.

Cette première vue générale nous indique que l'économie politique est une science fixe, et la statistique une science essentiellement progressive comme l'histoire. Dans tous les temps et dans tous les pays l'industrie aidée des capitaux et du sol, donnera des produits qui feront nos richesses; dans tous les temps et dans tous les pays, la satisfaction de nos besoins, les consommations et les jouissances qui en sont la suite, diminueront ces richesses. Mais dans tous les temps, le nombre des hommes dont se compose chaque nation, ne sera pas le même, et ils ne jouiront pas des mêmes avantages; ils ne seront pas également bien accommodés.

Des faits
qui sont le
fondement de
l'économie
politique.

Ces deux genres de connaissances sont fondés sur des faits d'un ordre différent. Le sang circule dans les veines : voilà un fait des mieux avérés; mais c'est un fait constant qui arrive toujours dans des circonstances pareilles; il a toujours les mêmes causes et produit les mêmes

effets, sauf les circonstances accidentelles qui troublent son action; mais, en lui-même, il ne présente point de phénomènes nouveaux. On le connaît pour avoir été solidement établi une fois pour toutes. Il n'a plus besoin d'être constaté dans aucun journal de faits médicaux. Or, il est en économie politique des faits absolument du même genre. Bien que l'argent soit employé dans la plupart des échanges, on peut se convaincre que les achats et les ventes se réduisent tous à des échanges en nature, et qu'au fond, les produits ne s'achètent pas avec de l'argent, mais avec d'autres produits. Ce fait, tout aussi constant que celui qui précède, quoique non moins avéré, n'est pourtant pas plus que l'autre, de nature à être consigné dans une statistique. Il est une conséquence nécessaire de la nature des choses, et non d'un concours de circonstances fortuites. Si l'on en parle dans une statistique, ce n'est pas pour l'annoncer : il est déjà connu. C'est accidentellement et pour remettre sous les yeux du lecteur, un fait dont l'existence ne dépend pas d'une observation nouvelle.

De là les différences qui caractérisent ces deux genres d'études : l'une (l'économie politique) appartient à tous les temps, à tous les lieux. L'autre (la statistique) n'enseigne point

Des faits
qui sont le
fondement de
la statistique.

IX^e PARTIE.

de vérités générales, et s'attache à constater les phénomènes à mesure qu'ils arrivent. Il est impossible de ne pas ajouter au mot de *statistique*, ceux-ci : *de tel endroit et de telle époque*. On ne peut pas dire absolument : tel ouvrage enseigne la statistique ; car la statistique du jour de demain, de l'année prochaine, n'existe point encore ; tandis que l'on peut dire : tel ouvrage contient les vérités fondamentales et invariables de l'économie politique.

La statistique
n'est pas le
fondement
de l'économie
politique.

L'homme qui prétendrait que la statistique est le fondement de l'économie politique, confondrait ces deux natures de faits. Toute science se compose de faits. Qui pourrait en douter ? Que serait une science qui nous apprendrait autre chose que ce qui est, ou ce qui se fait ? Une chimère. Mais on peut envisager les faits sous divers points de vue ; on en tire des conclusions de plusieurs sortes. Si l'on disait à un chimiste : *Vous prétendez nous enseigner la manière de faire de l'acide sulfurique ; mais savez-vous quelle quantité de soufre on extrait habituellement des mines ? de quelle quantité d'oxygène nous pouvons disposer au besoin ? Telles sont les bases de la fabrication de l'acide sulfurique.* — Le chimiste serait en droit de répondre : *Je n'ai nul besoin de savoir combien de livres de soufre on peut trouver dans*

Paris, ni combien il y a d'oxigène dans toute l'atmosphère. Cela ne m'apprendra point comment se forme l'acide sulfurique; mais j'ai besoin de savoir quelles sont la nature et les propriétés du soufre et de l'oxigène.

Ce ne sont pas davantage les états d'importation et d'exportation qui nous apprendront ce qui cause de la perte ou du profit pour une nation. C'est la connaissance de la nature du commerce : la manière dont les choses sont et dont les choses se passent par rapport au commerce. Voilà quels sont les faits importants, ceux dont nous pouvons tirer quelque lumière relativement aux événemens passés et à ceux que nous réserve l'avenir.

Pour signaler de tels faits, il est indispensablement nécessaire de connaître la physiologie de cet être vivant et compliqué qu'on nomme la *société*; il faut connaître les organes par le moyen desquels il agit et se conserve. Or, la physiologie de la société, c'est l'économie politique, telle qu'elle est comprise et cultivée de nos jours. On sait, par la voie de l'analyse, quelle est la nature des différens organes du corps social; l'expérience montre ce qui résulte de leur action; on sait dès-lors sur quels points doivent porter les observations dont il est possible de tirer des conséquences. De sorte qu'on

CHAP. I.

La connaissance de la nature des choses est l'essentiel.

Et par conséquent les faits qui nous la font connaître.

IX^e PARTIE. peut dire que *l'économie politique est le fondement de la statistique*; proposition bien différente de l'opinion commune qui regarde la statistique comme le fondement de l'économie politique.

La statistique
seule
n'explique
rien.

Si l'on avait fait des statistiques du temps de Philippe le Bel, et qu'elles fussent exactes; si on les comparait avec celles qu'on fait de nos jours, et que celles-ci fussent exactes aussi, que nous apprendraient-elles? Que l'Europe produit et consomme beaucoup plus de choses qu'elle ne fesait il y a cinq cents ans. Le fait n'est pas douteux; il est généralement reconnu pour vrai; mais quelle en est la cause? Comment les progrès de l'agriculture, des arts et du commerce, ont-ils pu produire cet effet? En quoi consistent ces progrès? et de même, quelle en est la cause? C'est là que gît la difficulté. La statistique peut énoncer le fait, et ne saurait l'expliquer; et ceux qui tentent de l'expliquer sans connaître l'économie des sociétés, sont convaincus d'absurdité à tout moment.

Je voudrais bien que ces gens qui ne veulent que des faits, nous apprissent si le montant des impôts est reversé dans la société par les dépenses des gouvernemens. Je voudrais qu'ils défendissent par des raisons tolérables, la politique de ces princes qui encouragent la popu-

lation, sans s'inquiéter de ce qui est indispensable pour que le peuple subsiste, comme ferait un fermier qui multiplierait ses brebis sans avoir des pâturages pour les nourrir. Sans doute, toute espèce de connaissance est fondée sur des faits; mais c'est sur l'action qu'une chose exerce sur une autre; cette action est un fait constant, quelquefois silencieux et obscur, comme le progrès de la sève qui gagne le tronc, les branches et les feuilles d'un arbre; un fait qui ne se découvre qu'à l'observateur diligent et patient à la fois; un fait dont les statistiques ne peuvent indiquer la cause ni les résultats, mais seulement constater l'avancement.

Les meilleurs tableaux statistiques ne fournissent aucune lumière sur une foule d'autres questions. Les honoraires des avocats, des chirurgiens, etc., font-ils, ou ne font-ils pas partie des revenus généraux d'une nation? Y a-t-il ou n'y a-t-il pas un double emploi, lorsque l'on comprend dans les revenus généraux de la nation, tout à la fois le produit de l'herbage où l'on a engraisé un bœuf, et la valeur du bœuf engraisé sur l'herbage? Le blanchisseur qui gagne deux mille écus par année, sans introduire dans le monde un seul produit nouveau, introduit-il une nouvelle somme de re-

IX^e PARTIE. venu dans la société? Questions qui sont toutes susceptibles de solutions rigoureuses.

Le raisonnement doit accompagner les faits.

Les faits les plus concluans ne suffisent pas à notre instruction, si nous n'y joignons le raisonnement. Lui seul nous conduit aux conséquences qu'on en peut tirer. Tous les faits sont dans la nature; mais ils y sont comme les mots dans le dictionnaire. Ce ne sont point encore des vérités: il faut qu'ils s'enchaînent, qu'ils soient liés entre eux pour qu'il en sorte des idées. L'homme qui dit: *Je m'en tiens aux faits: ils sont toute l'économie politique*, ne saurait nous apprendre rien, si ce n'est qu'il ne connaît bien ni les faits, ni l'économie politique.

De l'utilité de statistiques.

Prétendrait-on d'un autre côté, que l'économie politique ne peut tirer aucun secours de la statistique? Cette conclusion serait trop absolue. Toutes les vérités se tiennent par quelque endroit. Le rapprochement constant de quelques faits consignés dans les statistiques, peut éclairer sur leur cause et jeter du jour sur la chaîne qui les lie. Dans le grand laboratoire de la société, il ne nous est pas permis de répéter à volonté les expériences dont le résultat serait le plus favorable à notre instruction. Ces expériences sont trop chères et trop dan-

gereuses. L'amour de la science a coûté la vue, l'existence même à des savans excités par leur zèle. Mais les expériences où la vie de plusieurs milliers d'êtres humains, où le sort des nations entières peuvent être compromis, quelquefois sans aucun résultat, sont trop hasardeuses. C'est par l'observation des phénomènes qu'amène le cours ordinaire des choses, que nous devons y suppléer; mais pour le faire avec fruit, nous devons mettre un certain art dans la manière d'en tenir registre, ainsi que je le montrerai bientôt.

C'est ainsi que nous pourrons nous convaincre de la possibilité de fertiliser, de peupler des provinces entières, avec moins de frais qu'on ne forme une colonie lointaine. Les heureux effets remarqués dans une localité peuvent servir de base à des calculs plus étendus. Des communications ouvertes en faveur d'une seule commune, montrent la prospérité qui peut régner sur tout un pays.

Exemples.

La statistique fournit d'importantes confirmations à des principes contestés. L'ignorance et la routine soutiennent encore tous les jours, même aux États-Unis, qu'un pays s'enrichit par ses exportations, et se ruine par ses importations. L'économie politique démontre qu'un pays ne gagne dans son commerce avec l'étran-

Les résultats confirment des principes.

ger, qu'autant que la somme de ses importations excède au contraire celle de ses exportations. Et deux faits également bien constatés, c'est, d'une part, que les marchandises que les États-Unis reçoivent, surpassent en valeur celles qu'elles expédient au dehors; et, en même temps, que ces mêmes États croissent en prospérité. Ce double résultat est inexplicable aux yeux des hommes qui sont restés étrangers aux principes de l'économie politique, et s'expliquent naturellement pour ceux qui les connaissent (1).

Ce sont les recherches de la statistique, aidées du raisonnement, qui ont appris à l'Angleterre que le nombre des indigens s'est accru en proportion des sacrifices qu'on faisait pour le diminuer.

Le motif pour multiplier les hospices d'enfants trouvés, a été d'ôter tout prétexte à l'indigence de se défaire de ces infortunés par des voies plus criminelles; et tout récemment un statisticien habile (M. De Gouroff) a montré par de simples tableaux statistiques, que les pays

(1) Voyez le chapitre 15 de la IV^e partie de cet ouvrage, intitulé : *De la libre importation des marchandises étrangères, et de l'avantage qu'une nation en retire*, tome III, page 346.

où l'on n'ouvrait point d'hospices aux enfans trouvés, étaient aussi ceux où il se commettait le moins d'infanticides (1). Une coïncidence qui frappe tous les voyageurs est l'amour du travail, le soin de la famille, qui règnent dans tous les pays protestans de l'Europe; et l'incurie, la misère, qui rongent tous les pays catholiques, et surtout ceux où dominent les pratiques superstitieuses et les moines. CHAP. I.

La nature des choses et le raisonnement pouvaient faire prévoir de tels résultats; mais ils sont bien plus éloquens, quand ils ont reçu la sanction de l'expérience.

(1) « Mayence n'avait point d'établissement de ce genre, et depuis 1799 jusqu'en 1811 (pendant 12 ans) on y exposa seulement 30 enfans. Napoléon qui s'imaginait qu'en multipliant les maisons d'enfans trouvés, il préparait des recrues pour ses armées, ordonna d'établir un *tour* dans cette ville. Ce tour fut ouvert le 7 novembre 1811, et subsista jusqu'au mois de mars 1815, que le grand-duc de Hesse-Darmstadt le fit supprimer. Pendant ces 3 ans et 4 mois, la maison reçut 516 enfans trouvés. Une fois qu'elle fut supprimée, comme l'habitude de l'exposition n'était pas encore enracinée dans le peuple, tout rentra dans l'ordre: on ne vit dans le cours des 9 années suivantes, que 7 enfans d'exposés. » De Gouroff : Recherches sur les enfans trouvés.

CHAPITRE II.

De l'imperfection des ouvrages de statistique.

COMME dans tous les genres de connaissances dont on a confusément senti la nécessité, mais dont on n'a pas eu le temps de connaître les ressources et de déterminer les limites, on s'est jeté, au sujet de la statistique, dans des divagations qui ont nui à son perfectionnement.

Inconvénient
des statistiques
trop détaillées.

Un membre du parlement d'Angleterre (sir John Sinclair), dont on ne peut cependant que louer le zèle patriotique et la diligence, a réuni sur l'Écosse seulement, une masse d'informations contenues dans cinquante grands volumes in-8° d'une impression très-serrée, qu'il a réduits à 21 volumes in-8°, terminés en 1799, après beaucoup de soins et de peines, et dont les renseignemens avaient probablement cessé d'être vrais un an plus tard. A ce compte, et sur la même échelle, une statistique de l'Europe entière exigerait au-delà de mille volumes. Et comme il est douteux que dans tous les pays de l'Europe, il se trouvât dans chaque paroisse, le même zèle qui s'est manifesté en

Écosse, pour recueillir et diriger vers un centre commun, les documens relatifs à chaque localité, il est permis de croire que si l'on faisait une pareille statistique pour toute l'Europe, un tel ouvrage destiné à ne contenir que des vérités de fait, présenterait plus de lacunes, d'inexactitudes et d'erreurs qu'aucun autre.

CHAP. II.

Ce n'est pas tout : comme on a vu que la statistique se compose de faits auxquels chaque année, chaque jour apporte des modifications, il faudrait fréquemment, sur nouveaux frais, recueillir des matériaux nouveaux, en soigner l'impression, etc., jusqu'à ce qu'on eût une quantité de volumes qui, par leur abondance même, deviendraient d'une absolue inutilité.

L'Écosse forme un pays peu étendu ; il jouit d'une administration régulière ; un esprit d'ordre, un esprit national y font partout sentir leur utile influence ; le clergé presbytérien est en général éclairé ; il est répandu jusque dans les moindres villages. Ce sont de puissans secours à qui veut recueillir des notions statistiques, et bien peu de pays réunissent de pareils avantages ; aussi est-il difficile d'accorder une grande confiance à la plupart des livres de statistique. Les auteurs trop souvent se copient les uns les autres. Le dernier venu cite comme garantie l'assertion de celui qui l'a précédé ;

Difficulté de réunir les données statistiques.

IX^e PARTIE.

mais celui qui l'a précédé, sur quoi s'était-il fondé ? On est souvent réduit aux données les plus vagues et les plus fugitives, pour appuyer des conjectures sur lesquelles on se fonde ensuite, comme sur des vérités de fait. Lavoisier, qui est bien certainement un des écrivains les plus consciencieux qui se soient occupés de ces matières, convient lui-même que les résultats en sont toujours fort hypothétiques (p. 13) ; et, comme s'il avait besoin de fournir lui-même la preuve de cette assertion, il évalue, d'après des raisonnemens où je ne le suivrai pas, la consommation moyenne des habitans de la France, à 110 livres tournois par tête ; d'où il conclut le revenu agricole de toute la nation française, qu'il porte en conséquence à deux milliards sept cent cinquante millions. « Les écrivains français, dit Arthur Young, auteur également consciencieux (1), pour connaître les revenus du pays, se sont fondés principalement sur le produit de certains impôts, particulièrement des vingtièmes, et sur la quantité de nourriture consommée : il était difficile de choisir de plus mauvaises bases... Autant valait consulter la position des étoiles pour établir des calculs d'économie politique. » Quant à lui, d'après des bases qu'il

(1) Voyage en France, édit. anglaise, tome I, p. 455.

croit meilleures, il évalue les revenus agricoles de la France, vers la même époque, à cinq milliards deux cent quarante millions. Ainsi, voilà deux hommes renommés pour leur jugement et pour leur exactitude, qui, sur un fait contemporain, diffèrent du double au simple.

Ce qu'il y a de plus fâcheux, c'est que, dans la nécessité où sont les auteurs de statistiques d'avoir recours à l'administration pour beaucoup de documens qu'elle seule peut fournir, les documens officiels ne sont pas plus sûrs que les autres. Un ministère porte la dette flottante à 250 millions ; un autre ministère prouve qu'à la même époque elle était de 800 millions (1). Un ministre des finances dit à la législature, que les sommes dues au trésor, s'élèvent à 311 millions, et qu'elles figureront en recette dans les budgets subséquens, à mesure qu'elles rentreront ; et elles n'y figurent plus du tout (2).

Les documens
officiels
imparfaits.

Ce sont surtout les états d'exportations et d'importations dont il faut se défier. Presque tous, dans tous les pays de l'Europe, ils annoncent un excès de marchandises exportées sur les marchandises importées, et l'on en conclut l'accroissement de richesses de tous les grands

(1) Ganilh : Science des finances, p. 43.

(2) Même ouvrage, p. 53 et 56.

IX^e PARTIE.

états ; il est cependant impossible qu'ils exportent, en même temps, tous, plus qu'ils n'importent ; et ce cas serait très-fâcheux pour eux, car ils seraient tous en perte. En effet, les profits du commerce extérieur ne proviennent que de la supériorité des retours sur les envois (1). Il suffit d'avoir un peu d'expérience en ces matières, pour s'être aperçu qu'avec des tableaux on prouve tout ce qu'on veut, pourvu qu'il y ait beaucoup de chiffres.

Les évaluations
en argent
sources
d'erreurs.

Une source intarissable d'erreurs dans les statistiques, est l'évaluation en argent des objets produits et consommés. La valeur des choses varie perpétuellement ; elle varie, selon les époques et selon les lieux. Les tableaux qui présentent une évaluation quelconque font naître autant d'idées différentes qu'ils ont de lecteurs. Une voie de houille coûte, à Saint-Étienne, près de la mine, 8 francs, et la même voie coûte, à Paris, 60 francs. Est-ce sur le pied de 8 francs ou de 60 francs qu'elle doit être comprise dans les productions générales de la France ? La valeur de la monnaie elle-

(1) Voyez dans mon *Traité d'Économie politique*, 5^e édition, tome I, page 222, et tome II, page 241, pourquoi deux nations peuvent à la fois importer plus qu'elles n'exportent, et profiter réciproquement.

même change perpétuellement. Mille francs à Paris, en 1829, ne valent pas ce qu'ils valaient avant la révolution. Lavoisier convient lui-même que c'est dans l'évaluation des produits, qu'il est aisé de se tromper : « Dans presque « tous les essais de ce genre, dit-il, on a fait « entrer en compte deux ou trois fois la même « valeur, et l'on est arrivé à des résultats faux « ou exagérés (1). »

On serait tenté de croire que le nombre des habitans qui peuplent une ville, un canton, est susceptible d'être exprimé avec une tolérable exactitude. Il semble qu'un nombre d'hommes est un fait tellement positif, qu'il doit être facile à constater. Rien, au contraire, n'est si difficile. On n'agit pas ici sur une matière inerte, sans volonté ; mais sur des êtres animés, que leurs besoins, leurs goûts, leurs intérêts, leurs passions, mettent perpétuellement en activité. Il s'agit de constater leur existence dans des lieux civilisés, et par conséquent populeux ; de la constater à une époque déterminée, parce que leur nombre varie sans cesse. Il faut donc employer simultanément plusieurs agens, parmi lesquels il peut s'en trouver de négligens ou

CHAP. II.

Difficulté
de connaître
la population
d'un pays.

(1) Résultats d'un ouvrage sur la richesse territoriale de la France, par Lavoisier, page 4.

IX^e PARTIE.

d'inexact. Il y a des doubles emplois, ou des oublis à craindre. Aussi, a-t-on cherché divers moyens d'estimer le nombre des habitans d'un pays, sans les compter immédiatement. On a voulu, par exemple, déterminer leur nombre, d'après la consommation de blé qu'on observait; mais, outre que le même nombre d'hommes achète et consomme beaucoup moins quand les denrées sont chères que lorsqu'elles sont à bon marché, quels calculs peut-on baser sur la consommation d'un peuple comme celui de France, dont la moitié ne mange presque jamais de blé, et dont la nourriture se compose d'ailleurs d'orge, de seigle, de sarrasin, de châtaignes, de maïs, de haricots, de pommes de terre, sans compter les proportions variables de porcs, de lapins, et même de viande de boucherie, qui s'y mêlent accidentellement?

L'un des plus respectables administrateurs qu'ait eus la France, Necker, recommande le relevé des naissances, comme une des meilleures bases qu'on puisse avoir pour connaître la population; et il en a fait usage lui-même pour ses évaluations. On peut s'étonner qu'un protestant ait accordé sa confiance aux registres des curés, à une époque (1784) où, dans le fond des campagnes, on attachait peu d'importance aux enfans des familles très-indigentes,

et où l'on n'enregistrait point les enfans nés dans les religions protestantes (1). Mais la grande difficulté par cette voie, est le choix de la proportion qu'il convient d'établir entre le nombre des naissances et la population des vivans. Cette proportion diffère beaucoup, suivant la marche progressive ou rétrograde de la prospérité publique, et suivant la longueur moyenne de la vie, chez le peuple dont on veut connaître le nombre.

Comme le nombre des habitans n'excède jamais les moyens d'exister dont ils disposent, et qu'il parvient toujours à atteindre cette limite, dans un pays où la production va croissant, le même nombre d'habitans donne le jour à un bien plus grand nombre d'enfans. Dans ce cas, la population est moins nombreuse relativement aux naissances. Dans le cas contraire, lorsque la population décline, le même nombre de naissances indique une population moins nombreuse qu'elle n'est réellement.

Indépendamment de ces causes qui, d'état à état, détruisent la proportion entre le nombre

(1) Malthus est convaincu qu'il y a de grandes omissions dans les registres de naissances, particulièrement en Angleterre. (Voyez l'Essai sur la population, liv. II, chap. 11.)

IX^e PARTIE.

des naissances et celui des habitans, il est une autre cause qui, dans un même pays, change tout-à-fait cette proportion; c'est la durée moyenne de la vie. En effet, le nombre des hommes ne pouvant dépasser leurs moyens d'existence, si les hommes vivent plus longtemps, il en naît un moins grand nombre; le genre humain est tenu au complet avec moins de naissances et moins de décès; ce qui est beaucoup plus favorable à son bonheur.

Les
connaissances
économiques
nécessaires aux
statisticiens.

L'imperfection des connaissances économiques antérieurement à l'époque où nous sommes, a nuï aux évaluations statistiques. Lavoisier ne craint pas de dire : « J'ose affirmer avec confiance que la somme numéraire à laquelle s'élève le revenu national du royaume, n'excede pas un milliard deux cents millions (1). » Or, de son temps, les impôts s'élevaient à 600 millions, et beaucoup au-delà en y comprenant la dime et les droits seigneuriaux; d'où il serait

(1) Lavoisier veut dire le revenu national évalué en numéraire; il savait très-bien que le numéraire effectif, l'argent et l'or monnayés, s'élevaient à plus de deux fois cette somme. On a acquis une plus grande rigueur d'expression à mesure que l'on a mieux connu la nature de la chose désignée.

résultat que le gouvernement et ses agens auraient consommé plus de la moitié de tous les revenus de la France, et que le reste de la nation aurait vécu sur l'autre moitié! Les dépenses actuelles du gouvernement qui, avec les dépenses des communes et des départemens, s'élèvent à plus de 1200 millions, emporteraient la totalité des revenus de toute la France à cette époque! Ce qui n'est pas possible. Les plus basses évaluations actuelles portent le revenu total, de quelque nation que ce soit, à cinq ou six fois la somme des dépenses du gouvernement, et je crois que, si tout y était compris, il s'élèverait beaucoup au-delà. Il n'est pas possible d'après cela d'évaluer le revenu national de la France à l'époque où écrivait Lavoisier, à moins de six ou sept milliards.

Un préfet, en donnant la statistique officielle de son département, donne la balance de son commerce, l'évaluation des marchandises qui entrent et sortent de ses limites; et il en conclut la somme de numéraire qui s'y trouve en circulation! Tout cela est imprimé à l'imprimerie nationale. Ce n'est pas seulement du papier, de l'encre et de la main-d'œuvre perdus. Ce sont des mots et des chiffres où il est impossible qu'il se trouve un seul document qui ne soit une erreur.

IX^e PARTIE.

CHAPITRE III.

De l'arithmétique politique.

Ce que c'est
que
l'arithmétique
politique.

ON a pu s'apercevoir que les moyens qu'on met en usage pour se procurer des données statistiques, sont de deux sortes. Tantôt on emploie l'observation directe, comme lorsque l'on constate la population d'un endroit par un dénombrement, ou bien la quantité de marchandises exportées ou importées par l'inspection des registres des douanes. Tantôt on cherche la vérité par les calculs de l'*arithmétique politique*. C'est-à-dire que l'on part de certaines données pour arriver, au moyen de l'induction, à des résultats auxquels on ne peut parvenir directement. C'est ainsi qu'avec la difficulté qu'on éprouve à connaître la population d'une ville, d'un pays, par un dénombrement direct, on l'estime d'après le nombre des maisons, en supposant un certain nombre d'habitans par chaque maison. Lagrange, instruit par les distributeurs des vivres de l'armée, de ce qui compose la nourriture journalière d'un soldat,

ayant remarqué d'ailleurs qu'il existe au moins un cinquième de la population qui n'a pas dix ans d'âge, et que deux enfans et une femme consomment autant qu'un homme fait, il en a conclu la consommation de la France.

On voit que, dans l'arithmétique politique, comme dans la statistique, tout dépend de l'exactitude des bases. Un grand appareil de chiffres ne suffit pas pour établir une vérité. Quand une première observation est défectueuse, les multiplications et les divisions que l'on bâtit sur ce fondement, éloignent les calculateurs de la vérité, au lieu de les en rapprocher. Si l'on cherche le nombre des habitans par le nombre des maisons, on peut se tromper de dix millions d'habitans sur vingt, selon que l'on estime à cinq ou à dix, le nombre des personnes qui habitent sous chaque toit. Je crois qu'il ne convient d'employer de semblables données, que lorsqu'on n'a aucun autre moyen plus simple d'arriver à la vérité. Voulant vous donner, messieurs, une idée, bien imparfaite sans doute, de la valeur annuellement produite par les cordonniers de France, j'ai cherché à la conclure du nombre de leurs consommateurs; et cela nous a suffi pour présumer que ces artisans, tout seuls, produisaient plus de richesses que toutes les mines d'argent du Nou-

L'essentiel est
de s'assurer
des bases.

IX^e PARTIE. veau-Monde (1). Mais il était facile de voir que je ne me serais pas contenté d'un calcul aussi vague, si j'avais eu un autre but que de montrer quelle immensité de valeurs nouvelles, les plus humbles industries pouvaient produire chaque année, dans un grand état.

Abus qu'on
peut en faire.

L'abus de l'arithmétique politique est de vouloir, à l'aide d'un appareil de chiffres, fournir des bases à des règles de conduite et donner des suppositions comme des vérités.

Un plus grand abus encore est de donner, par une pétition de principe, la supposition même pour le résultat d'un calcul, comme a fait Colquhoun, lorsqu'il a dans son *Traité de la richesse et des ressources de l'empire britannique*, estimé la quantité de fourrages produite par la Grande-Bretagne, d'après le nombre des bestiaux qu'elle nourrit, et le nombre de ses bestiaux, d'après les fourrages qu'elle récolte.

Un journal anglais, où l'on met en parallèle l'industrie de la Grande-Bretagne avec celle du reste du monde, pour donner une haute idée de la première, prétend que les travaux anglais qui ont le coton pour objet, ne pourraient pas être exécutés par soixante-deux

(1) Voyez tome I, page 176 de cet ouvrage.

continens aussi grands que l'Europe, moins l'Angleterre; ce qui pourrait faire croire qu'il y a dans un Anglais soixante-deux fois plus de capacité industrielle que dans tout autre habitant du globe (1). Or, comment les auteurs de cet écrit font-ils pour soutenir une proposition si gonflée de ridicule? Ils comparent la superficie de la terre entière avec la superficie de la Grande-Bretagne; et, répartissant sur toute cette immense surface, hors l'Angleterre, la quantité de coton travaillée en Angleterre, ils trouvent aisément que, sur chaque mille carré, on fabrique soixante-deux fois moins de coton que dans la Grande-Bretagne. De cette manière, l'industrie de la France, de la Belgique, de la Hollande, de l'Allemagne, etc., disséminée sur les terres désertes ou mal peuplées de l'intérieur des Amériques, sur les sables de

(1) *The Quarterly Review*, n° 67. Il est vrai que c'est un journal *tory*; mais, pour ce qui est de la vanité nationale, les journaux *wighs* ne valent pas mieux que les autres; témoin les articles ridicules où la *Revue d'Édimbourg* compare l'état des sciences et des lettres en France et en Angleterre. Le même recueil (july 1819) prétend qu'un Anglais lit cinquante fois plus de gazettes qu'un Français; d'où il résulterait que si un Français passe un quart d'heure chaque jour à lire les journaux, un Anglais y passe sa vie entière.

IX^e PARTIE.

l'Arabie ou du Sahara, de la Sibérie et de la Laponie, où l'on ne voit guère de filatures de coton, ne saurait en effet briller d'un grand éclat.

Erreurs qui
peuvent naître
de
l'arithmétique
politique.

Je ne pense pas qu'on doive grossir les statistiques de calculs d'arithmétique politique qui peuvent se déduire des données fournies par l'observation; calculs susceptibles de s'étendre indéfiniment, et que les publicistes peuvent faire lorsqu'ils en ont besoin, et de la manière qui leur convient. A quoi bon me donner le rapport des naissances et celui des mariages à la population, si j'ai la population, aussi bien que le nombre des naissances et des mariages? Au moyen de ces données, j'aurai les rapports si j'en ai besoin. *L'Annuaire du bureau des longitudes*, qui est pourtant l'ouvrage qui renferme le plus de données positives sous le moindre volume, serait plus concis encore, s'il laissait aux arithméticiens politiques le soin de déduire ce qu'il appelle les *lois de la mortalité*, les *lois de la population*, qui montrent, sur un nombre donné de naissances, combien il reste d'individus à chaque âge. Des rapports variables ne sont pas des lois: ils changent, selon la manière de vivre des peuples, et il faut de toute nécessité recommencer les observations et les calculs, suivant les époques et suivant les

lieux. Comme, d'ailleurs, ces tables confon-
dent des manières de vivre très-différentes,
elles donnent des résultats faux pour presque
toutes les classes de la société. Quand on se sert
de la longévité des classes aisées de la société,
pour balancer celle des classes indigentes, et
de la longévité de ces dernières pour balancer
celle des classes aisées, on ne donne une idée
juste de la longévité ni des unes ni des autres.

A vrai dire il n'y a point de loi commune
pour la durée de la vie. Les tables qui sont
dans l'Annuaire du bureau des longitudes, ont
beau annoncer qu'un homme de 40 ans n'a que
23 ans à vivre, ce calcul n'est une indication
pour personne. L'homme bien constitué et
menant une vie régulière, vivra plus de 23
ans; et celui qui sera dans le cas contraire,
vivra beaucoup moins. Les compagnies qui ont
voulu se servir de semblables données pour
régler des conditions relativement aux rentes
viagères et aux assurances sur la vie, se sont
gravement méprises, en attribuant à des indi-
vidus de choix, une longévité commune.

Ce qui rend les calculs de l'arithmétique
politique véritablement intéressans, ce sont les
rapprochemens que l'on peut faire des nombres
fournis par des données positives, et d'où ré-
sultent des aperçus nouveaux et importans.

CHAP. III.

Tableau de la
longévité
dans les
différentes
classes de la
société.

Il n'y a point
de loi
commune
pour la
longévité.

Quelles
inductions
sont
intéressantes.

IX^e PARTIE. M. Charles Dupin, par exemple, a calculé ce que les simples relevés des naissances et des décès annuels, ôtent à l'empire des opinions anciennement enracinées; et ce qu'ils ajoutent à l'empire des opinions formées à des époques plus récentes et plus éclairées.

Progrès de la
pensée après
la restauration.

M. Daru, dans ses *Notions statistiques sur la librairie*, est arrivé à des résultats piquans sur les progrès intellectuels et les produits commerciaux qui sont résultés de la révolution qui, en 1814 et 1815, a neutralisé un gouvernement militaire et despotique. Pour ne pas sortir de notre sujet, nous pouvons y remarquer que dans les dernières années du règne de Napoléon il s'est publié, année commune, seulement 139 ouvrages sur l'économie politique, les finances, le commerce, etc. Et que de 1816 à 1825, il s'en est publié, année commune également, 264; et qu'en résultat, l'industrie de la presse crée annuellement une valeur de près de 34 millions, création d'autant plus profitable que la matière première que cette industrie manipule, se compose d'objets presque sans valeur.

Je ne terminerai pas ce chapitre sans citer une observation judicieuse de M. A. Quetelet.
« Je suis loin de prétendre, dit cet économiste,
« que quelques tableaux numériques peuvent
« suffire pour déterminer tous les élémens com-

« pliqués de nos sociétés modernes. Il faudrait,
 « pour remonter des effets aux causes, ou
 « pour conclure de ce qui est à ce qui sera,
 « avoir égard à un ensemble de circonstances
 « qu'il n'est point donné à l'homme de pouvoir
 « embrasser; de là la nécessité de négliger
 « toujours, dans toute espèce d'appréciation,
 « un certain nombre de circonstances dont il
 « aurait fallu tenir compte (1). »

(1) Recherches statistiques sur le royaume des Pays-Bas, mémoire lu à la séance de l'Académie du 6 décembre 1828.

CHAPITRE IV.

Des formes qui conviennent à la statistique.

Les livres de statistique doivent être périodiques.

LA statistique n'est pas proprement une science ; on ne peut pas dire que l'on sait la statistique : on a seulement des notions statistiques sur de certains lieux et de certaines époques. Il en résulte que la statistique ne saurait composer un livre , mais une *suite de livres* pour chaque portion de pays, pour chaque localité qui présente des faits assez distincts les uns des autres , pour ne pouvoir être compris dans la même description. On peut faire la statistique, ou plutôt les statistiques d'une ville, d'une province, et même d'un pays tout entier, en réunissant les données fournies par chaque lieu, quand elles ont quelque intérêt pour l'ensemble du pays. Les ouvrages où ces faits sont consignés à mesure qu'ils arrivent, sont nécessairement des espèces d'ouvrages périodiques ; on est obligé de les refaire au bout d'une période quelconque. Devant se renouveler fréquemment, ils ne sauraient être très - volumineux.

On ne pourrait pas en faire les frais; et il serait impossible de les lire. CHAP. IV.

Il résulte de cette nature des choses, qu'il convient de les réduire aux notions essentielles, aux faits dont il est possible de tirer une conséquence, une instruction utile. Les circonstances futiles, sans importance, chargeraient inutilement le papier et la mémoire.

Ils doivent se réduire aux notions essentielles.

La nécessité de réduire les statistiques à leur moindre volume et de les renouveler fréquemment, nous impose encore l'obligation de n'y point consigner les faits qui ne sont susceptibles d'aucune variation (1). Outre que la situation physique des états ne peut nous éclairer que faiblement sur les moyens d'améliorer le sort de l'homme, c'est un genre de connaissances qui ne peut pas se perdre, ou que l'on peut du moins toujours retrouver aisément. Il dépend de nous de savoir quelle a été, à toutes les époques, la distance qui a séparé deux îles de la Grèce, ou quelle a été la hauteur du mont Olympe; tandis que nous n'avons aucun

Et aux faits variables.

(1) L'étymologie du mot statistique, du latin *status*, semble nous indiquer une situation qui peut changer. Mais ici je fais peu de cas de l'étymologie en comparaison de la nature de la chose et du service qu'on en peut tirer.

IX^e PARTIE.

moyen de retrouver certains faits qu'on a négligé de constater dans le temps, tels que la population des états de l'antiquité, la longévité de leurs citoyens, les différentes industries qu'on y exerçait, les profits qu'on y trouvait, la valeur des produits, le montant des impôts, etc. : connaissances qui jetteraient cependant de vives lumières sur la condition des peuples et sur les effets de leurs institutions. Ce sont là les faits qu'il est bon de consigner dans les statistiques. Si l'on y décrit en même temps les rivières, les lacs, les montagnes et les côtes d'un pays, et si, pour être utiles, de semblables descriptions doivent être répétées, on redira pendant cent années de suite, que la Hollande est un pays plat, et que le Rhône est un fleuve qui se jette dans la Méditerranée.

Les événemens historiques et les descriptions de mœurs ne leur conviennent pas.

II Une autre question se présente. Les institutions sociales sont sujettes à de grands changemens. La Rome du pape n'est plus celle de César. Mais ces changemens qui sont en général excessivement lents (1), peuvent devenir

(1) Les changemens de mœurs sont lents dans les nations, parce que ce sont de grandes masses, auxquelles il faut beaucoup de temps pour être pénétrées jusqu'au centre. Une boule de grande dimension n'est jamais réchauffée rapidement et n'est pas moins long-

l'objet de descriptions géographiques et historiques qui ne sont publiées qu'à de longs intervalles, qui ont pour objet de faire connaître les mœurs générales d'un peuple dans tel ou tel siècle, et seraient mal placées dans la description de l'état où se trouve un peuple dans une telle année en particulier.

CHAP. IV.

N'est-ce point, dira-t-on, appauvrir la science que de réduire le nombre de ses observations? Devons-nous craindre de connaître les nations sous trop de rapports? Non; mais, à mesure que nos connaissances se multiplient, nous sommes obligés de les distribuer en différentes classes, soit pour les acquérir d'une manière plus certaine, soit pour les conserver plus aisément. Les mêmes nécessités ont été observées, relativement à toutes les sciences. A mesure que le champ de la statistique croît en étendue, et que les objets qu'il s'agit d'observer se multiplient, il devient plus nécessaire de classer nos observations. Sans parler d'un hémisphère tout entier qui s'est ouvert aux

La matière de la statistique plus étendue qu'autrefois.

temps à perdre sa température. Les provinces de France les plus soumises à l'empire des prêtres, sont celles qui, comme la Franche-Comté, la Flandre, se sont trouvées long-temps sous la domination de l'Espagne, où le clergé est tout-puissant.

IX^e PARTIE.

recherches des modernes, combien, dans l'ancien monde même, d'îles, de continents tout nouveaux, et dont nos ancêtres ne soupçonnaient pas l'existence, peuvent maintenant avoir des statistiques! Dans nos vieilles contrées, que de notions nouvelles à acquérir! Pouvait-il être question, au commencement du dix-septième siècle, de savoir ce que l'on consommait, en Europe, de café, de thé, de pommes de terre? Ces choses y étaient complètement inconnues. Ce n'est que dans les premières années du dix-huitième siècle, qu'on a commencé à avoir des journaux; ce n'est, par conséquent, que depuis lors qu'il a pu être question de faire un relevé de leur nombre. Avant le dix-neuvième siècle, les machines à vapeur n'étaient pas une puissance; maintenant, elles figurent dans les statistiques, à côté de la population des états. Une foule d'arts nouveaux, dont nos pères ignoraient jusqu'au nom, créent des millions de richesses industrielles dans plusieurs contrées de l'Europe (1). C'est une entreprise folle, de nos jours, que

(1) L'art du lampiste; la fabrication du sulfate de quinine, du sucre de betterave, de l'eau-de-vie de pommes de terre; celle des acides nitrique, muriatique; des chlorures, de l'iode, et une foule d'autres.

de vouloir tout dire, et surtout de vouloir tout dire dans un seul ouvrage. CHAP. IV.

Il n'y aurait pas moins d'inconvéniens à grossir les livres de statistiques de doctrines d'économie politique. On ne peut bien savoir si deux phénomènes dépendent l'un de l'autre, sans s'être familiarisé avec une foule de principes dont la solidité ne peut être établie en peu de mots, et dont il faut connaître la connexité. Si à l'occasion des importations et des exportations, une statistique établit une doctrine sur la liberté du commerce, elle risque de grossir ses volumes de beaucoup de sottises. A peine peut-elle faire remarquer la coïncidence de deux faits successifs ou simultanés; c'est au publiciste à chercher à savoir si l'un tient à l'autre. Si la Sologne et le Berry misérables et dépeuplés, se couvrent de produits et d'habitans à mesure que des chemins et des canaux bien entretenus s'y multiplient, je ne peux prouver que ces deux faits sont une suite certaine l'un de l'autre, qu'en démontrant la liaison nécessaire des communications faciles avec la production, et de la production avec la population (1). Les inductions tirées même

Elle ne doit pas admettre les doctrines.

(1) Les habitans des villes des États-Unis se chauffent avec de la houille d'Angleterre qui est à plus de

IX^e PARTIE. des données de la statistique la plus sûre, pour être bonnes, veulent être fondées sur des principes; et les principes sont du ressort de l'économie politique.

➤ Mais, je le répète, il est impossible ou au moins très-difficile, de tirer des inductions d'ouvrages de statistiques qui ne nous présentent pas des faits successifs, en nous les montrant dans leurs différens états de progression ou de rétrogradation (1); il est impossible de les montrer dans ces différens états successivement, si les ouvrages de statistique ne sont

mille lieues de distance, préférablement au bois de leurs forêts qui est à dix lieues. Un transport de dix lieues par terre est plus dispendieux qu'un transport de mille lieues par mer. Nos provinces de l'intérieur ne pourront être florissantes, qu'autant que les transports y seront devenus beaucoup plus faciles.

(1) C'est ainsi que M. Daru a pu faire des rapprochemens tirés du journal de la librairie, d'où il résulte que,

En 1812, sous le règne de Napoléon, époque où l'opinion était comprimée, l'on n'a imprimé, en livres sur la politique, que 42,950 feuilles.

En 1814, époque où l'on a joui de beaucoup plus de liberté, on a imprimé 2,751,184 feuilles.

En 1825, époque où les journaux étant libres, on composait moins de brochures, on n'a plus imprimé sur la politique, que 1,579,604 feuilles.

pas périodiquement renouvelés; et il est impossible qu'ils soient renouvelés régulièrement s'ils sont trop considérables.

CHAP. IV.

De ces prémisses nous pouvons tirer quelques directions sur la manière de composer avec fruit les statistiques.

Statistiques
annuelles.

Dans les faits statistiques les uns sont de nature à pouvoir être facilement constatés tous les ans. Tel est le nombre des naissances, des mariages, et des décès. L'ordre des successions, l'intérêt des familles, l'exécution des lois civiles et politiques, exigent qu'on en tienne registre (1); et s'il règne quelque ordre dans l'administration, ces faits importans sont aisément constatés (2).

(1) On est obligé de constater le lieu de naissance et l'âge du citoyen pour savoir s'il doit un service militaire, s'il est capable d'être juré, d'exercer ses droits politiques, etc.

(2) Il serait très-contraire au bon ordre de l'administration qu'une secte religieuse, ou même différentes sectes, eussent la faculté de dresser les actes civils. Elles auraient trop de facilité pour se soustraire à la surveillance de l'autorité civile; elles pourraient mettre de la malveillance, ou tout au moins de la négligence, à dresser des actes que leurs rites n'approuveraient pas, et nuire à l'indépendance des citoyens.

IX^e PARTIE.
Statistiques
décennales.

D'autres faits statistiques sont difficiles à constater ; il en est qui ne peuvent subir que de faibles variations d'une année à l'autre, dont la vérification entraîne de grandes dépenses, et dont on peut déduire des conséquences importantes, sans les reproduire tous les ans. Tels sont les dénombremens, contrôles indispensables de tout autre moyen de connaître la population.

Il suffit de bien constater les faits de ce genre une fois tous les dix ans ; d'autant plus que les époques intermédiaires peuvent se conclure des données décennales et des documens annuels. Un dénombrement bien fait doit être le premier article d'une statistique décennale pour quelque pays, ou portion de pays que ce soit. C'est la base de toute recherche utile. Qu'y a-t-il pour les hommes de plus important que les hommes ? Ce qui influe sur leur condition plus ou moins heureuse, ce sont les proportions qui existent entre leur nombre et les ressources dont ils disposent, ou les maux qu'ils ont à supporter. Or, ces proportions se découvrent par la comparaison, la combinaison qu'on peut faire des différentes circonstances de la société, avec cette base essentielle, la population.

Difficultés des

Mais un dénombrement bien fait, en même

temps qu'il est le seul bon moyen de connaître la population d'un pays, est le plus difficile de tous. Pour un dénombrement, il faut avant tout le concours de l'autorité. Sans cela, les chefs de familles et même des communes entières pourraient refuser de donner les renseignements indispensables; on ne connaîtrait pas le nombre de personnes qui se trouvent dans les communautés religieuses ou civiles, dans les hôpitaux, dans les prisons; et même avec le secours de l'autorité, la vérité n'est pas aisée à découvrir. Dans les pays où les citoyens sont sujets à des contributions par tête, ou bien à un service personnel, à des levées de troupes, les chefs de familles font des déclarations imparfaites. Les magistrats eux-mêmes déguisent quelquefois la vérité, soit dans leur intérêt, soit dans celui de leurs administrés. On m'a assuré que le préfet d'un département de France, à une certaine époque, avait eu le talent, quoique le chef-lieu ne comptât que 29,000 habitans, de lui en donner 35,000, en comprenant dans la ville une commune qui en est à une petite distance. Ceux qui cherchaient la cause de cette anomalie, remarquaient que le traitement que reçoivent les préfets est d'autant plus élevé que la ville de leur résidence est plus considérable.

Quelquefois, au contraire, un intérêt de localité porte les habitans à diminuer la population réelle. On sait, par exemple, que les droits d'octroi ou d'entrée aux portes des villes, sont, en France, proportionnés au nombre de leurs habitans; ils paient les objets de leur consommation moins cher, quand eux-mêmes sont moins nombreux; et l'on peut craindre que beaucoup de maires de villes ne fassent des déclarations inférieures à la vérité (1). La population officielle de Saint-Étienne porte 19,000 habitans, tandis qu'on évalue sa population réelle à près de 50,000 âmes. La population de Lyon est évaluée à 200,000 âmes; sa population officielle n'est que de 145,000.

Il faut donc tâcher d'ajouter à l'emploi de l'autorité administrative, un moyen quelconque de contrôle qui serve de garantie, non-seulement que le dénombrement est exécuté à l'époque voulue, mais qu'il est exécuté avec une certaine fidélité.

Aux États-Unis, un dénombrement a lieu tous les dix ans : chaque chef de famille ou

(1) Il est facile d'embrasser ou de ne pas embrasser dans le nombre des habitans d'une ville, ceux d'un faubourg considérable, qui a souvent ses magistrats particuliers.

d'entreprise, est obligé de signer une déclaration de toutes les personnes qui composent sa maison, sous peine de payer une amende de 20 dollars (1). On dresse un tableau de ces déclarations, qui reste affiché pendant quelques jours au chef-lieu. Les officiers publics qui négligent les fonctions qui leur sont assignées pour cet objet, sont assujettis à une amende (2); mais ils reçoivent par contre une assez forte indemnité pour le surcroît de soins et les déplacemens que nécessite l'opération.

Glasgow est peut-être la ville d'Europe où l'on s'est procuré les renseignemens les plus exacts sur la population; mais il a fallu pour cela le zèle actif d'un citoyen éclairé (M. Cleland). L'autorité communale en 1819-20, le nomma commissaire spécial, et permit qu'il s'adjoignit neuf commis intelligens dûment autorisés et accompagnés, dont l'unique occupation consistait à aller de maison en maison recueillir, de chaque chef de famille ou d'éta-

Dénombrement de Glasgow.

(1) Les amendes encourues pourraient servir à payer une partie des frais du dénombrement.

(2) Une fois les tableaux affichés, on pourrait faire payer, pour chaque inexactitude découverte, une amende dont la moitié serait au profit de celui qui la découvrirait, et dont l'autre moitié serait appliquée aux frais du dénombrement.

IX^e PARTIE.

blissement, le sexe, le nom et l'âge de tous les individus qui dépendaient de lui. Le surintendant du dénombrement avait eu soin d'expliquer auparavant, dans des affiches et des avis insérés dans tous les papiers publics, le but purement scientifique et entièrement inoffensif de l'opération; et, lorsqu'elle fut achevée, tous les citoyens furent invités, par la même voie, à venir vérifier, dans les bureaux du surintendant, si les rapports étaient fidèles, soit dans ce qui regardait leur propre famille, soit dans ce qui avait rapport aux autres.

On obtint, de cette manière, non-seulement le nombre à peu près exact des habitans d'une cité de 150,000 âmes, mais encore leur classement suivant l'âge, le sexe, la profession, l'état de célibataire ou de marié, d'indigène ou d'étranger; de même que le nombre des maisons occupées et inoccupées, et divers autres renseignemens de nature à éclairer sur la condition des hommes, comme par exemple :

Le nombre commun d'individus par famille :

$$4 \frac{681}{1000}.$$

Le nombre des enfans au-dessous de douze ans, comparé avec le reste de la population : un quart et $\frac{56}{1000}$.

Le nombre de personnes pour chaque chambre : $2 \frac{1}{2}$.

Le nombre des hommes mariés, comparé à celui des autres mâles : 21,473 sur 47,521.

Le nombre des femmes mariées, comparé à celui des autres personnes du sexe féminin : 21,473 sur 56,730.

Les anomalies se corrigent par la moyenne proportionnelle d'une année sur dix. La même observation s'applique aux principales productions, comme celle du blé; quantités toujours incertaines, et où les variations annuelles se perdent jusqu'à un certain point dans la production moyenne.

Des quantités moyennes.

Il n'est rigoureusement utile de consigner qu'une fois en dix années l'étendue des terres cultivées en blé (1), en prairies, en forêts, en vignes, en plantes potagères et en arbres à fruits. Il n'y a qu'un bien petit nombre de productions manufacturières et commerciales dont on puisse constater la quotité; car, excepté les produits que le fisc a un grand intérêt à connaître en raison des droits qu'ils supportent, comme les boissons fermentées, le sel, le

(1) Il ne faut comprendre dans les terres à blé que la portion des fermes annuellement emblavées, c'est-à-dire que dans les pays où la rotation des récoltes est de trois ans, il ne faut compter comme terres à blé que le tiers des fermes ou des héritages.

tabac, etc., le surplus des productions intérieures, c'est-à-dire les façons que font subir les arts et le commerce intérieur, ne sont susceptibles que d'évaluations extrêmement vagues (1).

Les recensemens de bestiaux, tels que chevaux, ânes, mulets, bêtes à cornes, bêtes à laine, peuvent n'avoir lieu, comme la population, que tous les dix ans; cela suffit pour faire connaître la marche progressive ou rétrograde du pays, et pour éclairer suffisamment sur les années intermédiaires.

L'état des recettes et des dépenses, ce qu'on nomme vulgairement le *budget*, étant nécessairement connu par la législation annuelle sous les gouvernemens représentatifs, semble devoir, au moins par totaux, faire partie des annuaires statistiques; mais, dans le budget des localités, on pourrait se contenter de consigner l'année moyenne prise sur dix (2); car,

(1) Cependant on pourrait y comprendre la valeur annuelle moyenne de la quantité des produits des grandes manufactures, donnée d'après leur propre déclaration. De semblables renseignemens soumis ensuite par l'impression au contrôle de la publicité et des concurrents, ne sauraient s'écarter beaucoup de la vérité.

(2) Dans les statistiques, on ne devrait pas consigner

tandis que les contribuables peuvent savoir, par les comptes annuels des administrateurs, et par appoint, à quoi leur argent a été dépensé, le publiciste n'a besoin que de savoir quelle est, année commune, la dépense d'une province ou d'une ville. CHAP. IV.

On peut dire, pour les consommations annuelles, de même que pour les productions, qu'il en est fort peu sur lesquelles on puisse avoir des données tolérablement exactes. Comment savoir ce qu'un fermier a consommé des produits de sa ferme; une famille, des pro- Consommations
difficiles
à constater.

les *budgets* qui ne sont que des projets de recettes et de dépenses, mais les recettes et les dépenses réellement opérées, ce qu'on appelle en France les *comptes de l'exercice de telle année*; malheureusement ces comptes ne sont définitivement réglés que plusieurs années après que l'année est finie. Aussi n'est-il guère possible de comprendre dans nos statistiques les recettes et les dépenses effectives de l'état, objet pourtant si important dans l'économie des sociétés. La seule bonne méthode est celle que suit l'Angleterre et que suivent tous les bons négocians dans leurs inventaires, qui est de ne regarder comme recettes et dépenses d'une année, que celles qui sont effectuées dans le courant de cette année, et de porter au débit des comptables, tous les soldes qui restent dans leurs caisses à la fin d'une année, comme s'ils étaient une portion de la recette de l'année suivante.

IX^e PARTIE.

duits de son domaine ; un fabricant, des produits de sa fabrique ? Tous ces produits cependant font partie de la production générale du pays. Il suffit bien de consigner dans les statistiques décennales les renseignemens de ce genre qu'il est possible de se procurer.

Les prix courans sont une donnée essentielle.

Enfin, un chapitre des statistiques décennales, que je regarde comme très-important, et dont le préfet du département de la Seine a donné l'exemple (1), dans les recherches très-curieuses qu'il a publiées sur la ville de Paris, c'est le *prix moyen des principaux objets de consommation*. On sait que les nations sont riches, autant en raison du bon marché que de l'abondance des objets que nous consommons ; ou plutôt que ces deux formules ne sont que l'expression d'un même fait. Conséquemment les prix sont, parmi les faits, ceux qui fournissent le plus de lumières sur la condition des peuples. Je sais que les prix ne signifient quelque chose qu'autant que l'on connaît la valeur des monnaies, ou, si l'on veut, des métaux précieux ; mais le prix de plusieurs objets, et

(1) Voyez Recherches statistiques sur la ville de Paris et le département de la Seine, par M. le comte de Chabrol. Paris, 1826 ; in-4°, tableaux 86, 87, 88, 90 et 130.

surtout des objets d'une consommation générale, offre un des meilleurs moyens de savoir quelle est la valeur des métaux précieux eux-mêmes. Si nous avons le prix courant de diverses choses en or ou en argent dans l'antiquité, nous aurions des idées bien plus justes de l'économie des anciens peuples.

Les *Annaires statistiques* doivent contenir, outre les recettes et les dépenses du gouvernement, l'état des exportations et des importations, non pour connaître la balance du commerce qu'elles ne font pas connaître (1); mais parce qu'elles donnent, malgré l'inexactitude des déclarations, une idée approximative des besoins des consommateurs des différens pays et de l'importance des débouchés.

Importations
et
exportations.

Lorsque les préjugés sur la balance du commerce n'existeront plus, il faudra s'attacher à constater plutôt la quantité que la valeur des marchandises qui passeront, dans un sens ou

(1) Les états d'importation et d'exportation ne font pas connaître la totalité des objets d'échange qui passent d'un pays dans un autre, notamment les métaux précieux, ni les pierres fines, ni tout ce qui passe en contrebande. Ils deviendront d'autant plus fidèles que les droits seront moins élevés et que la fraude sera moins profitable.

IX PARTIE.

dans l'autre, les frontières. Quant à la valeur des envois et à la valeur des retours, on peut s'en rapporter aux négocians.

Extraction des minéraux.

Les minéraux dont il est le plus essentiel de constater la quotité annuellement produite, sont, au premier rang, la *houille*, la chaleur étant le plus employé de tous les agens physiques, et le bois ne pouvant se reproduire aussi rapidement que les arts le consomment; puis le *fer*, qui est le plus employé des métaux (1); ensuite, le *sel*, etc. Les droits du fisc sur la plupart de ces productions, fournissent des moyens pour en connaître la quotité. Il en est de même des pêcheries.

Les annuaires sont propres à faire connaître encore l'importance de certaines consommations qui paient tribut au fisc, comme le nombre des écrits périodiques; celui des écoles nationales ou particulières, et quelquefois aussi le nombre des élèves qui les fréquentent; les jugemens rendus en matières criminelles, etc.

Longévité.

En rapportant les décès annuels, il est fort essentiel de faire mention de l'âge du décédé, et, autant qu'il est possible, de la maladie qui

(1) La valeur du fer annuellement produit en France, ou en Angleterre, excède beaucoup la valeur de l'argent annuellement produit au Pérou.

l'a enlevé, comme aussi de sa profession. Ces notions font connaître l'influence des professions sur la longueur de la vie ; et la longueur moyenne de la vie est l'indice le plus assuré peut-être de la condition des peuples. On sait, d'après les données, bien imparfaites à la vérité, que la statistique a fournies jusqu'aujourd'hui, que la durée moyenne de la vie humaine a augmenté considérablement depuis un siècle ou deux, d'où l'on peut inférer que le bien-être du genre humain s'est accru dans la plupart des états policés ; mais les statistiques à venir donneront à nos neveux des idées plus exactes et plus précieuses là-dessus.

Les occurrences extraordinaires, les faits qui intéressent les sciences ou les arts, tels que les pierres tombées du ciel, doivent trouver place dans les statistiques annuelles (1). Il faudrait y consigner aussi quelques faits physiques qui influent sur le sort de l'humanité, mais dont

Occurrences
extraordi-
naires.

(1) Cette dernière circonstance appartient mieux aux almanachs, de même que les phénomènes célestes, les observations météorologiques : aussi, dans bien des cas, surtout dans les provinces secondaires, peu riches en faits statistiques, l'annuaire statistique et l'almanach pourraient-ils se trouver réunis. Des annuaires bien faits pour chaque province, pourraient fournir des documens précieux pour les sciences phy-

IX^e PARTIE.

les résultats ne sont sensibles qu'après un certain laps de temps, comme l'influence du déboisement sur la quantité de pluie tombée annuellement. Outre les expériences directes, on peut, à ce sujet, calculer avec assez d'exactitude la quantité d'eau qui s'écoule par les rivières (1).

Pour recueillir les renseignemens propres aux statistiques, on fait usage avec beaucoup de fruit, de séries de questions imprimées; il faut seulement se garder d'y comprendre des questions frivoles.

Des tableaux imprimés, où l'on n'a plus que les nombres à remplir, sont aussi d'un grand service. Ils ont l'avantage de préparer des matériaux uniformes qui rendent facile la réunion des quantités totales.

siques, éclairer par exemple sur la cause et la marche des vents, sur l'influence d'une saison sur l'autre, sur l'étendue des phénomènes physiques, etc.

(1) On peut mesurer la section des eaux au passage d'un pont, leur hauteur moyenne et leur rapidité moyenne dans le cours d'une année; ce qui fait connaître le décroissement ou l'accroissement des eaux, en supposant l'évaporation égale dans tous les cas.

TABLEAU GÉNÉRAL

DE L'ÉCONOMIE DES SOCIÉTÉS (1).

Le but du morceau qu'on va lire a été de faire sentir les rapports, la cohérence de toutes les parties du système social, éparses dans l'ouvrage qu'on vient de lire. Il faut que l'on puisse rattacher toutes les questions séparées, au corps dont l'ouvrage entier est l'analyse.

ORGANES ESSENTIELS.

L'homme qui veut avoir une juste idée des sociétés humaines, doit d'abord observer et saisir ce qui constitue essentiellement toute espèce de société, et s'occuper ensuite des formes et des accidens qui caractérisent chacune

(1) Il est inutile de remarquer qu'ici comme chez tous les publicistes, on entend par le mot société, les sociétés civiles, composées d'un grand nombre d'hommes réunis par des vues communes, tacitement reconnues ou positivement exprimées.

IX^e PARTIE.

d'elles. Voulons-nous avoir de justes idées de l'état du mariage? nous remarquons d'abord ce besoin de nature qui porte l'homme et la femme à s'unir, à procréer des enfans, et à les élever, pour, avec le temps, se voir remplacés par eux. C'est là ce qu'il y a d'*essentiel* dans le mariage, ce qui le constitue. Ce sont les traits sans lesquels le mariage n'existerait pas, et qui se rencontrent dans tous les mariages. Du reste, les formes dont on a revêtu ce lien, les conditions, les cérémonies dont il a été accompagné, le bonheur ou le malheur qui en ont été la suite, sont des *accidens* qui ne constituent pas l'état de mariage; qui ont varié à l'infini; qui ne sont pas les mêmes au Japon, au Congo, en France. Mais ce qui constitue l'union conjugale, se rencontre partout.

Pareille observation peut être faite relativement à l'état social. La nature de l'homme le porte à vivre en société. Quelle qu'en soit la cause, ce fait se manifeste en toute occasion. Partout où l'on a rencontré des hommes, ils vivaient en troupes, en hordes, en corps de nation. Peut-être est-ce afin d'unir leurs forces pour leur sûreté commune; peut-être afin de pourvoir plus aisément à leurs besoins; toujours est-il vrai qu'il est dans la nature de l'homme de se réunir en société, comme font

les abeilles et plusieurs espèces d'animaux ; on remarque des traits communs dans toutes ces réunions d'hommes, en quelque partie du monde qu'elles habitent. Du reste, nous voyons toutes les nations de la terre différer de mœurs, de gouvernement, de langage. Ne sommes-nous pas dès-lors fondés à regarder comme *essentiels*, les caractères communs à toutes les sociétés, nécessaires à leur existence ; et comme des circonstances *accessoires, accidentelles*, les caractères qui, se rencontrant dans un lieu, et non dans un autre, ne sauraient passer pour des caractères essentiels à l'état de société ?

Ce sont ces caractères essentiels des sociétés humaines que nous voulons d'abord connaître, et qui seuls sont capables de nous guider dans la recherche des formes accidentelles que nous devons souhaiter ou craindre, pour le bonheur de l'espèce. Ces caractères essentiels appartenant également à toutes les sociétés, intéressent à un égal degré toutes les nations. Cette considération nous explique la faveur que l'économie politique a obtenue partout, depuis que la méthode expérimentale l'a élevée au rang d'une science.

Une même société n'est pas toujours au même état. Nous avons vu des nations, avec de faibles

IX^e PARTIE.

commencemens, avoir ensuite des périodes de force et de santé, et même se montrer dans un état qu'on a pu, sans impropriété, comparer à la décrépitude. Dans lequel de ces états convient-il de les observer? Quelques philosophes ont cru qu'il convenait de saisir dans leur enfance les traits plus naïfs de la nature des sociétés; et de les suivre dans leurs développemens successifs, jusqu'à leur dissolution. Ils ont même donné des noms particuliers à ces diverses phases. Ils ont regardé comme le moins avancé de tous, l'état des peuples chasseurs, ou qui vivent principalement du produit de leur chasse. Ils ont cru voir une association moins imparfaite chez les peuples pasteurs qui multiplient et soignent les troupeaux au moyen desquels ils pourvoient à leurs besoins. Et enfin ils ont jugé que la civilisation la plus complète se rencontrait chez les peuples cultivateurs, qui trouvent dans le sol qu'ils cultivent, leurs principales ressources. Ils pouvaient y ajouter l'état des peuples manufacturiers et commerçans, qui, sans chasse, sans troupeaux, et sans territoire, vivent des produits de leurs capitaux et de leur industrie.

Cherchant à nous former l'idée la plus complète et la plus étendue de la société, nous n'en observerons pas l'enfance, quoique nous

pussions y démêler les rudimens d'une civilisation plus avancée ; nous soumettrons de suite à notre étude (1), les sociétés les plus développées que nous connaissions. C'est l'état de la société qui nous importe le plus , car c'est le nôtre ; c'est celui qui frappe nos yeux ; les autres ne donnent lieu qu'à de vaines spéculations , à des projets imaginaires ; à moins qu'on ne voulût nous faire rétrograder à l'état de pasteurs , de chasseurs , que sais-je ? de sauvages , qui réduirait notre nombre au dixième , au centième , et rendrait nécessairement ce qui resterait de nos sociétés , plus féroce ; car le dénuement et le besoin poussent les hommes à la violence et à l'injustice.

Je vous ferai seulement remarquer un trait commun dans ces divers états de la société dont il nous reste des exemples dans plusieurs lieux de la terre : c'est que le soin principal des sociétés humaines , est dans toutes , de pourvoir à leurs besoins. Que les hommes poursuivent des animaux , ou qu'ils multiplient des troupeaux , ou qu'ils provoquent la fécondité du sol ; c'est toujours pour y trouver leur sub-

(1) J'aurais dit à *notre dissection* , si le corps social n'était pas un corps vivant , dont nous devons étudier les organes en action.

IX^e PARTIE. sistance, accompagnée des autres biens, dont la nature de l'homme, le climat qu'il habite, les mœurs de ses semblables, et en général toutes les circonstances au milieu desquelles il se trouve placé, lui ont fait un besoin.

Nous pouvons confondre dans les mêmes considérations, la famille et le chef qui pourvoit à ses besoins, et dont il représente seul toutes les volontés. Leurs intérêts sont les mêmes; ils sont pour nous un seul individu. Les principes, les observations qui les concernent, composent l'*économie privée*.

L'*économie publique* embrasse les observations et les principes qui ont rapport aux intérêts d'une nation considérée en particulier, et comme pouvant être opposés aux intérêts d'une autre nation.

Enfin l'*économie politique* regarde les intérêts de quelque nation que ce soit, ou de la société en général.

L'homme doit à la libéralité de la nature, plusieurs biens indispensables à son existence : son industrie lui procure tout le reste; et ce reste paraîtra bien important, si l'on considère qu'il compose tout ce qu'une nation civilisée possède de plus qu'une peuplade de sauvages. La nature donne gratuitement au sauvage l'air,

la lumière, et tout ce qu'elle nous donne à nous-mêmes en pur don. Ce que nous possédons de plus, ce que le sauvage lui-même possède de plus, est par conséquent de création humaine; et à quelque degré de civilisation que la société soit parvenue, il faut qu'elle reconnaisse, qu'elle garantisse à chacun, la faculté exclusive de disposer de ce qu'il a produit, c'est-à-dire le droit de propriété; autrement chaque homme fuirait avec sa proie, pour n'être pas dépouillé par les autres hommes, et la société serait détruite.

Si chaque individu ne produit pas toutes les choses qui lui sont nécessaires, il est du moins obligé de produire de quoi les acheter. Il échange ensuite ce qui excède ses besoins, contre les produits créés par d'autres hommes, et se met ainsi en possession de tout ce qui convient à sa nature et à sa position. C'est cette faculté, particulière à l'homme, d'échanger les produits entre eux, qui, dans nos grandes sociétés, permet à chaque personne en particulier de ne s'occuper que d'une seule classe de produits, et même d'une certaine portion d'un seul produit.

De là la division du travail, ou, pour parler plus exactement, la séparation des occupa-

tions, qui augmente prodigieusement le pouvoir productif de l'homme.

Il semblerait, par suite de cette observation, que chaque homme en particulier ne devrait jouir que des produits qu'il s'est procurés, soit en les créant, soit en les acquérant au prix de ceux qu'il a créés; mais alors d'où viendrait l'énorme disproportion qu'on remarque entre les ressources dont les hommes disposent? Comment les uns peuvent-ils se livrer à d'abondantes consommations, tandis que d'autres parviennent à peine à subvenir à leurs premières nécessités? Quelque supérieurs qu'on veuille supposer les facultés corporelles et les talens de certaines personnes, comparés aux facultés et aux talens de toutes les autres, cette supériorité ne suffit pas pour expliquer une aussi grande disparité dans leur production. Ce serait une économie politique bien peu avancée que celle qui ne nous donnerait pas l'explication d'un phénomène aussi commun dans la vie sociale.

L'analyse de la production suffit pour nous éclairer à cet égard. Chaque produit est le résultat d'un concours d'actions et de moyens mis en œuvre par une seule intelligence. C'est l'entrepreneur de ce produit, qui se procure à ses frais tous les travaux et l'usage de tous les

instrumens au moyen desquels le produit s'achève; cet entrepreneur dès-lors fait seul son profit de la valeur produite. Or, comme la portion de talent qu'il y met se multiplie par le nombre des agens qu'il emploie, et qu'au moyen de ces agens, la quantité de la chose produite peut être fort grande relativement aux facultés d'un seul entrepreneur, les profits de celui-ci peuvent être considérables relativement à ceux des agens secondaires qu'il met en œuvre.

De plus, cet ensemble de travaux industriels ne peut être exécuté qu'à l'aide de deux grands instrumens, qui sont des capitaux et des fonds de terre. C'est avec leur aide que l'industrie transforme les matériaux de ses produits, en objets propres à nos consommations. On peut dire que les instrumens de l'industrie travaillent de concert avec elle, et que les produits sont toujours les résultats de leurs services réunis. Dès-lors les possesseurs des instrumens, en même temps qu'ils travaillent directement à la production par leurs talens, y travaillent indirectement par le moyen de leurs capitaux et de leurs terres. On peut, sous ce rapport, même lorsqu'ils ne travaillent pas immédiatement à la production, les nommer producteurs. Leur coopération est commode pour eux; mais elle n'en est pas moins indispensable pour

IX^e PARTIE.

la formation des produits ; car, s'ils ne fournissaient pas l'usage de leur instrument, les produits n'existeraient pas (1).

Nous devons donc regarder les produits comme les résultats de trois services productifs : ceux des hommes industriels, ceux des capitaux, et ceux des fonds de terre ; et, comme l'entrepreneur d'industrie est celui qui a conçu l'idée du produit et trouvé les moyens

(1) On a vu que quelques économistes respectables, attribuant au seul travail la faculté de produire, ne voient dans les produits qui composent un capital, que du *travail accumulé*. Cela ressemble au système des physiocrates, qui ne voyaient dans un capital que du *produit net accumulé*. Mais de même qu'on peut accumuler les profits de la terre, qui sont autre chose que la terre, on peut accumuler les profits du capital, qui sont autre chose que le capital ; et ni les profits de la terre, ni les profits du capital, ne sont la même chose que les profits du travail. Ce sont trois sortes de valeurs différentes et nouvellement créées.

Nous n'avons de mesure de la production que la valeur des choses produites ; et, du moment que le consommateur attache à un produit une valeur suffisante, non-seulement pour rétablir le capital, mais pour que le capitaliste soit payé de ses intérêts, et le propriétaire de son fermage, nous devons regarder ces dernières valeurs comme effectivement produites. Il est impossible sans cela d'expliquer raisonnablement les revenus.

de l'exécuter, nous devons mettre sa coopération au premier rang des travaux industriels.

Tout produit est un moyen de se procurer une satisfaction à soi-même, à sa famille, à la société ; il est donc un bien. Le travail au prix duquel on l'obtient est un sacrifice, un mal (1). Lors même qu'on achète un produit, on fait, pour l'avoir, le sacrifice d'une valeur déjà acquise, et de laquelle on pouvait se promettre une jouissance. La perfection de l'industrie consiste, par conséquent, à se procurer le plus grand et le meilleur produit, au prix du moindre travail, du moindre sacrifice. Ceci montre la nécessité d'admettre dans l'économie politique une appréciation rigoureuse, une évaluation du mal et du bien, qui résultent du jeu de cette grande machine. Or, qui peut mieux évaluer ces choses, que les hommes dont se compose le public, et qui sont perpétuellement appelés à comparer l'étendue du sacrifice,

(1) Il ne faut pas ici chicaner sur le mot. Moralement le travail est un bien, et le désœuvrement est le père des vices. Ce n'est pas non plus le travail qui est un amusement, dont il est ici question. C'est le travail laborieux, si je peux ainsi m'exprimer ; le travail soutenu dont on fait son état, sa profession, et non celui où nous ne cherchons qu'à satisfaire nos goûts.

IX^e PARTIE.

avec la jouissance qui en est le prix ? et quel meilleur moyen de connaître leur évaluation, que d'observer le prix courant des divers travaux et celui des divers produits ?

C'est ainsi que l'on sait quel produit, selon l'estimation des hommes, vaut ou ne vaut pas ce qu'il coûte ; et qu'en introduisant dans les calculs de l'économie politique, la valeur échangeable, ou le prix courant des services et des produits, on a donné à ses déductions un fondement qui les a élevées au-dessus du vague des hypothèses et des conjectures. Quand on veut savoir si une production est avantageuse ou ne l'est pas, il suffit de comparer tous les sacrifices nécessaires pour qu'elle s'accomplisse, ou les frais de sa production, avec la valeur produite, le prix que les consommateurs consentent à payer pour le produit, lorsqu'il est mis en vente. L'entrepreneur, qui représente ainsi tous les producteurs réunis, est en lutte, d'une part, contre la nature des choses, pour acquérir d'elle un produit, et, d'une autre part, avec le consommateur, pour le vendre. Pourvu que le consommateur consente à lui payer ce que le produit a coûté, son intérêt est sauf (1); c'est le calcul vulgaire, et celui

(1) Le travail de l'entrepreneur lui-même fait partie

qui suffit aux intérêts privés. Nous verrons bientôt comment ils se lient aux intérêts généraux ; c'est-à-dire en quoi ils leur sont opposés, en quoi ils s'accordent.

De la manière seule dont les biens parviennent à la société, naît le droit de propriété. Ceux que la nature donne gratuitement, ne confèrent aucun droit. Quand il serait possible de se les faire payer, une telle prétention blesserait l'équité naturelle : ce serait faire payer ce qui ne coûte rien (1). Il n'en est pas de même des biens que nul homme ne peut acquérir qu'au moyen d'un sacrifice, d'un travail, ou d'un produit fruit d'un sacrifice, d'un travail antérieur. Quiconque voudrait acquérir cette espèce de biens, sans donner un équivalent à leur possesseur, blesserait à son tour

des frais de production. C'est une avance de la même nature que toutes les autres ; il est en perte si elle n'est pas, de même que les autres avances, couverte par le prix courant du produit.

(1) Les terres cultivables forment une exception ; car elles sont à la fois données gratuitement à tous les hommes, et leur propriété réservée seulement pour quelques-uns. On verra plus tard que c'est l'unique moyen pour que tous les hommes puissent prendre part à leurs produits.

IX^e PARTIE.

l'équité naturelle ; il commettrait une spoliation. De là pour les acquérir quand on ne les produit pas, la nécessité de l'échange ; de là l'existence de deux sortes de biens, de richesses ; les unes communes à tous : les *richesses naturelles* ; et les autres propriétés exclusives : les *richesses sociales*, les seules auxquelles le vulgaire donne le nom de richesses par excellence.

Ces dernières sont proportionnées à leur *valeur échangeable*, c'est-à-dire à la quantité de tout autre bien qu'il est possible d'obtenir en les offrant en échange. Mais ce mot *valeur* a donné lieu à bien des controverses venues, comme à l'ordinaire, faute de s'entendre. Les uns ont pris le mot dans une de ses acceptions ; les autres dans une autre. En effet, il a deux sens différens. Tantôt il signifie le mérite qui est dans une chose en vertu des services qu'elle peut nous rendre ; et alors on ne considère point sa valeur échangeable. Tantôt on exprime par le mot *valeur*, la qualité de pouvoir nous procurer, par la voie de l'échange, un autre objet d'égale valeur. Dans ce dernier sens, la valeur n'est une indication qu'avec les restrictions qui naissent de la nature même des valeurs : dans cette acception, et lorsqu'il est question d'échanges, elles sont toujours varia-

bles et relatives. En d'autres mots, la valeur d'échange n'est une mesure des richesses qu'à une époque donnée, et en supposant toutes les circonstances égales d'ailleurs.

Telles sont les richesses qui président à toutes les transactions sociales. Elles se rattachent aux intérêts des individus dans leurs rapports entre eux ; à leurs intérêts par rapport à l'état ; aux intérêts de l'état par rapport aux particuliers ; et même, considérant les nations comme des individus ayant des intérêts séparés, elles se rattachent aux intérêts que les états ont à débattre ensemble ; c'est ainsi que l'économie politique se mêle, non-seulement à la politique intérieure, mais au droit inter-national (1).

Tel est le mécanisme de la production vu de très-haut. Il présente de nombreux phénomènes quand il est observé dans ses détails.

L'industrie de l'homme, qui consiste en gé-

(1) Les richesses sociales données *gratuitement* à des individus ou à des réunions de personnes qui peuvent être considérées comme des individus, ne jouent pas un rôle important dans l'économie des sociétés. On peut les regarder comme des biens échangés contre de la reconnaissance, ou bien les mettre au rang des richesses acquises ou perdues par des accidens fortuits.

IX^e PARTIE.

néral dans la faculté de créer des richesses sociales, y parvient par des voies prodigieusement variées; mais son but est toujours le même : elle cherche à pourvoir au besoin des hommes de telle manière que l'usage de ses produits présente aux consommateurs assez de jouissance pour qu'ils consentent à les payer ce qu'ils ont coûté. Si la jouissance qu'ils sont capables de procurer aux consommateurs, ne porte pas le prix d'un produit au niveau de ses frais de production, non-seulement il n'y a point de production, mais il y a une perte.

Les frais de la production sont le prix des divers services de tous ceux qui ont concouru à la formation du produit; et c'est pour cette raison que les profits de la production sont égaux à la production, pourvu que le produit rembourse toutes les avances qu'il a occasionnées sans autres bénéfices; mais il faut comprendre dans les avances qu'il a nécessitées, la valeur du travail de l'entrepreneur, ce que le vulgaire appelle son bénéfice ou son profit. Le prix qu'un travailleur retire de son travail compose le profit d'un travailleur; le prix qu'un propriétaire foncier retire du loyer de son terrain, compose le profit du propriétaire; et le prix qu'un capitaliste retire du loyer de son capital, compose le profit du capitaliste. L'ana-

logie de tous ces services productifs entre eux, et du salaire qui en est le prix, a permis qu'on leur donnât à tous le nom de profits; et leur analogie est complète, car ils sont tous le prix d'un service rendu à la production, d'un service productif.

Il y a un certain nombre de produits qui ont une valeur, puisqu'on les paie; mais une valeur qui ne reste attachée à aucune matière. Les services rendus, soit aux individus, soit à la société tout entière, sont des services aussi réels que ceux qui contribuent à la valeur donnée à un produit matériel. On achète le service que rendent un médecin, un avocat, un fonctionnaire public; mais leur service une fois rendu, il ne reste aucune valeur attachée à aucune substance matérielle et qui puisse se transmettre de nouveau, comme il en reste dans une étoffe qui, ayant été achetée, peut être revendue. Cependant, comme l'utilité qui résulte de ce genre de service, a toutes les mêmes propriétés que celle qui résulte des produits matériels; comme elle est, ainsi que cette dernière, le fruit d'une industrie et même d'un capital (1), qu'elle est vendue par une per-

(1) Les études d'un médecin, d'un avocat, d'un

IX^e PARTIE. sonne et achetée par une autre, cette utilité, quoique fugitive, veut être nommée un produit; mais c'est un produit immatériel (1).

Toutes ces productions sont la source de tous les revenus légitimes. Si une personne quelconque jouit d'un revenu qui ne procède pas d'une des sources que je viens d'indiquer, ce revenu est usurpé; il provient d'une perte équivalente supportée par la société ou par une partie de la société, de même que les gains du jeu qui entraînent une perte précisément équivalente. Il suffit à l'intérêt personnel dépourvu

fonctionnaire public, sont une avance dont l'intérêt se confond avec le profit résultant de leur travail. Seulement c'est un capital placé à fonds perdu, et qui doit porter le remboursement du principal en même temps que les intérêts.

(1) « Depuis qu'il a été prouvé que les biens immaté-
 « riels, tels que les talens et les facultés personnelles,
 « forment une partie intégrante des richesses, et que
 « les services rendus dans les plus hautes fonctions, ont
 « leur analogie avec les travaux les plus humbles;
 « depuis que les rapports de l'individu avec le corps
 « social et du corps social avec les individus et leurs
 « intérêts réciproques, ont été clairement établis, l'é-
 « conomie politique, qui semblait n'avoir pour objet
 « que les biens matériels, s'est trouvée embrasser le
 « système social tout entier. » *Voyez* tome I, page 7.

de moralité, d'acquérir des biens, quelle qu'en soit la source; mais une nation ne s'enrichit pas par des gains qui entraînent des pertes, et l'homme d'état, le véritable publiciste, qui doit à tous une égale protection, ne cherche les biens qui font la prospérité publique, que dans leurs sources.

Heureusement que dans une société, même corrompue, le nombre des hommes qui cherchent leurs revenus dans une production véritable, est infiniment plus considérable que le nombre de ceux qui les cherchent dans des gains abusifs; sans cela il n'est aucune société politique qui pût se maintenir.

Quand, par un progrès de l'art, le produit revient moins cher au producteur, il peut, sans y perdre, le faire payer moins cher au consommateur, c'est-à-dire à la société, qui ne subsiste que par ses consommations. Dans ce grand échange que nous avons appelé *production*, la société donne alors *moins* pour obtenir *plus*. Elle fait un gain, non aux dépens d'une partie des associés, mais aux dépens de la nature, qui devient plus libérale envers l'homme à mesure qu'il apprend à mieux connaître la nature des corps dont elle se compose et les lois qui les régissent : c'est-à-dire à mesure qu'il est plus instruit.

IX^e PARTIE.

Il est facile de se convaincre que, dans le cas d'un progrès fait par l'industrie, l'avantage qu'en retire une portion de la société n'est point obtenu aux dépens d'une autre portion : les consommateurs d'un produit jouissent pour le même prix d'une plus grande quantité ou d'une meilleure qualité, et les producteurs ne gagnent pas moins ; car ils peuvent, sans y perdre, donner à plus bas prix ce qui leur a coûté moins de frais de production. Un pareil avantage peut s'obtenir successivement par rapport à tous les produits ; car une baisse de ce genre n'est pas relative ; elle est réelle. Dans ce cas, le prix d'une marchandise ne se compare pas avec le prix d'une autre, mais avec les frais de sa production, avec le prix qu'elle coûtait auparavant.

Cette démonstration, poussée à la dernière évidence par l'étude des principes fondamentaux (1), a donné la clef d'une proposition qui semblait paradoxale : on ne pouvait pas jusque-là concilier ces deux idées également vraies, que la valeur des choses qu'on possède consti-

(1) Voyez dans cet ouvrage, la première division de la III^e partie : *des échanges et des monnaies*, tome II, pages 273 à 336.

tue le degré de richesse qui réside en elles ; et , en même temps , qu'un peuple est d'autant plus riche , que les produits y sont à meilleur marché. En effet , nous serions tous infiniment riches si tous les objets que nous pouvons désirer , ne coûtaient pas plus que l'air que nous respirons ; et notre indigence serait extrême , si les mêmes objets coûtaient infiniment cher , si nous n'avions aucun moyen d'atteindre à leur prix (1).

Je n'ai fait , pour ainsi dire , que nommer les capitaux. L'économie politique donne seule des notions sûres relativement à la nature et à l'usage de cet instrument de l'industrie.

L'industrie , considérée d'un point de vue élevé , se compose d'une multitude d'occupations dans la plupart desquelles les hommes agissent sur des objets matériels et à l'aide d'objets ma-

(1) Les sectateurs de Quesnay regardaient tout renchérissement comme un bien , parce qu'une plus grande valeur est une plus grande richesse. Ils n'envisageaient la question que d'un seul côté ; ils ne s'occupaient que de la valeur vénale des produits et ne pouvaient pas savoir encore à quel prix on les obtient , parce que le phénomène de la production n'était pas alors complètement analysé.

IX^e PARTIE.

tériels. Ce sont là des capitaux, et ces capitaux mêmes peuvent être considérés sous deux points de vue différens. Lorsqu'on les voit à l'œuvre et sous leurs formes visibles, ce sont des matières premières façonnées à différens degrés, des outils, des machines employés à toutes ces transformations, objet des opérations productives; ce sont encore des bâtimens ou d'autres valeurs répandues sur un bien-fonds; des monnaies employées à acheter des services productifs, et qui ne sont pas plus tôt rentrées par des ventes, qu'elles demandent à sortir de nouveau par des achats. Sous ce rapport, on peut faire différens classemens des valeurs capitales, selon leurs emplois. Considérés plus philosophiquement, les capitaux sont des sommes de valeurs où la forme matérielle est mise à l'écart, et dans lesquelles on ne voit que des avances faites ou à faire aux opérations productives, et qui sont remboursées par la valeur qu'ont acquise les produits.

Sous le premier point de vue, les objets dont se compose un capital, sont essentiellement consommables; mais, comme ils se reproduisent sous d'autres formes où ils ont la même valeur, leur consommation n'a été qu'une avance faite à la production.

Lorsque l'on considère le capital seulement

sous le rapport de sa valeur, comme cette valeur est perpétuellement reproduite, ou, si l'on veut, *logée*, tantôt dans une matière, tantôt dans une autre, on voit en lui un fonds permanent qui remplit son office de même qu'un fonds de terre, et qu'on prête ou qu'on loue aussi bien que ce dernier. C'est ainsi que le considère le capitaliste, qui ne s'informe qu'accidentellement de ce qu'on fait de son capital, comme un propriétaire, qui va voir ses fermes, s'informe des cultures variées qui couvrent son bien, et au résultat desquelles l'entrepreneur (le fermier) seul est intéressé.

Il est bon, toutefois, lorsqu'on ne veut pas nourrir son esprit d'illusions, de ne pas perdre de vue qu'un capital, quoiqu'il semble ne consister que dans une valeur, qualité morale et fugitive, n'existe réellement que lorsque cette valeur réside dans un objet matériel. Le crédit, qui est une qualité morale aussi, n'est pas un capital; il n'est que la faculté possédée par un particulier, par une association, de pouvoir obtenir, à telles ou telles conditions, la jouissance d'un capital possédé par une autre personne ou une autre association; mais il n'est point un capital. Celui-ci est tout autre chose; il existe par lui-même et réside toujours dans des objets matériels, car il n'y a que des objets

IX^e PARTIE. matériels qui puissent être cédés, prêtés, passer d'une main dans une autre (1).

Les négocians réfléchis verront aisément comment ces principes d'une science fondée sur les faits, s'accordent avec les faits qu'ils ont sans cesse devant les yeux. Lorsqu'un commerçant vend à crédit des marchandises d'outremer à un manufacturier, n'est-ce pas un prêt que le commerçant fait d'une partie de sa valeur capitale au manufacturier, prêt qui dure jusqu'au moment où ce dernier s'acquitte ? Et cette double translation ne s'opère-t-elle pas en objets matériels, puisque le prêt s'opère en marchandises et le remboursement en argent

(1) Un titre, un effet de commerce, un simple transfert d'un compte sur un autre, sont le signe représentatif d'un capital, mais ne sont pas le capital lui-même. Un titre n'aurait aucune valeur, ne serait rien, s'il n'avait été précédé d'un versement réel, fait à une époque ou bien à une autre, et s'il ne donnait le droit au porteur du titre, de retirer, en valeurs réelles et matérielles, le montant du dépôt.

Le talent d'un avocat, d'un médecin, qui a été acquis au prix de quelque sacrifice et qui produit un revenu, est une valeur capitale, non transmissible à la vérité, mais qui réside néanmoins dans un corps visible, celui de la personne qui le possède.

ou en effets donnant droit à une somme d'argent ?

En même temps on peut voir combien cette manière scientifique de considérer les capitaux, est propre à rectifier les notions imparfaites ou fausses, que l'on pourrait s'être formées d'une chose aussi commune et aussi généralement employée. En effet, si ce qui caractérise les capitaux est d'être une valeur avancée à des opérations productives, pour être remboursée par elles, toute valeur qui n'est pas sur la route de l'avance au remboursement n'est point une valeur capitale. Toute la portion de numéraire qui ne sert pas à la circulation des objets faisant partie d'un capital, par conséquent toute la portion du numéraire employée à acquitter des profits, des revenus, et destinée à l'achat d'objets de consommation, ne fait nullement partie des capitaux d'une nation. Augmenter l'agent de la circulation, n'est donc pas nécessairement la même chose qu'augmenter les capitaux; et c'est une grande erreur des feseurs de statistiques, de mettre la valeur tout entière des monnaies au rang des capitaux d'un pays; j'ai bien de la peine à croire que la moitié de cette valeur fasse partie des capitaux d'une nation.

L'économie politique, après avoir indiqué

IX^e PARTIE. les sources de cette sève qui nourrit et développe le corps social, toujours armée du flambeau de l'expérience, montre comment elle se répand dans ses divers canaux.

Les entrepreneurs de la production, en achetant les services que peuvent vendre les possesseurs de facultés personnelles, de fonds de terre et de capitaux, leur distribuent, d'avance ou après coup, une portion des valeurs produites. Les entrepreneurs en prennent eux-mêmes leur part au moyen de l'excédant de la valeur produite sur les frais de production, quand l'opération est bien conçue et bien exécutée. Les portions que chacun de ces producteurs retire ainsi des valeurs produites, sont très-diverses, et dépendent de la quotité de la valeur produite et de la situation de chacun d'eux par rapport aux autres (1). Ici la véritable instruction, la science, ne consiste pas à connaître les droits que chacun peut prétendre, mais ce qu'il obtient en réalité; elle

(1) Dans la plupart des cas, un produit parfait n'est pas le résultat d'une seule entreprise industrielle, mais de plusieurs entreprises successives. Avant qu'un habit fût en état d'être porté, il a fallu qu'un fermier élevât des brebis. Leur laine a été un produit acheté par le fabricant, et le produit de ce dernier a été acheté par

prouve que la valeur de chaque service est en raison directe de la quantité qu'on en demande, et en raison inverse de la quantité qu'on offre d'en fournir.

Mais pour offrir les services productifs, il faut être en possession des fonds dont ces services ne sont que des émanations; il faut posséder un fonds de facultés industrielles, ou un fonds capital, ou un fonds de terre. On est ainsi conduit par l'économie politique à examiner ce qui constitue la propriété, et les effets qui en résultent.

Si l'on étudiait le point de droit, on verrait que la plus sacrée de toutes les propriétés est celle des facultés personnelles; elle est la plus incontestable, car ces facultés ont été données à celui qui les possède, et à nul autre. La plus sacrée des propriétés après celle-là est celle des capitaux, parce qu'ils sont de la propre création de l'homme qui les possède, ou de celui qui les lui a transmis. Quiconque a retranché sur sa consommation de quoi former une portion de

le tailleur. Chacun de ces entrepreneurs a remboursé à ceux qui l'ont précédé les avances, et, par conséquent, les profits qui avaient eu lieu jusqu'à lui; et lui-même est remboursé de ses avances par le consommateur.

IX^e PARTIE. capital, pouvait ne pas faire cette épargne ; il pouvait dès-lors anéantir toute autre prétention que la sienne sur la même valeur. C'est par une suite du même principe que les propriétaires des fonds productifs ont un droit incontestable sur le produit qui en émane ; car ils étaient maîtres de faire que ce produit n'existât pas, en le consommant après l'avoir créé. La propriété dont la légitimité est la plus douteuse est la propriété foncière. Est-il un seul héritage qui ne remonte à une spoliation violente ou frauduleuse, récente ou ancienne, si ce n'est celui des descendans de Penn, légitimes acquéreurs du terrain des sauvages ?

Heureusement qu'il suffit à l'économie des sociétés que, malgré les différens degrés de légitimité, les propriétés de tout genre soient invariablement reconnues et maintenues, même la propriété foncière, la moins honorable de toutes. En effet, quel motif aurait-on pour ensemençer un champ, si l'on n'était pas assuré d'en recueillir les fruits ? On est d'autant plus excité à produire, qu'on dispose plus librement de ses capitaux et de ses actions, et que la jouissance exclusive de leurs produits est plus assurée (1). De là l'invariable progrès des na-

(1) L'appropriation du sol étant une condition né-

tions qui jouissent de la liberté et de la protection de leurs lois.

Après avoir étudié la marche des richesses dans leur distribution, l'économie politique observe les effets de cette distribution sur le corps social. Ils se manifestent par le nombre et la condition des hommes.

La nature a pris de fortes précautions pour conserver les espèces vivantes. Le besoin qu'éprouvent tous les êtres organisés de se reproduire, le soin dont ils protègent leurs rejetons, l'admirable contexture de leurs organes, montrent assez quel est son but ; mais de toutes les précautions qu'elle a prises, celle sur laquelle elle semble avoir le plus compté est l'extrême profusion des germes, assurée par là que, quel que soit le nombre des individus qui périssent, il en restera toujours assez, non-seulement pour perpétuer l'espèce, mais pour en couvrir

cessaire pour qu'il soit cultivé, le simple travailleur, le manouvrier, ne peut jouir de son salaire, de son revenu, qu'autant que la terre cultivée appartient à un propriétaire. Le capitaliste qui a prêté pour amender la terre, pour la garnir de bâtimens, ne serait pas payé de l'intérêt de son capital si la terre n'avait point de propriétaire, si elle n'était qu'un terrain vague et commun.

IX^e PARTIE. le globe, pour peu qu'ils y trouvent de quoi subsister.

Nous subissons cette loi commune, et c'est un des faits maintenant le mieux avérés, qu'il n'y a pas de guerres, de massacres, ni d'épidémies, qui arrêtent les progrès de la population, toutes les fois que les moyens d'existence ne lui manquent pas. Mais pour une société civilisée, les moyens d'existence ne sont pas uniquement des subsistances; chaque classe de la société, pour se conserver au même état, et, à plus forte raison, pour se multiplier, doit pouvoir consommer tout ce qui est indispensable au maintien de cette classe.

Si la population a une tendance à s'accroître progressivement, et si elle ne peut dépasser ses moyens d'existence, on peut établir comme une vérité de fait que la population d'un pays n'est jamais bornée que par ses produits.

Mais comment la production en général suffit-elle pour satisfaire aux besoins variés des différentes classes de la société? Si c'est de blé qu'elle a besoin, comment une production de toile y pourvoira-t-elle, sa valeur fût-elle supérieure? L'économie politique démontre alors que le produit dont on a le plus de besoin est celui dont la valeur surpasse davantage celle de ses frais de production, et qu'une société,

dans l'état donné de ses mœurs et de ses moyens de production , produit toujours ce qui convient le mieux à ses besoins ; mais en même temps elle montre combien la nature de ses besoins , c'est-à-dire les consommations qu'elle préfère et l'étendue de ses moyens de production , influent sur la condition , sur le sort des individus qui la composent.

L'art de guérir n'ajoute pas un individu à la population ; mais il améliore considérablement le sort des hommes. Leur nombre peut se maintenir de deux manières différentes : ou par une plus longue durée des mêmes individus , ou par des renouvellemens plus fréquens. Si , dans la population totale d'un pays , il y a trente millions de places où les individus se succèdent et sont remplacés les uns par les autres , il faudra la moitié moins de naissances et de décès , si la vie moyenne des individus se prolonge à quarante ans , que si la vie moyenne se réduit à vingt. Des deux façons , l'effet sera le même par rapport au nombre des hommes ; mais il sera fort différent par rapport à leur condition. L'humanité doit souffrir dans ces deux occasions solennelles : naître et mourir. L'homme jouit de la plénitude de son existence et de sa capacité dans les lieux où la vie moyenne est plus longue ; et nous avons lieu d'être satisfaits

IX^e PARTIE. des progrès qui ont été faits à cet égard dans presque tous les pays habités par des peuples de race européenne. Une connaissance plus parfaite de la physiologie du corps humain, le traitement plus éclairé des maladies, de nouveaux spécifiques découverts, des habitations plus aérées, des soins mieux entendus du premier âge, beaucoup d'entraves supprimées, ont prolongé la durée de la vie moyenne, et elle gagne encore tous les jours (1).

Ce n'est pas uniquement le rapport qui existe entre la somme des produits et le nombre des hommes, qui lie les questions relatives à la population aux principes de l'économie politique; les phénomènes que présentent la distribution des habitans sur le globe, les colonisations, la formation et l'accroissement des

(1) On en a quelques preuves irrécusables qui ne peuvent pas entrer dans une esquisse aussi rapide; comme, par exemple, le nombre des naissances qui n'augmente pas dans la même proportion que la population; et l'on aurait à cet égard des remarques bien importantes à faire si les feseurs de statistiques entendaient mieux l'économie politique, c'est-à-dire, la nature des choses et la liaison des causes avec leurs effets. Ils entasseraient alors moins de chiffres inutiles et nous fourniraient des données capables de conduire à des résultats précieux.

viles, et les communications ouvertes entre les peuples, trouvent leurs explications dans les mêmes principes.

La connaissance des procédés suivant lesquels les richesses se distribuent dans la société, n'est complète que pour les personnes qui possèdent la théorie des échanges et des débouchés; et cette théorie, qui n'est bien connue que depuis peu d'années, a répandu un nouveau jour sur les monnaies, cet agent si important de la circulation et des échanges.

Dans une société nombreuse et avancée, la presque totalité des consommations ne s'opère qu'à la suite d'un échange; car chacun ne s'occupant que d'un seul produit, ou même d'une portion de la production d'un seul produit, ne jouit que par le moyen de l'échange, de l'immense variété de choses dont il fait usage. Mais l'échange en nature est presque toujours impossible; il faut vendre ce qu'on produit pour acheter ce qu'on veut consommer. La vente est la moitié d'un échange dont l'achat est le complément; et, l'échange accompli, il se trouve qu'on a troqué ce qu'on a vendu contre ce qu'on a acheté. L'intermédiaire que cette double opération exige, est la monnaie.

Il en résulte que la valeur propre de la

IX^e PARTIE. monnaie est pour nous de peu de considération auprès de la valeur des autres produits ; nous la donnons pour la même valeur qu'on nous la donne ; il nous est indifférent de recevoir de l'or au lieu d'argent, ou de l'argent au lieu d'or, quoiqu'un de ces métaux soit plus précieux que l'autre, assurés que nous sommes que, si l'on donne moins d'or pour obtenir nos produits, nous en donnerons moins à notre tour dans nos achats. Mais la valeur relative des produits entre eux est la circonstance essentielle, celle qui influe sur notre sort : je suis d'autant plus riche que les fruits de ma production ont plus de valeur, et que les objets que je veux consommer en ont moins. Cette théorie cadre parfaitement avec celle des services productifs et des progrès de l'industrie. Que l'on soit un industriel, un capitaliste ou un propriétaire foncier, on est marchand de services productifs ; c'est par une espèce d'échange que l'on acquiert les produits qui résultent de ces services productifs : or, quand pour la même quantité de services on obtient une plus grande quantité de produits, on donne *moins* de la marchandise que l'on vend, et l'on reçoit *plus* de celle que l'on achète.

La théorie des débouchés se lie de même à celle-là. Puisqu'en réalité on n'achète pas les

produits avec de l'argent, mais avec d'autres produits, nous devons vendre ce que nous produisons avec d'autant plus d'aisance, que les autres hommes produisent davantage. Chaque producteur est intéressé à se voir entouré d'une multitude d'autres producteurs; c'est ce qui fait que l'on vend en France vingt fois plus de produits que dans les siècles passés, où la production était moins abondante (1).

Ce qui est vrai d'un individu par rapport à un autre, est également vrai d'une nation à l'égard des nations étrangères; chacune est intéressée à la prospérité de toutes les autres; car on ne saurait vendre qu'à celles qui sont en état d'acheter; et une nation, quelle qu'elle soit, ne peut acheter qu'avec ce qu'elle produit. C'est cette conception plus juste de la nature des choses, qui dirige maintenant les conseils éclairés de quelques nations, et qui, par degrés, doit

(1) Cet effet ne peut être attribué à la découverte des mines d'Amérique; car si maintenant l'argent était quinze fois plus rare qu'il n'est, il vaudrait quinze fois davantage, et cette quantité servirait également bien à la masse actuelle des échanges, qui ne s'opèrent pas avec moins de facilité dans les pays où l'on se sert de monnaie d'or, quoique ce dernier métal soit quinze fois plus rare que l'argent.

IX^e PARTIE. changer la politique du monde ; car, à mesure que les hommes deviennent plus éclairés, ils cèdent aux suggestions de leur intérêt bien entendu, sur lequel il est permis de compter beaucoup plus que sur les rêves de la philanthropie. Les gouvernemens qui marchent les premiers dans cette voie, ne sont pas médiocrement heureux de savoir chercher leurs avantages dans la prospérité d'autrui, et de recueillir de la gloire, simplement parce qu'ils ont fait un bon calcul.

L'économie politique prouve avec la dernière évidence, que la monnaie est une marchandise de même nature que toutes les autres ; une marchandise qui tire sa valeur de ses usages et non des lois. En effet, dans tout échange où la monnaie entre comme l'un des termes du contrat, le vendeur ne peut-il pas refuser sa marchandise si le prix ne lui convient pas ? et la valeur d'une chose, de la monnaie dans ce cas-ci, n'est-elle pas proportionnée à la quantité du produit qu'elle peut obtenir ? Combien de fausses mesures et de mauvaises lois peut prévenir une seule question bien posée !

La nature et l'office des monnaies bien connus, beaucoup d'erreurs tombent d'elles-mêmes, une foule de notions fausses ou imparfaitement entrevues s'éclaircissent ; on sépare dès lors complètement les fonctions de la monnaie

de celles des capitaux ; on voit comment l'abondance ou la rareté du numéraire , qui influent sur sa valeur propre (celle qui se manifeste par l'échange), ne sont d'aucun effet sur ce qu'on nomme si improprement *l'intérêt de l'argent* ; on demeure convaincu que l'intérêt est le loyer d'un capital, et que les valeurs capitales consistent en des valeurs tout autres que les valeurs monétaires, et sont bien plus considérables (1).

Les mêmes principes font comprendre l'espace d'influence qu'exerce sur la valeur des monnaies la matière dont elles sont faites. Les richesses et les besoins de la société portent à un certain taux la valeur du produit appelé *une once d'argent*, valeur déterminée par la quantité de tout autre produit que l'on consent à donner pour obtenir celui-là. Le possesseur de cette once d'argent, quelque nom qu'on ait jugé à propos de lui donner en la frappant en

(1) Si l'abondance de l'argent-métal influait sur le taux de l'intérêt, il serait plus bas au Pérou que partout ailleurs, car nulle part l'argent n'est si abondant et sa valeur relative moindre. Le taux de l'intérêt s'y trouve au contraire fort élevé. On comprend qu'il n'est point ici question des phénomènes qui dépendent de l'usage des billets de banque et des papiers-monnaies.

IX^e PARTIE. monnaie, ne peut sans perte la donner au-dessous de ce taux (1). Mais, quand la matière dont la monnaie est faite est de nulle valeur intrinsèque, comme le papier, la monnaie ne peut plus tirer sa valeur que de ses usages comme instrument des échanges. Dans l'état donné de la société, le nombre des ventes et des achats qui s'y opèrent, réclame une certaine somme de monnaie, ou de tout autre intermédiaire des échanges. Si l'on multiplie le nombre des unités dont il se compose, on diminue en proportion la valeur de ces unités; et si le public ne trouve aucun intermédiaire des échanges à lui substituer, le besoin qu'il en a peut en maintenir la valeur, malgré le discrédit. On les prend sur un certain pied,

(1) A un taux déterminé, la société ne peut obtenir qu'une certaine quantité d'onces d'argent; celle dont ce taux permet de payer les frais de production de ce produit. Pour que la société obtienne une plus grande quantité d'argent, il faut que l'état de ses productions et de ses besoins la mette dans le cas de payer l'argent à un taux plus élevé (c'est-à-dire de donner une plus grande quantité de tout autre produit pour l'avoir); alors son prix permet d'exploiter des mines plus dispendieuses. Si de meilleurs procédés d'extraction permettent d'obtenir le métal d'argent à moins de frais, son prix baisse et ses usages s'étendent.

seulement à cause de la persuasion où l'on est, que l'on peut les replacer sur le même pied, et sans égard au remboursement.

La valeur des billets de banque ou de confiance, remboursables à bureau ouvert, a tout un autre fondement : elle est égale à celle de la monnaie qu'elle donne le droit de toucher. Des billets remboursables ne sont pas une monnaie de papier; ils sont un signe représentatif de la monnaie, ainsi que les autres engagements du commerce. Ils tirent toute leur valeur de leur crédit; c'est-à-dire de la persuasion où l'on est qu'ils seront remboursés.

Les signes représentatifs de la monnaie suppléent complètement la monnaie jusqu'à concurrence de leur montant. L'économie politique fait voir les résultats quelquefois heureux et quelquefois funestes de ces supplémens. Ils remplacent avec économie un intermédiaire prodigieusement utile, mais qui n'est pas un des principes vitaux de la société, et dont la somme est nécessairement bornée par les besoins de la circulation. Ils ne peuvent jamais sans danger excéder cette somme.

Le rapport de valeur des métaux entre eux, et des monnaies principales avec leurs coupures, donne lieu à des faits qui ne sont que la consé-

IX^e PARTIE. quence de ces principes, et que l'expérience confirme toujours.

Poursuivant la marche des richesses jusqu'au terme de leur existence, l'économie politique dévoile les phénomènes qui accompagnent leur consommation. De même que l'analyse a fait connaître leur nature et leur formation, elle nous a appris que la consommation n'est pas une destruction de matière qui excéderait le pouvoir de l'homme ; la consommation n'est autre chose que la destruction de cette utilité qui avait fait d'une chose un produit en lui donnant de la valeur.

Quand cette destruction de valeur s'opère de telle sorte que la valeur, détruite dans un produit, passe dans un autre, c'est une consommation reproductive. C'est par elle que servent et se perpétuent les valeurs capitales. Lors même que cette consommation ne fait que rétablir le capital, sans l'accroître, elle suffit pour donner un profit aux propriétaires fonciers, aux capitalistes et aux industriels ; car la reproduction qui s'ensuit, ne peut s'opérer sans acheter leurs services productifs (1), et l'achat que

(1) C'est à l'achat des services productifs que le capital est employé ; c'est là l'objet de l'avance qu'on

l'on fait de leurs services compose leurs revenus.

Quand cette destruction n'a pour objet que la satisfaction de nos besoins ou de nos goûts, c'est une consommation pure et simple, une consommation stérile.

Le terme de toute richesse sociale, le but de sa production, est la consommation. C'est par elle que subsistent les sociétés. L'effet de l'épargne et de l'accumulation n'est pas de restreindre cette consommation, mais de l'augmenter. Les valeurs épargnées ne sont pas des valeurs soustraites à toute consommation; mais des valeurs soustraites à la consommation stérile pour être livrées à la consommation reproductive. Loin donc que l'épargne nuise à la consommation, elle la double, elle la centuple. A chaque opération productive, le capital est consommé par les producteurs; et, rétabli par eux, il est consommé de nouveau dans l'opération suivante. Une valeur qui n'a pas été capitalisée n'est consommée qu'une seule fois.

lui demande. Les développemens nécessaires pour faire bien comprendre l'effet de la consommation reproductive ne peuvent entrer ici; mais on les trouve dans mon *Traité d'Économie politique*, liv. III, chap. 3; dans mon *Catéchisme d'économie politique*, 3^e édit., pages 217 et 254; et enfin, avec de plus grands développemens, dans cet ouvrage-ci, V^e vol. tout entier.

IX^e PARTIE.

On doit en conclure que, si la consommation en général provoque la reproduction, la consommation stérile dans un cas particulier, ne la provoque pas plus que n'aurait fait la consommation reproductive; et que celle-ci la provoque, en thèse générale, infiniment plus que la première, puisqu'elle la perpétue aussi longtemps que le même capital n'est pas dissipé par l'impéritie ou par l'amour désordonné des jouissances. C'est sans doute l'envie de consommer qui détermine les hommes à rechercher les produits, et qui est par conséquent le premier mobile de la production; or l'envie de consommer est inspirée aussi bien par le désir d'accroître sa fortune, c'est-à-dire de consommer reproductivement, que par l'amour des satisfactions présentes.

Ce désir qu'éprouvent les hommes d'accroître leur bien-être futur, sur lequel se fonde la prospérité progressive des nations, est bien nécessaire pour balancer les sollicitations du présent; d'autant plus que la consommation stérile ne présente aucunes difficultés. Il ne faut aucun talent pour dépenser de l'argent; et il en faut beaucoup pour le dépenser d'une manière qui en fasse renaître la valeur, sans compter que l'exercice même de ce talent, est un travail. L'impulsion de chaque moment nous excite à

la consommation improductive, et les êtres les plus faibles, les femmes, les enfans, s'y laissent aisément entraîner. Mais elle n'offre à la société ou aux familles d'autres dédommagemens que la satisfaction actuelle qu'elle procure, et dont l'économie politique est loin pourtant de contester l'importance, puisque c'est elle qui entretient la société et contribue à son bonheur.

Cette seule analyse fait tomber complètement la question de l'utilité du luxe.

Dans le cours ordinaire des choses, tout produit se consomme; car il n'est un produit qu'autant que sa valeur égale ses frais de production; sa valeur ne provient que de la demande qu'on en fait, de la demande réelle accompagnée de l'achat; et l'achat serait une perte s'il n'était suivi de la consommation. Ce n'est donc que par accident, par de faux calculs, par des exceptions en un mot, que la production peut être en excès sur la consommation.

Nous nous sommes représenté la production comme un grand échange dans lequel nous donnons nos services productifs, ou, si l'on veut, nos frais de production, pour recevoir des produits qui deviennent par là notre bien; nous pouvons nous représenter à son tour la consommation comme un autre échange dans

IX^e PARTIE.

lequel nous donnons nos produits, notre bien, pour recevoir en retour soit d'autres produits accrus par des profits, soit des satisfactions d'où résultent le maintien de la vie et la plupart des jouissances dont elle est accompagnée.

Dans le premier cas, qui est celui de la consommation reproductive, l'échange est d'autant plus avantageux que le produit qu'on obtient vaut plus que ceux qu'on sacrifie; mais pour que la reproduction soit complète, il suffit que le produit obtenu soit égal en valeur au produit consommé; dès-lors le capital est remboursé et tous les services productifs sont acquittés.

Dans la consommation stérile, qui est un échange des produits déjà acquis contre des jouissances, l'échange est d'autant plus avantageux que les jouissances obtenues sont plus grandes en proportion des produits sacrifiés. C'est d'après cette règle que les consommations de ce genre, doivent être considérées comme bien ou mal entendues. L'économie politique les distingue en consommations privées qui ont pour objet de satisfaire aux besoins des individus et des familles; et en consommations publiques qui satisfont aux besoins de la société.

Les préceptes de l'économie privée s'appli-

quent aux premières; ceux de l'économie publique aux secondes. Dans les unes de même que dans les autres, comme l'achat des objets consommés précède ordinairement la consommation qu'on en fait, ce dernier mot est souvent confondu avec celui de dépense.

Les dépenses publiques et les dépenses privées sont exactement de même nature, car la nature des richesses est la même pour les nations et pour les particuliers. Les lois qui président à leur formation et à leur consommation ne diffèrent pas suivant l'usage qu'on en fait, de même que les principes de l'hydrostatique ne changent pas, soit qu'on les applique à des travaux publics ou bien à des constructions particulières. Mais nous ne pouvons pas fonder l'appréciation des dépenses, sur des bases aussi sûres que celles qui nous déterminent dans l'appréciation des consommations reproductives. Dans ces dernières, nous avons à comparer des quantités de même nature, c'est-à-dire le prix courant des services productifs avec le prix courant des produits qui en résultent; mais, dans la consommation stérile, nous ne pouvons comparer une dépense qu'avec une satisfaction. Il y a nécessairement quelque chose de vague et d'arbitraire dans une semblable appréciation. La nature des choses qui rend notre marche si

IX^e PARTIE. sûre dans toutes les autres parties de l'économie politique, nous abandonne ici aux seuls conseils de l'expérience; mais ce n'est point un motif suffisant pour que nous renoncions à étudier cette partie de l'économie des sociétés: toutes les parties des sciences ne sont pas susceptibles du même degré de précision; il est utile à l'avancement de nos connaissances, de savoir distinguer ce qui est susceptible ou non de démonstrations rigoureuses, et c'est une partie essentielle de la science d'en connaître les limites.

Ainsi, malgré la difficulté que présente une exacte comparaison entre le montant des dépenses et les satisfactions qui en résultent, soit pour les particuliers, soit pour le public, on ne saurait nier qu'elles s'éloignent ou s'approchent plus ou moins de leur but. Les phénomènes qui accompagnent la consommation n'arrivent pas par hasard, non plus que ceux de la production. Il y a encore ici des lois qui veulent que les mêmes causes, dans des circonstances pareilles, soient suivies des mêmes effets. On en peut déduire quelques règles pour provoquer des résultats favorables à notre bonheur comme particuliers ou comme citoyens, plutôt que des résultats nuls ou fâcheux.

Par exemple, le choix que peuvent faire les

consommateurs de tels produits préférablement à tels autres, avec une dépense égale, donne toutes sortes d'avantages aux consommateurs éclairés sur ceux qui n'ont que des goûts grossiers ou dépravés. Un peuple est servi comme il veut être servi; mais il ne distingue ce qui lui convient le mieux, depuis le service qu'il retire des plus simples ustensiles de ménage, jusqu'à ceux que lui rendent les fonctionnaires les plus éminens, que lorsqu'il sait apprécier ce qui est bon et rebuter ce qui ne l'est pas. C'est pour cette raison que, toutes choses d'ailleurs égales, les consommations sont d'autant mieux entendues qu'une nation est plus éclairée.

Les dépenses qui satisfont à des besoins réels sont mieux entendues que celles qui n'ont pour objet que de satisfaire à des besoins factices, et procurent des jouissances plus grandes en comparaison des sacrifices qu'elles réclament. On en peut dire autant des produits dont la consommation est lente, comparés à ceux dont la consommation est rapide (1). En soumettant à

(1) C'est tout le contraire dans la consommation reproductrice. Ici la consommation des matériaux et des services ne procurant pas une jouissance, mais la réintégration d'un capital, plus prompte est la consommation, et plus tôt les travaux s'achèvent et les capitaux sont remboursés.

IX^e PARTIE. ces règles et à quelques autres du même genre, tous les articles des dépenses privées et publiques, on se forme des idées un peu plus justes relativement aux avantages qu'on retire des consommations, comparés avec ce qu'elles coûtent; et des idées justes sont un premier pas vers des réformes salutaires.

Et quand on songe que les consommations publiques et privées sont ce qui fait exister les familles, le gouvernement, et tout l'état; quand on songe que leur indépendance, leur prospérité, leur puissance, dépendent de l'étendue des ressources dont ils disposent, et qu'aucune richesse n'entre dans le monde autrement que par les moyens dont l'esquisse précède, n'est-on pas fondé à répéter, après Fénelon, la vérité qui sert d'épigraphe à cet ouvrage : « Après
« tout, la solidité de l'esprit consiste à vouloir
« s'instruire exactement de la manière dont se
« font les choses qui sont le fondement de la
« vie humaine. Toutes les plus grandes affaires
« roulent là-dessus. »

TABLEAU GÉNÉRAL

DE L'ÉCONOMIE DES SOCIÉTÉS.

Deuxième section.

ORGANES ACCIDENTELS.

Nous venons de jeter un rapide coup d'œil sur les organes essentiels des sociétés, ceux sans lesquels nulle grande société humaine n'est possible ; les organes accidentels sont ceux qui, quoique très-importans pour les sociétés, peuvent *être* ou *n'être pas*, sans que l'existence du corps social en dépende rigoureusement.

Sous ce rapport, il est permis d'élever la question de savoir si une société peut exister sans aucun gouvernement. Je ne me jetterai pas à cet égard dans une discussion spéculative ; je remarquerai seulement qu'il y a quelques exemples de sociétés, comme celle de certains peuples en Arabie ou en Tartarie, dont il serait difficile de caractériser le gouvernement ; mais ces peuples n'appartiennent

IX^e PARTIE.

pas à un état très-avancé de la civilisation, qui est celui que nous étudions. Ce qui m'a plutôt déterminé à regarder le gouvernement comme une des circonstances accidentelles où se trouvent les sociétés, c'est qu'on y rencontre des exemples de toutes les sortes de gouvernemens. Montesquieu, avec les publicistes de l'ancienne école, en admet trois : le monarchique, l'aristocratique et le démocratique. D'autres plus récents (1), ayant vu des peuples prospérer, et d'autres décliner indifféremment avec des gouvernemens monarchiques, aristocratiques, ou populaires, n'admettent que deux formes : celle dont le plus grand bien du plus grand nombre détermine les opérations; et celle où l'on met au premier rang, le plus grand bien des privilégiés. C'est à la politique rationnelle, et surtout à la politique expérimentale, à déterminer la forme la plus favorable au but qu'on se propose. L'économie politique ne considère pas les motifs qui dirigent les gouvernemens, mais leurs actes; et pour elle, tout commandement en vertu duquel on est tenu d'obéir, soit qu'il parte du législateur ou de l'autorité exécutive, est également un acte du gouvernement.

(1) De Tracy, Jérémie Bentham.

En voyant tous nos états civilisés, on peut se demander si la portion de liberté que l'on sacrifie pour vivre en société, si la peine qu'on est obligé de s'y donner quand il s'agit de pourvoir aux besoins de soi-même et de sa famille, aussi bien que pour fournir son contingent aux dépenses sociales, ne fait pas acheter trop chèrement les avantages de la civilisation. Le sauvage de l'Amérique du nord regarde nos villes comme de vastes galères, où chaque forçat est contraint à un travail opiniâtre, qui (du moins pour le plus grand nombre d'entre eux) ne leur procure qu'une chétive subsistance. Faut-il être surpris qu'il se sauve dans les forêts, du moment que l'occasion s'en présente? On n'a point d'exemple qu'un sauvage de l'Amérique du nord, soit venu volontairement s'établir dans une ville des États-Unis; on a de nombreux exemples, au contraire, d'hommes élevés dans la civilisation, qui ont embrassé la vie des forêts; et si nos villes avaient pour voisines des peuplades de sauvages, peut-être devrions-nous craindre que de pareils exemples ne fussent bien plus communs. Il faut bien que la vie de ces peuplades ait quelques avantages; autrement pareille chose ne se verrait jamais.

D'un autre côté, il nous est permis de croire que les citadins qui se sont faits sauvages, n'é-

IX^e PARTIE.

taient pas les meilleurs sujets de la société; ils avaient peut-être une horreur de toute discipline, ou tout au moins une paresse native que repousse la civilisation. On peut dire que la sécurité, la paix, la vie, sinon abondante, du moins tolérable, que la civilisation procure à tous les hommes qui veulent se bien conduire, sont des avantages qui méritent d'être appréciés. Néanmoins des désertions comme celles que je viens de rapporter, peuvent faire supposer que les avantages de la civilisation, qu'on ne peut obtenir qu'avec un gouvernement, ne sont pas tellement précieux, que l'on ne puisse les payer trop cher. Et quand j'ai touché en passant la question de droit, nous avons vu qu'un avantage est toujours trop cher, toutes les fois qu'on peut l'obtenir à meilleur marché (1).

Ceci nous indique des points de contact entre l'économie politique et la politique pure. Tout le monde conviendra que les sacrifices que nous impose l'état de société, sont d'autant moindres que le gouvernement est meilleur. S'il est violent, capricieux, il peut être insupportable sans être excessivement dispendieux; cependant, même alors, ses excès ne portent

(1) Voyez tome V, page 127 de cet ouvrage.

que sur un nombre restreint de gens plus en butte que d'autres à ses passions. Ce sont les obligations qui ont leurs sources dans les besoins du gouvernement, d'où naissent les vexations les plus constantes ; celles qui blessent le grand nombre ; celles que l'on supporte le plus impatiemment.

Ces vexations sont causées soit par la prodigalité des gouvernans, soit par les mauvais systèmes qui les dirigent. Les uns et les autres de ces motifs rentrent dans le domaine de l'économie politique. Elle nous montre, par exemple, quels sont les effets nécessaires de la prodigalité (1).

Quant aux mauvais systèmes, l'économie politique en présentant la nature de chaque chose, et en posant nettement les questions, en préserve les gouvernemens. C'est ainsi qu'elle montre ce qu'un gouvernement coûte à ses peu-

(1) Le duc de Saint-Simon, quoique courtisan et grand seigneur, ne se méprend pas sur les causes du délabrement de la France vers la fin du règne de Louis XIV. « Il n'y a point de trésor, dit-il dans ses Mémoires (année 1715), qui suffise à un gouvernement déréglé. Le salut d'un état n'est attaché qu'à la sagesse de le conduire ; et pareillement sa prospérité, son bonheur, la durée de sa gloire et de sa prépondérance sur les autres. »

IX^e PARTIE.

ples, en chargeant de droits, en frappant de prohibitions les produits d'une industrie étrangère. Elle nous apprend que le commerce n'est qu'une autre manière de produire, qui substitue la production de l'objet qu'on envoie, à la production de l'objet qu'on reçoit. — Mais, disent les vieux préjugés, en achetant au dehors, ce ne sont pas des produits que l'on donne, c'est son argent. — Puérile terreur ! La nature des choses commerciales nous fait voir que les métaux ne sont qu'une marchandise qui, de même que toute autre, cherche le marché où elle se place le plus avantageusement : or les métaux précieux que nous possédons ne se placent pas avantageusement dans l'étranger lorsque nos besoins, lorsque notre circulation en réclament ; car alors ils valent plus chez nous qu'au dehors, et les spéculations du commerce nous en apportent au lieu d'en exporter. Ce n'est pas un solde à payer ou à recevoir qui fait voyager les métaux précieux, c'est uniquement le rapport de leur valeur dans les deux pays, c'est-à-dire de la quantité de marchandise qu'ils peuvent acheter. Quand, au lieu de marchandise, les commerçans envoient de l'argent, c'est parce que l'argent leur procure de plus gros retours que toute autre marchandise ; or

ce qui leur est plus avantageux, est aussi ce qui est plus avantageux à leur pays (1).

Le fait est que l'on ne paie jamais les produits étrangers qu'avec ses propres produits, même lorsqu'on les paie en argent. Un pays contient des mines ou bien n'en contient pas; dans le premier cas, en payant l'étranger avec de l'argent, il paie avec un produit de son sol et de son industrie; s'il n'en contient pas, il ne peut acquérir l'argent qu'il donne, qu'après l'avoir acquis avec ses produits indigènes. Ces derniers peuvent seuls subvenir d'une manière suivie aux exportations, parce que, renaissant sans cesse, ils peuvent seuls être constamment exportés sans devenir plus rares, et sans s'élever à un prix qui en ferait cesser l'exportation. Le système de la balance du commerce est une

(1) Cette dernière maxime n'est constamment vraie que pour ce qui a rapport au commerce extérieur. Dans le commerce intérieur, les bénéfices d'une classe peuvent avoir lieu aux dépens d'une autre classe, et le pays n'en être pas plus riche. C'est le cas de tous les privilèges. Quand on établit une maîtrise, la corporation peut maintenir ses produits plus chers, en les préservant de la concurrence générale; mais c'est alors le consommateur qui paie ce gain abusif; abusif en ce que le consommateur a droit d'acheter les objets de ses besoins à quiconque les lui fournit au meilleur marché.

IX^e PARTIE.

vieillesse qui n'a pu réussir que dans un temps où l'on ignorait quelle était la nature des richesses et les procédés qui les font naître. Il accuse par conséquent l'ignorance de ceux qui le soutiennent encore; il n'y a rien à leur répondre, si ce n'est : étudiez l'économie politique.

Si les nations ne peuvent, d'une manière suivie, acquitter leurs importations qu'avec l'exportation de leurs produits indigènes; si leurs bénéfices ne se composent que de l'excédant de la valeur des retours qu'elles reçoivent, sur la valeur des envois qu'elles font; si, dans tous pays, nul commerce ne se continue qu'autant qu'il donne des bénéfices, on peut conclure avec certitude que les valeurs importées annuellement sont, en tout pays, supérieures aux valeurs exportées, et d'autant plus que le pays fait un commerce plus avantageux. Tous les états officiels qui montrent des exportations supérieures aux importations, sont menteurs et accusent des déclarations fausses (1).

On démontre, d'après les mêmes principes, l'inutilité ou plutôt les fâcheux effets des lois

(1) Ceux qu'on a des raisons de croire plus véridiques, montrent toujours des importations supérieures aux exportations. (Voyez le tome III, page 325 de cet ouvrage.)

qui prohibent l'exportation des matières premières et favorisent celle des produits manufacturés. Les promoteurs de ces lois ignorent qu'une matière première qui s'exporte, nous procure, à égalité de valeur, autant de profits que le produit le plus élaboré. De quoi se compose en effet la valeur d'un produit quel qu'il soit ? de ses frais de production. Or les frais de production d'une matière première, comme d'un produit achevé, sont composés d'un profit foncier payé à l'un des propriétaires du sol, d'un intérêt gagné par un capitaliste quelconque, et du salaire reçu par les industriels de tous grades dont les travaux ont concouru à leur production, à commencer par l'entrepreneur qui en a conçu l'idée, jusqu'au dernier manouvrier dont il s'est fait aider. Lors donc que nous vendons à l'étranger une matière première de cent francs, et un produit élaboré de la même somme, nous leur vendons pour une valeur pareille de services productifs rendus par nos terres, nos capitaux et notre industrie.

On voit qu'un gouvernement peut coûter trop cher à proportion des services qu'il rend à une nation, soit par des dépenses trop fortes, soit par son incapacité et ses fausses mesures. Ce qui a servi de fondement à une proposition

IX^e PARTIE.

qui n'est peut-être pas paradoxale, lorsqu'on a dit qu'un gouvernement est d'autant plus mauvais qu'il coûte plus cher. En effet, pour lever de gros impôts, il faut avoir des agens nombreux qui, ne produisant pas, ne peuvent servir qu'à gêner les mouvemens des hommes qui produisent. Vingt mille douaniers qui veillent à ce que telle ou telle marchandise ne passe pas d'un lieu dans un autre (1), et vingt mille commis des contributions indirectes, sans lesquels il n'est permis ni de faire la vendange, ni de distiller de l'eau-de-vie, ni de brasser de la bière, entravent les opérations productives et paralysent l'activité bienfesante des producteurs. Le dernier quart du xviii^e siècle a enfanté une grande république, qui est une réponse vivante, toujours prête à confondre les détracteurs de l'économie. Dans quel pays est-on mieux gouverné, c'est-à-dire peu gouverné

(1) On a reconnu l'avantage qu'il y avait pour deux provinces (telles que la Bretagne et la Normandie) à renverser les barrières, les frontières artificielles qui les séparaient. Un progrès reste à faire : c'est de renverser les barrières qui séparent les états, en prenant les précautions et en admettant les lenteurs nécessaires pour ne point léser les intérêts particuliers. Alors tous les états y gagneront, de même que nos provinces ont gagné à communiquer librement l'une avec l'autre.

et à meilleur marché, qu'aux États-Unis ?

Un des systèmes qui coûtent le plus aux nations est celui que leur gouvernement suit à l'égard de ses colonies. Les nôtres nous coûtent chaque année une cinquantaine de millions gratuitement, et sans nous valoir le moindre équivalent (1).

Les puissances maritimes commencent à comprendre qu'il est de leur intérêt de trafiquer avec tous les points du globe indistinctement ; elles finiront par protéger l'indépendance des pays d'outre-mer, pour que nulle d'entre elles ne puisse en écarter les autres ; et nous les verrons, après s'être battues au XVIII^e siècle pour asservir les colonies, se battre au XIX^e siècle pour affermir leur liberté.

Les populations sont devenues trop nombreuses, les richesses des particuliers trop considérables, la société trop importante, en un mot, pour que de si graves intérêts puissent

(1) Quoique ce soit déjà une assez grande sottise que de considérer comme une province de France des pays dont les intérêts sont opposés aux nôtres, et qui ne reconnaissent pas nos lois, c'en est une plus grande encore que de soutenir à si grands frais un régime caduc que rien ne peut sauver, et qui ne se prolonge qu'à force d'iniquités.

IX^e PARTIE.

désormais demeurer les jouets des vues personnelles, et quelquefois de l'ignorance des gouvernemens. Comme, d'un autre côté, des sociétés nombreuses et où chacun est obligé de s'occuper avant tout de ses propres affaires, c'est-à-dire de son existence, rendent les républiques démocratiques de plus en plus impossibles, les peuples devront être gouvernés par des procureurs fondés; mais ces procureurs fondés, chargés des intérêts généraux, sentiront le danger de lutter contre la nature des choses, au moral comme au physique, et pour ne pas risquer d'y briser leurs efforts et d'y perdre leur crédit, ils voudront connaître cette nature des choses : ils voudront devenir les plus instruits de chaque nation.

Les mœurs et les coutumes des nations, leurs lois, leur religion, influent au plus haut degré sur le sort des peuples; cependant elles ne sont pas une des conditions essentielles de leur existence; les belliqueux et sévères Romains des premiers siècles de la république, ne ressemblent guère aux Romains serviles et dépravés des empereurs. Les lois modifient les mœurs, les mœurs agissent sur les lois, et ce serait un ouvrage important que celui qui montrerait la marche que suivent ces influences réciproques,

et quelles conséquences on en pourrait tirer en faveur de l'humanité.

Je me contenterai de remarquer que la mauvaise foi, le vice, le crime, ne sauraient infecter la majeure partie des hommes en société, sans entraîner la ruine entière du corps social. Le corps social ne peut se maintenir sans un échange de bons offices qui exigent une certaine sécurité, une certaine confiance mutuelle, qui en forment le lien. Le vice n'est pas productif. Au milieu de cette activité générale nécessaire à la vie des sociétés, le paresseux, le traître, l'homme sans bonne foi, celui dont le penchant l'entraîne au crime, sont repoussés de tout le monde, parce qu'ils sont dangereux ou inutiles pour tout le monde; et quand ils ne sont pas atteints par les lois, ils le sont par le redoutable pouvoir de l'opinion : ils demeurent alors sans ressources. Toutes les portes leur sont fermées. Le mouvement social, de même que la fermentation qui s'opère dans nos cuves, rejette l'écume de la société (1); et la crainte de cette excommunica-

(1) On sait quelles difficultés rencontrent les forçats qui ont achevé le temps de leur punition. Leur immoralité avérée leur ôte tout moyen d'existence; c'est une des plaies de la société, jusqu'à ce que des institutions

IX^e PARTIE. tion civile, est peut-être le frein qui retient avec le plus d'efficacité les hommes dans les sentiers de la vertu.

Plusieurs des jouissances les plus précieuses de la vie, ont leur source dans des biens naturels qui ne sont pas de création humaine, tels que l'existence elle-même, la santé, la gaité, l'attachement de nos proches et de nos amis, l'estime de nos concitoyens, etc. Quelques philosophes ascétiques en ont tiré un sujet de blâme pour les vérités dépendantes de l'économie politique, qu'ils ont représentée comme nous attachant trop exclusivement aux intérêts matériels de l'humanité. Mais leurs vues ne sont-elles pas elles-mêmes trop exclusives et trop bornées? D'abord, les richesses sociales, qui sont proprement l'objet des considérations de l'économie politique, n'excluent en aucune façon la recherche des biens qui nous sont accordés par la nature. En second lieu, les richesses sociales sont loin de nous attacher à des intérêts purement personnels et matériels. En dirigeant sans cesse, au contraire, notre attention sur des biens accessibles à la société tout entière, sur les moyens de les acquérir

meilleures diminuent le nombre des crimes, et ouvrent aux criminels repentans une voie de salut.

sans préjudice pour autrui, et de les répandre sur ceux que nous chérissons, elle étend nos relations et nos affections sociales. Qui ne voit d'ailleurs la liaison de nos biens matériels avec notre perfection morale ? Est-ce chez les Hurons ou chez les peuples riches que l'on trouve le plus de douceur et de délicatesse dans les rapports entre les époux, les parens et les amis ? Est-ce le sauvage ou l'homme civilisé qui fait travailler sa femme comme une bête de somme, et qui tue son vieux père lorsqu'il ne peut plus se nourrir ? Et, sous le rapport intellectuel, que ne devons-nous pas à l'économie des sociétés ! Ce sont les progrès de la production, c'est la division du travail, qui ont perfectionné l'homme ; la charrue n'a pas moins cultivé les esprits que les terres, et l'on ne peut calculer encore l'influence que la machine à vapeur est destinée à exercer sur le sort de l'humanité.

L'économie politique se mêle à tout dans la vie de l'homme en société ; mais il n'en faut pas conclure que tous les faits moraux et physiques fassent partie de cette science. Il en est de la politique, de la morale expérimentales, comme des sciences naturelles, de la technologie, etc. Certes, nous avons vu quel grand parti notre industrie sait tirer des arts ; le publiciste, mieux que qui que ce soit, peut

IX^e PARTIE.

dire comment ils se rattachent aux intérêts de la société ; cependant l'étude des spécialités n'est indispensable que pour l'artiste. De même les spécialités de la politique et de la morale composent un ensemble de connaissances importantes ; mais pour les rendre applicables à la société , il faut connaître la physiologie du corps social. La marche des réformateurs des nations , en ne parlant que de ceux dont les intentions sont pures , est incertaine et vague aussi long - temps qu'elle n'est pas fondée sur la nature des choses. Un gouvernement qui croirait sur la parole de ses devanciers , et sans l'avoir étudiée , en avoir une juste idée ; un gouvernement qui ne voudrait rien améliorer , satisfait de décorer sa routine du nom de pratique ; et d'un autre côté , des hommes impatiens d'améliorer , sans connaître davantage ce que la nature des choses admet ou repousse , risqueraient de faire beaucoup de mal au pays , en ne voulant que son bien. Ce n'est pas *réformer* que de *changer* , que de substituer un système à un autre , et des maux à des maux. Les défenseurs-nés de toutes les sottises , sont enchantés du mauvais succès des fausses améliorations : ils s'en prévalent pour préconiser les abus dont ils vivent , pour vanter la *sagesse de nos pères* , pour répéter que nos devanciers

en savaient plus que nous ; comme s'ils pouvaient savoir dès-lors ce que l'on n'a découvert que depuis qu'ils ne sont plus ; et comme si la vraie nature de chaque chose ne devait pas être mieux connue, depuis que les hommes ont eu plus de moyens de l'étudier (1). Ils prétendent que le monde est assez vieux pour s'être avisé de toutes les bonnes méthodes, si elles avaient été réellement bonnes ; comme si l'on avait trouvé la boussole et les lunettes avant leurs inventeurs, quoique l'on eût eu des centaines de siècles pour y rêver ! Tout nous prouve au contraire que tout est récent, que tout se perfectionne, et que le monde commence à peine à jouir des destinées auxquelles il peut se flatter de prétendre. On dit quelquefois que nous sommes caducs ; ne pourrait-on pas dire avec plus de raison que nous ne sommes pas encore mûrs ?

Si l'on se formait un type idéal de la perfection pour s'en rapprocher sans cesse, on risquerait de s'approcher d'une chimère. Les lois de la nature, non plus que celles des sociétés humaines, ne sont pas dans notre pen-

(1) La méthode et l'analyse sont comme les télescopes et les microscopes qui nous ont découvert un si grand nombre de secrets de la nature.

IX^e PARTIE. sée : elles sont dans la nature des choses qui, elle-même, a été établie par la volonté du créateur. Notre ambition doit être de l'étudier pour nous y conformer, et non de prétendre à une perfection chimérique. C'est déjà avoir fait un grand pas dans la philosophie que de savoir quel état est moins imparfait qu'un autre, et par quel moyen on peut se rapprocher de celui qu'on doit préférer.

Ce tableau général, mais trop resserré, de l'économie des nations, peut du moins laisser entrevoir l'intérêt que l'étude de cette économie présente quand on l'observe dans ses détails ; il peut aussi mettre en garde contre cette multitude d'idées fausses qui circulent parmi le vulgaire, relativement aux plus hauts intérêts des sociétés. Nous avons pu nous convaincre que le corps social est un être vivant par lui-même, par sa nature, de même que le corps de l'homme individuel dans lequel nous voyons le premier des élémens dont il se compose. Il ne reçoit pas son impulsion d'une force étrangère. Son principe d'action est dans son propre sein. C'est pour ainsi dire une machine animée. La puissance du gouvernement n'est pour elle que protectrice, comme la boîte qui enveloppe un mouvement d'horlogerie. Nous avons pu mille

fois sentir la fausseté de cet emblème suranné qui représente l'état comme une famille, dont le chef de l'administration est le père. Dans la famille, c'est du père que viennent tous les moyens de subsistance; c'est dans sa tête que naissent toutes les pensées utiles; c'est lui qui procure les capitaux; c'est lui qui travaille et dirige le travail de ses enfans, qui les élève, qui pourvoit à leur établissement.

Dans l'état, c'est tout le contraire : les conceptions qui procurent l'entretien du corps social, les capitaux, l'exécution, se trouvent chez les gouvernés. C'est là qu'est la pensée et l'action; c'est là que l'on étudie les lois de la nature et que se forment les entreprises productives d'où naissent les revenus de la société. Plus accessibles à tous les genres de vérités, ce sont les gouvernés qui analysent avec le plus de succès la constitution physique et morale de l'homme, aussi bien que l'économie sociale. Les nations sont réduites à s'estimer heureuses lorsque des rayons de lumière pénètrent jusqu'aux lieux où s'agitent leurs destinées.

La nature a créé la supériorité du père sur les enfans. C'est elle qui a voulu qu'il fût dans leur enfance le plus fort, ensuite le plus sage et le plus expérimenté. Jusqu'à ce qu'ils soient hommes, ils sont incapables de produire, et

IX^e PARTIE.

dépendent de l'auteur de leurs jours, au moins par leurs besoins. Dans la société civile, c'est tout autre chose : non-seulement la force morale, mais la force physique est du côté de ceux qu'on a nommés, non sans quelque niaiserie, des enfans. On n'est pas mieux fondé à voir en eux des brebis, et des pasteurs dans les hommes chargés de veiller sur leurs intérêts. De telles images ne représentent point la vérité; et ces bergeries politiques ne conviennent plus à un siècle parvenu à sa maturité.

HISTOIRE ABRÉGÉE

DES PROGRÈS DE L'ÉCONOMIE POLITIQUE.

Première époque.

ON a dit que *le temps présent est gros de l'avenir* ; on aurait pu remarquer auparavant qu'il est *l'enfant du passé*. Il fallait que les sociétés humaines parcourussent des états divers, qu'elles subissent de nombreuses vicissitudes, qu'elles éprouvassent de longues souffrances et de courts momens de bonheur, pour qu'on apprit à les connaître. Ce n'est que par degrés que leurs organes se sont manifestés et qu'il a été permis à l'observateur d'en saisir le jeu et les effets.

Mais l'histoire d'une science ne ressemble point à une narration d'événemens. Elle ne peut être que l'exposé des tentatives, plus ou moins heureuses, qu'on a faites à diverses reprises et dans plusieurs endroits différens, pour recueillir et solidement établir les vérités dont elle se compose. Que pourrions-nous

IX^e PARTIE.

gagner à recueillir des opinions absurdes, des doctrines décriées et qui méritent de l'être? Il serait à la fois inutile et fastidieux de les exhumer. Aussi l'histoire d'une science devient-elle de plus en plus courte à mesure que la science se perfectionne; car, suivant une observation très-juste de d'Alembert, « plus on acquiert
« de lumières sur un sujet, moins on s'occupe
« des opinions fausses ou douteuses qu'il a pro-
« duites. On ne cherche à savoir ce qu'ont
« pensé les hommes, que faute d'idées fixes
« et lumineuses auxquelles on puisse s'arrê-
« ter (1). » Ainsi dans le cas où nous connaissons parfaitement l'économie des sociétés, il nous importerait assez peu de savoir ce que nos prédécesseurs ont rêvé sur ce sujet, et de décrire cette suite de faux pas qui ont toujours retardé la marche de l'homme dans la recherche de la vérité. Les erreurs ne sont pas ce qu'il s'agit d'apprendre, mais ce qu'il faudrait oublier.

Cependant toute espèce d'histoire est en droit de flatter la curiosité; elle apprend à connaître les procédés de l'esprit humain; une erreur dévoilée empêche qu'on n'y tombe de nouveau; sa discussion dégage et consolide les fonde-

(1) *Éléments de philosophie*, page 17.

mens d'une vérité; et enfin, quand les principes d'une science sont encore à quelques égards débattus, son histoire admet des controverses qui répandent du jour sur les points contestés et même sur l'ensemble de la science. Celle-ci n'est parvenue que récemment à un degré de certitude propre à satisfaire les bons esprits; ce n'est que depuis le commencement de ce siècle, qu'on a pu mesurer l'espace qu'elle a parcouru; et sa marche ne saurait être indifférente au monde instruit qui entrevoit déjà la haute influence qu'elle est appelée à exercer sur le sort de l'humanité.

Les anciens paraissent avoir peu réfléchi sur l'ensemble des connaissances qui forment aujourd'hui le domaine de l'économie politique. Les deux seules nations qui nous ont transmis ce qu'ils savaient à cet égard, étaient deux peuples guerriers, obligés d'avoir sans cesse les armes à la main, d'abord pour se défendre contre les attaques de leurs voisins, puis ensuite pour envahir des états plus éloignés. Ils se composaient d'une caste de nobles qu'on appelait des citoyens, et d'une caste de travailleurs qu'on appelait des esclaves. Leurs institutions étaient plutôt militaires que civiles. Elles avaient pour objet des hiérarchies de pouvoirs, des partages de butin, des cérémo-

nies, des évolutions, plutôt que la protection des libres mouvemens de l'homme, le développement de son intelligence et les arts de la paix. Leur subsistance, leurs accumulations étaient fondées sur la conquête et la déprédation. Les capitaux servaient au luxe plutôt qu'à la production, et le travail ne donnait de droits qu'au mépris. C'est peut-être parce que les Grecs et les Romains ont été nos premiers, et pendant long-temps nos seuls instituteurs, que l'économie politique s'est développée si tard en Europe (1). Il est permis de croire que nous aurions été moins retardés, si deux nations vaincues par eux, les Phéniciens et les Carthaginois, avaient laissé des écrits qui eussent pu parvenir jusqu'à nous.

(1) Leurs mauvaises doctrines sur l'objet et les ressources des sociétés se sont propagées jusqu'à nos jours, et c'est à elles peut-être qu'il faut imputer les systèmes soutenus par deux célèbres écrivains, J.-J. Rousseau et Mably, auxquels des intentions pures et de beaux talens ont fait pardonner beaucoup d'erreurs. Ils ont fait du tort à l'économie politique en la confondant avec l'administration de l'état; c'est comme s'ils avaient confondu la science de la mécanique, avec l'art du mécanicien. Ils ne faisaient pas attention que la nature des choses est indépendante de l'usage qu'on sait en faire.

Tous ces peuples de l'antiquité vivaient sous l'empire de la force brutale ; leurs fortunes privées étaient défendues par l'ascendant de leur nation sur les autres , c'est-à-dire par la force des armes , jamais par l'ascendant de l'intérêt réciproque. La force des armes seule devait être par conséquent le premier objet de leurs soins et de leurs respects. La rapine était l'industrie des hommes libres , comme la chasse l'est chez les sauvages ; et , comme chez les sauvages encore , les occupations productives étaient chez les peuples de l'antiquité le lot des femmes et des esclaves. Il faut voir avec quel mépris tous les auteurs anciens parlent du commerce et des manufactures (1). On sait la répugnance que les Égyptiens manifestaient pour la navigation , qui maintenant est le principal lien des nations ; et Platon , voulant donner le type d'une république parfaite , en a placé le siège dans l'intérieur des terres , afin qu'on ne pût pas y faire le commerce. Aristote , en discutant la même question , quoiqu'il paraisse opposé à Platon , n'ose

(1) M. Macculloch explique fort bien dans son édition d'Adam Smith (*Introductory discourse* , page iv) , le mépris que les anciens avaient pour la production des richesses.

pas cependant prendre un parti décisif là-dessus (1).

Cette manière de voir ne doit pas nous étonner : l'économie politique avait pour les anciens un intérêt beaucoup moins pressant que pour nous. Ils ne possédaient pas les moyens de préparer à leur industrie les vastes développemens que nous avons pu lui donner, en supposant même qu'ils en eussent deviné l'importance. Leurs connaissances en géographie, en physique, étaient extrêmement bornées. Ils connaissaient imparfaitement la séparation des travaux et des professions. Chez eux, les terres, les capitaux et les travailleurs (les esclaves), étaient la propriété d'un même maître. Leur système politique n'admettait point ces immenses villes où pullulent notre population et nos arts. Leurs préjugés repoussaient l'activité laborieuse; et les moyens de communications leur manquaient. Ils croyaient en conséquence n'avoir rien à apprendre par-delà la bonne administration de la fortune privée et publique; aussi presque tous leurs ouvrages économiques ne paraissent pas avoir passé la portée du Théâtre d'agriculture d'Olivier de Serres ou de la

(1) *De Republ.*, lib. VII, cap. 6.

Maison rustique (1). Tel est, sauf la différence des fonctions et des talens de leurs auteurs, l'objet des *Économiques* de Xénophon.

Platon, voulant donner le type d'une société imaginaire, entre davantage dans chacune de ses parties constitutives. M. de Sismondi a élevé très-haut la précision avec laquelle il s'en explique ; mais je suis porté à croire qu'il a prêté à ce philosophe, la netteté des idées que M. de Sismondi lui-même a puisée dans les écrits des modernes. Il suffit, pour s'en convaincre, de voir dans la suite de sa *République*, combien les conceptions de Platon sont incompatibles avec la nature des choses sociales.

Aristote, esprit vaste et avide de toute espèce de connaissances, est beaucoup plus positif sur ce point. Il avait senti qu'il existe un ordre d'idées qui tient à l'existence naturelle des nations. Il distingue deux sortes de production, l'une, la *production naturelle*, où l'on ne se

(1) Charète de Paros et Apollodore de Lemnos ont écrit sur la grande et la petite culture. Stobée a donné des fragmens d'auteurs qui avaient fait des traités d'économie, comme Hiéroclès, Byson, et Callieratidès. Ce dernier était Lacédémonien ; le morceau assez long qu'en cite Stobée, est peut-être le seul écrit qu'on ait recueilli des Lacédémoniens.

IX^e PARTIE. propose que la consommation de ce qu'on a produit, soit par le moyen des terres, de la chasse, de la pêche, soit même par le moyen des arts utiles; l'autre, la *production artificielle*, qui n'a pour objet que de vendre ce qu'on a produit.

La première de ces productions, suivant Aristote, est louable, de même que le troc en nature, parce qu'ils ont tous deux pour objet la satisfaction d'un besoin. La production artificielle ne l'est pas, en ce qu'elle a pour objet une acquisition d'argent (1). Quant au profit que l'on peut faire sur l'argent, en le prêtant ou en spéculant, c'est le pire de tous les moyens de produire, car il ne tend qu'à amasser (2). La médecine est un art respectable, suivant le même auteur, parce qu'il a une fin, qui est de guérir. Du reste, Aristote a tous les préjugés politiques de son époque. A ses yeux

(1) Aristote n'avait pas remarqué que l'on n'acquiert l'argent que pour l'échanger contre des objets consommables, et que les ventes et les achats qui ont tous pour objet la consommation, et qu'il réproouve, équivalent exactement à des trocs en nature qu'il approuve.

(2) Comme s'il était possible de produire sans capitaux, et comme s'il était possible de former des capitaux sans amasser.

l'esclavage, et par conséquent la guerre qui procure des esclaves, agens indispensables de la production, et le pillage qui subvient aux dépenses de l'état, sont conformes au vœu de la nature.

Ce n'est point là de la science; ce n'est point la description de la physiologie sociale. Aussi n'en pourrions-nous rien tirer d'utile, quand même le philosophe de Stagyre, aussi bien que le disciple de Socrate, auraient, en parlant de cette science, saisi quelques vérités qu'ils étaient incapables de prouver et de lier à toutes les autres.

On ne trouve rien, absolument rien qui ait rapport à l'économie politique, dans les écrivains de l'antiquité romaine; en général toutes les vues des anciens ne remontent pas à la source des richesses, de ce qui fait vivre la société; elles ne tendent qu'à en opérer le déplacement. Aussi ne peuvent-ils fournir que quelques idées d'économie domestique et quelques inventions fiscales, où nous les avons même dépassés. Je crains que les travaux consciencieux des érudits d'Allemagne pour en extraire quelque chose d'utile, ne soient des peines absolument perdues. Il en est de cela comme des idées d'autrefois sur le système du monde. La science nouvelle s'est mise à la place

N^o PARTIE.

de l'ancienne, et ne saurait être remplacée par une autre, parce que celle-ci est fondée sur l'observation de la nature, et que nous avons des moyens d'observation que n'avaient pas les anciens.

HISTOIRE ABRÉGÉE

DES PROGRES DE L'ÉCONOMIE POLITIQUE.

Deuxième époque.

LORSQUE les nations ne trouvent plus rien à piller, elles commencent à chercher les moyens de produire. Nous venons de voir comment les conceptions que les anciens se formaient de la société, et la tournure de leurs idées, étaient peu propres à leur donner d'utiles directions à cet égard. Quand ils eurent envahi les portions civilisées, ou à peu près civilisées du globe, ils n'étaient pas capables de les organiser d'une manière durable; et l'irruption des barbares ne serait pas venue, qu'il aurait fallu que la civilisation déclînât, ou que la société ancienne entrât dans de nouveaux errements et suivit, comme les modernes l'ont fait, une route péniblement progressive (1).

(1) J'en demande pardon aux contrées de l'Asie, comme l'Inde et la Chine, qui pouvaient, dès l'antiquité, se vanter de quelque civilisation, et qu'ici je ne compte pour rien. Avec leurs mœurs immobiles, elles ne paraissent pas capables de perfectionner l'art social. Elles ont été, ou achèveront d'être dominées

IX^e PARTIE.

L'intérêt personnel avait suffi pour inculquer le soin qu'il faut prendre de conserver et d'accroître les propriétés privées; il en avait pris le signe toujours visible et mesurable, pour la chose même; et, au moyen âge, les métaux précieux, jouant déjà le rôle important qu'ils ont toujours joué depuis, furent regardés comme les seules richesses, parce qu'elles pouvaient toutes se résoudre en métaux précieux. Ils étaient d'autant plus précieux, que les propriétés foncières et capitales qu'on fesait valoir se trouvèrent plus exposées aux ravages des temps de barbarie et de guerres, qui suivirent, et que les métaux, en même temps qu'ils offraient un appât au pillage, étaient une espèce de biens que l'on pouvait plus facilement que d'autres, se flatter de soustraire à sa rapacité.

Mais leur quantité était bornée par la nature, et elle ne l'aurait pas été qu'ils n'étaient utiles que comme intermédiaires dans les échan-

par la race européenne. Elles l'auraient été par les anciens, s'ils avaient eu le temps de se développer. La barbarie du moyen âge a interrompu cet envahissement pendant quelques siècles. Il a repris sa marche progressive depuis environ trois cents ans; et probablement cette marche continuera dans le même sens, jusqu'à l'entière civilisation du globe.

ges, et, du reste, nullement propres à la consommation qui fait vivre les nations. Toutefois l'attention des peuples devait se porter d'abord sur cette portion des richesses sociales, la plus sensible et la plus capable de frapper des regards inhabiles. Comme on voyait que les productions quelconques se résolvaient par des échanges en or ou en argent, avant d'être transformées en objets de consommation, on prit le moyen pour la fin; on crut que l'agriculture, les arts et le commerce, n'étaient rien qu'autant qu'ils procuraient de l'or et de l'argent; et que nulle richesse n'était perdue aussi long-temps qu'on parvenait à conserver ces métaux, qui, quoique beaucoup plus multipliés de nos jours, forment cependant encore une si petite partie de la richesse des nations. Une loi de l'empereur Constance porte que les négocians étrangers qui mettront le pied sur le territoire de l'empire, devront faire constater la somme d'argent qu'ils apportent, et qu'ils ne pourront rien y ajouter en s'en retournant (1). Depuis ce temps, et partout où le gouvernement s'est

(1) Cela nous montre qu'il y avait dans l'empire romain, au moins vers le temps de Constance, un système complet de douanes; autrement ce décret n'aurait pu être mis à exécution.

IX^e PARTIE.

trouvé assez puissant pour empêcher la sortie des métaux, il a eu soin de la prohiber.

Mais il ne suffit pas de défendre l'exportation de l'argent pour s'en procurer. Il fallut trouver les moyens de l'attirer. Cependant ce n'est pas sur ce point que se dirigèrent les premières études. Suivant une observation très-juste de M. Macculloch, le clergé et les universités devaient placer au premier rang des études importantes, la théologie et les langues anciennes. Sous la même influence, on devait repousser, comme dangereuses, les sciences morales et politiques. Elles tendent à rectifier les idées et à donner aux citoyens et à l'état, un bien-être et une importance contraires à la puissance sacerdotale qui fonde, comme on sait, son importance et son pouvoir, sur d'autres biens que ceux de ce monde, qui les représente comme les seuls qu'on doive ambitionner, et qui s'en rend l'arbitre. De là ces disputes de l'école sur des sujets qui excèdent nos moyens de savoir, et dont l'effet fut de retarder les progrès utiles (1).

(1) « Par cette apparence de savoir, dit d'Alembert, « on tâche de suppléer à la science véritable. Et c'est « pour cela que l'histoire des sophismes est si courte en

Mais la force des choses ne tarda guère à prévaloir sur de vaines discussions et des controverses sans résultats. Au milieu de la barbarie féodale, quelques petits états libres s'étaient élevés dans quelques parties de l'Europe par l'industrie et les richesses. Quelques villes d'Allemagne, de Belgique et surtout d'Italie, s'étaient acquises, par une sage administration, une sorte d'importance. Venise et Gênes étaient devenues des puissances; elles avaient arraché quelques lambeaux à la vieillesse valétudinaire de l'empire d'Orient et même à l'ambition féroce des Turcs. Le goût des lettres et des sciences se répandait rapidement, et le monde s'agrandissait, grâce à l'audace aventureuse de Colomb et de Gama. Vers le même temps se formaient de grandes monarchies rivales, celles de Charles-Quint, de François I^{er} et de Henri VIII, toujours prêtes à poursuivre la liberté, à détruire les petits états, et à dévorer les richesses à mesure que l'industrie et l'esprit d'entreprise les faisaient naître. Car, suivant une observation judicieuse de M. de Sismondi, les petits états de cette époque étaient gouvernés par des hommes de talents, élevés dans la vie privée, et

« mathématiques, et si longue en philosophie. » Essai sur les éléments de philosophie.

IX^e PARTIE.

connaissant le prix de l'économie et du travail ; tandis que les ministres d'un Charles - Quint, d'un François I^{er}, élevés par l'intrigue, et se soutenant par l'intrigue, ne savaient que dissiper les trésors accrus par l'économie. Les intérêts des petits états d'une part, les besoins désordonnés des rois d'une autre part, ne pouvaient manquer de donner quelque crédit à la science des richesses, et forcément on s'occupa de la prospérité publique.

Mais la vérité ne se montre pas sans une sorte de pudeur. L'homme qui la recherche est d'abord la dupe des apparences : les premiers astronomes ont tous jugé que la terre était immobile et que le soleil marchait. Les premiers économistes ont dû croire que là où se trouvait le plus d'argent, se trouvait aussi le plus de richesses. L'Italie, qui, au temps où l'Europe recommença à penser, était le pays le plus lettré de l'Europe, paraît avoir produit les premiers ouvrages où l'on ait réduit en système l'économie des nations ; et ce système fut celui qu'on a désigné ensuite par les noms de système mercantile, système de la balance du commerce, système exclusif (1).

(1) M. Macculloch, s'autorisant de quelques passages détachés d'ouvrages peu connus, croit pouvoir attri-

Ces trois mots caractérisent les mêmes principes et conduisent aux mêmes conclusions. Dans ce système, l'or, l'argent, les monnaies, sont les seules richesses réelles, parce que ce sont les seules au moyen desquelles on puisse acquérir indifféremment tout ce qu'on désire ; les produits, les biens consommables ne sont des richesses que comme des moyens d'en produire et comme pouvant rapporter de l'or et de l'argent. Les premières conséquences qu'on en tire, sont que l'essentiel pour les particuliers comme pour les nations, est de se procurer beaucoup d'argent ; d'où résulte un état d'hostilité ouverte ou cachée entre soi et les autres hommes (1). Par une seconde conséquence, il

buer ce système à des écrivains de sa nation ; mais ne serait-ce point un effet de la vanité que l'on reproche quelquefois aux écrivains de la Grande-Bretagne, et qui va jusqu'à refuser aux autres nations, même la priorité des erreurs ? Dès le commencement du dix-septième siècle, je vois plusieurs traités écrits *ex professo* en Italie, pour établir ce système, qui d'ailleurs était une opinion commune et qu'on ne croyait pas susceptible de contestation. Elle fut alors seulement rédigée dogmatiquement.

(1) Montaigne intitule un chapitre de ses Essais : *Le profit de l'un est le dommage de l'autre*. C'est le chapitre où il dit : « Le marchand ne fait bien ses

IX^e PARTIE.

faut être puissant, c'est-à-dire ennemi de tout le monde, soit comme individu, soit comme nation ; car les métaux précieux étant donnés au monde en quantité limitée, on ne peut en obtenir qu'aux dépens les uns des autres. Par une troisième conséquence, chacun doit ajouter à sa force individuelle, la force de la société et réclamer du gouvernement qui en est le dépositaire, une action constante et des lois qui assurent aux particuliers et à l'état, des privilèges que n'ont pas les autres particuliers, les autres états.

Cette imagination que les richesses ne peuvent ni se produire, ni se consommer, qu'il en existe une masse invariable dans le monde, et qu'il ne s'agit que de se la disputer, fut adoptée par tous les publicistes de l'Europe, soit écrivains, soit hommes d'état. Elle dirigea la politique de tous les cabinets ; elle règne encore dans l'administration publique, tant il est difficile de réformer des préjugés et des institutions invétérées, et de persuader des intérêts nés d'une législation vicieuse ! Quelques

« affaires qu'à la débauche de la jeunesse ; le laboureur
« à la cherté des blés ; l'architecte à la ruine des mai-
« sons ; les officiers de justice aux procès et aux que-
« relles des hommes. » Liv. I, chap. 21.

personnes trop paresseuses pour étudier des principes, ou trop âgées pour les concevoir, n'osent plus défendre ouvertement des maximes décriées chez tous les hommes instruits; mais prenez la peine d'examiner leurs argumens, de vérifier leurs assertions, et vous vous apercevrez que ces assertions, ces argumens, supposent toujours la réalité d'un principe démontré faux. Quant à l'autorité, elle ne suit qu'à un long intervalle le progrès des lumières. Celles-ci naissent en général dans la classe moyenne, et ne parviennent que par degrés aux deux classes extrêmes qui, investies de la force brutale, cèdent lentement à l'autorité de la raison.

C'est ainsi que chaque peuple n'a plus songé qu'à exclure par force ou par adresse, des marchés de l'intérieur, les produits de l'étranger, et à lui faire acheter les siens (1). On a soumis

(1) On se rappelle que la nature des choses, mieux connue, a montré depuis que les achats que nous faisons à l'étranger, ne peuvent être acquittés que par les produits de notre sol et de notre industrie; que les métaux précieux ne voyagent pas pour payer des soldes de compte, mais seulement pour se rendre aux lieux où ils ont le plus de valeur; que les profits que nous obtenons dans notre commerce avec l'étranger, se mani-

à des entraves l'exportation des matières premières, afin d'attendre que la main-d'œuvre, en augmentant leur valeur, fit entrer de plus fortes sommes de l'étranger. On a donné aux manufactures le monopole de la consommation intérieure; on a même accordé des gratifications et des primes à l'exportation de leurs produits (1). Ce système a, sinon enfanté, du moins nourri et exalté les jalousies nationales; il a conseillé aux différens peuples l'emploi de la ruse au défaut de la force, pour se dépouiller mutuellement; il a multiplié les obstacles qui nuisent à leurs utiles communications, et mis sur pied des armées de douaniers, payées par la production, non pour la servir, mais pour la gêner; il ne marche qu'entouré de ré-

festent par l'excédant de la valeur importée sur la valeur exportée; et que, sous quelques formes qu'aient lieu les importations, pourvu que la valeur y soit, nos profits sont également réels et nos capitaux aussi réellement rétablis.

(1) On sait que la valeur tout entière d'un produit, soit brut, soit travaillé, est composée de profits qui, tous ensemble, égalent sa valeur. A égalité de valeur, il n'y a donc pas plus de profits gagnés sur les produits manufacturés que sur les produits bruts.

Quant aux primes, elles équivalent à un don gratuit fait aux étrangers aux dépens des contribuables.

glements et d'entraves; il a maintenu sous le joug les colonies des Européens pour ménager des marchés exclusifs à leurs métropoles; il a été la cause directe ou indirecte de la plupart des guerres, des dépenses et des dettes qui, depuis deux siècles, ont accablé les états les plus industriels du globe.

Dugald Stewart, dans son Histoire abrégée des sciences métaphysiques, morales et politiques, prétend que nous sommes principalement redevables à l'ouvrage de Grotius *De jure belli ac pacis* (publié en 1625) de la science moderne de l'économie politique. Loin de là, ce livre me paraît fondé tout entier sur le principe d'inimitié et de rivalité naturelle qui anime toute la vieille diplomatie. L'économie politique moderne au contraire regarde les intérêts des peuples comme identiques, et leur prépondérance militaire ou diplomatique, comme la source de toutes les guerres. Nul ouvrage, nul auteur en particulier, n'a créé la science, quoique plusieurs aient contribué à ses progrès. Ils sont les résultats d'un grand nombre d'antécédens; mais il ne convient pas de remonter trop haut pour en découvrir l'origine. Le livre du Hollandais Van-Groot, lui-même, fut un des résultats de l'affranchissement des Provinces-Unies, qui fut un résultat du sombre

X^e PARTIE.

fanatisme de Philippe II ; tellement que nous serions redevables au tyran espagnol des progrès destinés à devenir le lien des nations et à cimenter la liberté du monde. Avouons plutôt que nos idées actuelles sont les résultats d'un grand nombre d'antécédens qui chacun n'a influé sur leur naissance que pour une faible part ; ces antécédens sont eux-mêmes les résultats de plusieurs autres, dont chacun n'a exercé qu'une influence d'autant moindre, qu'elle est plus ancienne. C'est de cette manière que chaque homme est le résultat de l'union de deux personnes, qui elles-mêmes sont le fruit de quatre autres, etc. ; ce qui donne à chacun de nous des milliers d'ancêtres, dont un seul a influé sur notre existence d'autant moins qu'il est plus reculé.

Une erreur très-grave, née du système exclusif, et qui s'est prolongée jusqu'à nos jours, a été de confondre la science de l'économie politique avec l'art de l'administration. C'est comme si l'on avait confondu l'art de l'agriculteur et trop souvent la routine du cultivateur, avec les lois de la physique végétale. Le chancelier Bacon, qui nous a enseigné le premier que pour connaître les procédés de la nature, il faut consulter, non les écrits d'Aristote, mais

la nature elle-même, par des observations judicieuses et des expériences bien faites; Bacon ignorait complètement que la même méthode était applicable aux sciences morales et politiques, et qu'elle y obtiendrait des succès du même genre. Sans consulter la nature de l'industrie et du commerce, il a vanté les lois de Henri VII, qui fixait le prix des draps et des chapeaux, et le salaire des ouvriers. Notre Henri IV, qui voulait avant tout le bien du peuple, confirmait les édits de Charles IX sur les maîtrises, et les aggravait (1) en y assujettissant les marchands, de même que les artisans.

C'est sans doute une pauvre administration que celle qui provoque des lois et des réglemens sans connaître les principes de l'économie des nations; mais ce n'est pas elle qui les gouverne, pas plus que le mécanicien ne gouverne les lois de la mécanique. Cette erreur est déplorable; on est confus de voir J. J. Rousseau, un défenseur des libertés publiques, conseiller à l'administration d'ôter aux particuliers les moyens d'accumuler (2); tandis que

(1) Par son édit de 1597.

(2) « Une des plus importantes affaires du gouvernement est de prévenir l'extrême inégalité des fortu-

c'est par le moyen des accumulations seulement, que l'indigent peut éviter d'être prolétaire, et devenir un membre utile et heureux de la société.

M. de Sismondi nomme l'économie politique : *la science qui se charge de veiller au bonheur de l'espèce humaine* (1). Il a sans doute voulu dire *la science que devraient posséder ceux qui se chargent de veiller au bonheur de l'espèce humaine* : sans doute les gouvernans, s'ils veulent être dignes de leurs fonctions, doivent savoir l'économie politique; mais le bonheur de l'espèce humaine serait cruellement compromis, si au lieu de reposer sur l'intelligence et le travail des administrés, il dépendait des gouvernemens.

« nes, non en enlevant les trésors à leurs possesseurs,
 « mais en ôtant à tous les moyens d'en accumuler. »
 J.-J. Rousseau, article Économie politique.

(1) Nouveaux Principes, etc. Avertissement, page xxiv de la seconde édition.

Le même auteur dit à la page 8 : « La science qui enseigne au gouvernement le vrai système d'administration de la richesse nationale...., etc. » La richesse nationale, la richesse de la nation, est la somme des richesses des particuliers, que le gouvernement heureusement n'administre pas. La science n'a donc rien à lui enseigner sur ce point.

C'est par suite des fausses notions répandues par le système réglementaire, que la plupart des écrivains allemands regardent l'économie politique comme la science de l'administration. Ils y joignent la statistique. L'administration n'est point une science ; elle serait plutôt un art, si la perfection de l'administration n'était pas, à l'opposé des autres arts, d'agir le moins possible. Cependant, comme pour administrer avec succès, tous les procédés ne sont pas indifférens ; que les uns valent mieux que les autres, l'administration sans doute est un art ; et l'on y réussit d'autant mieux que l'on est plus avancé dans les sciences ; mais ce n'est pas dans une seule science : il n'en est presque aucune qui ne puisse fournir à l'administrateur d'utiles conseils. Si les gouvernans chargés de la confection des chemins, sont étrangers à l'économie politique, ils négligent d'ouvrir les routes qui seraient les plus importantes ; ils les construisent de la façon la plus dispendieuse ; ils y établissent des péages qui en détruisent le bienfait. Mais les connaissances de la physique ne leur sont pas moins profitables : s'ils y demeurent étrangers, ils creusent des canaux qui restent à sec, ils construisent à grands frais des routes impraticables. Est-on fondé pour cela,

à nommer la physique la science de l'administration (1) ?

Bien que le système exclusif se fonde sur de mauvais principes et conduise à de dangereuses conséquences, il doit néanmoins être considéré comme un pas fait dans la carrière de la civilisation. Quoiqu'il n'eût au fond d'autre motif que de procurer de l'argent aux princes, il a favorisé une production réelle ; il a relevé les arts utiles dans l'estime des hommes, et surtout des gouvernemens, qui ne considéraient auparavant les industriels que comme des espèces de serfs qu'on pouvait impunément vexer. La fausse idée que les richesses, quand on ne possédait pas de mines, ne pouvaient arriver que du dehors, tout en élevant des entraves nuisibles à la transmigration des produits, a été favorable aux communications des hommes entre eux ; elle a donné le goût des voyages et inspiré le génie des découvertes. Ce

(1) La statistique paraît être moins utile à l'administration, en ce qu'elle ne fait pas connaître la nature des choses et la liaison des effets à leurs causes. Cependant elle peut rendre des services pour l'assiette des impôts ; et elle peut diriger les particuliers dans leurs spéculations et dans leurs calculs.

n'est pas sans doute le système exclusif qui a conduit Colomb en Amérique et Vasco de Gama par-delà le cap des Tempêtes; mais peut-être que, sans cette inquiétude vague qui entraînait les esprits vers un mieux inconnu, ces deux grands hommes n'eussent pas trouvé des princes pour seconder leurs desseins, et des compagnons pour partager leurs périls.

L'apogée de ce système fut le ministère de Colbert. Un ensemble de lois les unes protectrices, les autres restrictives, s'éleva soutenu par la puissance de Louis XIV; Colbert rattacha ces vues à de nobles et grandes pensées, et des Italiens eux-mêmes ont salué le système exclusif du nom de Colbertisme (1), quoiqu'il eût pris naissance dans leur pays. Les succès du milieu de ce règne, les grands talens par lesquels il fut illustré, lui furent favorables. Savary, Melon, Dutot, Forbonnais, quoique pourvus les uns de beaucoup de sagacité, les autres de beaucoup de faits, ne portèrent pas plus loin leurs idées; et, quoique le système agricole, dont je parlerai bientôt, ait rallié, dans la dernière moitié du dix-huitième siècle, la plupart des publicistes amis du bien public, les administrations

(1) Voyez *Il Colbertismo*, de Mengotti.

IX^e PARTIE.

et ceux qui en dépendent, continuent à vanter ses doctrines.

Pour observer les premières atteintes qu'il reçut, nous sommes forcés de nous reporter en arrière et de franchir le canal de la Manche.

HISTOIRE ABRÉGÉE

DES PROGRÈS DE L'ÉCONOMIE POLITIQUE.

Troisième époque.

LA compagnie anglaise des Indes, originai-
rement fondée en 1600, puis supprimée, puis
rétablie en 1658, en acquérant quelque impor-
tance, ne tarda pas à s'apercevoir que l'objet
de commerce que l'on pouvait envoyer avec le
plus d'avantage en Asie, était l'argent; nulle
autre marchandise, à valeur égale, ne produi-
sait d'aussi gros retours. Malheureusement le
préjugé de la balance du commerce était dans
toute sa force; on croyait généralement que la
nation perdait la valeur des sommes qu'elle en-
voyait au dehors, et toute la législation était
contraire à de tels envois; l'existence même de
la compagnie en était compromise. Il fallut ob-
tenir de quelques écrivains de talent qu'ils en
fissent l'apologie; malheureusement le public,
le gouvernement, bien plus, la compagnie elle-
même, et ses avocats, partageaient le préjugé
commun. On fut réduit, pour défendre une
cause qui nous paraît maintenant si simple à la

IX^e PARTIE. fois et si juste, à soutenir que l'argent exporté par la compagnie en ramenait davantage du dehors, au moyen de la vente qu'elle faisait des produits de l'Inde. Thomas Mun, l'un de ses plus habiles défenseurs, la comparait au laboureur qui jette son grain à la volée, pour en recueillir plus qu'il n'en a semé.

Quand l'opinion publique n'est pas éclairée, les intérêts généraux demeurent privés de leur appui naturel, celui du grand nombre, jusqu'à ce que des intérêts particuliers viennent à leur secours. Ceux qui trafiquaient au dehors ne pouvaient manquer de s'apercevoir que les prohibitions bornaient l'étendue de leurs affaires; l'exportation de la laine brute était défendue dans la Grande-Bretagne, sous le prétexte qu'il fallait favoriser les manufactures de l'intérieur, et les propriétaires de troupeaux ne trouvaient pas leur compte à cette défense; ces intérêts spéciaux fournirent à plusieurs écrivains anglais des occasions d'embrasser dans leurs spéculations des intérêts plus étendus, et même l'économie générale de la société. Josiah Child, William Petty, Dudley North, le célèbre Locke, Steuart, y firent successivement des découvertes; mais n'ayant encore que des idées confuses sur la nature et la source des richesses, ils étaient privés du fil qui seul pou-

vait les guider dans ce labyrinthe. Cependant nous approchons du milieu du dix-huitième siècle, époque où l'économie politique, vue de plus haut, devait absolument changer de face.

C'est de Quesnay, de Hume, d'Adam Smith, que datent ses véritables progrès. Quesnay, le premier, proclama l'existence d'un ordre d'idées tout nouveau. Il en forma un système complet, duquel, malgré beaucoup de fausses déductions, surgit néanmoins une fort grande découverte. Il s'aperçut que la société ne subsiste pas sur l'or et l'argent qu'elle possède; car après avoir vécu pendant toute une année, la société possède encore la même quantité de métaux précieux; et qu'elle n'a en réalité subsisté que sur les biens susceptibles de se consommer, l'office des métaux précieux étant seulement de faciliter les échanges. Il a montré par là que la richesse réside dans la chose qui a un prix et non dans le prix qu'on en tire, qui n'en est que la suite nécessaire. C'est cette considération bien simple qui a mis ses successeurs sur la voie de rechercher en quoi consistent les choses qui sont des richesses, et par quels procédés elles se multiplient et se distribuent. On voit dès-lors quel vaste champ s'ouvrait aux recherches. Les opinions ont pu se partager ensuite sur la nature et la mesure des richesses; mais les discussions

IX^e PARTIE. même qui en sont résultées, ont servi à éclaircir plusieurs questions importantes, et à renverser les doctrines du système exclusif.

Je n'entreprendrai pas de développer ici la doctrine de Quesnay : sur plusieurs points elle ne mérite guère d'arrêter notre attention; d'autres points ont été critiqués dans le courant de cet ouvrage; mais je dois faire remarquer ceux qui ont contribué, en méritant d'être adoptés ou combattus, au progrès de nos idées.

La valeur des choses produites est selon lui la mesure de la production; je dis *la valeur* de ces choses, puisque c'est ainsi qu'il apprécie le *produit net* (c'est-à-dire l'excédant de la valeur des récoltes sur les frais de culture). On voit qu'il n'apercevait qu'une partie de la vérité; car si la production consiste à procurer des produits qui puissent être consommés, et si leur valeur nous donne la mesure de la richesse qui est en eux, la culture de la terre n'est pas l'unique source de la richesse. D'autres actes encore que la culture, influent sur cette valeur; il n'a donc pas embrassé l'ensemble de ce grand et important phénomène de la production.

Mais si Quesnay a ouvert une carrière dont il n'a pu mesurer toute l'étendue, il y a laissé du moins des monumens qui ne sauraient être ébranlés; il a dirigé l'attention publique sur un

des sujets les plus dignes de la fixer, sur celui qui influe le plus puissamment sur le bonheur de l'humanité. Il a donné à la paix entre les nations et à la bonne conduite entre particuliers, un autre fondement que la force : c'est l'intérêt bien entendu des uns et des autres (1).

(1) Quesnay était né à Ecquevilly, village de Normandie, d'une famille de gros cultivateurs. Il exerça d'abord la chirurgie à Mantes; puis vint à Paris, où il étendit considérablement ses idées sur l'art de guérir, et où il composa sur cet art plusieurs ouvrages estimés. Médecin de madame de Pompadour, elle obtint qu'il fût logé dans le château de Versailles, pour être plus à portée de lui donner ses soins. Elle obtint ensuite qu'il fût nommé chirurgien et médecin du roi. Il mourut en 1774, à l'âge de 80 ans. Il ne vit point par conséquent le ministère de Turgot, qui aurait répandu quelque baume sur les blessures que son âme, vraiment philanthropique, avait reçues des honteux malheurs qui signalèrent la fin du règne de Louis XV.

M. Macculloch s'est honoré par les termes équitables et vrais dont il s'est servi en parlant de Quesnay, dans le discours qu'il a prononcé à Londres, à l'ouverture de son Cours d'économie politique. « Ce que les écrivains anglais avaient essayé vainement, dit-il (page 41), fut entrepris par un philosophe français, remarquable tout à la fois par l'originalité, la finesse de son esprit, et par l'intégrité et la simplicité de son caractère. Ce fut le célèbre Quesnay à qui appar-

IX^e PARTIE.

La doctrine de Quesnay produisit un très-grand mouvement dans tous les esprits éclairés de l'Europe. Les amis du bien public l'embrasèrent avec peu de modifications. Quesnay disait que la terre seule produit une valeur nouvelle, tandis que celle que donnent les manufacturiers, est détruite par les frais de main-d'œuvre. Gournay soutint que l'homme qui fabrique ajoute aux valeurs consommables. Il démontra mieux que personne les effets funestes des réglemens, des douanes, des obstacles de tous genres qu'on oppose à la production; c'est de lui qu'est le fameux aphorisme : *Laissez faire, et laissez passer* (1).

Turgot développa la théorie de la monnaie, et cette vérité, neuve alors, que la monnaie ne remplit pas son office en vertu de l'autorité du gouvernement, qu'elle n'est pas plus un signe représentatif que la marchandise qu'elle achète; il distingua fort bien la somme des monnaies

« tient, sans aucun doute, le mérite d'avoir cherché,
« d'avoir analysé les causes de la richesse dans le but
« de poser des principes fondamentaux en économie
« politique. Il donna par là à l'économie politique une
« forme systématique; il en fit une science. »

(1) Voyez son éloge par Turgot (OEuvres complètes de ce dernier; tome III, page 321).

de celle des capitaux, et ses principes sur ce qu'on appelle mal à propos intérêt de l'argent, sont excellens ; mais sa doctrine que la terre seule introduit de nouvelles valeurs dans la société, le range parmi les sectateurs de Quesnay, et n'est propre qu'à égarer ceux qui voudraient apprendre, dans ses écrits, comment se produisent et se distribuent les richesses (1).

Le ton d'oracle que l'on a reproché aux économistes de l'école de Quesnay, est bien plus le tort, ou plutôt le ridicule de ses enthousiastes sectateurs, que le sien. Ses disciples crurent posséder l'évidence, quand on doit s'estimer heureux d'avoir trouvé quelques vérités, ou détruit quelques erreurs. Les véritables reproches que l'on peut faire à cette école, c'est d'avoir confondu les principes résultant de la nature des choses, avec l'administration de l'état ; tellement que Mercier de La Rivière et l'abbé Baudeau, comptant un peu trop sur le pouvoir de l'évidence qui, fût-elle reconnue, ne triomphe pas toujours, ont cru qu'elle devait nécessairement dominer les princes plus aisément que les nations ; de là leur *despotisme légal*,

(1) Voyez les Réflexions de Turgot sur la formation et la distribution des richesses, § 7 et 8.

IX^e PARTIE. qui n'est pas une de leurs moindres rêveries.

C'était la suite d'une erreur de la secte entière, qui confondait perpétuellement la nature des choses relatives à l'existence de la société, avec la nature des choses qui tiennent au gouvernement, c'est-à-dire, l'économie politique avec la politique; et par suite la politique spéculative avec l'art de gouverner (1), qui n'est que l'art de se servir habilement de la nature des choses politiques et économiques; tout comme l'art du machiniste consiste à se servir habilement de la nature des choses en mécanique, science qui fait partie de la physique. Sous ce rapport, les économistes de Quesnay ne s'étaient pas affranchis de la manière de voir de leurs devanciers.

C'est une obligation que nous avons à Adam Smith, que d'avoir soigneusement distingué ces différentes connaissances, de l'art de s'en servir. Il a rendu par là un très-grand service aux sciences dont nous nous occupons. En dis-

(1) Dupont de Nemours définit l'économie politique l'art de gouverner. (Voyez OEuvres de Turgot, t. III, page 310.) On voit qu'il confond l'art de gouverner avec la science de la nature des choses en politique; et qu'il confond l'un et l'autre avec la science de la nature des choses économiques.

trayant de la science tout conseil direct, il l'a rendue indépendante; il l'a mise au-dessus des imputations de parti. Du moment que la science se mêle de déterminer quel est le vœu qu'elle forme, le but auquel on doit tendre, elle manifeste un projet qui peut n'être pas celui de l'homme qui cherche à s'instruire. Dès-lors l'esprit de parti se met en garde contre ses conclusions, qui doivent être impassibles pour inspirer la confiance et ne point susciter d'opposition. Celui qui connaît comment les faits s'enchaînent, s'il dit : *Faites ainsi; ne faites pas ainsi*, parle dans le sens de sa volonté; celui qui se borne à dire : *Si vous faites ainsi, voilà quel sera le résultat de votre action*, ne déclare que la volonté de la nature des choses, et il en a toute l'autorité.

C'est peut-être à l'erreur des physiocrates (que je relève ici) que l'on doit le nom d'économie politique qu'ils ont donné à cette science, et qu'on ne trouve dans aucun écrivain antérieur. Adam Smith, sans partager cette erreur, l'a favorisée en adoptant la dénomination d'une science que, selon moi, il eût mieux fait de nommer *économie sociale*. Il ne lui a pas moins rendu un très-grand service, en séparant totalement les principes indépendans des volontés humaines, des vues des gouvernemens. Il en

IX^e PARTIE.

est résulté qu'il n'a pas armé contre la science, les hommes de bonne foi de tous les partis. Ibrahim-Pacha peut vouloir l'étudier comme M. Huskisson. Si le premier est moins éclairé que l'autre, il n'a pas le pouvoir du moins d'ébranler des vérités bien établies; et nul ne peut s'en prendre aux volontés humaines, si les principes contrarient ses projets. Il était commode à ceux que dirigent des vues intéressées, de s'en prendre à leurs antagonistes des oppositions qu'ils éprouvaient. Maintenant ils sont réduits à être bons observateurs et à tirer des conclusions justes, s'ils veulent être écoutés.

J'en reviens à l'école de Quesnay et des physiocrates que j'ai laissés en arrière, en remarquant les progrès de la science. On peut lui reprocher encore de s'être trop souvent appuyée sur des raisonnemens métaphysiques, plutôt que sur des observations directes; reproche au surplus qui, sans avoir d'aussi graves conséquences, a pu être adressé à une autre école plus récente.

Quant à la doctrine par laquelle l'école de Quesnay prétend établir que nuls biens ne sont produits que ceux qui viennent de la terre, soit qu'elle les produise spontanément comme les métaux qu'elle recèle dans son sein, les animaux qui peuplent sa surface et les eaux dont

elle est baignée ; soit que ces biens soient provoqués par la culture, c'est un système qui, depuis, a trouvé son pendant dans un autre qui maintient qu'aucuns de nos biens ne viennent de la terre, et qu'ils sont tous le fruit du travail. Leur dissentiment n'a lieu que parce qu'on ne s'entend pas sur les biens dont il s'agit. L'un de ces systèmes les fait consister dans les matériaux où se trouve engagée leur valeur ; l'autre les fait consister uniquement dans cette valeur en faisant abstraction de la matière. Mais la nature des choses n'affecte pas des formes aussi simples, et n'admet pas des décisions si absolues. On a pu en trouver ailleurs les raisons, et sentir le danger des principes absolus quand on a vu que, par des conséquences rigoureusement déduites, l'un de ces systèmes tend à faire porter sur les terres le fardeau tout entier de l'impôt, et l'autre à les en affranchir entièrement.

Je n'entrerai pas plus avant dans les doctrines des économistes du dix-huitième siècle et dans les conséquences qu'ils en tirent : il faut les chercher dans les nombreux écrits qui ont pour objet de les exposer et de les combattre (1) ;

(1) Voyez aussi dans cet ouvrage le tome I, pages 51, 83, 92. Tome II, pages 10, 15, 207. Tome III, page 223. Tome VI, page 66.

IX^e PARTIE.

je me contenterai de dire que, sauf celles qui ont rapport à l'impôt, elles sont presque toutes favorables au bien public, à la saine politique et à la bonne morale. Ils arrivent à des conclusions semblables à celles auxquelles les derniers progrès de la science ont conduit les publicistes, mais par des motifs différens (1).

Les hommes ne changent guère d'opinion que dans leur jeunesse. Si, passé un certain âge, on peut acquérir des idées justes sur des sujets auxquels on n'a jamais pensé, on ne rectifie point des idées fausses protégées par une lon-

(1) Ils pensaient, par exemple, qu'il convient de réduire par la concurrence, au taux le plus bas, les frais de production qui diminuent le *produit net*, suivant eux le seul produit sur lequel vit la société. Les économistes de notre temps réclament la même liberté d'industrie dans le but de diminuer les frais de production, parce que, suivant eux, les consommateurs, c'est-à-dire la société, est d'autant plus riche que les producteurs, obtenant les produits à meilleur marché, peuvent les donner à plus bas prix. Mais, par une inconséquence qui vient de ce que les partisans de Quesnay n'avaient pas bien approfondi la nature des richesses, ils veulent que les produits agricoles soient chers, pour que le produit net soit plus considérable.

Voyez au tome II, page 14 de cet ouvrage-ci, qu'il n'y a de produit net que relativement aux intérêts des particuliers, et que la société vit sur son produit brut.

gue habitude. Les écrivains qui avaient professé les doctrines de Quesnay dans leurs différentes nuances, les ont conservées et défendues jusqu'au tombeau. Nous avons vu le marquis Germain Garnier demeurer économiste du siècle dernier, après avoir traduit, analysé lui-même la réfutation irréfragable qu'Adam Smith a faite de leur système, beaucoup trop restreint, de production (1). Mais ce qui ne demeure pas réfuté pour des cervelles endurcies, l'est pour les jeunes intelligences à qui l'avenir appartient. Je ne crois pas qu'il reste maintenant un seul partisan de la doctrine de Quesnay (2); on n'en a conservé que les propositions qui ont résisté aux analyses plus exactes qu'on a faites depuis, et aux conclusions plus rigoureuses qu'on en a tirées. Ses théories, purement systématiques, n'ont pas survécu à l'abbé Morel-

(1) Voyez les notes que Garnier a jointes à sa traduction de Smith, note LX, 2^e édition.

(2) Je me trompe : un professeur à l'université de Berlin, M. Schmalz, a reproduit la doctrine de Quesnay dans un ouvrage traduit en 1826 ! « Pour moi, » dit-il (tome I, page 266), je fais humblement l'a-
 « veu que le système de Quesnay me parait être le seul
 « véritable, et j'ai la conviction intime que tôt ou tard
 « il triomphera partout. »

IX^e PARTIE.

let et à l'estimable Dupont de Nemours, dont les écrits (dans les faits positifs et les applications directes) ont rendu néanmoins des services constans et consciencieux.

Dupont de Nemours, indépendamment de trois ouvrages périodiques auxquels il a travaillé pendant plusieurs années (1), et de beaucoup d'écrits sur des matières économiques, a secondé Turgot pendant son ministère, et a élevé un beau monument à sa mémoire, en recueillant et en publiant tous les ouvrages de lui qu'on a pu retrouver (2).

Les réflexions de Turgot sur la formation et la distribution des richesses, s'élèvent trop peu au-dessus des propositions fondamentales des premiers économistes, pour donner des idées

(1) Le *Journal d'agriculture, du commerce et des finances*, les *Éphémérides du citoyen*, sous l'ancien régime; et *l'Historien*, depuis la révolution.

(2) A un âge où il devait soupirer après le repos, Dupont de Nemours ne put supporter le choc de 1815, et il s'embarqua, malgré ses 75 ans, pour rejoindre deux fils aux États-Unis, d'où il n'est plus revenu. J'ai une longue lettre de lui sur des sujets économiques, qu'il m'écrivit durant la traversée: « Je vous écris, me disait-il, à bord du *Fingal*, allant en Amérique, pour n'être pas exposé, comme un courtisan, ou une courtisane, à passer d'une main dans une autre. »

justes sur ces deux grands phénomènes (1); mais il est fort supérieur à son époque, dans la manière dont il représente les monnaies qu'il distingue fort bien des capitaux (mérite que n'ont pas encore beaucoup d'écrivains de nos jours), et, ce qui en est la conséquence, dans ce qu'il dit du prêt à intérêt.

Laissant de côté les erreurs purement théoriques de Turgot, il n'est guère d'ouvrages qui puissent fournir au publiciste et à l'homme d'état, une plus ample moisson de faits et d'instruction, que les neuf volumes de ses œuvres. Sauf quelques morceaux de littérature qui font foi de la justesse de son esprit naturel, toutes ses recherches, toutes ses vues ont pour objet la prospérité de son pays et le bien de l'humanité; jusque dans ses études sur le style, on reconnaît l'homme qui sent la nécessité de bien manier l'instrument au moyen duquel nous communiquons nos pensées. Il possédait bien les langues anciennes et tous les langages modernes où il y a quelque chose à apprendre. Les articles *étymologie*, *foires*, *marchés*, *fondations*, qu'il fit pour le Dictionnaire encyclo-

(1) Ne reconnaissant pas d'action productrice dans le travail et les capitaux, il ne saurait expliquer le revenu des industriels et des capitalistes.

IX^e PARTIE. pédique, décèlent une vaste instruction ; et les doctrines de l'économie politique les plus sévères, ne trouveraient pas un mot à y changer, même à présent. Mais ses plus beaux titres de gloire, sont les travaux de son intendance et de son ministère, dans lesquels on le trouve constamment dirigé vers le but de remplacer l'administration abusive et barbare de nos pères, par des institutions favorables au plus grand bien du plus grand nombre.

Les progrès du siècle se manifestaient graduellement. Chastellux, dans son excellent ouvrage *de la Félicité publique*, prouvait que le bien-être des nations dépend de l'abondance de leur production, comparée à leur population. Après cinquante ans, tout ce qu'on trouve dans ce livre, est aussi vrai que le premier jour. C'est un de ceux que l'homme d'état peut lire avec le plus de fruit.

Un grand nombre de publicistes italiens ont publié des vues plus ou moins justes, plus ou moins ingénieuses, sur l'économie politique. On peut leur reprocher en général de ne leur avoir pas donné des fondemens assez solides ; ce sont des opinions inspirées presque toujours par l'amour de la patrie, mais non des déductions rigoureuses de faits bien établis. Des opinions, des vœux, ne sont pas une science ; cependant

on peut puiser dans leurs écrits des idées précieuses, qui n'ont pas d'antécédens et dont il faut inventer les conséquences.

Telle est l'idée mise en avant par Verri que l'utilité qui résulte du commerce, consiste dans le simple transport, dans la façon qui place le produit sous la main du consommateur ; mais cette idée sans développemens, sans liaison avec le système entier de la production, n'est devenue une partie de la science que dans les mains de ses successeurs (1). Verri est un des esprits les plus judicieux qui aient écrit sur l'économie politique. Il voyait mieux le fond des choses que les économistes. Beccaria et lui étaient compatriotes et amis ; tous deux se sont occupés de morale, de même que la plupart des économistes anciens et modernes.

(1) On en peut dire autant de l'observation suivante du même auteur : « L'argent lui-même est une chose, un métal, dont la valeur est représentée par tout ce qu'on donne en échange pour l'avoir. La propriété de représenter la valeur, est commune à toutes les marchandises. Cette définition ne convient donc pas exclusivement à l'argent. » *Meditazioni sulla economia politica*, § 2.

HISTOIRE ABRÉGÉE

DES PROGRÈS DE L'ÉCONOMIE POLITIQUE.

Quatrième époque.

TANDIS que de saines notions d'économie politique s'introduisaient à l'aide des doctrines de Quesnay et de ses partisans, elles avançaient d'un pas plus ferme, grâce aux travaux de deux Écossais, contemporains et amis : l'historien David Hume et le célèbre Adam Smith (1). Il

(1) Adam Smith naquit en 1723, à Kirkaldy, village d'Écosse. A l'âge de trois ans, étant allé avec sa mère visiter un oncle habitant un autre village, l'enfant, pendant qu'il jouait dans la rue, fut enlevé par une troupe de bohémiens, ou d'ouvriers ambulans. L'oncle apprenant qu'une troupe de vagabonds avait passé devant sa porte, les poursuivit avec les personnes qu'il put réunir, les atteignit dans un bois, et délivra l'enfant. Sans la résolution et la promptitude de cet oncle, l'homme dont les lumières ont déjà exercé une influence favorable sur le sort des nations, et qui est destiné à en exercer une bien plus grande encore, n'aurait jamais été à portée de développer ses facultés intellectuelles; que sait-on? il serait peut-être devenu un chef de brigands.

est probable que l'un et l'autre perfectionnerent successivement leurs doctrines ; cependant les Essais de Hume , publiés dès l'année 1752 , donnent une très-haute idée de ses conceptions à cette époque.

Smith , lorsque les Essais de Hume furent publiés , était , depuis environ une année , professeur de philosophie morale à l'université de Glasgow. Son Cours était divisé en quatre parties. Les trois premières , sans doute pour se conformer aux usages de l'établissement , traitaient dogmatiquement de la morale naturelle et des devoirs qui en découlent. La quatrième partie était réservée au développement des règles qui , avec la nature donnée de l'homme et de la société , procurent aux individus et aux nations la plus grande somme de prospérité. On a tout lieu de croire que c'est à cette dernière partie des leçons du professeur écossais , dont les idées furent probablement mûries par ses communications avec Hume , et plus tard avec Quesnay et ses partisans , que nous devons remonter , comme à la première origine de la doctrine développée plus tard dans le livre de la *Richesse des nations*.

Les grands hommes sont le résultat des événemens non moins que de la nature. La nature fait les frais de leurs facultés , et les circons-

tances, au milieu desquelles la fortune les place, sont le terrain où ce germe se développe. La paix de 1763 eut lieu. La France paya cher l'incapacité de son gouvernement ; mais la plus mauvaise paix vaut mieux qu'une guerre prolongée. Les Anglais riches se répandirent sur le continent, et, parmi eux, le jeune duc de Buccleugh. Un ami commun fit à Smith la proposition d'accompagner le duc ; et les avantages qui lui furent offerts, joints au désir de comparer d'autres mœurs et d'autres institutions avec celles de son pays, déterminèrent Smith à accepter cette proposition. Je remarque ce voyage, parce que je pense qu'il eut une fort grande influence sur les progrès de la science qui nous occupe. Smith, avec le jeune duc, après s'être arrêtés peu de temps à Paris, se rendirent à Toulouse, où ils passèrent un an et demi. Là ils se rendirent maîtres de notre langue qu'il ne suffit pas d'avoir étudiée dans les livres, pour être en état de sentir les agrémens et souvent l'instruction que l'on trouve dans la bonne compagnie en France. Smith, après avoir parcouru nos provinces du midi et une partie de la Suisse, se rendit à Paris, où il passa dix mois avec tous les avantages que pouvaient procurer la grande fortune, aussi bien que le

nom de son compagnon de voyage, et surtout les recommandations de Hume.

Introduit dans la société du duc de La Rochefoucauld, de Turgot, d'Helvétius, il s'y rencontrait habituellement avec les hommes les plus recommandables de la France dans les lettres et la philosophie, et surtout avec Quesnay et ses partisans, qui, à cette époque, étaient en fort grand crédit, non encore dans l'administration, mais parmi le monde savant, parmi les amis de leur pays et de l'humanité. Dupont de Nemours m'a dit s'être souvent rencontré avec Adam Smith dans cette société, peut-être la plus recommandable de l'Europe, et il y était regardé comme un homme judicieux et simple, mais qui n'avait point encore fait ses preuves (1).

(1) Dupont de Nemours, dans ses Notes sur les OEuvres complètes de Turgot, dont il est l'éditeur, en parle comme ayant vécu dans l'intimité de Quesnay. « Smith en liberté, dit-il à l'occasion d'un point d'économie politique, Smith dans sa chambre, ou dans celle d'un ami, comme je l'ai vu quand nous étions condisciples chez M. Quesnay, se serait bien gardé de le nier. » OEuvres de Turgot, tome V, page 136.

M. Macculloch, dans son introduction à l'édition qu'il a commentée de la Richesse des nations (page xxvii), dit que Smith se proposait de dédier son ou-

On ne saurait douter que dans la conversation de ces hommes de bien, en général très-savans, et dans les premières sociétés de l'Europe, au moment où les matières économiques étaient le principal sujet de leurs entretiens, Adam Smith n'ait réformé les idées imparfaites qu'il pouvait avoir, et conçu différemment plusieurs parties de sa doctrine. On peut l'inférer du moins du soin minutieux qu'il a pris de détruire tout ce qu'il avait écrit sur l'économie politique avant cette époque (1), et notamment la totalité des cahiers sur lesquels il avait professé cette science à Glasgow.

De retour de France en 1766, il se retira dans la petite maison qu'occupait sa mère au village de Kirkaldy, à quelques lieues d'Édimbourg, au-delà du golfe que domine cette cité. C'est dans la retraite qu'un philosophe se retrace nettement ce qu'il a observé, qu'il juge par induction de ce qu'il n'a pas vu, et en tire d'im-

vrage à Quesnay, et qu'il n'en fut empêché que par la mort de ce dernier, arrivée en 1774. La Richesse des Nations ne fut publiée pour la première fois, qu'au commencement de 1776.

(1) La Théorie des sentimens moraux qui servait à une autre partie de son enseignement, et quelques essais de moins d'importance, ont seuls été conservés.

portantes vérités. C'est là qu'il entre en communication avec le monde entier, dont la société ne lui offre que des parties. C'est là qu'Adam Smith composa ses *Recherches sur la nature et les causes de la richesse des nations*, ouvrage qui élève l'économie politique au rang des sciences positives, par le soin qu'il a pris de ne jamais fonder un raisonnement que sur l'observation et l'expérience. S'il énonce une vérité générale, cette proposition abstraite n'est que l'expression commune de plusieurs faits réels. De cette manière, il ne s'égaré jamais dans des suppositions gratuites, ni dans des conjectures hasardées, ni dans des raisonnemens déduits les uns des autres où l'on ne tient pas assez de compte des circonstances qui influent sur les résultats sans influencer sur l'argumentation. C'est ainsi qu'il a soumis à son examen la plupart des questions qui intéressent l'économie des nations. S'il ne les a pas toutes traitées, c'est parce qu'il n'a pas soumis à un arrangement systématique, l'ensemble de la science, arrangement qui lui eût fait apercevoir les lacunes qu'il a laissées, et qui a été essayé par un de ses élèves, mais non de ses concitoyens; en supposant toutefois que les hommes qui s'occupent du bien de l'humanité ne soient pas tous concitoyens entre eux.

C'est ainsi qu'Adam Smith n'a pas analysé

IX^e PARTIE.

complètement les procédés généraux de la production, de la distribution et de la consommation des richesses. Leur nature même n'est nulle part dans son ouvrage clairement expliquée, et les différentes propriétés de cette qualité si variable et si fugitive, qu'on appelle la valeur, n'y sont pas déterminées d'une manière satisfaisante. La théorie de la production commerciale y est oubliée, de même que la théorie des échanges, qui rend les nations intéressées au progrès les unes des autres, et sera pour l'avenir le gage le plus assuré de leur bienveillance réciproque.

Mais s'il fallait seulement esquisser le nombre des vérités que Smith a mises au-dessus du doute, les conséquences utiles qu'il a tirées des principes le plus solidement établis, les aperçus à la fois fins et justes que lui fournissent à chaque instant les observations le mieux dirigées, les exemples variés que lui fournit l'instruction la plus vaste, on ferait un volume.

Précisément parce que l'ouvrage d'Adam Smith a été beaucoup étudié, on en a remarqué les défauts plus que ceux de beaucoup d'autres. C'est un genre de succès qui n'est pas à la portée de beaucoup de livres : ceux qui ne méritent guère d'éloges n'éprouvent pas beaucoup de critiques. Parmi ces critiques, il en

est qui ne sont dignes d'aucune attention ; les seules qu'on doit remarquer, sont celles qu'inspire l'amour de la vérité à des juges compétens. Sous ce rapport il est impossible de ne pas relever celles que M. Macculloch a cru devoir énoncer dans son discours d'ouverture déjà cité.

Il se plaint (page 55) que Smith s'écarte de ses propres principes en admettant que les gains d'un particulier sont plus ou moins avantageux pour le public, selon les divers emplois de son temps et de ses capitaux. C'est se refuser à l'expérience de tous les temps que de nier qu'un commerce peut être fort profitable pour celui qui l'exerce et ne procurer aucun autre profit à ses concitoyens, même en écartant le cas d'un monopole. Un capital qui s'emploie dans le commerce de transport de l'étranger à l'étranger, peut donner de fort gros profits à celui qui le fait, et fort peu à ceux qui, faute d'un capital, ne tirent aucun revenu d'un autre capital qui est leur industrie (1).

(1) Il ne s'agit point ici de l'exportation des matières premières. Les matières premières qu'on envoie à l'étranger, donnent à notre pays la même somme de profits que les matières ouvrées ; car leur prix tout entier se compose de frais de production, c'est-à-dire de profits gagnés par des nationaux.

Le même auteur reproche à l'auteur des *Recherches sur la richesse des nations*, de n'avoir aucunes notions claires et exactes sur la nature et les causes du profit foncier (la rente ou le revenu du propriétaire). Il est évident que ce reproche vient de ce que Smith n'en a pas la même idée que David Ricardo, dont M. Macculloch suit les doctrines. Mais il est permis de croire que Ricardo n'en a pas lui-même une juste idée, et que, si le propriétaire d'une bonne terre reçoit un fermage, ce n'est pas *par la raison* que le propriétaire d'une mauvaise terre n'en reçoit point (1). Le critique en prend occasion de regarder comme vicieuses beaucoup de conséquences de Smith sur la distribution

(1) L'opinion de Ricardo est discutée dans cet ouvrage-ci (Part. V, chap. 20, page 281 du tome IV). Les besoins d'une population nombreuse portent le prix des produits agricoles au-delà du montant de la main-d'œuvre des cultivateurs. Il en résulte un excédant qui forme le profit foncier (*the rent*); et il en résulte que le prix du blé, comme celui de tous les produits, renferme une portion de valeur autre que le salaire de la main-d'œuvre et le profit du capital. La terre rend un service qui n'est pas gratuit, parce qu'elle est une propriété; un service comme celui d'un ouvrier, lequel est mieux payé quand il est habile que lorsqu'il ne l'est pas.

des richesses et les principes de l'impôt. Par les mêmes motifs, les conséquences du philosophe de Kirkaldy me semblent moins hasardées que celles qui sortent de l'école de Ricardo. Prenons-y garde, c'est précisément cette méthode expérimentale qui fonde ses raisonnemens plutôt sur l'observation que sur des principes abstraits, qui a fait la révolution qui s'est opérée dans l'économie politique. La précession des équinoxes n'a pas été trouvée par le calcul; mais quand elle a été trouvée par l'expérience, on en a cherché l'explication par le calcul : l'étude des données doit précéder le calcul.

Malgré ces reproches et un petit nombre d'autres, M. Macculloch n'en reconnaît pas moins, avec tous les économistes de nos jours, l'immense mérite d'Adam Smith; et il s'étonne avec raison qu'une place de commissaire des douanes en Écosse, fût jugée une récompense digne d'un si grand publiciste. « Des milliers de personnes, « dit-il, étaient capables de remplir les fonctions de commissaire des douanes, aussi bien « et mieux que Smith; mais il n'en était pas « une seule qui fût capable d'exécuter l'ouvrage « qu'il projetait : l'Exposé des principes généraux de législation et de gouvernement, « aussi bien que des révolutions que ces prin-

IX^e PARTIE. « cipes ont subies dans les différens siècles et
 « dans les différentes circonstances de la so-
 « ciété (1). »

Je ne pourrais pas, sans faire un livre, caractériser tous les progrès que Smith a fait faire à l'économie politique; je me contenterai de dire qu'il attribue, non à la terre seule, comme avait fait Quesnay, la formation des richesses, mais qu'il l'attribue à la terre, au travail humain et aux capitaux (2). Ce qui surtout le met hors de pair avec les économistes qui l'ont précédé, c'est la méthode qu'il suit dans la recherche de la vérité. Je ne saurais mieux caractériser cette méthode et faire un plus bel éloge de Smith, qu'en lui appliquant les expressions dont notre célèbre Laplace se sert en parlant de Newton. On y verra en même temps la possibilité d'appliquer cette méthode aux sciences morales et politiques, et le succès dont elle peut être couronnée.

« Les lois générales, dit Laplace, sont em-

(1) Vie de Smith, page 31.

(2) Il confond trop, je crois, l'action du travail avec l'action des capitaux. Voyez plusieurs endroits de cet ouvrage aux mots *capital*, *services productifs*, *profits du capital*, *Smith*, etc. Voyez surtout le tom. IV, page 142.

« preintes dans tous les cas particuliers ; mais
 « elles y sont compliquées de tant de circons-
 « tances étrangères, que la plus grande adresse
 « est souvent nécessaire pour les faire ressortir.
 « Il faut choisir, ou faire naître les phéno-
 « mènes les plus propres à cet objet ; les mul-
 « tiplier pour en varier les circonstances, et
 « observer ce qu'ils ont de commun entre eux.
 « Ainsi l'on s'élève successivement à des rap-
 « ports de plus en plus étendus, et l'on par-
 « vient enfin aux lois générales, que l'on véri-
 « fie, soit par des preuves ou des expériences
 « directes, lorsque cela est possible, soit en
 « examinant si elles satisfont à tous les phéno-
 « mènes connus.

« Telle est la méthode la plus sûre qui puisse
 « nous guider dans la recherche de la vérité.
 « Aucun philosophe n'a été plus que Newton
 « fidèle à cette méthode ; aucun n'a possédé à
 « un plus haut point ce tact heureux qui, fai-
 « sant discerner dans les objets les principes
 « généraux qu'ils recèlent, constitue le véri-
 « table génie des sciences ; tact qui lui fit re-
 « connaître dans la chute d'un corps, le prin-
 « cipe de la pesanteur universelle.....

« Les philosophes de l'antiquité, suivant une
 « route contraire, et se plaçant à la source de
 « tout, imaginèrent des causes générales pour

IX^e PARTIE. « tout expliquer. Leur méthode, qui n'avait
« enfanté que de vains systèmes, n'eut pas plus
« de succès entre les mains de Descartes. A l'é-
« poque où Newton écrivit, Leibnitz, Malle-
« branche et d'autres philosophes l'employè-
« rent avec aussi peu d'avantage. Enfin l'inu-
« tilité des hypothèses qu'elle a fait imaginer,
« et les progrès dont les sciences sont redeva-
« bles à la méthode des inductions, ont ramené
« les bons esprits à cette dernière méthode,
« que le chancelier Bacon avait établie avec
« toute la force de la raison et de l'éloquence,
« et que Newton a plus fortement encore recom-
« mandée par ses découvertes (1). »

(1) Exposition du système du monde; 4^e édition,
page 420.

HISTOIRE ABRÉGÉE

DES PROGRÈS DE L'ÉCONOMIE POLITIQUE.

Cinquième époque.

APRÈS avoir parcouru dans tous les sens le vaste champ de la société, puis ensuite jeté un coup d'œil sur son ensemble, nous sommes comme des voyageurs qui, parvenus au sommet d'une haute montagne, et regardant en arrière, peuvent mesurer l'étendue du pays dont ils ont visité les moindres localités, reconnaître leurs positions respectives, et les endroits où des voyageurs moins heureux ont pu s'égarer.

L'excellent jugement d'Adam Smith, son instruction vaste et variée, le soin qu'il a pris de faire de l'économie une science toute expérimentale, où chaque loi n'est que l'expression commune de plusieurs vérités particulières, semblaient laisser peu de chose à faire à ses successeurs. Cependant on sentait qu'il manquait d'ordre et d'arrangement dans ses idées; on pouvait croire qu'ayant beaucoup vu, il n'avait pas tout vu; et en supposant même qu'il

IX^e PARTIE.

n'eût laissé aucune lacune dans le système entier de nos connaissances économiques, ne pouvait-on pas en faire de nouvelles applications ? Enfin la marche ordinaire des événemens ne devait-elle pas amener de nouvelles combinaisons, et nous fournir la plus solide de toutes les instructions, celle que l'expérience vient confirmer ?

Il ne faut donc pas s'étonner si la fin du XVIII^e siècle et le commencement de celui-ci, ont vu naître un immense nombre d'écrits économiques, tellement que leur simple nomenclature remplirait tout l'espace qui doit être consacré à signaler leur effet. Je ne m'attacherai donc qu'aux ouvrages qui ont ajouté quelque chose à nos connaissances.

Vers la fin du siècle dernier, quelques personnes cherchèrent à faire passer Herrenschwand comme un penseur profond. Je n'ai pas pu découvrir ce qu'il nous avait appris, mais je pourrais dire sur quels points il était retardé. Il revient au système qui faisait dépendre la prospérité d'un peuple de la quantité de ses métaux précieux, et confond la monnaie d'une nation avec ses capitaux (1). Voici

(1) Voyez la I^{re} partie, chap. 10, du présent ou-

une de ses phrases : « C'est sur la masse de la population qu'il faut établir la proportion du numéraire; et c'est à quoi n'ont jamais pensé les gouverneurs, ni les instituteurs de l'espèce humaine (1). » Il appelle les gouvernans d'une nation, les *conducteurs de son économie politique*; c'est comme s'il les appelait les *conducteurs de sa physique* ou de sa *mécanique*.

Il dit que Necker a administré la France sur de mauvais principes; inculpation sans fondement. Necker connaissait mal l'économie politique; mais la science n'est pas indispensable pour administrer. Un ministre peut commander de très-beaux établissemens d'utilité publique, sans être hydraulicien ni architecte, pourvu qu'il ait le bon sens de consulter des gens qui s'y connaissent. Necker a gouverné les finances de France avec probité, avec économie; voilà les premiers de tous les principes pour un administrateur de la fortune publique.

Franklin et Raynal ont fait des ouvrages pré-

vraie, où cette erreur est combattue. Voyez aussi dans la IV^e partie, le chap. 12.

(1) La somme du numéraire que peut avoir une nation, est déterminée, non par sa population, ni par ses gouverneurs, mais par l'importance de sa circulation. Si l'on augmente numériquement les monnaies, on réduit leur valeur. Voyez partie III, chap. 8.

IX^e PARTIE.

cieux pour les publicistes, sans avoir assez réfléchi sur l'économie politique, pour avoir enseigné aucune loi nouvelle. Mais il est digne de remarque que Franklin, en s'occupant d'intérêts publics et d'économie privée, n'a blessé aucun principe, parce qu'il ne s'appuyait jamais que sur des réalités pour arriver à des réalités, et ne s'est jamais écarté de l'observation. C'est ainsi qu'il a trouvé que le régime des colonies est une très-mauvaise institution pour les nations, en même temps qu'odieuse aux yeux de la morale. Ses conseils d'économie privée sont favorables au public et aux particuliers. Raynal s'est rendu utile en rassemblant beaucoup de faits; il se serait rendu bien plus utile encore, s'il en avait mieux connu les conséquences. Je crois que ni l'un ni l'autre n'ont eu connaissance de l'ouvrage d'Adam Smith.

M. Malthus, dans son Essai sur la population, a fourni une belle confirmation des plus saines doctrines. David Ricardo, dans plusieurs brochures et dans ses Principes d'économie politique, a fait plus: il a montré par les faits et par le raisonnement que les valeurs des métaux, des monnaies métalliques et des signes monétaires, suivent des lois différentes, sous le nom commun d'*agens de la circulation* (*circulating medium*); et il a expliqué tous les ef-

fets qui ont été observés à cet égard. C'est maintenant une des parties les mieux connues de l'économie des nations. Je ne pense pas qu'on doive à cet estimable écrivain rien de neuf sur le profit du propriétaire foncier (*the rent*) ; j'en ai dit les raisons ailleurs (1).

M. Storch a publié en français un Cours d'économie politique, où malheureusement sa position ne lui a pas permis de comprendre plusieurs parties importantes de la science (2). On trouve dans les notes de l'auteur des faits intéressans et des remarques judicieuses sur les états du Nord. Son livre et celui qu'a publié en Italie M. Gioja (3), composés l'un et l'autre en majeure partie avec les écrits de l'école d'Adam Smith, ont eu l'avantage de contribuer à répandre au nord et au midi des principes que l'on peut avouer pour la plupart.

En Angleterre, un très-grand nombre d'ouvrages et de brochures provoqués par les mesures de l'administration et les exigences du mo-

(1) V^e partie, chap. 20 de cet ouvrage.

(2) Il était instituteur des grands ducs de Russie, fils de Paul I^{er}, et n'a pu traiter les questions d'où serait résultée une critique des douanes, des réglemens et des impôts de ce pays.

(3) *Nuovo prospetto delle scienze economiche.*

IX^e PARTIE.

ment, ont fait connaître beaucoup de faits importants, donné lieu à beaucoup de remarques judicieuses, et rendu plus évidentes des vérités connues. De ce nombre sont les écrits de MM. Thomas Tooke, Mill, Senior, Macculloch, Malthus; d'importantes questions ont été complètement éclaircies par leurs auteurs, comme celles qui ont rapport aux subsistances, aux variations des prix, aux monnaies de papier, aux banques, à la taxe des pauvres, à l'Irlande, etc.

Au temps de Smith, on ne pouvait prévoir l'abus scandaleux qu'on ferait des emprunts publics, des emprunts par souscription et des caisses d'amortissement. M. Robert Hamilton a mis à nu cette politique dangereuse (1). En traitant des fonds publics d'Angleterre qui ont servi de type à ceux du monde entier, il a porté dans cette branche de l'économie politique, une lumière qui préviendra sans doute le retour des mêmes abus (2). Peut-être est-il permis de reprocher aux écrivains anglais de s'occuper trop exclusivement d'eux-mêmes et de leur pays.

(1) Voyez dans cet ouvrage-ci, partie VIII, chapitres 14, 15, 16, 17.

(2) Son ouvrage est intitulé : *An inquiry concerning the rise and progress, the redemption and the management of the national debt of Great Britain and Ireland.*

Le reste du monde ne les intéresse que par les rapports qu'il peut avoir avec eux. Cependant cette nation renferme quelques véritables philanthropes qu'anime le seul amour de la vérité et une bienveillance universelle. Aussi les écrits de ceux-ci, plus répandus hors de l'Angleterre, exercent — ils une influence plus favorable à la science et à l'humanité.

En France, M. de Tracy, qui sut toujours empreindre ses écrits de la netteté de ses pensées, a montré les importantes relations qui lient l'économie politique aux opérations de l'entendement et aux lois de la morale.

M. Joseph Droz a publié dans ces dernières années une *Économie politique*, dont le but est de donner aux principales vérités de cette science, l'attrait qui peut résulter du sujet et du style. Grâce à lui les gens du monde ont vu qu'ils pouvaient puiser de solides principes dans une lecture agréable. Si la diversité des opinions a quelquefois excité des doutes chez quelques esprits trop paresseux pour se livrer à aucun examen, M. Droz leur fait remarquer fort à propos qu'il est impossible qu'il n'y ait pas plusieurs opinions sur tous les sujets, « puis-
« qu'il y aura toujours des esprits justes et des
« esprits faux. Les premiers sont les seuls dont
« les débats seraient inquiétans ; mais ils s'en-

IX^e PARTIE.

« tendent sur les points fondamentaux, ils ar-
« rivent aux mêmes résultats pratiques. Vou-
« loir davantage, ce serait oublier que la
« liberté de penser exclut l'identité absolue des
« opinions, et que cette identité ne saurait se
« concilier avec les recherches qu'exige l'avan-
« cement des sciences (1). »

Les divisions d'opinions viennent presque toujours d'une analyse incomplète des faits qui sont le fondement de la science. Lorsque tous ceux qui se mêlent d'en parler, les auront sérieusement étudiés, il y aura parmi les personnes de bonne foi beaucoup moins de dissentimens qu'on ne suppose. Le mal est qu'on veut être créateur, et, en conséquence, on se forme une opinion *à priori*. Or une telle opinion n'est qu'un système, une pure hypothèse. Elle ne devient un principe que lorsqu'on a complètement analysé et connu les faits, et qu'on en tire des conséquences rigoureuses.

Les écrits des économistes n'ont pas toujours été faits dans des vues entièrement désintéressées. Ils ont trop souvent été inspirés par la profession qu'on exerçait, par la place qu'on

(1) Économie politique, ou Principes de la Science des richesses, par M. Joseph Droz, de l'Académie Française; vol. in-8°, page xiv.

occupait, ou par celle où l'on voulait parvenir. C'est ainsi qu'on s'est occupé de la science, non pour chercher des vérités, mais pour soutenir une thèse. Quand on veut exercer une grande influence, il faut faire preuve d'une grande indépendance de caractère; car l'expérience a prouvé trop souvent que l'indépendance de fortune n'offre pas une garantie suffisante.

Il ne faut pas qu'on s'imagine que l'économie politique telle qu'elle est actuellement comprise par les bons esprits, soit précisément ce qu'on entendait par ce nom, même dans le temps où Smith écrivait. On s'en forme des idées plus précises que lui-même ne pouvait les avoir. Deux immenses événemens, indépendamment des hommes, ont été les instituteurs du genre humain : la révolution de l'Amérique septentrionale, et celle de France. La politique spéculative et l'économie politique y ont fait d'importantes récoltes de notions justes, et ces deux mêmes événemens ont détrôné plus d'une erreur. L'intérêt des événemens, l'activité des esprits, ont favorisé plusieurs sortes d'investigations; et la preuve en est dans la marche rapide des sciences physiques et mathématiques depuis la même époque. L'industrie, les arts, le commerce, ne pouvaient pas rester en arrière.

IX^e PARTIE.

Et pour ne nous occuper que de la série d'idées dont les progrès nous occupent ici, on a su rattacher à notre provision de connaissances, beaucoup de ces idées que Galiani compare à des champignons, de ces idées qui naissent sans antécédens et sans conséquences prévues; mais qui, se trouvant vraies, sont devenues des pierres angulaires d'un édifice destiné à orner désormais les domaines de l'esprit humain. Ferguson avait dit : « Le prix d'une marchandise se mesure par la quantité de quelque autre marchandise qui est donnée en échange (1). » Cette idée rattachée aux notions de l'économie politique, ne montre-t-elle pas que les tentatives faites pour mesurer les valeurs *par les valeurs* n'apportaient aucune nouvelle idée dans l'esprit; mais que la *valeur* mesurée par la *quantité* de quelque chose que ce soit, réalisait une idée jusque-là vague et abstraite. Dès-lors on a pu comparer la *valeur des frais de production*, avec la *quantité des choses produites*, et trouver dans ce simple aperçu, d'importantes solutions, telles que celles qui concilient la *richesse des nations* avec le *bon marché*, c'est-

(1) Institution de philosophie morale, VII^e partie, chap. ij, sect. 3.

à-dire avec l'abondance des choses produites (1).

Verrì avait dit que l'action utile du commerce consiste dans le *transport des marchandises d'un lieu à un autre* (2), et il établit avec beaucoup de raison qu'il n'y a aucun effet productif dans l'échange (3); mais il a si peu connu la portée de cette idée, qu'il dit ailleurs : « Réunir et séparer sont les *deux seuls élémens* auxquels parvient l'esprit humain, lorsqu'il analyse la production. »

Il a donc passé, sans s'y arrêter, à côté d'une importante démonstration, celle de la production commerciale, effet incontestable, qui n'était nullement expliqué, qui ne l'a pas même été par Smith, et qui laissait une lacune dans l'analyse du grand phénomène de la production; lacune qui n'existe plus. On sait maintenant pourquoi le commerce des nations est un des élémens de leur prospérité.

Smith avait complètement rejeté cette production d'utilité d'où naissent les *produits immatériels*. En montrant qu'ils sont de même na-

(1) Voyez dans cet ouvrage-ci, le tome II, page 342 et suivantes.

(2) *Meditazioni sulla economia politica*, §° 3 et 4.

(3) Voyez cet ouvrage-ci, le tome II, page 204 et suivantes.

ture que les produits matériels, et ne servent pas moins qu'eux à l'entretien de la société, on a rattaché à l'économie politique, la politique et la morale; on a pu soumettre à une appréciation rigoureuse des services qui jusqu'à présent étaient parvenus à s'y soustraire (1), ce qui tend à l'amélioration de toutes les institutions sociales.

Peut-on croire que Smith ait vu en totalité le phénomène de la production, lorsqu'il attribue ses produits au seul travail de l'homme? L'utilité des produits élève évidemment leur prix au-dessus de celui du travail de l'homme, et une partie de ce prix acquitte évidemment le concours de la terre; et une autre partie encore, le concours du capital. Cette portion du prix des produits n'est point la même chose que la valeur de la terre et la valeur du capital, puisque le loyer que le fermier et l'emprunteur paient pour l'usage qu'ils font de ces deux instrumens, n'altère la valeur ni de l'un ni de l'autre (2).

(1) Voyez VII^e partie de cet ouvrage, chap. 13.

(2) Voyez partie V de cet ouvrage, chap. 13 et 18.

Ce qui a fait méconnaître à Smith et à plusieurs économistes, la faculté productrice des agens naturels appropriés et des capitaux, est le besoin qu'ont ces agens de la main de l'homme, pour les conduire. Mais

La nature et les fonctions des capitaux eux-mêmes, ont été soumis à une analyse plus rigoureuse et plus complète, qui montre comment la production a pu tout à la fois servir à l'entretien des travailleurs et à la réintégration du capital (1).

C'est postérieurement à Smith, qu'on a rattaché les richesses naturelles à l'économie des sociétés, quand on a fait voir que les biens que nous devons à la libéralité de la nature, équivalent à une valeur que nous ne sommes pas obligés d'acheter par des services coûteux, et augmentent en proportion des progrès de l'art, la richesse des consommateurs (2).

Sans doute il résulte de la doctrine de Smith

si la main de l'homme est nécessaire pour tenir le manche de la charrue, l'action de la terre n'est pas moins nécessaire pour produire du blé. Quant aux capitaux, quoique ce soit le travail humain qui les a produits, ce n'est pas le travail auquel on doit la machine, qui crée la valeur qui naît de la machine. La machine est un produit créé par le travail; mais l'étoffe est un produit créé *en partie* par le métier et en partie par le travail; car, indépendamment du prix du travail de l'ouvrier, et des frais d'entretien de la machine, la valeur du produit terminé paie le service du capital, sans quoi le produit n'a pas lieu.

(1) Voyez I^{re} partie, chap. 10 de cet ouvrage.

(2) Voyez III^e partie, chap. 5.

qu'un impôt, ou tout autre fléau qui fait renchérir les produits, loin d'augmenter les richesses d'une nation, les diminue; mais l'explication de ce phénomène ne se trouve pas dans son livre. On la trouve dans la doctrine qui représente la production comme un grand échange qui devient d'autant plus avantageux pour la société, qu'elle acquiert les produits à moins de frais (1); tellement que si, par impossible, on pouvait les avoir pour rien, les hommes, à la vérité, n'auraient point de revenus, puisqu'on n'aurait plus besoin de leur acheter leurs services productifs; mais ils n'auraient plus besoin d'avoir des revenus, puisqu'ils jouiraient de tous les biens, de même qu'ils jouissent de l'air et de la lumière.

La théorie des débouchés, en montrant que les intérêts des hommes et des nations ne sont point en opposition les uns avec les autres, répandra nécessairement des semences de concorde et de paix, qui germeront avec le temps, et qui ne seront pas un des moindres bienfaits de l'opinion plus juste qu'on se sera formée de l'économie des sociétés.

(1) On sait que les impôts sont une des dépenses de la production.

.....

TABLE ALPHABÉTIQUE

DES PRINCIPALES MATIÈRES

CONTENUES DANS CE VOLUME.

NOTA. Chaque volume porte sa table alphabétique des matières.

Lorsqu'une matière occupe plusieurs pages de suite, la première seule est relatée.

A

Abus : sources des bouleversemens politiques, 10.

Seraient promptement corrigés s'ils entraînaient le rejet momentané des budgets, 32.

Administration (employés de l') : ne sont pas propres à fournir des renseignemens impartiaux, 102.

Exemples des maux qu'entraîne leur ignorance, 375.

Agens provocateurs, employés par le fisc, 97 *en note*.

Agiotage : comment il se pratique sur les fonds publics, 168. Ses opérations réduites à des gageures

sur les prix, 169. Pourquoi il est favorisé par les gouvernemens emprunteurs, 172. Favorise des spé-

culations clandestines de gens en pouvoir, 173. Son attrait et ses tristes conséquences, 176. Se porte

aussi sur les marchandises, *ibid.*

Allemands (auteurs) : confondent la science de l'économie politique avec l'art de l'administration, 375.

Almanachs : devraient être remplacés par des annuaires statistiques, 281.

Améliorations : ne sont bonnes à tenter que par les hommes éclairés, 346.

Amortissement (caisse d') : à quoi se réduisent ses opérations, 197. Institution inutile, 198. Ses accumulations rarement respectées, 199. Si elle peut subvenir à des emprunts toujours renouvelés, 201. Est totalement décriée auprès des économistes, 202. Dangers de ses doctrines, 203.

Anciens (les) : objets de leurs institutions, 353. Leurs mauvaises doctrines perpétuées jusqu'à nos jours, 354. Leur mépris pour le commerce, 355. Avec leurs institutions la civilisation ne pouvait se continuer, 361. Avaient un système de douanes, 363.

Anglais : leur vanité nationale quelquefois ridicule, 257 *en note*. Justement reprochée à la plupart de leurs auteurs, 414.

Angleterre : le premier pays où les dépenses publiques ont été autorisées d'avance, 18. Ce que lui coûte son clergé, 30. Est désertée de ses sujets à cause de ses dépenses publiques, 34. A beaucoup à souffrir de ses impôts sur les consommations, 76. Elle est appauvrie par ses charges, 105. Les fermiers y sont obligés de beaucoup produire sous peine d'aller en prison, 117. Résultats réels de ses gros impôts, 118. Éprouvera un grand soulagement quand elle sera vraiment représentée, 119. Ce n'est pas son crédit qui a fait sa prospérité, 141. Véritables causes de sa puissance, 142 *en note*. N'a acquis que des maux par ses emprunts, 186. Son gouvernement a fait la guerre par vanité et avec imprudence, 191.

Annuaire statistique : quels faits devraient y être consignés, 269. Et 279. Et 280.

Annuités : ce que c'est, 143 *en note*.

Anticipations : chargent l'état d'intérêts qui pourraient être évités, 148.

Argent : diffère peu de valeur avec lui-même, et beaucoup relativement aux autres produits, 76 *en note*.

Aristote : son système d'économie politique, 357.

Arithmétique politique : quel est son objet, 254. Imparfaite par l'imperfection de ses bases, 255. Et 258.

Abus qu'on en fait, 256. Fournit des rapprochemens piquans, 259. Les causes accessoires dérangent souvent ses calculs, 261.

Arts utiles : bien plus multipliés qu'autrefois, 266.

Asie (nations d') : leur destinée est d'être dominées par les Européens, 361 *en note*. Les envois d'argent qu'on y fait sont ce qui amène des retours plus avantageux, 379.

Assemblées délibérantes : comment on les mène, 9.

Avaries : causées aux contribuables, impôt qui n'est pas un gain pour le fisc, 84.

B

Balance du commerce : vieilleries qui indiquent l'ignorance de ceux qui la soutiennent, 337.

Baleine (pêche de la) : empêche que l'on puisse faire un grand usage de lampes en Angleterre, 81.

Banqueroute (la) : considérée comme un droit régalien sous l'ancien régime, 150. Maux qu'elle entraîne, 205.

- Bénéfices commerciaux* : comment ils se constatent et se partagent entre associés , 229.
- Bentham* (Jérémie) : sa tactique des assemblées législatives , citée , 10.
- Bergeries politiques* : ce que c'est , 350.
- Bill d'indemnité* : expression anglaise , ce qu'elle signifie , 19.
- Bonaparte* : voyez *Napoléon*.
- Bourse* : est l'unique marché pour le transfert de la dette publique , 154. L'annonce des effets de certains états y est interdite , 172 *en note*. Un coup de tonnerre y fait monter les effets publics , 174 *en note*. On y agiote sur les marchandises , 176.
- Bristed* (John) : écrivain anglais avocat des gros impôts , 116.
- Budgets* : ce que c'est , et quelle en est l'origine , 13. Étymologie de ce nom , 18. Le côté des dépenses est l'essentiel , 22. Vices qui infectent ceux des provinces , 30. Peuvent être rejetés par la législature sans le moindre inconvénient , 32. Maux qui auraient été évités par un semblable rejet , 33.

C

- Cadastre* : opération difficile et peu utile , 69.
- Calonne*, ministre des finances : quelques-uns de ses expédiens pour avoir de l'argent , 6.
- Capitalistes* : n'aiment pas à inventer les placemens , 157. Les traitans leur vendent en détail les rentes qu'ils ont achetées en gros par souscription , 160.
- Capitiaux* (les) : la production n'y est pas toujours proportionnée , 80. Et 113. Leurs emplois utiles

- contrariés par les emprunts publics, 136. Cause qui a fait méconnaître à plusieurs économistes leur action productrice, 420 *en note*.
- Casuel* : celui des gens de loi est un impôt, 31. Et celui des prêtres également, 32. N'existe pas en Chine, 89.
- Catholiques* (pays) : on y remarque plus d'incurie et de misère que dans les pays protestans, 243.
- Chabrol* (comte de) : donne le bon exemple de consacrer dans les statistiques, le prix moyen des choses, 278.
- Chambres ardentes* : n'ont jamais répondu à leur but, 92.
- Chastellux*, écrivain économiste : son éloge, 394.
- Circonstances* : elles ont une influence permanente, 67. Quoique accidentelle, 331.
- Circulation* : nullement favorisée par les emprunts publics, 137. Quelle circulation est utile, 138. Et quelle est fâcheuse, 139.
- Civilisation* : éminemment favorable à la morale, 343. Ne pouvait se perpétuer avec le système des anciens, 361.
- Clergé* : ce que coûte celui d'Angleterre, 30. Et celui de France, 31. Et 32 *en note*. Pourquoi ce corps attache une grande importance à posséder des biens-fonds, 129 *en note*.
- Colonies* : système déplorable et caduc, 340. Déjà jugé par Franklin, 412.
- Comptabilité* : quelle est celle de la cour des comptes, 25. Ce qu'il faut entendre par un exercice, 37. Et par l'expression *comptes par années*, 39. Devrait comprendre les provisions en marchandises de même que les écus, 40.

- Comptabilité commerciale* : plusieurs de ses formes adoptées dans les finances publiques, 207. Bonne à connaître même pour ceux qui ne sont pas commerçans, 208. Et 232. L'appréciation des biens en monnaie, en est la base, 209. En quoi utile aux particuliers, 212.
- Comptes (loi des)* : sanctionne les dépenses publiques après coup, 19.
- Comptes courans* : ce que c'est, 226. Comment on les solde, 228.
- Comptes d'intérêts*, entre négocians : expliqués, 226.
- Comptes en participation* : leurs motifs et leurs résultats, 225.
- Condorcet* : son erreur relativement aux emprunts publics, 131.
- Consommation annuelle* : impossible à constater, 277.
- Contribuables* : sont diversement frappés par l'impôt, 65. Leurs revenus difficilement atteints par le fisc, 70. Heureux effet de cette inégalité, 71. Leurs intérêts toujours sacrifiés, 73. Ils rejettent l'impôt les uns sur les autres, 107. Diversité des opinions sur ceux qui en portent le faix, 114. Leur triste condition en Angleterre, 118. Tiennent les engagements contractés par un ministre, 173.
- Contribution foncière* : elle est d'une répartition difficile, 69.
- Contributions indirectes* : quelles elles sont, 68. Éminemment inégales, 74. Sont sujettes à beaucoup de frais de recouvrement, 77.
- Conscription ou Recrutement* : mesure barbare et ce qui seul peut l'excuser, 14. Le plus inégalement réparti de tous les impôts, 78.

- Cour des comptes* : n'est point appelée à contrôler les dépenses publiques, 25.
- Couronnement de Napoléon* : frais inutiles qu'il occasionne, 48.
- Courtisans* : quel est à leurs yeux le meilleur ministre des finances, 7.
- Crédit et Débit* d'un compte : explication de ces termes, 215. Et 217.
- Crédit public* : sur quelles bases il se fonde, 149. Comment les gouvernemens ont consolidé leur dans les dernières années, 150. Son utilité, 178. N'accompagne pas la bonne cause, 179. Entretient des mœurs funestes à la morale publique, 180. N'est pas indispensable pour la défense des États, 181. Est cause du fardeau qui écrase l'Angleterre, 183. Moyen de le rendre innocent, 184.

D

- D'Alembert* : cité au sujet de l'histoire des sciences, 352. Et 364.
- Daru* (le comte) : montre par les progrès de la librairie, les progrès de l'instruction, 260. Et l'influence qu'elle a reçue des diverses époques, 268.
- Débouchés* : doctrine qui montre que les intérêts des hommes et des nations ne sont pas opposés les uns aux autres, 422. Voyez le même mot dans la table alphabétique des volumes précédens.
- De Gouroff* (M.) : son ouvrage sur la statistique des enfans trouvés, 242.
- Dénombrements* : doivent être relatés dans les statistiques décennales, 270. Pourquoi difficiles à exécuter,

271. Comment le dénombrement de Glasgow a été conduit, 275.

Dépenses publiques : devenues plus considérables par les progrès mêmes de l'art social, 13. Leur accroissement constant en France et en Angleterre, 15 *en note*. Ont dû être sanctionnées d'avance, 17. L'ont été d'abord en Angleterre, 18. Sont l'essentiel dans un budget, 22. Prétextes dont on se sert pour les grossir, 23. Et comment elles pourraient être contrôlées, 25. Devraient toujours être spécialisées, 26. Quelles sont celles qui ne figurent pas au budget, 28 et 32 *en note*. Multiplient les crimes quand elles sont trop fortes, 36. Ont eu des avocats, 116. Les bonnes mêmes ont leurs inconvénients, 117. Celles de la guerre devraient être payées par l'impôt plutôt que par l'emprunt, 187.

Despotisme légal : une des visions des physiocrates, ou économistes du 18^e siècle, 385.

Dette flottante : ce que signifie cette expression, 20 *en note*. Comment elle devient dette consolidée, 147.

Dette publique : par quelles formes elle est constatée, 145. Privilèges dont elle est entourée, 153. Montant total des dettes de tous les gouvernements de l'Europe, 164 *en note*. La France a recueilli de la sienne plus de fruit que l'Angleterre, 186. Il n'existe qu'un moyen de la rembourser, 196.

Domaines publics : dans quels cas leur aliénation fâcheuse, 128. N'offrent pas une ressource constante, 129.

Douanes et octroi : causent des pertes au contribuable qui ne sont pas des gains pour le fisc, 84.

- Droits-réunis* : anecdote sur l'institution de cette régie, 85. Son esprit de fiscalité, 95.
- Droz* (M. Joseph) : éloge de son ouvrage sur l'économie politique, 415.
- Dufresne de Saint-Léon* (M.) : son erreur relativement aux créanciers de l'état, 132. Cité à l'occasion des premiers emprunts par souscription, 157 *en note*. Cité à l'occasion des dettes publiques de toute l'Europe, 164. Cité à l'occasion des amortissemens, 200 *en note*.
- Dugald Stewart*, auteur écossais, regarde à tort Grotius comme le fondateur de l'économie politique moderne, 371.
- Dupin* (Charles) : conclut de la succession des générations, la succession des opinions, 260.
- Dupont de Nemours*, écrivain distingué de l'école de Quesnay, 392.

E

- Éclairage* : par quelle raison il coûte plus en Angleterre qu'en France, 82.
- Économie* (l') : simplifie les finances publiques, 11. A été la qualité des plus grands ministres d'état, 21. Et des meilleurs députés du peuple, 22.
- Économie des sociétés* : présentée sommairement, 283. Ses caractères essentiels, 284. Divers états où se trouvent les sociétés, 285. Trait commun à toutes, 287. En quoi leur économie diffère de l'économie privée et de l'économie publique, 288. Cette dénomination aurait dû être préférée à celle d'économie politique, 387. Voyez *Économie politique*.

Économie politique (1) : ses rapports avec la statistique, 233. Sur quelle espèce de faits elle se fonde, 234. Elle est la même dans tous les temps et dans tous les lieux, 235. Ne prend pas pour base la statistique, 236. Elle est la physiologie de la société, 237. Indique quels faits sont importants, *ibid.* Quelles lumières peut lui fournir la statistique, 240. Ses progrès depuis la révolution de 1814, 260. Ses doctrines ne sont pas la matière de la statistique, 267. Peut se confondre avec l'économie des sociétés, 288. Ses points de contact avec la politique, 334. Ne conduit pas préférablement à la jouissance des biens matériels, 344. Se mêle à tout dans la vie sociale, 345. Histoire de ses progrès, 351. Pourquoi cette science est restée inconnue aux anciens, 353. Premiers symptômes de sa naissance, 361. Commencement du système exclusif, 362. Danger qu'il y a à la confondre avec l'art de gouverner, 387. Les écrits auxquels elle a donné lieu n'ont pas toujours été désintéressés, 416. Vérités complètement démontrées depuis Adam Smith, 417.

Économistes sans mission : leurs sophismes ont mis à l'aise la conscience des gouvernemens emprunteurs, 143.

Égyptiens (anciens) : les pyramides, éternels monumens de leur ignorance, 46.

Émigrations pacifiques : rendues plus faciles par les progrès de la civilisation, 35.

Emprunts par souscription : ce que c'est, 156. Sont achetés en gros par des compagnies, 158. Et revendus en détail aux rentiers, 160. Déguisent le taux usuraire de l'intérêt, 162. Rendent les gouverne-

mens indifférens sur les conditions de leurs marchés, 163. Leur origine, 166.

Emprunts publics : ont favorisé les grosses dépenses, 15. Leur nature analysée, 128. Appauvrissent l'état en faisant dépenser des capitaux, 130. Et 134. Ne présentent pas de nouveaux encouragemens à l'industrie, *ibid.* Leur intérêt payé à l'étranger n'est pas ce qu'ils ont de fâcheux, 131. Ils entraînent la dépense d'un revenu futur, 133. Ils ne peuvent pas être regardés comme un dépôt provisoire de fonds, 136. Ils ne favorisent pas une circulation convenable, 137. Ils ne rendent pas service en prévenant les placemens dans l'étranger, 139. Ils ne laissent pas à la société la disposition de ses capitaux, 141. Ne sont pas ce qui a fait la prospérité de l'Angleterre, 141. Quelle a été l'origine des emprunts en France, *ibid.* Privilèges dont on les entoure, 153. Quels sont ceux qui ont été faits par la France depuis la restauration, 159 *en note*. Favorisent les dépenses coupables, 164. Abus qu'on en a fait, 166. Qui se rend juge de leur nécessité, 178. Ils facilitent les déclarations de guerre, 182. Dans quels cas ils sont louables, 183. Devraient tous être spéciaux, 184. Seraient plus sûrement remboursés, 186. Ne sont pas nécessaires pour faire la guerre, 187. On y rembourse toujours une somme supérieure à la somme empruntée, 193. S'ils peuvent servir aux dépenses extraordinaires au moyen de l'amortissement, 201. Ne servent pas à la production comme ceux des particuliers, 202.

Enfans trouvés (hospices d') : multiplient le nombre

- des enfans exposés, 242. Surtout en vertu de la faculté de les exposer secrètement, 243.
- Enquêtes législatives* : seul moyen de faire de bonnes lois, 101.
- Espagne* : son peuple est mal nourri parce qu'il nourrit trop bien les prêtres, 45.
- Esprits faibles* en politique : comment on influe sur leurs délibérations, 10.
- État civil* (actes de l') : pourquoi ils doivent être constatés par des officiers civils, 269 *en note*.
- États-Unis* : gouvernement faible, jamais troublé, 11. On y fait un dénombrement tous les dix ans, 272.
- Exclusif* (système) : son origine, 362. Ses progrès, 365. Est la même chose que le système mercantile et le système de la balance du commerce, 366. Ses conséquences, 367. Adopté généralement, 368. Mesures qu'il a provoquées, 369. Les causes de son introduction sont multiples, 371. Confond l'économie politique avec l'administration, 373. A été un progrès dans l'économie des sociétés, 376. Son apogée se rapporte au temps de Colbert, 377. Le premier choc qu'il reçoit vient de la nécessité d'envoyer de l'argent en Asie, 379.
- Exercices* (comptes par) : signification de ce terme de finance, 37. Inconvéniens de ce mode de comptabilité, 38.
- Expériences* : trop dangereuses quand les nations sont la matière sur laquelle on les fait, 241. Voyez *Méthode expérimentale*.

F

Faits : quels sont ceux que recherche l'économie poli-

- tique, 234. Pour être instructifs veulent être accompagnés de raisonnemens, 240.
- Familles* : peuvent être considérées comme un individu, 288. Ne sont pas une image en petit de la société, 348.
- Fénelon* : motifs de l'épigraphe qu'il a fournie à cet ouvrage, 330.
- Fermiers généraux* : étaient obligés de donner une partie de leurs gains au gouvernement, 91.
- Ferrier (M.)* : cité à l'occasion d'une fraude compliquée, 127 *en note*.
- Finances publiques* : objet de cette administration, 1. N'existaient pas dans le moyen âge, 3. Forment un art qui n'est pas essentiel à l'existence des sociétés, 4. Rien ne les simplifie comme l'économie dans les dépenses, 11. Les progrès de cet art n'ont pas tourné au profit des peuples, 88. Ont adopté plusieurs des formes de la comptabilité commerciale, 207.
- Fisc* : quels sont les impôts qui ne lui rapportent rien, 79. Ne gagne pas par les avaries qu'il cause aux contribuables, 84. Sources de son avidité, 94. Interprète les lois de la façon la plus rigoureuse, 96. Est accusé de vouloir faire tomber le commerce en gros, 98 *en note*. Exemples de ses vexations, *ibid*. Ses agens intéressés dans le produit des recettes, invention toute fiscale, 102. Hostile envers les contribuables, 103.
- Fiscalité* : ce que c'est et ses causes, 94. Exemples, 95 *en note*.
- Fonds productifs* : sont le principal de notre fortune, 110. Ils sont d'autant moindres relativement, que les produits sont plus chers, 111. Causes qui ont fait méconnaître à plusieurs économistes l'action

- productrice des terres et des capitaux, 420 *en note*.
- Fonds publics* : ils devraient supporter l'impôt, 71.
Sont en effet exempts des charges publiques, 72.
- Frais de recouvrement* : sont une perte pour le contribuable sans être un gain pour le fisc, 85. Énormes sous Napoléon, 87.
- France* (la) : elle dépense moins en prêtres qu'avant la révolution, 31 *en note*. Pourrait nourrir mieux ses habitans, 46. Triste situation de ses contribuables sous l'ancien régime, 120. Avantages qu'elle a recueillis au prix de sa dette, 186.
- Franklin* : services qu'il rend à l'économie politique, 412.

G

- Garnier* (Germain), avocat des gros impôts, 116. Est resté dans les opinions des physiocrates, 391.
- Gioja* : se rend utile à l'économie politique en copiant les bons auteurs, 413.
- Gournay* : un des principaux défenseurs de la liberté du commerce, 384.
- Gouvernans* : sont intéressés à grossir les dépenses, 23. Pourquoi n'aiment pas la spécialité dans les dépenses, 27. Connaissances qu'ils doivent avoir ou consulter pour administrer avec succès, 375.
- Gouvernemens* : mal dont ils sont menacés quand ils dépensent trop, 34. Devraient le compte des provisions appartenant au public de même que de ses écus, 40. Ne doivent pas seulement la sécurité aux nations, mais la leur doivent au meilleur marché, 44. Ce sont les sophismes des économistes qui les ont rendus dépensiers, 142. Ils ont renoncé à emprun-

ter en rentes viagères, 144. Ont des ressources pour payer les intérêts que n'ont pas les débiteurs particuliers, 151. Pourquoi les gouvernemens sont des débiteurs dangereux, *ibid.* La forme actuelle de leurs emprunts, 158. Indifférens sur le taux des intérêts qu'ils ont à payer, 163. Comment leurs opérations influent sur le prix des effets publics, 173.

Gouvernement (le), en général : ne concourt qu'indirectement à la production, 50. Comprend ceux qui font les lois et ceux qui les font exécuter, 178 *en note.* Est toujours soutenu quand il est digne de confiance, 181. Est un organe accidentel des sociétés, 331. Il peut ne pas procurer un avantage équivalent aux charges qu'il impose, 333. D'autant plus mauvais qu'il coûte davantage, 340. Représentatif, le seul possible pour les nations avancées, 342. N'exerce pas utilement un pouvoir d'action, mais de protection, 348. N'administre pas la richesse nationale, 374 *en note.*

Gouvernement français : extrémités où il était réduit par le défaut d'argent sous l'ancien régime, 6. Était intéressé dans les gains des fermiers généraux, 91. Donne toujours raison à ses agens, 97 *en note.* Poursuit les contribuables dans tous les degrés de juridiction, 98 *en note.*

Grand livre de la dette publique : ce que c'est, 145. Comment en sont stipulés les intérêts, 146.

Grotius : son influence appréciée, 371.

Guerre : aux dépens de qui elle se fait, 3. Et 182. Si sa dépense doit être payée par des impôts ou par des emprunts, 187.

H

- Hamilton* (M. Robert) : origine qu'il donne aux emprunts par souscription, 166. Reproches sévères qu'il adresse à son gouvernement au sujet de ses guerres, 191. Éloge de son ouvrage sur la dette publique, 414.
- Hauterive* (M. le comte d') : erreur de son principe principal d'économie politique, 49.
- Helvétius*, l'un des fermiers généraux : sa bienfaisance, 91 *en note*.
- Hennet* (M.), premier commis des finances : cité au sujet des frais de recouvrement, 87 *en note*.
- Henri IV* : voulait faire rendre gorge aux financiers, 92.
- Herrenschwand* : médiocre auteur en économie politique, 410.
- Histoire abrégée* des progrès de l'économie politique, 351. Son utilité, 352.
- Hume*, philosophe écossais : services par lui rendus à l'économie politique, 396.

I

- Impôts* : leur première origine dans les temps modernes, 3. Plus difficiles à lever dans les gouvernemens absolus que dans les gouvernemens constitutionnels, 5. Et 27. Ne pourraient être payés là où il n'y aurait pas un grand développement d'industrie, 9. Moyen pour qu'on les acquitte de bon cœur, 12. Ils tendent à se perpétuer, 20. Sommes d'impôts payées par différentes nations, 29. Leur effet sur l'économie des sociétés, 42. Dans quels cas légitimes,

43. Exemples d'impôts iniques, 45. L'administration n'aime pas que l'on parle de les réduire, 48. L'impôt ne sert qu'indirectement la production, 49. Il constitue une véritable perte pour la société, 50. Il n'est point une restitution de la valeur levée sur les peuples, 52. Il n'est point illégitime quand il est fourni par des capitaux, 53. L'impôt sur les successions est un des plus faciles à acquitter, 54. Les revenus en sont la source renaissante, *ibid.* S'il doit être proportionnel ou progressif, 55. Quelles sont ses bornes, 59. Et ses effets quand il est excessif, 60. Les impôts de deux nations ne sauraient être comparés entre eux, 61. Le terme où leur accroissement n'ajoute rien aux recettes, varie selon les divers impôts, 62. Ce que c'est que leur assiette, 63. Ils agissent sur l'économie sociale, quelle que soit l'autorité qui impose, 64. Sont rejetés par un contribuable sur l'autre, 65. Ils atteignent le contribuable de bien des façons diverses, 66. Et 113. Directs et indirects, suivant la manière dont ils sont assis, 68. Inégalité d'un impôt unique, 70. Inégalité des contributions indirectes, 74. La valeur diverse de la monnaie rend leur répartition inégale, 77. Dans quels cas ne rapportent rien au fisc, 79. Les impôts obligent à employer moins avantageusement les capitaux, 81. Ils ont ruiné l'industrie en Espagne, 83. Leurs frais de recouvrement, 85. Des coutumes sont quelquefois des impôts, 89. Sont perçus par des régies ou par des fermes, 90. Quels sont ceux qui pourraient avantageusement être mis en ferme, 93. Sur qui leur poids tombe définitivement, 105. Ils font partie des frais de production, 107. Diminuent les dépenses du

riche comme du pauvre , 109 *en note*. Diversité des opinions à leur sujet , 114. En quoi ils ont favorisé la production , 117. Ils détruisaient sous l'ancien régime toute émulation chez les cultivateurs , 120. Et 122. En quoi ils nuisent à la production , 121. Aux faciles communications , *ibid.* Et aux facultés industrielles d'un peuple , 122. Exercent une grande influence sur la conduite morale des individus , 125. Peuvent favoriser la superstition et la mauvaise foi , 127.

Indirect (l'impôt) : il est progressif pour le pauvre , 57. Et très-inégal de répartition , 75.

Industrie (l') : son grand développement devenu nécessaire aux gouvernemens , 8. S'exerce en grande partie sans capitaux appréciables , 80. Manque aux capitaux plus souvent que les capitaux à l'industrie , 81. En quoi l'impôt a contribué à son développement , 117. En quoi il lui est funeste , 121. Et 123. Elle est punie par l'impôt , 125.

Intérêts de la dette publique : sont payés en France par semestres , en Angleterre par trimestres , 146.

Intérêts des avances , en comptes courans : comment on les constate entre négocians , 227.

Inventaire (un) : est la base de toute comptabilité , 211.

J

Jollivet (M.) : combattu au sujet de l'impôt progressif , 56. Et du morcellement des propriétés , 58.

Journal , de négociant : usage de ce registre , 214. Et 217.

L

Laffitte (M. Jacques) : cité à l'occasion des dépenses publiques, 19. Est favorable aux emprunts spéciaux, 186.

Laplace, le mathématicien : cité à l'occasion de la méthode expérimentale, 406.

Lavoisier, l'un des fermiers généraux : consacrait ses gains à l'avancement des sciences, 91 *en note*. Croyait qu'il est aisé de se tromper dans les évaluations que présentent les statistiques, 249. Se trompait faute de connaissances économiques, 252.

Législateurs : quel est le plus saint de leurs devoirs, 32. Devraient rédiger des lois détaillées, 100. Et établir des enquêtes, 101. Une bonne politique exige qu'ils reçoivent des indemnités, 102 *en note*.

Librairie : sert à constater les progrès des peuples, 268 *en note*.

Liquidation, des opérations de bourse : ce que c'est et comment elle s'opère, 169.

Loi : l'interprétation d'une loi équivaut à une loi nouvelle, 97.

Longévité : change selon les circonstances, 258. N'a point de loi constante, 259. En quoi elle est importante à connaître, 280.

Loteries : en les votant, on décrète un certain nombre de vols et de suicides, 126.

Louis XIV : son confesseur l'autorise à violer ses promesses, 150.

Lowe (M. Joseph) : comparaison qu'il fait des impôts payés par différentes nations, 28. Cité à l'occasion

de la quantité de rentes en circulation, 161 *en note*.

Luxe : pourquoi celui des états moins excusable que celui des particuliers, 16. Quels contribuables devraient y pourvoir, 17. Ses fâcheux effets, 126.

M

Macculloch (M.) : pense que les dépenses de la guerre devraient être payées sur les recettes de l'année, 189. Explique la prépondérance du clergé, 364. Attribue aux Anglais la doctrine de la balance du commerce, 366 *en note*. S'est honoré par sa manière de parler de Quesnay, 383 *en note*. Critique à tort Adam Smith, 403. Cité à l'occasion de l'emploi donné à cet économiste, 405.

Malthus (M.) : cité à l'occasion de la population, 251 *en note*. Services qu'il rend à l'économie politique, 412.

Marchandises : leur prix est une occasion de jeu, 176.

Marchés à primes : en quoi ils consistent, 170 *en note*.

Marchés à terme : fondemens de toutes les manœuvres de l'agiotage, 171.

Mayence : la faculté d'y exposer secrètement les enfans y multiplie le nombre des enfans trouvés, 243 *en note*.

Métaphysique (la) : conduit à des résultats que l'expérience ne confirme pas, 113.

Métaux précieux : origine de leur prépondérance, 363.

Méthode expérimentale : décrite dans une citation de Laplace et applicable aux sciences morales et politiques, 406.

- Minéraux* : quels sont les premiers en importance, 280.
- Ministère des finances* : comment devenu le principal pivot de l'administration, 16.
- Ministres des finances* : leur principal mérite aux yeux des gouvernans, 21.
- Mœurs des nations* : ne sont pas un des sujets de la statistique, 264.
- Monarque (le)* : n'exerce point dans l'état les fonctions du père dans les familles, 349.
- Monnaie* : sa valeur différente en différens lieux rend inégale la répartition de l'impôt, 76.
- Montaigne* : cité à l'occasion du système exclusif, 367 en note.
- Montesquieu* : cité au sujet de l'impôt, 8. Au sujet des princes, 24. Trouve équitable l'impôt progressif, 59. Cité au sujet des dépenses publiques, 88. Ses vues machiavéliques sur le recouvrement des impôts, 93.
- Morcellement des propriétés* : n'est pas causé par l'impôt progressif, 58.

N

- Napoléon* : anecdote sur la manière de lever les impôts, 85. Son système financier trop vanté, 87. Pourquoi le crédit de l'état augmenta quand il eut le pouvoir, 152. Les livres d'intérêt public plus rares sous son règne que dans les années postérieures, 260.
- Nation (une)* : si le luxe peut lui être permis quand elle est riche, 16. N'éprouve que les maux qu'elle a

mérités, 34. Différence entre son histoire et celle d'une science, 351.

Nations : leur vanité dispendieuse, 47. Sont aussi bien défendues par des guerriers désintéressés que par des généraux avides, *ibid.* Plusieurs d'entre elles ont disparu, et pourquoi, 60. On ne saurait comparer la quotité de leurs impôts, 61. S'il est de leur intérêt que leurs gouvernemens empruntent à bon marché, 164.

Necker : cité à l'occasion de la difficulté de faire payer les contribuables, 120. Sa base pour calculer la population, 250. Injustement inculpé par Herrenschand, 410.

Négocians : obligés par la raison et par la loi à tenir leurs comptes en ordre, 213.

O

Occurrences extraordinaires : quelles sont celles qu'il convient de consigner dans les statistiques, 280.

Ouvrier : son travail ne vaut pas toujours l'huile qu'il brûle pour s'éclairer, 82.

P

Parties doubles : mode de comptabilité commerciale, expliqué, 217. Il personnifie les affaires diverses, 218. Et les divers intérêts, 223.

Perfection (la) : en tout genre son type idéal est une chimère, 348.

Physiocrates, ou économistes du 18^e siècle : ce que c'était que leur principe de l'évidence et leur despotisme légal, 385. Confondaient l'économie poli-

- tique avec l'art d'administrer, 386. L'ont nommée mal à propos économie politique, 387. Se sont appuyés sur des principes métaphysiques, 388. Arrivaient aux mêmes résultats que plusieurs des économistes qui leur ont succédé, 390. Sont demeurés dans leurs mêmes opinions, 391.
- Pitt*, ministre des finances d'Angleterre : donne l'exemple de l'abus des emprunts par souscription, 167.
- Platon* : son système d'économie politique, 355. Et 357.
- Politique* (la) : ses points de contact avec l'économie politique, 334.
- Population* (états de) : difficilement exacts, 249. N'est pas connue par le nombre des naissances, 251. N'est connue que par les dénombremens, 270. Pourquoi les nombres officiels sont sujets à erreurs, 271. Circonstances qui devraient être relatées dans les états de population, 274. Et 280.
- Poste aux lettres* : a rapporté moins quand on en a trop élevé le tarif, 83. Pourrait avec avantage être affermée, 93. Le tarif en est arbitraire, 98.
- Prince héréditaire de Danemarck* : l'un des élèves de l'auteur, 86 *en note*.
- Prix moyens des choses* : objet important des statistiques, 278.
- Production* (la) : marche quelquefois à l'aide de capitaux qui échappent à toute appréciation, 80. Phénomène imparfaitement décrit et expliqué par Adam Smith, 420.
- Productions annuelles* : quelles sont celles que l'on peut évaluer, 278.

- Produits immatériels* : méconnus par Adam Smith , 419.
Prohibition : dans quel cas équivaut à un impôt, 81.
Propriétaires fonciers : emprunteraient aisément sous un bon régime hypothécaire , 192.

Q

- Quesnay* : comment il explique que tout impôt retombe sur les propriétaires fonciers, 66. Vérités majeures qu'il a prouvées, 381. Son histoire , 383 *en note*.
Quetelet (M.), auteur belge : cité à l'occasion de l'arithmétique politique, 260.

R

- Raynal* : services qu'il rend à l'économie politique, 412.
Régies : administrations instituées pour le recouvrement des impôts, 90. Régies intéressées, mesure machiavélique, 91.
Rentiers de l'état : ne restituent pas au contribuable par leurs achats les intérêts de leurs prêts, 132. Et 141. Ne sont pour rien dans les manœuvres de l'agio-tage, 171. Sont du parti de celui qui paie exactement les arrérages, 179. Le gain qui résulte de la hausse de leurs rentes, est une perte pour le contribuable, 194.
Représentans du peuple : le vote des subsides n'était pas autrefois l'objet essentiel de leur réunion, 4.
Représentatif (gouvernement) : son origine, 4. Comment les princes absolus se résolvent à l'admettre,

8. Ne met pas à l'abri d'une mauvaise administration financière, 9. Comment on y influe sur les votes, 10. Peut autoriser un impôt inique, 45.

Revenu général : a sa source dans les fonds productifs de toute la société, 2. Est la source renaissante qui fournit les impôts, 54.

Ricardo : et ses partisans affirment que l'impôt est entièrement payé par le consommateur, 66. Reproché qu'on peut faire à son école, 67 *en note*. Suppose que l'industrie est toujours en proportion du capital, 80. Critiqué sur sa doctrine de l'impôt, 111. Préfère avec raison que les dépenses de la guerre soient acquittées avec l'impôt plutôt qu'avec l'emprunt, 192. Et 194. Critiqué sur sa doctrine relative au profit foncier, 404. Services qu'il rend à l'économie politique, 412.

Richelieu (le cardinal de) : comment il s'exprime sur les impôts de son temps, 4 *en note*.

Richesses : leur vraie nature signalée par les sectateurs de Quesnay, 381.

Richesses naturelles : rattachées à la doctrine de la mesure des richesses par la valeur, 421.

Rœderer (M.) : combattu au sujet de l'impôt progressif, 56.

Roi de Rome : sommes que son berceau a coûtées à la ville de Paris, 48 *en note*.

Rousseau (J.-J.) : veut que le gouvernement s'oppose aux accumulations, 373.

S

Sacre, des rois : voyez *Couronnement*.

- Saint-Aubin* : ses erreurs relativement aux emprunts publics , 140.
- Saint-Simon* (duc de) : cité à l'occasion de Louis XIV, 335 *en note*.
- Sapin* : avantages de ce bois dans les charpentes , 123 *en note*. L'impôt nuit à ceux qui en font usage , 124.
- Schmalz*, écrivain allemand : professe encore les doctrines de Quesnay , 391 *en note*.
- Sinclair* (sir John) : a donné une statistique trop détaillée de l'Écosse , 244.
- Sismondi* (M. de) : cité au sujet des progrès de l'économie politique au moyen âge , 365. Confond cette science avec l'art de l'administration , 374.
- Smith* (Adam), auteur de la Richesse des Nations : approuve l'impôt progressif , 59. A distingué les lois de l'économie politique de l'art de gouverner , 387. Histoire de ce philosophe , 396. Origine de son ouvrage de la Richesse des Nations , 397. Son voyage en France , 398. Est introduit dans la société des économistes français , 399. Veut dédier son livre à Quesnay , *ibid. en note*. Sa retraite , 400. Éloge et critique de son ouvrage , 401. Injustement critiqué par M. Macculloch , 403. On lui donne des fonctions trop indignes de lui , 405. Parties de l'économie politique qu'il a imparfaitement traitées , 409.
- Société* (la) : ses progrès ont accru les dépenses publiques , 13. Les effets n'y sont jamais instantanés , 59. Tableau général de son économie , 283. Ses organes essentiels , *ibid.* Organes qui lui sont accidentels , 331. Ne reçoit pas son impulsion du dehors , 348. N'est pas représentée par l'image de la famille , 349.
- Solde*, d'un compte : expliqué , 215.

Spécialité dans les dépenses : sans elle les dépenses sont faites sans être votées, 26.

Spéculations de compte à demi : comment les négocians en constatent les résultats, 225.

Staël, petit-fils de Necker : cité, 7 *en note*.

Statistical Illustrations, ouvrage anglais : cité, 189.

Statistique (la) : ses rapports avec l'économie politique, 233. Motifs pour l'étudier, *ibid*. Elle est essentiellement progressive, 234. Sur quelle espèce de faits elle se fonde, 235. N'est pas indispensable à l'économie politique, 236. Ne donne l'explication de rien, 238. En quoi elle peut être utile à l'économie politique, 240. Confirme les principes établis par elle, 241. Imperfection des ouvrages dont elle est l'objet, 244. Difficulté d'en réunir les données, 245. Imperfection des données officielles, 247. Des évaluations en argent, 248. Et des états de population, 249. Plus imparfaite quand l'économie politique est mal connue, 252. Tire quelquefois des conclusions ridicules, 257. Forme qu'il convient de donner aux ouvrages de statistique, 262. Doit se réduire aux faits essentiels et variables, 263. Ne doit pas relater les événemens historiques, ni décrire les mœurs, 264. Les matières dont elle s'occupe, plus nombreuses qu'elles n'étaient autrefois, 265. Doit connaître mais non discuter les doctrines, 267. Doit présenter des situations successives, 268. Les comptes de finance par exercices ne sont pas de nature à être consignés dans les ouvrages de statistique, 276. Les productions et consommations annuelles difficiles à connaître, 277 *en note*. En quoi elle fait utilement connaître les exportations et les importations, 279.

- Comment il faut recueillir les renseignemens dont elle se compose, 282.
- Statistiques décennales* : quels faits devraient y être consignés, 270. Et 275. Le prix moyen des choses en est un des articles les plus essentiels, 278.
- Storch* : se rend utile à l'économie politique en copiant les bons auteurs, 413.
- Sully* : était opposé aux moyens violens de procéder contre les financiers, 92.

T

- Thompson*, auteur anglais : cité à l'occasion de l'impôt en Angleterre, 106.
- Tracy* (M. de) : regarde les fonds publics comme la meilleure matière imposable, 71. Éloge de ses ouvrages sur l'économie politique, 415.
- Traitans* : achètent les rentes sur l'état en gros pour les revendre en détail, 158. Comment ils rassemblent des capitaux épars, 160. Comment ils font monter le prix des rentes, 161. Ils pompent tous les capitaux disponibles, 164. Ils viennent au secours du plus fort, 179. Bon mot de l'un d'entre eux, 180 *en note*.
- Transit* : commerce détruit par les douanes, 122.
- Turgot* : défendu contre David Ricardo, 112. Quels services il rend à l'économie politique, 384. Et 392. Donne de fausses idées de la production et de la distribution des richesses, 393. Son éloge, *ibid*.

V

- Valeur* : regardée par Quesnay comme mesure de la

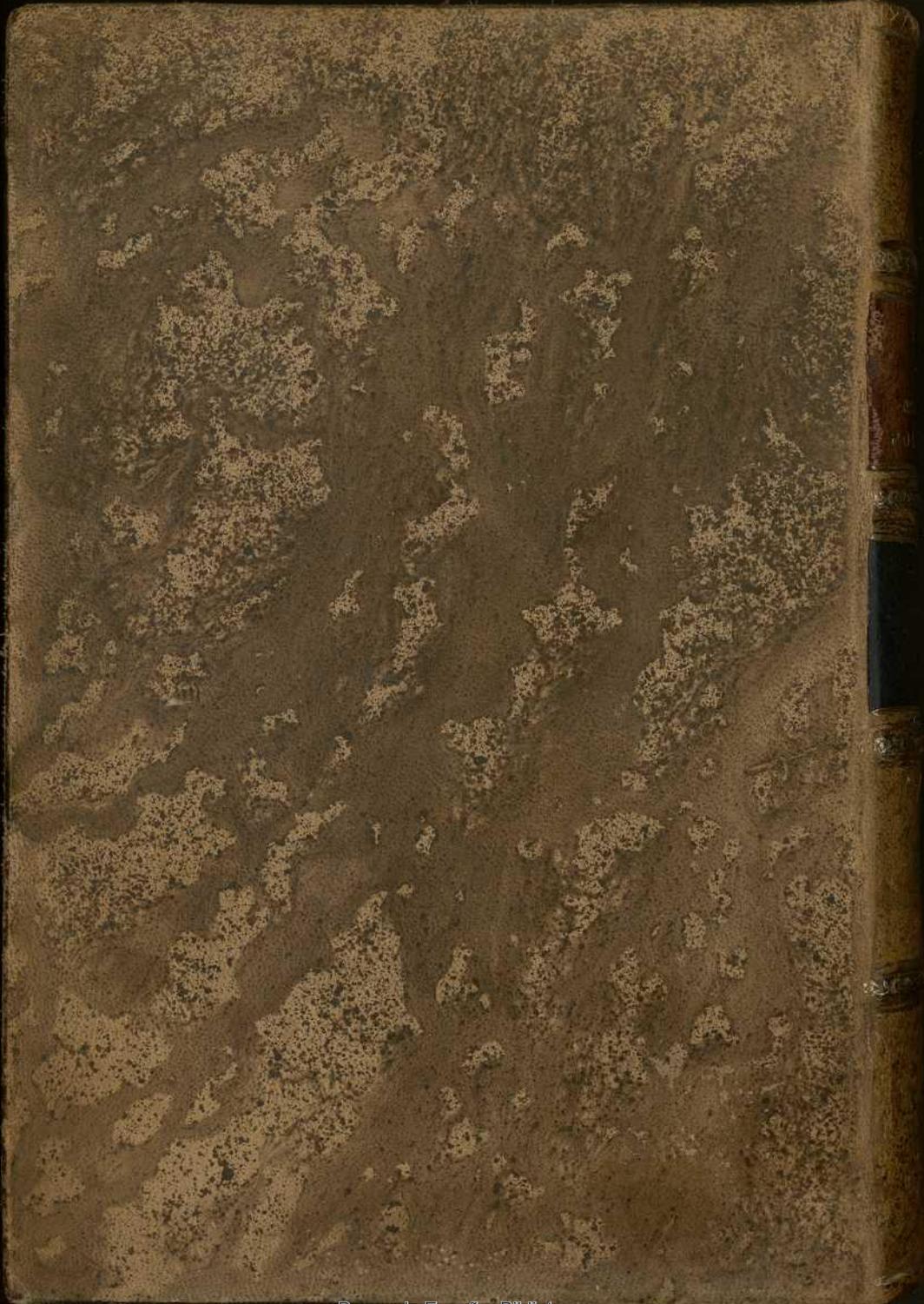
- richesse, 382. Mesurée elle-même par la quantité des produits qu'elle obtient en échange, 418.
- Vauban* : voulait imposer les grosses perruques, 126.
- Vénalité des charges* : espèce d'emprunt, 143. Origine de cet abus, 144.
- Verri* (le comte de) : cité au sujet de la rentrée des impôts, 12. Services rendus par lui à l'économie politique, 395. N'a pas tiré parti d'une vérité qu'il avait entrevue, 419.
- Viagères* (rentes) : les gouvernemens renoncent à y avoir recours, 144. Les tables de mortalité ne peuvent servir à en calculer les résultats, 145.
- Villes* : mieux défendues contre l'impôt que les campagnes, 3.
- Vins* (l'impôt sur les) : prodigieusement inégal, 75. Est favorable aux excès du cabaret, et contraire à la consommation de famille, *ibid. en note*.
- Voies et moyens* : signification de ce terme de finance, 18.
- Voltaire* : erreur où il tombe relativement aux emprunts publics, 130.

W

- Walpole* (Robert) : premier auteur de la corruption parlementaire, 9.
- Wellington* (le duc de) : ses pensions, 47.

Y

- Young* (Arthur) : cité à l'occasion des statistiques, 246.





247

ЕСНОМІЗ
РОБІТНИЦІ



VI

